HAUT BUGEY
AGGLOMÉRATION

PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL

Décembre 2018

Sommaire

CHAPITRE 1 : PREAMBULE 4

I. Présentation Haut-Bugey Agglomération 6

II. Principe du changement climatique, les enjeux énergétiques et de qualité de l'air 8

III. Contexte réglementaire 10

CHAPITRE 2 : DIAGNOSTICS ET POTENTIELS 11

I. Les émissions internes de gaz à effet de serre 12

II. Les émissions territoriales de gaz à effet de serre 14

III. Les émissions territoriales de polluants atmosphériques 21

IV. La séquestration territoriale nette de dioxyde de carbone 35

V. La consommation énergétique finale du territoire 36

VI. Les réseaux de distribution 40

VII. Les énergies renouvelables sur le territoire 44

VIII. Analyse de la vulnérabilité du territoire 49

IX. L'élaboration du PCAET couplée à une démarche Cit'ergie 71

X. Questionnaire aux communes 77

XI. Synthèse des diagnostics 78

CHAPITRE 3 : DEMARCHE PARTICIPATIVE ET GOUVERNANCE 80

I. Un parti pris de participation des acteurs du territoire 81

II. Une gouvernance interne partagée 84

CHAPITRE 4 : STRATEGIE TERRITORIALE 86

I. Vision et principes directeurs 88

II. Axes stratégiques du PCAET 90

III. Objectifs stratégiques et opérationnels 114

CHAPITRE 5 : PLAN DACTIONS 118

CHAPITRE 6 : DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION 185

ANNEXE 1 : Bilan des émissions de gaz à effet de serre incombant au fonctionnement interne de la Communauté de Communes Haut-Bugey – Modalités de collecte des données 188

ANNEXE 2 : Canalisations de transport de gaz naturel à haute pression sur le territoire du Haut-Bugey….. 190

ANNEXE 3 : Questionnaire aux communes 211

ANNEXE 4 : Séminaire participatif, recueil des discussions 215

Liste des acronymes .....

CHAPITRE 1

PREAMBULE

Engagée par la Communauté de Communes Haut-Bugey en 2015, l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) présenté dans ce document est porté depuis le 1er janvier 2018 par Haut-Bugey Agglomération et s'appliquera à échelle d'un territoire qui reste inchangé. Le passage de Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2018 n'a pas entraîné de modification du périmètre de l'étude et donc des diagnostics associés.

Cette version du projet de PCAET de Haut-Bugey Agglomération prend en compte, dans la mesure du possible, des recommandations de l'Autorité Environnementale exprimés dans l'avis délibéré du 12 avril 2018. Cet avis n'est n'y favorable, ni défavorable. Il vise à permettre d'améliorer la conception et la participation du public à l'élaboration des décisions.

Conformément à l'article L 123-19 du code de l'environnement et dans le cadre de la procédure de validation de son projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial, Haut-Bugey Agglomération a organisé une consultation publique de son projet de plan du 16 juillet au 17 août 2018 inclus. En l'absence de tout commentaire, la consultation publique n'engendre pas de modification du projet de plan Climat-Air-Energie territorial de Haut-Bugey Agglomération.

Avec l'intégration des communes de la Communauté de Communes du plateau d'Hauteville au 1er janvier 2019, Haut-Bugey Agglomération va connaitre une extension de son territoire. Cette modification territoriale va entrainer une évolution du plan Climat-Air-Energie Territorial qu'il conviendra d'adapter aux caractéristiques du territoire élargi.

Suite à la réception de l'avis des services de l'Etat sur le projet de PCAET, le PCAET ne connaîtra pas de modification. Néanmoins et dans la mesure du possible, les recommandations formulées par les services de l'état seront prises en compte dans la mise en œuvre du PCAET de Haut-Bugey Agglomération et intégrées lors de son élargissement aux nouvelles communes membres de l'EPCI. Ainsi et comme le projet de PCAET le prévoit déjà :

- **Il sera tenu compte des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone et du Plan de réduction d'Emissions des Polluants Atmosphériques**
- **La gouvernance du PCAET sera renforcée et élargie à tous les acteurs et partenaires du territoire**
- **L'information et la sensibilisation des citoyens seront accentuées durant toute la période de mise en œuvre du PCAET**
- **De véritables politiques volontaristes seront définies notamment pour la mobilité et le bâti**

I. Présentation de Haut-Bugey Agglomération

Créée le 1er janvier 2018 dans la continuité la Communauté de Communes Haut-Bugey (CCHB) et sur le même périmètre géographique, Haut-Bugey Agglomération (HBA) compte aujourd'hui plus de 57 000 habitants répartis sur 36 communes. Elle exerce les compétences suivantes :

- Aménagement de l'Espace
- Développement économique
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des innondations
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Eau
- Politique du logement et du cadre de vie et équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Création et gestion des maisons de services au public
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs, de l'enseignement préélémentaire/élémentaire et culturels d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Assainissement
- Etude, création, aménagement, entretien et gestion de sites et équipements touristiques
- Organisation de la mobilité
- Soutien aux associations et clubs sportifs d'intérêt communautaire
- Construction et gestion d'une fourrière animale intercommunale et du service refuge pour animaux
- Instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol sous forme de prestations de services
- Création et gestion d'une piste d'éducation routière liée à un centre d'examen des permis de conduire

Situé au Nord de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes dans le département de l'Ain, le Haut-Bugey est au centre des grands axes de communication, à mi-chemin entre Lyon et Genève. Situé entre lacs et montagnes, le Haut-Bugey bénéficie d'un cadre naturel attrayant propice aux sports de plein air : randonnées, VTT, vélo, ski de fond, ski de piste, parapente, kayak, pêche… Les activités y sont multiples et variées : industries de la plasturgie et de la métallurgie, activités du bois et agricoles, tourisme… Plusieurs sites naturels et monuments historiques classés contribuent à la qualité de son cadre de vie et à son attractivité. Outre ce cadre naturel, le bassin est doté d'infrastructures de loisirs et de sports performantes comme le centre nautique équipé d'un bassin de 50 m, des complexes sportifs dédiés au rugby et au football, des murs d'escalade…

Périmètre de Haut-Bugey Agglomération

II. Principe du changement climatique, les enjeux énergétiques et de qualité de l'air

Les gaz à effet de serre (GES) jouent un rôle important dans la régulation du climat. Sans eux, la température moyenne sur terre serait de –18°C au lieu de +15°C. Depuis le XIX^{ème} siècle, de par ses activités, l'homme a fortement accru la quantité de gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère. En conséquence, l'équilibre climatique est déstabilisé et le climat se réajuste avec une augmentation de l'effet de serre engendrant des conséquences sur le milieu naturel et l'Homme.

Schéma de principe de l'effet de serre

Dérèglement du climat, phénomènes extrêmes, canicule en été, hiver sans neige, inondations dans une partie de l'Europe tandis qu'une autre subit de terribles sécheresses… Le changement climatique se manifeste sous des formes diverses à la surface du globe. Phénomène d'augmentation des températures moyennes des océans et de l'atmosphère au niveau planétaire - ses effets locaux sont inévitables et se font déjà ressentir à différents niveaux - ils impactent l'agriculture, la santé, l'économie, le tourisme… - pouvant à terme fragiliser l'équilibre des territoires.

Lac Genin

Le pétrole – source d'énergie fossile face à laquelle nous sommes si captif notamment pour permettre nos déplacements – comme la plupart des autres sources d'énergie est une ressource épuisable – dont la combustion en émettant des gaz à effet de serre alimente le dérèglement climatique. Il convient pour pallier à l'épuisement de ces ressources énergétiques et à l'envolée potentielle de leurs prix - d'encourager une utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables locales.

La qualité de l'air a des répercutions principalement sur notre santé (par voie respiratoire, digestive ou cutanée, leurs effets dépendent de la composition chimique, de la taille des particules, de nos modes de vie, du degré d'exposition…) et notre environnement (cultures, bâtiments, écosystèmes…). Ces effets peuvent être immédiats ou à long terme.

Vue de la ville de Nantua et de son lac, surplombée par l'autoroute A40

III. Contexte réglementaire

Conséquence de la Loi portant sur la Transition énergétique pour la Croissance Verte, avec ses 57 000 habitants, la Communauté de Communes Haut-Bugey (aujourd'hui Haut-Bugey Agglomération) est soumise à l'obligation d'élaborer son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Projet transversal concernant tous les acteurs du territoire, ce PCAET vise trois finalités :

- **Atténuation** : limiter l'impact du territoire sur les changements climatiques en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre, donc ses consommations d'énergie fossiles
- **Adaptation** : réduire la vulnérabilité du territoire aux effets des changements climatiques
- **Préservation de la qualité de l'air**

La loi de transition énergétique fixe des objectifs pour le territoire national pour ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de la consommation d'énergie finale et le recours aux énergies renouvelables.

En matière d'émissions de gaz à effet de serre, les objectifs fixés au niveau national sont, par rapport aux émissions de l'année de référence 1990 :

- ✓ **A l'horizon 2030 : 40% de réduction ;**
- ✓ **A l'horizon 2050 : 75% de réduction (division par 4).**

En matière de consommation d'énergie finale, les objectifs fixés au niveau national sont, par rapport à la consommation de l'année de référence 2012 :

- ✓ **A l'horizon 2030 : 20% de réduction ;**
- ✓ **A l'horizon 2050 : 50% de réduction.**

En matière de recours aux énergies renouvelables, les objectifs fixés au niveau national sont les suivants :

- ✓ **32 % d'ENR dans la consommation finale d'énergie en 2030**
- ✓ **40 % d'ENR dans la production d'électricité en 2030**
- ✓ **Diversifier la production d'électricité et baisser à 50 % la part du nucléaire à l'horizon 2025**

Afin d'inscrire ses émissions de gaz à effet de serre sur la trajectoire du facteur 4, la France s'est dotée d'une Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). La SNBC en vigueur a été présentée le 18 novembre 2015 en Conseil des ministres. Le décret fixant les trois premiers budgets carbone pour les périodes 2015-2018, 2019-2023, 2024-2028 et approuvant la SNBC a été publié au journal officiel le 19 novembre 2015.

En conséquence, en attendant l'élaboration du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui s'imposera aux PCAET, le présent document s'inscrit dans le respect de la feuille de route nationale (SNBC) et régionale en vigueur (SRCAE de l'ancienne région Rhône-Alpes). Cette conformité est vérifiée pour chacun des axes stratégiques du PCAET.

CHAPITRE 2

DIAGNOSTICS ET POTENTIELS

I. Les émissions internes de gaz à effet de serre

1. Estimation des émissions

Sources et méthode de calcul **:** En utilisant l'**outil « Bilan Carbone® »** développé par l'Agence de l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la CCHB a réalisé la partie interne de son bilan d'émissions de gaz à effet de serre selon les données disponible pour sa **première année de fonctionnement à savoir 2014**. Il s'agit ici d'évaluer les émissions dues au fonctionnement de la collectivité pour ses activités propres.

Les émissions de gaz à effet de serre de la CCHB (HBA) pour la partie interne s'élèvent à 1808 tCO_2e – avec une importance toute particulière du secteur « Energie » (86%) incombant au chauffage, à l'eau chaude et aux autres usages électriques des bâtiments gérés par la CCHB. Il est à noter que la Communauté de Communes Haut-Bugey gère un patrimoine diversifié composé de gros consommateurs d'énergie, dont le centre nautique, le stade de rugby ou encore les gymnases et les stations d'épuration.

Responsable de 11% des émissions de gaz à effet de serre, le poste « Déplacements » représente le deuxième poste d'émissions internes – suivi des immobilisations responsables de 3% des émissions de gaz à effet de serre.

Le poste « intrant » représentant les émissions de gaz à effet de serre dues à la consommation de papier avec 1 tCO_2e reste marginal en comparaison des autres postes.

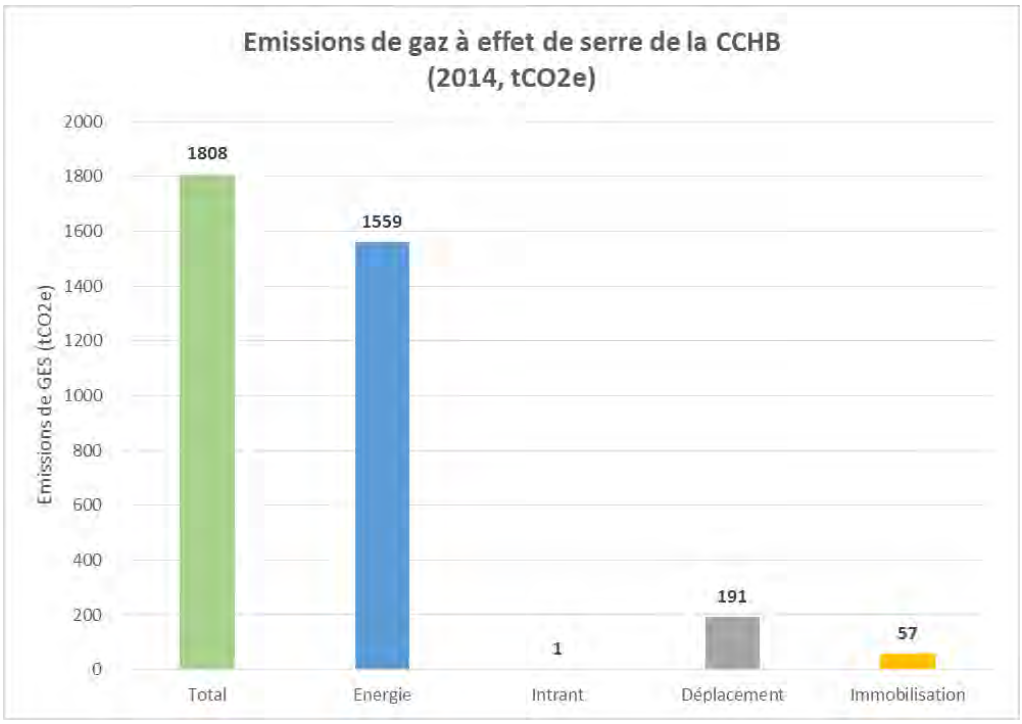

Répartition des émissions de gaz à effet de serre internes à la CCHB en 2014 (tCO_2e)

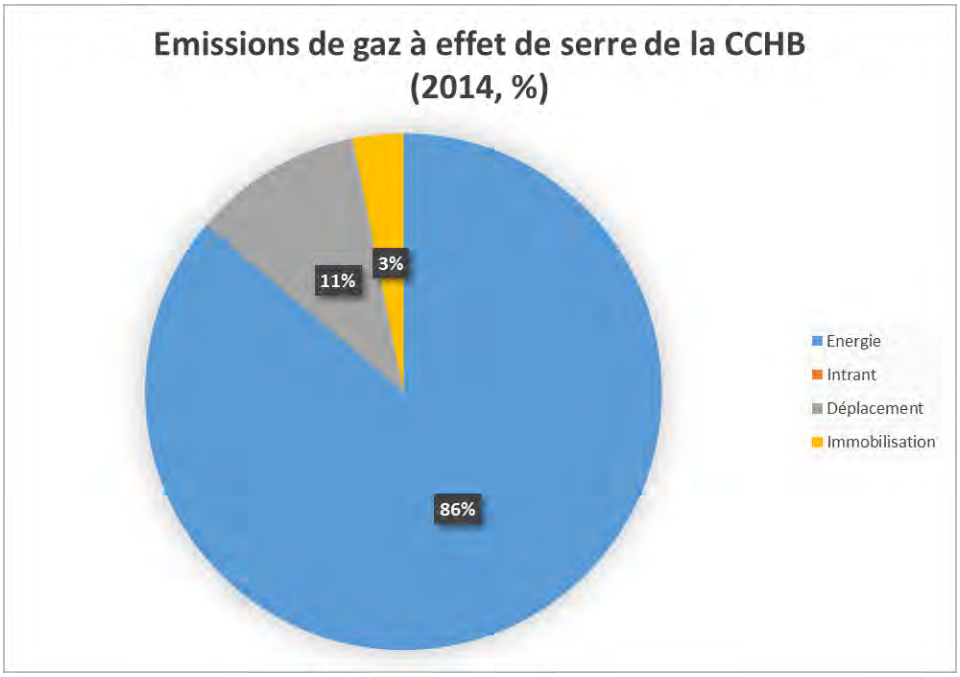

Répartition des émissions de gaz à effet de serre internes à la CCHB en 2014 (%)

2. Potentiels de réduction des émissions

Même si les autres leviers ne doivent pas être négligés, le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la partie fonctionnement interne de Haut-Bugey Agglomération réside principalement sur les économies réalisables sur le **fonctionnement des bâtiments communautaires** et la **sensibilisation des agents et des élus** - notamment dans leurs habitudes de travail et pour leurs déplacements.

Parmi les **actions « sans regret » engagées** depuis la première estimation des émissions de gaz à effet de serre internes à la CCHB (HBA), il est à noter :

- **L'acquisition d'un logiciel de suivi des fluides des bâtiments communautaires**
- **Le renfort des équipes par un économe de flux (suivi et gestion du patrimoine bâti communautaire)**
- **Participation annuelle au Challenge Mobilité « Au travail, j'y vais autrement »**
- **Acquisition d'un vélo électrique pour assurer les déplacements proches des agents**
- **Acquisition d'une voiture électrique**
- **Mise en place d'un fichier de co-voiturage interne**
- **Animation d'un groupe de travail de travail interne PCAET**
- **Mise en place d'un système de tri du compost généré lors du repas des agents**
- **Valorisation du compost par l'alimentation de fleurs d'ornement et de plantes aromatiques**
- **Campagne de sensibilisation emailing aux gestes du quotidien**
- **Flash « développement durable » dans chaque lettre interne**
- **…**

Conformément aux obligations réglementaires le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre pour la partie fonctionnement interne de Haut-Bugey Agglomération sera réalisé tous les trois ans et est prévu en 2018. Cette étude permettra d'appréhender l'évolution des émissions aux regards des actions réalisées en interne.

II. Les émissions territoriales de gaz à effet de serre

1. Estimation des émissions

Sources et méthode de calcul **:** Les estimations des émissions territoriales de gaz à effet de serre reprennent les données 2012 de l'Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de serre (OREGES) – www.oreges.rhonealpes.fr. Les données concernant la population du territoire sont issues de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Les émissions de gaz à effet de serre de la CCHB (HBA) pour la partie territoriale s'élèvent à 344 ktCO$_2$e pour une population en 2012 de 57 434 habitants soit une quantité de gaz à effet de serre émise par habitant de 6,2 tCO$_2$e. A titre de comparaison, à la même époque les émissions de gaz à effet de serre s'élevaient en Rhône-Alpes à 5,1 tCO$_2$e/hab – cette moyenne d'émission étant identique à échelle de la France.

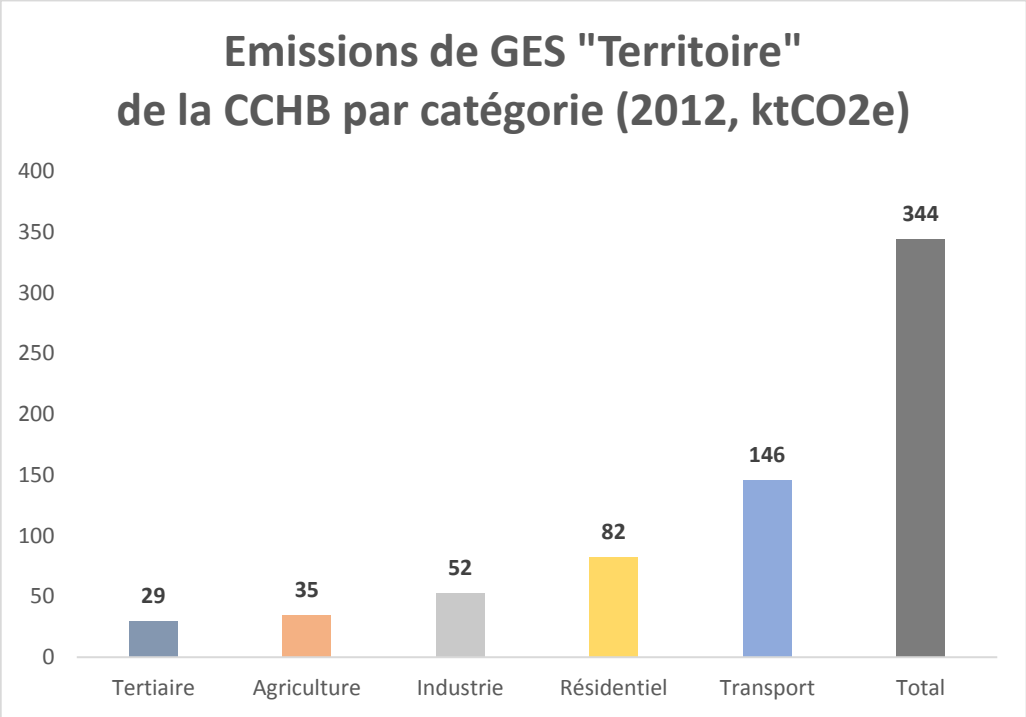

Il est à noter une **importance toute particulière du secteur « Transport » (146 ktCO2e, 42%)**. Les émissions de gaz à effet de serre incombant aux secteurs « Résidentiel » et « Industriel » comptent respectivement pour 24% et 15% - tandis que les secteurs « Agriculture » et « Tertiaire » représentent 10% et 9% des émissions.

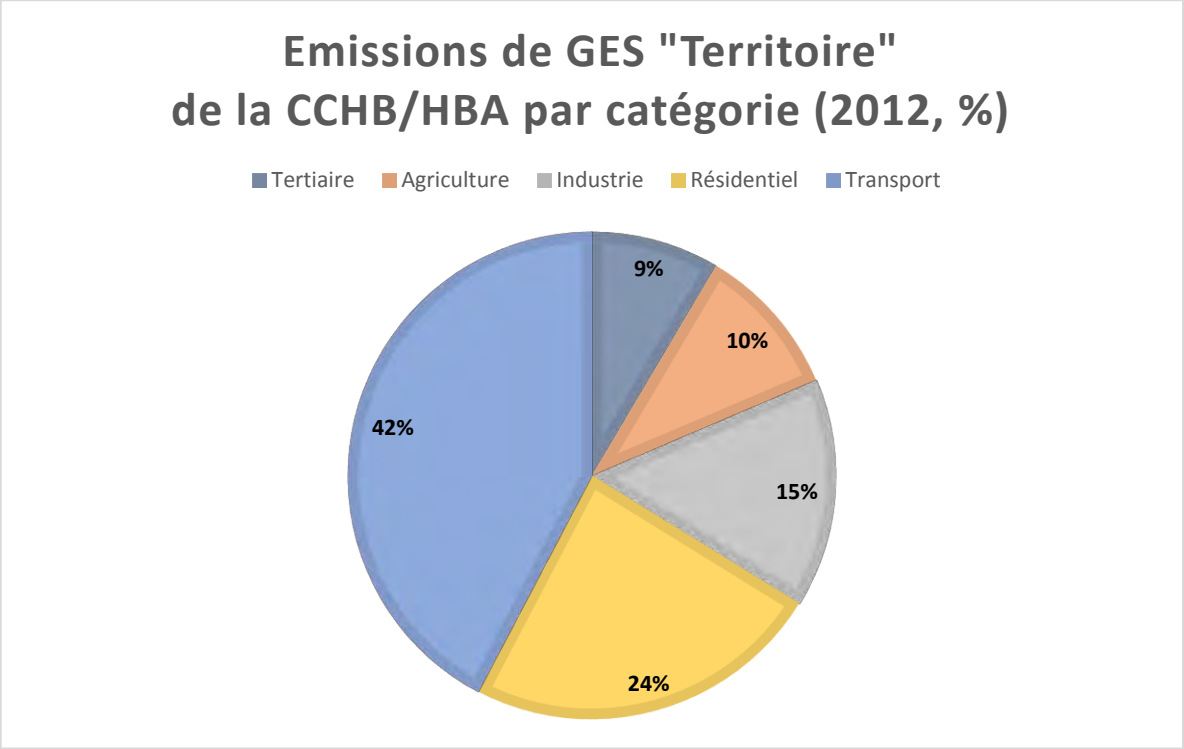

Ramenées au nombre d'habitants sur le territoire en 2012, les émissions de gaz à effet de serre s'élèvent à :

Tous secteurs : 6,2 tCO_2e/hab
Transport : 3 tCO_2e/hab
Résidentiel : 1,2 tCO_2e/hab
Industrie : 0,9 tCO_2e/hab
Agriculture : 0,6 tCO_2e/hab
Tertiaire : 0,5 tCO_2e/hab

2. Evolution annuelles des émissions

Les données OREGES 2013 permettent de constater les dynamiques d'évolution pour chaque secteur depuis 1990, depuis 2005, ces 5 dernières années et la dernière année.

	Depuis 1990	Depuis 2005	Ces 5 dernières années	La dernière année
Transport	+9%	-8%	-3%	+1%
Résidentiel	+3%	-21%	-18%	-4%
Industrie	-31%	-13%	-10%	-11%
Tertiaire	+8%	-13%	-3%	0%
Agriculture	-20%	-6%	-5%	0%
TOTAL	**-4%**	**-12%**	**-8%**	**-2%**

Globalement, les émissions diminuent bien qu'elles ne diminuent pas assez vite puisqu'un rythme annuel de -3% serait nécessaire.

Le secteur industriel est le plus vertueux mais il conviendrait de vérifier si l'activité économique a été constante sur la même période et quel est l'impact de délocalisations.

Le secteur résidentiel semble être, ces dernières années, sur un rythme approchant l'objectif de 3% annuel.

Le secteur le plus préoccupant est celui des transports avec une augmentation la dernière année et surtout depuis 1990.

3. Potentiels de réduction des émissions

Ce paragraphe a pour objectif d'évaluer les potentiels de réduction afin d'orienter les objectifs que Haut-Bugey Agglomération doit déterminer dans son plan d'actions. Ces potentiels de réductions d'émissions de gaz à effet de serre sont calculés à l'échelle du périmètre du territoire du Haut-Bugey. **Les réductions sont évaluées aux échéances 2020, 2030 et 2050.**

A l'échéance 2020, les potentiels de réduction sont calculés en considérant des quantités annuelles modestes compte tenu de la proximité de l'échéance. Les données obtenues auprès du service « Habitat » de Haut-Bugey Agglomération (source CD01) font état d'un rythme de 50 à 60 logements rénovés annuellement grâce aux aides de l'Anah pour les années 2016 et 2017. Ces deux années correspondent à la fin du dispositif d'OPAH-RU sur 8 communes de l'intercommunalité, expliquant une nette augmentation du nombre de projets par rapport aux années antérieures : 2013 (13 logements) et 2014-2015 (35 logements/an).

A l'échéance 2030, les potentiels envisagés sont plus ambitieux avec une accélération des processus de changement. Enfin, à l'échéance 2050, une nouvelle accélération des rythmes de changement sont envisagés. Les potentiels estimés pris en compte pour chaque domaine sont décrits dans les paragraphes suivants pour chacune des trois échéances.

Pour mémoire, dans les calculs qui suivent, le nombre de logements sur le territoire retenu est de 24 300. Les surfaces de bâtiments tertiaires n'étant pas directement disponibles, elles ont été estimées sur la base la consommation globale des bâtiments tertiaires et d'un ratio de consommation énergétique surfacique standard observé sur d'autres territoires L'estimation conduit à une hypothèse d'environ 300 000 m^2 de bâtiments tertiaires sur le territoire.

a) Potentiels estimés d'ici 2020 (3 ans)

Rénovation des logements : Pour les trois premières années, le rythme annuel estimé potentiel de chantiers est le suivant :

- Logements équipés de chauffe-eau solaire : 50
- Logements équipés de toitures solaires photovoltaïques : 50
- Logements rénovés (cible -60%) sans énergie renouvelable : 50
- Logements rénovés (cible -60%) avec chauffage bois : 25
- Logements rénovés (cible -60%) avec chauffage géothermie : 25
- Logements non rénovés avec chauffage bois : 10
- Logements non rénovés avec chauffage géothermie : 10

Rénovation du tertiaire : Pour les trois premières années, le rythme annuel estimé potentiel de chantiers est le suivant :

- Bâtiments équipés de chauffe-eau solaire : 3
- Bâtiments équipés de toitures solaires photovoltaïques : 3
- Bâtiments rénovés (cible -60%) sans énergie renouvelable : 1 000 m^2
- Bâtiments rénovés (cible -60%) avec chauffage bois : 500 m^2
- Bâtiments rénovés (cible -60%) avec chauffage géothermie : 500 m^2

Réduction de consommation des autres usages de l'énergie dans les logements et le tertiaire : Elle est estimée à 10% à l'horizon 2030 avec une répartition linéaire sur les 13 prochaines années.

Déplacements : 5% de réduction des distances parcourues et 5% de diminution du facteur d'émission moyen (recours à des véhicules moins émissifs).

Transport de marchandises : 5% de réduction des distances parcourues et 5% de diminution du facteur d'émission moyen (recours à des véhicules moins émissifs).

Industrie : Un potentiel de réduction de 5% est estimé à l'horizon 2020.

Agriculture : La problématique énergétique n'est pas aussi importante que dans les autres secteurs. Par contre, les efforts à consentir le sont en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Le potentiel de réduction est évalué à 5% en 2020.

b) Potentiels estimés entre 2020 et 2030 (10 ans)

Rénovation des logements : Pour les dix années suivantes, le rythme annuel estimé potentiel de chantiers est le suivant, permettant d'atteindre les pourcentages du parc indiqués :

- Logements équipés de chauffe-eau solaire : 228, cible 10% du parc
- Logements équipés de toitures solaires photovoltaïques : 228, cible 10% du parc
- Logements rénovés (cible -60%) sans énergie renouvelable : 228, cible 10% du parc
- Logements rénovés (cible -60%) avec chauffage bois : 114, cible 5% du parc
- Logements rénovés (cible -60%) avec chauffage géothermie : 114, cible 5% du parc
- Logements non rénovés avec chauffage bois : 70, cible 3% du parc
- Logements non rénovés avec chauffage géothermie : 70, cible 3% du parc

Ainsi, à l'horizon 2030, avec ces potentiels :

- 20% auraient un équipement solaire (thermique ou photovoltaïque),
- 20% auraient été rénovés, la moitié sans énergie renouvelable, un quart avec un chauffage bois et le dernier quart avec un chauffage géothermique,
- 6% auraient été équipés d'un système de chauffage renouvelable (50/50 entre bois et géothermie) sans avoir été rénovés.

Rénovation du tertiaire : Pour les dix années suivantes, le rythme annuel estimé potentiel de chantiers est le suivant, permettant d'atteindre les pourcentages du parc indiqués :

- Bâtiments équipés de chauffe-eau solaire : 9, cible 100 toitures
- Bâtiments équipés de toitures solaires photovoltaïques : 9, cible 100 toitures
- Bâtiments rénovés (cible -60%) sans énergie renouvelable : 2 740 m^2, cible 10%
- Bâtiments rénovés (cible -60%) avec chauffage bois : 1 370 m^2, cible 5%
- Bâtiments rénovés (cible -60%) avec chauffage géothermie : 1 370 m^2, cible 5%

Ainsi, à l'horizon 2030, avec ces potentiels :

- 200 toitures auraient un équipement solaire (thermique ou photovoltaïque),
- 20% des surfaces auraient été rénovés, la moitié sans énergie renouvelable, un quart avec un chauffage bois et le dernier quart avec un chauffage géothermique.

Réduction de consommation des autres usages de l'énergie dans les logements et le tertiaire : Elle est estimée à 10% à l'horizon 2030 avec une répartition linéaire sur les 13 prochaines années.

Déplacements : Entre 2020 et 2030, 15% de réduction des distances parcourues et 15% de diminution du facteur d'émission moyen (recours à des véhicules moins émissifs).

Transport de marchandises : Entre 2020 et 2030, 15% de réduction des distances parcourues et 15% de diminution du facteur d'émission moyen (recours à des véhicules moins émissifs).

Industrie : Entre 2020 et 2030, un potentiel de réduction de 15% est estimé.

Agriculture : La problématique énergétique n'est pas aussi importante que dans les autres secteurs. Par contre, les efforts à consentir le sont en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Le potentiel de réduction est évalué à 10% entre 2020 et 2030.

c) Potentiels estimés entre 2030 et 2050 (20 ans)

Rénovation des logements : Pour les vingt dernières années d'ici 2050, le rythme annuel estimé potentiel de chantiers est le suivant, permettant d'atteindre les pourcentages du parc indiqués :

- Logements équipés de chauffe-eau solaire : 365, cible 40% du parc
- Logements équipés de toitures solaires photovoltaïques : 365, cible 40% du parc
- Logements rénovés (cible -60%) sans énergie renouvelable : 365, cible 40% du parc
- Logements rénovés (cible -60%) avec chauffage bois : 243, cible 25% du parc
- Logements rénovés (cible -60%) avec chauffage géothermie : 243, cible 25% du parc
- Logements non rénovés avec chauffage bois : 24, cible 5% du parc
- Logements non rénovés avec chauffage géothermie : 24, cible 5% du parc

Ainsi, à l'horizon 2030, avec ces potentiels :

- 80% auraient un équipement solaire (thermique ou photovoltaïque), ou plutôt 40% des logements disposeraient de deux équipements solaires,
- 90% auraient été rénovés, 40% sans énergie renouvelable, 25% avec un chauffage bois et 25% avec un chauffage géothermique,
- 10% auraient été équipés d'un système de chauffage renouvelable (50/50 entre bois et géothermie) sans avoir été rénovés.

Rénovation du tertiaire : Pour les vingt dernières années d'ici 2050, le rythme annuel estimé potentiel de chantiers est le suivant, permettant d'atteindre les pourcentages du parc indiqués :

- Bâtiments équipés de chauffe-eau solaire : 15, cible 400 toitures
- Bâtiments équipés de toitures solaires photovoltaïques : 15, cible 400 toitures
- Bâtiments rénovés (cible -60%) sans énergie renouvelable : 7 600 m^2, cible 60%
- Bâtiments rénovés (cible -60%) avec chauffage bois : 2 276 m^2, cible 20%
- Bâtiments rénovés (cible -60%) avec chauffage géothermie : 2 276 m^2, cible 20%

Ainsi, à l'horizon 2030, avec ces potentiels :

- 800 toitures auraient un équipement solaire (thermique ou photovoltaïque),
- 100% des surfaces auraient été rénovés, 60% sans énergie renouvelable, 20% avec un chauffage bois et 20% avec un chauffage géothermique.

Réduction de consommation des autres usages de l'énergie dans les logements et le tertiaire : Elle est estimée à 30% entre 2030 et 2050.

Déplacements : Entre 2030 et 2050, 35% de réduction des distances parcourues et 30% de diminution du facteur d'émission moyen (recours à des véhicules moins émissifs).

Transport de marchandises : Entre 2030 et 2050, 35% de réduction des distances parcourues et 30% de diminution du facteur d'émission moyen (recours à des véhicules moins émissifs).

Industrie : Entre 2030 et 2050, un potentiel de réduction de 40% est estimé.

Agriculture : La problématique énergétique n'est pas aussi importante que dans les autres secteurs. Par contre, les efforts à consentir le sont en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Le potentiel de réduction est évalué à 20% entre 2030 et 2050.

d) Trajectoire des réductions potentielles d'émissions de gaz à effet de serre

Les potentiels de réduction des émissions identifiés dans les pages précédentes pour chaque secteur (logements, tertiaire, déplacement, transport de marchandise, industrie et agriculture) permettent de tracer une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire du Haut-Bugey.

Cette trajectoire rejoint quasiment l'objectif du facteur 4 en 2050 après un écart important constaté aux années 2020 et 2030.

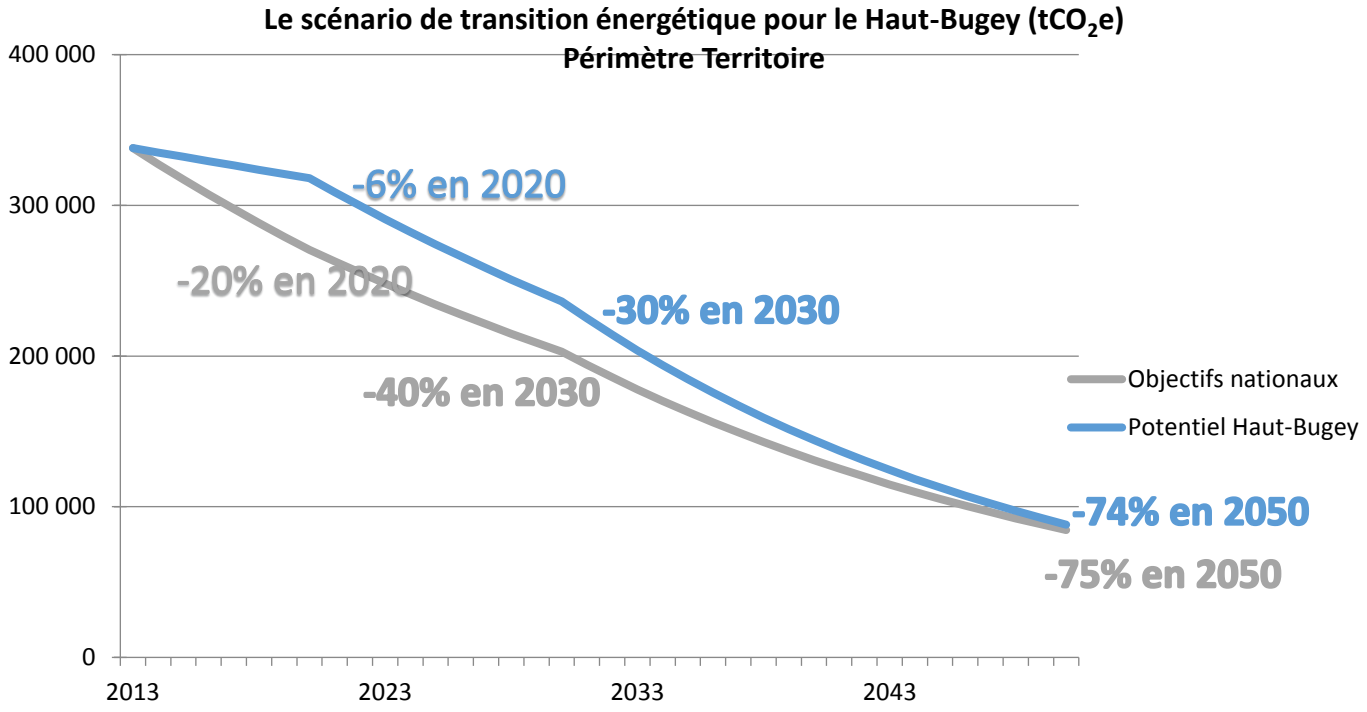

Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Haut-Bugey avec les potentiels estimés dans ce chapitre

III. Les émissions territoriales de polluants atmosphériques

1. Estimation des émissions

Sources et méthode de calcul **:** Les résultats synthétiques présentés dans ce chapitre sont issus de « © Air Rhône-Alpes (2016) Observatoire - Fiches territoriales ». Une étude diffusée en novembre 2014 concernant la surveillance des composés organiques volatils (COV) précurseurs de l'ozone dans la vallée de l'Arve et à Oyonnax a aussi été utilisée.

Pour le Haut-Bugey, les éléments de contexte suivants sont identifiés :

- **2,7% de communes urbaines, 32% communes périurbaines et 65% de communes rurales**
- **32% de communes sensibles à la qualité de l'air sur l'intercommunalité**
- **Il n'y a pas de Plan de Protection de l'Atmosphère**
- **Il n'y a pas de Plan de déplacement Urbain (PDU)**
- **Le Haut-Bugey est traversé par un axe routier à fort trafic de type autoroute**
- **Une zone naturelle sensible (réserve naturelle, parc national ou régional) est présente sur le territoire**

Pour chacun des polluants principaux, les indications concernant le Haut-Bugey peuvent être résumées de la manière suivante :

Les particules en suspension de diamètre inférieur à 10µm (**PM10**) et à 2.5µm (**PM2.5**) sont des substances organiques ou minérales. Elles peuvent être d'origine naturelle, c'est le cas des pollens, mais elles sont aussi causées par les activités humaines, notamment les transports routiers (imbrûlés à l'échappement, usure des pièces mécaniques par frottement, des pneumatiques…), les industries, mais aussi le chauffage et le brulage des déchets verts.

Du point de vue de la santé, selon leur granulométrie, les particules pénètrent plus ou moins profondément dans l'arbre pulmonaire. Les particules fines parviennent jusqu'aux bronches, et peuvent y transporter des allergènes et des molécules cancérogènes. C'est plus particulièrement problématique pour les jeunes enfants. Les plus fines peuvent passer à travers la membrane pulmonaire dans le sang, et avoir un impact sur le système cardio-vasculaire et l'ensemble des organes.

Les effets de salissure des bâtiments et des monuments sont les atteintes à l'environnement les plus visibles. Le coût économique induit par leur remise en état (nettoyage, ravalement) est considérable. Au niveau européen, le chiffrage des dégâts provoqués sur le bâti serait de l'ordre de neuf milliards d'euros par an.

PM 2.5 : Il s'agit de particules en suspension de diamètre <2.5 µm.

La carte ci-dessous indique la moyenne annuelle de concentration de PM2,5 sur le territoire en 2016.

La valeur limite réglementaire annuelle est de : 25 µg/m3.

La carte montre une concentration largement inférieure à cette valeur limite. Les concentrations les plus élevées sont constatées le long de l'A404 et le long de l'axe Brion / Matafelon.

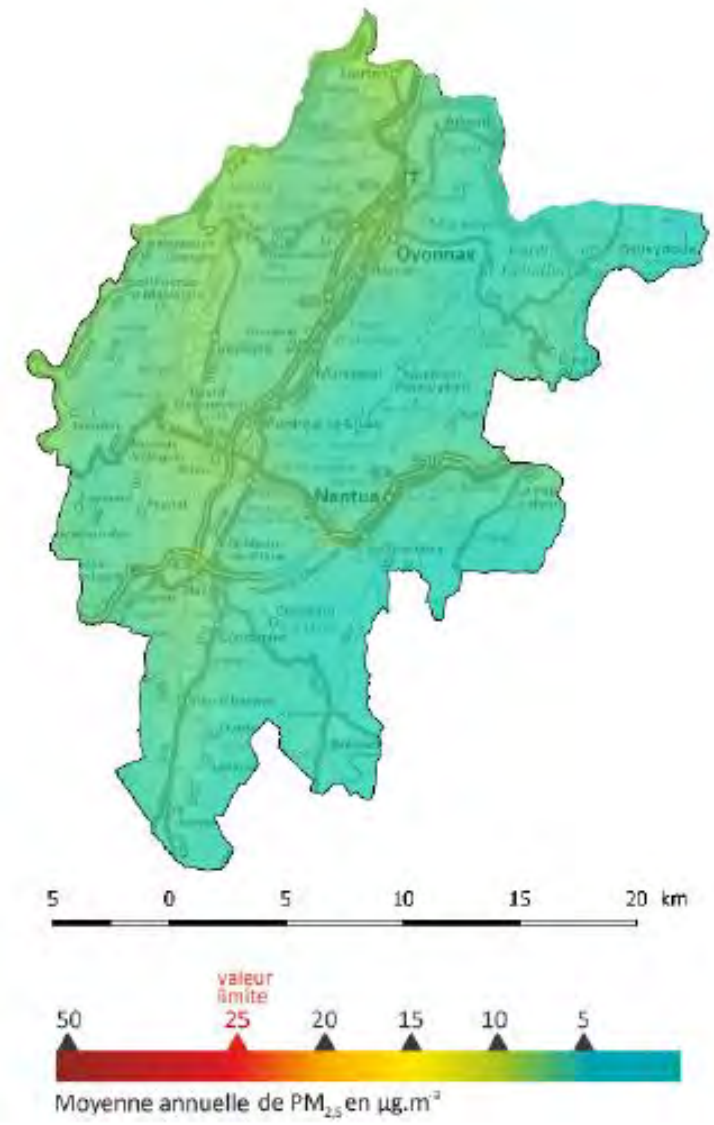

Le graphique suivant compare, pour l'année 2016, l'exposition aux PM2,5 des populations du département et du Haut-Bugey. On peut constater que plus de 99% de la population du Haut-Bugey n'est pas soumise à une exposition supérieure à la valeur limite.

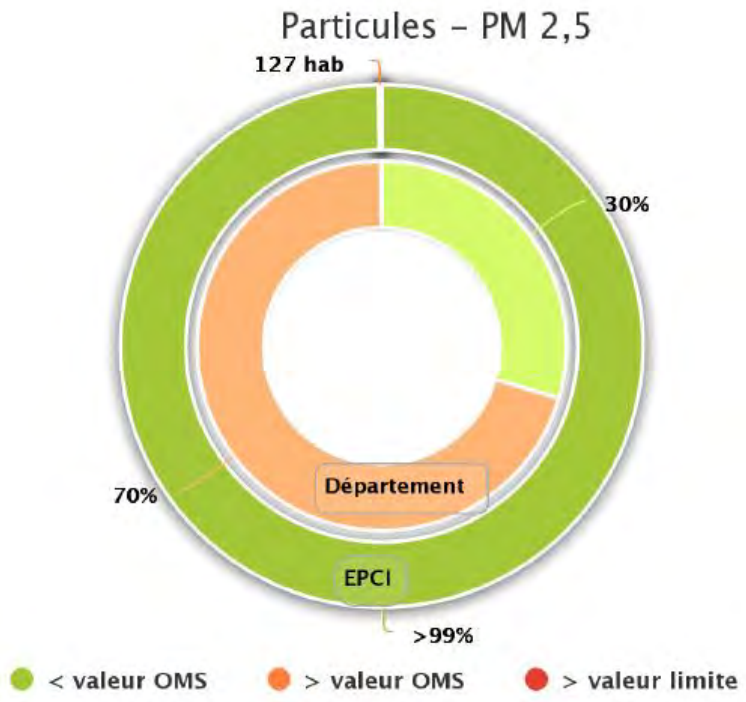

PM10 : Il s'agit de particules en suspension de diamètre <10 µm.

La carte ci-dessous indique la moyenne annuelle de concentration de PM10 sur le territoire en 2016.

La valeur limite réglementaire annuelle est de : 40 µg/m3.

La carte montre une concentration largement inférieure à cette valeur limite. Les concentrations les plus élevées sont constatées le long de l'A404 et le long de l'axe Brion / Matafelon.

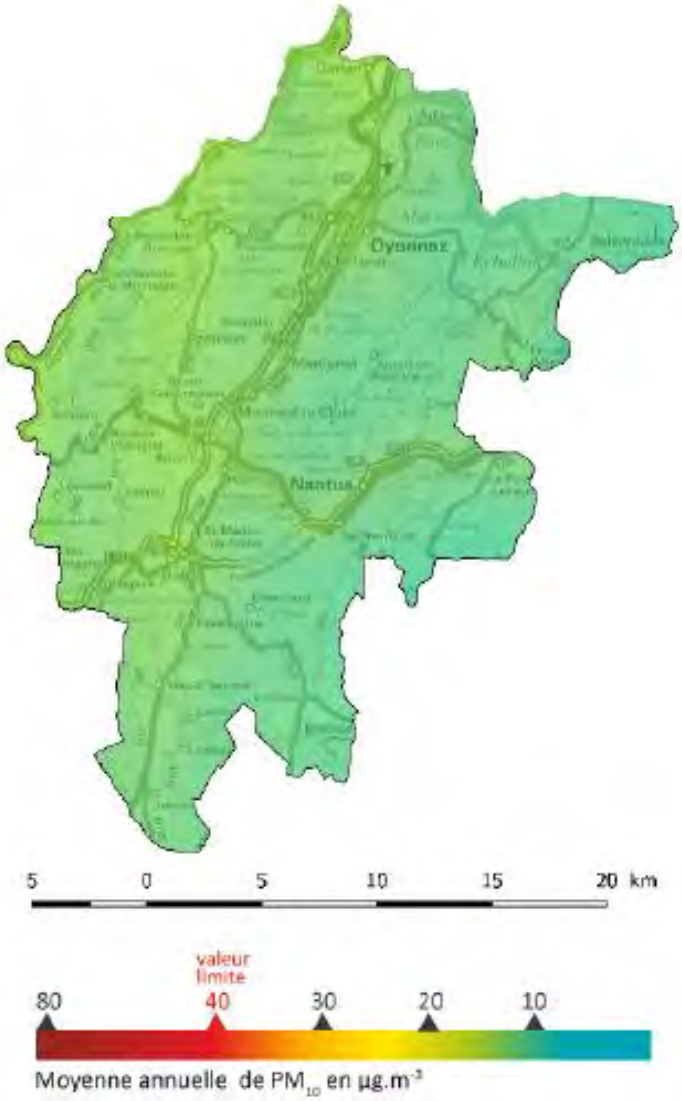

Le graphique suivant compare, pour l'année 2016, l'exposition aux PM10 des populations du département et du Haut-Bugey. On peut constater que la population du Haut-Bugey n'est pas soumise à une exposition supérieure à la valeur limite alors que 2% de la population de l'Ain est soumise à une exposition supérieure à la valeur préconisée par l'OMS.

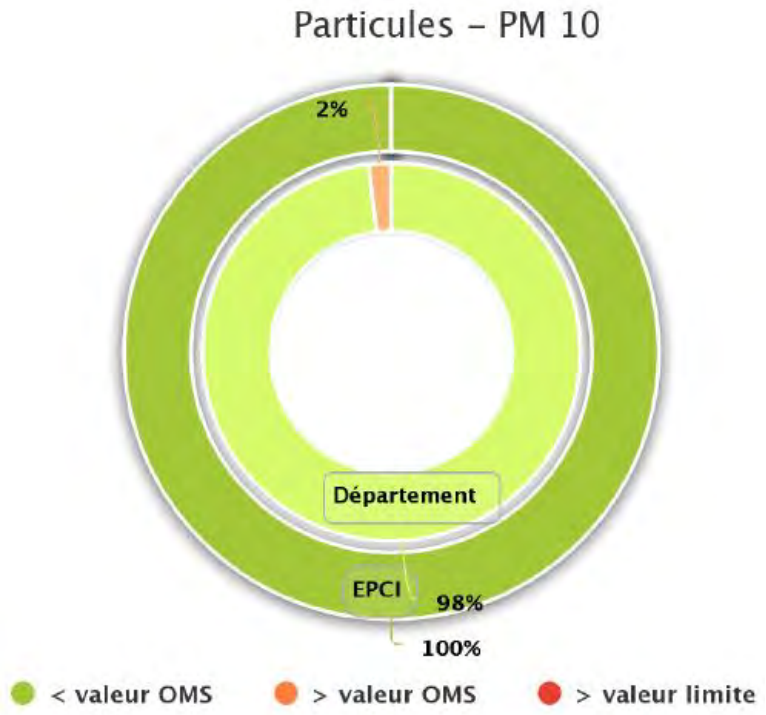

NOx : Il s'agit des oxydes d'azote (NO et NO_2). Ces composés sont formés par oxydation de l'azote atmosphérique (N_2) lors des combustions (essentiellement à haute température) de carburants et de combustibles fossiles.
Le dioxyde d'azote (NO_2) est émis lors des phénomènes de combustion, principalement par combinaison de l'azote et de l'oxygène de l'air. Les sources principales sont les véhicules et les installations de combustion.
Le pot catalytique a permis depuis 1993, une diminution des émissions des véhicules à essence, mais l'effet reste encore peu perceptible compte tenu de la forte augmentation du trafic et de la durée de renouvellement du parc automobile. De plus, les véhicules diesel, en forte progression ces dernières années, rejettent davantage de NOx.
Le NO_2 se rencontre également à l'intérieur des locaux où fonctionnent des appareils au gaz tels que les gazinières, chauffe-eaux, etc.

Du point de vue de la santé, à forte concentration, le dioxyde d'azote est un gaz toxique et irritant pour les yeux et les voies respiratoires. Les effets chroniques spécifiques de ce polluant sont difficiles à mettre en évidence du fait de la présence dans l'air d'autres polluants avec lesquels il est corrélé. Le dioxyde d'azote est un gaz irritant pour les bronches. Chez les asthmatiques, il augmente la fréquence et la gravité des crises. Chez l'enfant, il favorise les infections pulmonaires. Cependant, on estime aujourd'hui qu'il n'y a pas de risque cancérigène lié à l'exposition au dioxyde d'azote.
Le dioxyde d'azote participe aux phénomènes de pluies acides, à la formation de l'ozone troposphérique, dont il est un des précurseurs, à la dégradation de la couche d'ozone et à l'effet de serre. Enfin, même si les dépôts d'azote possèdent un certain pouvoir nutritif, à long terme, ces apports peuvent créer un déséquilibre nutritif dans le sol qui se répercute par la suite sur les végétaux.

La carte ci-dessous indique la moyenne annuelle de concentration de NOx sur le territoire en 2016.

La valeur limite réglementaire annuelle est de : 40 µg/m3.

La carte montre une concentration largement inférieure à cette valeur limite. Les concentrations les plus élevées sont constatées le long des axes autoroutiers : A404 et A40.

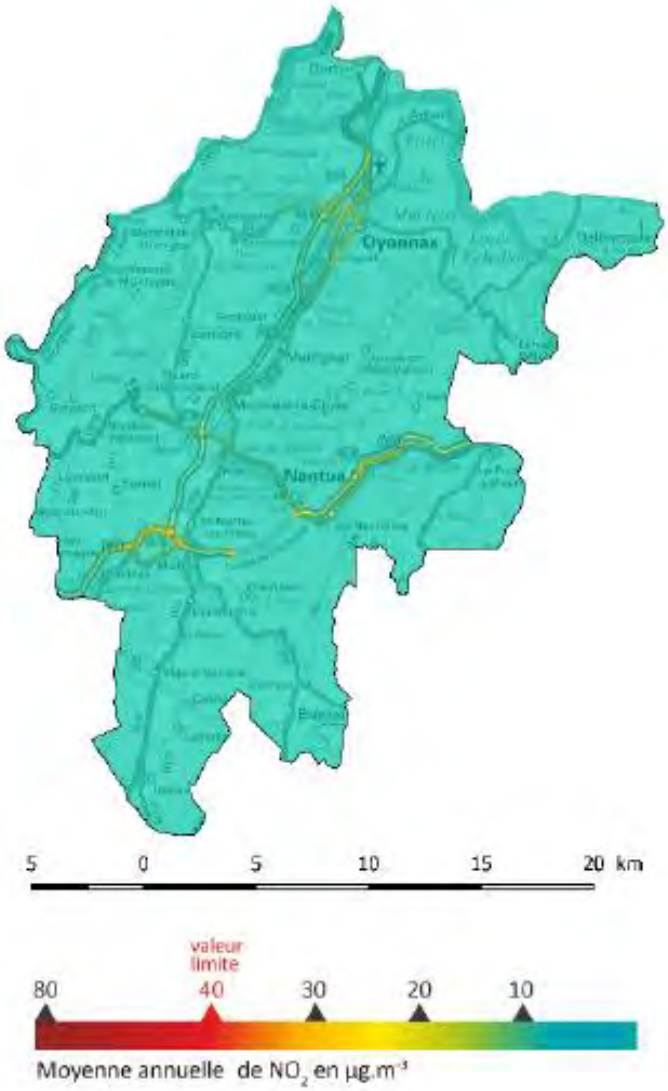

Le graphique suivant compare, pour l'année 2016, l'exposition au NO2 des populations du département et du Haut-Bugey. On peut constater que seule une part infime de la population du Haut-Bugey est soumise à une exposition supérieure à la valeur limite.

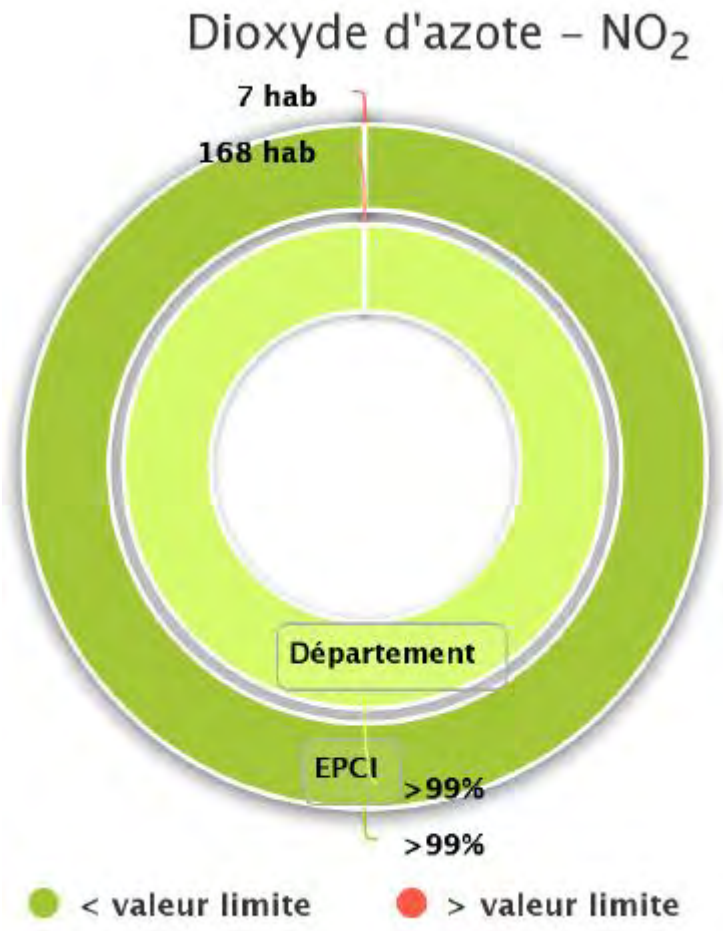

SO_2 : Il s'agit du dioxyde de soufre.
C'est un polluant essentiellement industriel. Les sources principales sont les centrales thermiques, les grosses installations de combustion industrielles, l'automobile et les unités de chauffage individuel et collectif.
Du point de vue de la santé, le dioxyde de soufre est un irritant des muqueuses, de la peau et des voies respiratoires supérieures (toux, dysphées, etc.). Il agit en synergie avec d'autres substances, les particules fines notamment. Comme tous les polluants, ses effets sont amplifiés par le tabagisme.
Le mélange acido-particulaire peut, en fonction des concentrations, provoquer des crises chez les asthmatiques, accentuer les gênes respiratoires chez les sujets sensibles et surtout altérer la fonction respiratoire chez l'enfant (baisse de capacité respiratoire, toux).
Le dioxyde de soufre se transforme en acide sulfurique au contact de l'humidité de l'air et participe au phénomène des pluies acides. Il contribue également à la dégradation de la pierre et des matériaux de nombreux monuments.

Il n'y a pas d'étude spécifique sur le territoire car l'industrie lourde est absente

COV : Il s'agit des composants organiques volatiles qui regroupent toutes les molécules formées d'atomes d'hydrogène et de carbone (hydrocarbures) comme le benzène (C_6H_6) et le toluène (C_7H_8).
Les atomes d'hydrogène sont parfois remplacés par d'autres atomes comme l'azote, le chlore, le soufre, les halogènes (brome, chlore, fluor, etc.), le phosphore ou l'oxygène (exemple des aldéhydes). Leur source résulte des vapeurs d'hydrocarbures et de solvants divers.
Du point de vue de la santé, leurs effets sont très divers selon la nature des composés : ils vont de la simple gêne olfactive à une irritation des voies respiratoires, une diminution de la capacité respiratoire, ou des risques d'effets mutagènes et cancérigènes (benzène). Les solvants organiques peuvent être responsables de céphalées, de nausées...
Le formaldéhyde, l'acétaldéhyde, et l'acroléine sont particulièrement réactifs et responsables d'irritations des yeux, du nez, de la gorge et des voies respiratoires, de modifications pouvant aggraver l'état d'un asthmatique, voire sensibiliser les voies respiratoires (participation au développement de phénomènes allergiques).
Les COV interviennent, avec les oxydes d'azote et le monoxyde de carbone, dans le processus de formation de l'ozone dans la basse atmosphère. Les composés les plus stables chimiquement participent à l'effet de serre et à l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique (carbures halogénés notamment).

Compte tenu de la présence de l'industrie plasturgique, une étude a été réalisée et diffusée en 2014. Elle conclut : « **les concentrations de COV rencontrées sont faibles, l'influence de l'industrie plasturgique y est peu visible** ».

D'une manière générale et pas spécifiquement pour le Haut-Bugey, le graphique suivant identifie pour chaque famille de polluants atmosphériques, les secteurs d'activités incriminés.

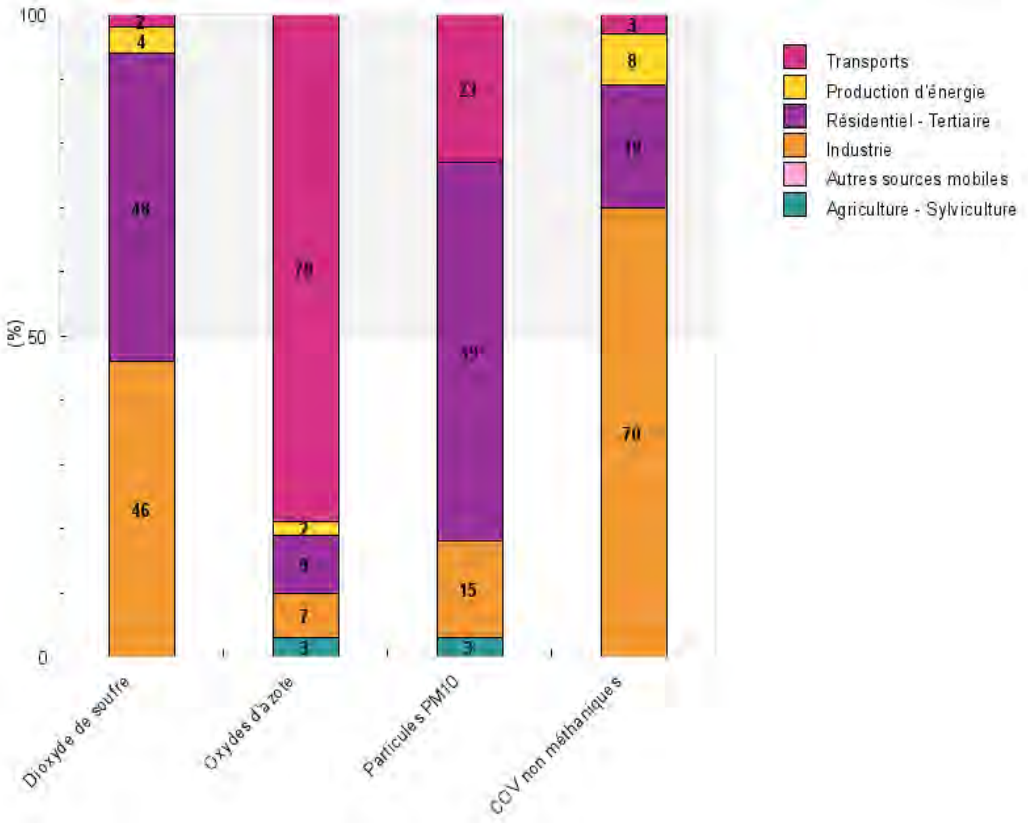

Pour le secteur résidentiel, le graphique suivant met en regard la proportion d'utilisation de chaque source d'énergie avec la responsabilité de cette source dans l'émission des différents polluants locaux.

On peut y lire que, bien qu'alimentant 21% des logements, le fioul domestique est à l'origine de 75% du dioxyde de soufre. Le bois alimente quant à lui 18% des logements mais il est à l'origine de respectivement 97% et 98% des émissions de PM10 et de COV non méthaniques.

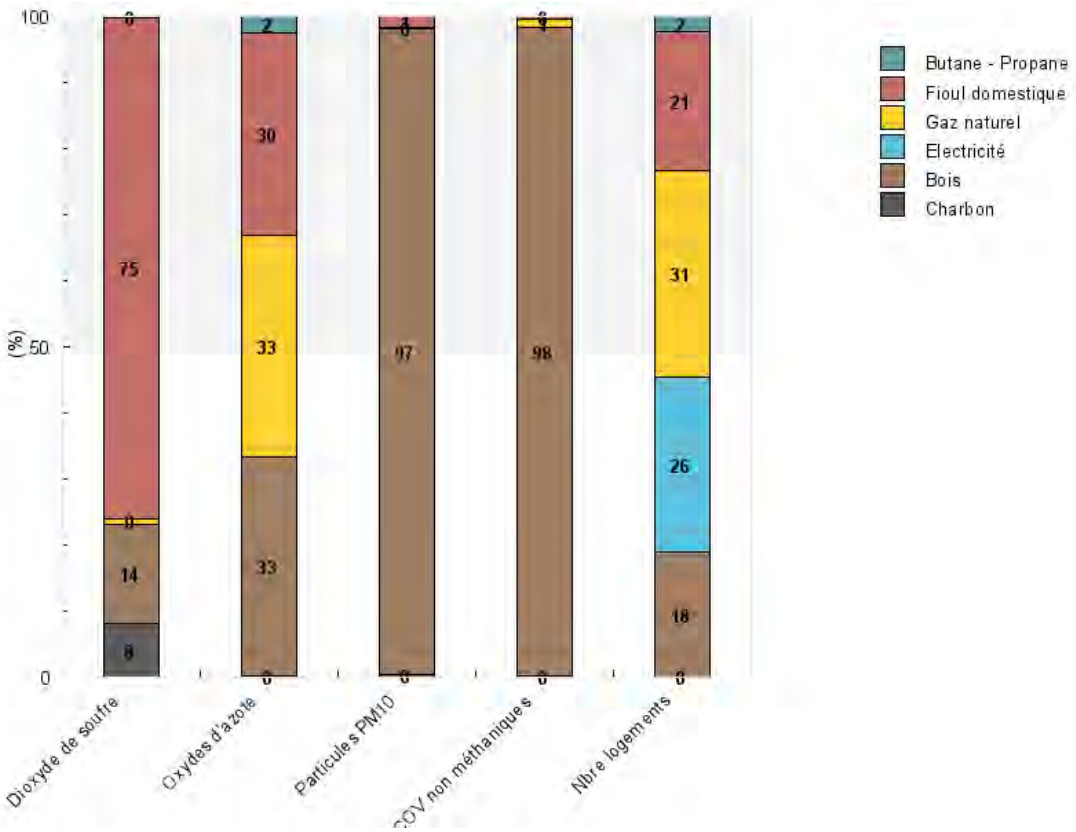

Si l'on continue l'analyse concernant l'utilisation du bois dans le résidentiel, le graphique suivant illustre le fait que les installations récentes émettent beaucoup moins que les installations anciennes. En effet, 29% des installations (foyers ouverts ou installations antérieures à 1996) émettent 62% des PM10 tandis que 71% des installations (postérieures à 1996) émettent 38% des PM10.

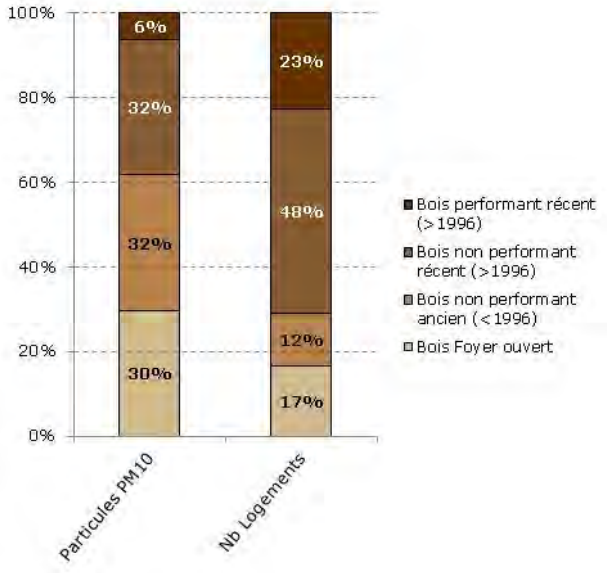

Concernant le trafic routier, le graphique suivant montre l'impact important du diesel en termes d'émissions de dioxyde de soufre, d'oxyde d'azote et de PM10.

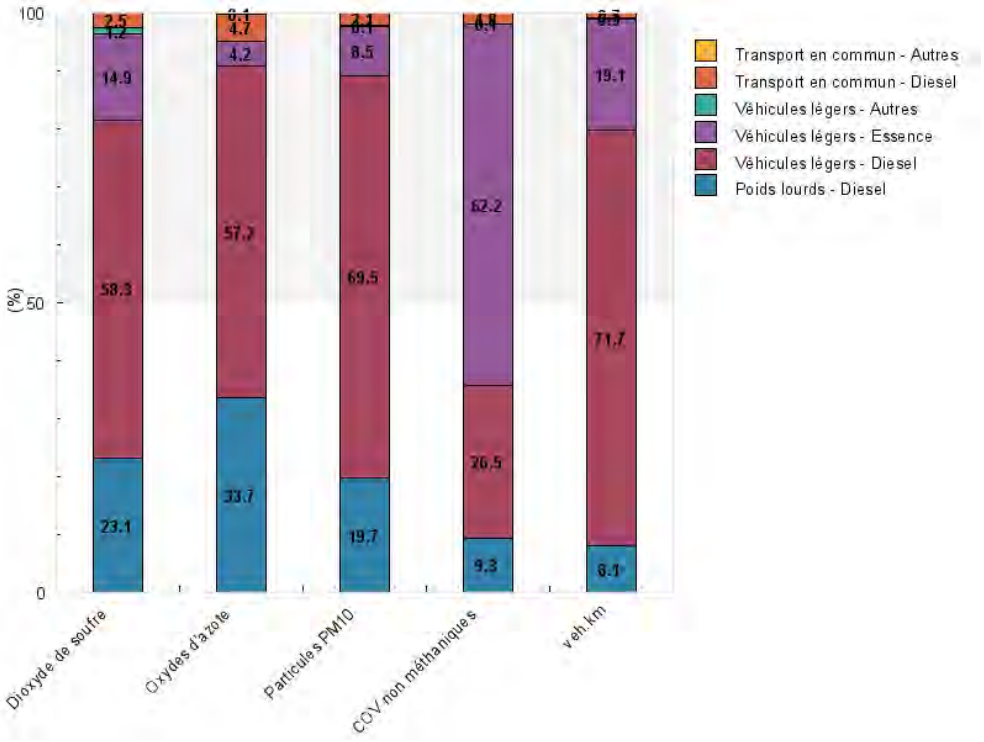

Plus spécifiquement pour le Haut-Bugey et pour le département, le graphique suivant indique pour l'année 2015, la contribution de chaque secteur pour chacun des polluants.

L'analyse comparée de ces graphiques met à jour les commentaires suivants :

NOx : La situation du Haut-Bugey est proche de la situation nationale avec une large prédominance du secteur des transports (83% pour le Haut-Bugey, 79% en moyenne nationale). Elle se démarque de la situation départementale dont la part de l'industrie plus importante induit une part plus restreinte pour les transports (68%).

PM10 : La situation du Haut-Bugey est proche de la situation nationale avec une prédominance du secteur résidentiel (57% pour le Haut-Bugey, 59% en moyenne nationale). Le deuxième secteur est le secteur des transports dans les deux cas. Au contraire, la hiérarchie est modifiée pour le département avec l'agriculture qui passe devant les transports.

COV : La situation du Haut-Bugey est proche de la situation nationale avec une prédominance du secteur industriel (79% pour le Haut-Bugey, 70% en moyenne nationale). Le deuxième secteur est le secteur résidentiel dans les deux cas avec environ 20%. Au niveau départemental, le résidentiel atteint 40% alors que l'industrie décroit à 50%.

SO2 : Alors qu'au niveau national, industrie et résidentiel sont quasiment au même niveau, dans le Haut-Bugey, on constate une large prédominance du résidentiel sur l'industrie (69% vs 15%). Au niveau départemental, on constate l'inverse avec une large prédominance de l'industrie sur le résidentiel (80% vs un peu plus de 10%)
Ramenés à l'habitant, les quantités de polluants émis sont faibles en comparaison d'autres territoires sauf en ce qui concerne les PM2,5 avec 2,5 kg/habitant. A noter que les quantités de COV ne sont pas communiquées.

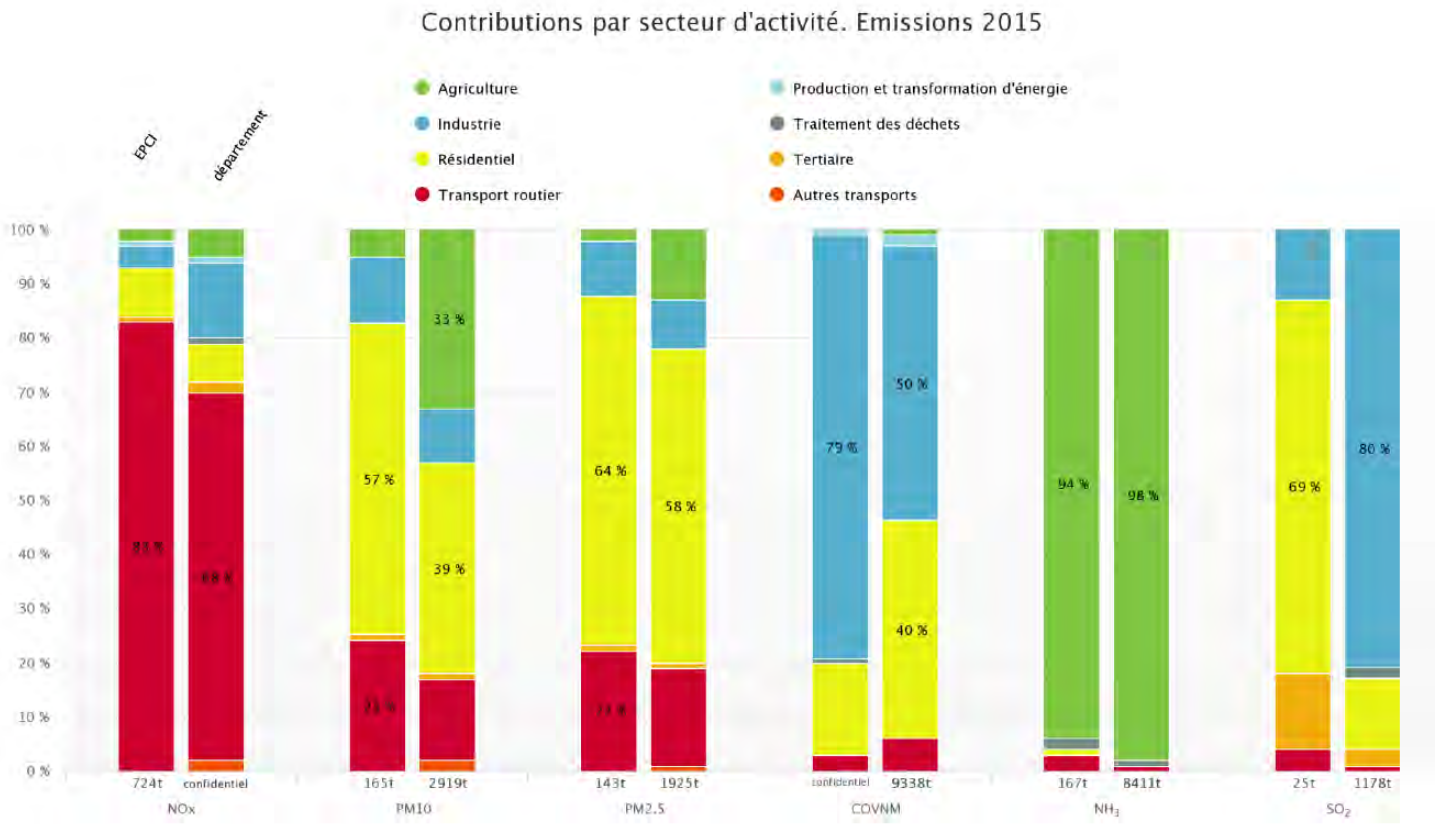

En ce qui concerne l'évolution des émissions, on constate entre 2007 et 2015 :

- Une diminution de 39% des NOx pour un objectif de -54% en 2020 dans le SRCAE,
- Une diminution de 32% des PM10 pour un objectif de -39% en 2020 dans le SRCAE,
- Une diminution de 33% des PM2,5,
- Une diminution de 27% des COVNM,
- Une diminution de 3% du NH3,
- Une diminution de 67% de SO2.

Conclusion : le secteur industriel présent sur le territoire du Haut-Bugey est relativement peu émetteur de NOx et de SO2. Il est en revanche émetteur de COV en proportion supérieure à la moyenne départementale mais de manière tout à fait comparable à la moyenne nationale. La présence de l'A404 et de l'A40 induit des concentrations de NOx, de PM10 et de PM2,5 à proximité de ces axes. La situation globale de la qualité de l'air est plutôt satisfaisante, les seuils réglementaires d'exposition aux différents polluants atmosphériques ne sont quasiment jamais dépassés.

2. Potentiels de réduction des émissions

Comme explicité et constaté précédemment, **le niveau de qualité de l'air sur le territoire est satisfaisant**. Le premier enjeu consiste à **préserver cette qualité de l'air, voire à l'améliorer**. Les principaux leviers d'action à activer par la collectivité seront les suivants :

- **Limiter l'usage de la voiture individuelle sans passager** en développant tous les modes alternatifs à ce mode de déplacement particulièrement nuisible pour la qualité de l'air ;
- **Veiller à ce que le déploiement du chauffage bois collectif et surtout individuel se fasse en respectant les normes** en matière de rendement de combustion et de rejet de polluants atmosphériques.

IV. La séquestration territoriale nette de dioxyde de carbone

1. Estimation de la séquestration nette de CO_2

Sources et méthode de calcul **:** Données pour l'année 2012 de l'Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES) de Rhône-Alpes - http://oreges.auvergnerhonealpes.fr

La séquestration nette de dioxyde de carbone, aussi appelée « puits carbone » représente la **quantité de CO_2 absorbée annuellement par la prairie et la forêt**. La surface de prairie sur le territoire de Haut-Bugey Agglomération s'élevait en 2012 à 7 287 hectares ayant absorbé 14 616 tonnes de CO_2. Selon les mêmes sources, la surface de forêt s'élevait en 2012 à 31 184 hectares ayant absorbé 385 750 tonnes de CO_2.

Soit une séquestration nette de dioxyde de carbone s'élevant sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Haut-Bugey à 400 000 tonnes de CO_2 pour l'année 2012. Ces résultats sont obtenus par addition de l'ensemble des données des communes constituant Haut-Bugey Agglomération.

Les émissions nettes du territoire, obtenues en déduisant la séquestration nette de CO_2 des émissions brutes résultant des activités des habitants du territoire, sont donc négatives.

2. Potentiels de développement de la séquestration

Grâce à sa forêt et ses prairies, le territoire du Haut-Bugey constitue un important puits carbone. L'enjeu est de **préserver ce puits carbone** par une **gestion raisonnée de l'exploitation forestière** et par la **préservation d'une agriculture de qualité** dont l'un des objectifs sera de veiller à conserver et à développer des paysages de prairie.

V. La consommation énergétique finale du territoire

1. Analyse de la consommation énergétique

Sources et méthode de calcul : Les données synthétiques présentées dans ce chapitre résultent du profil énergie-climat édité pour la Communauté de Communes Haut-Bugey par l'Observatoire de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Les dernières données publiées sont celles de l'année 2013.

La consommation d'énergie finale, tous secteurs confondus est de 150 ktep qui se répartissent ainsi :

- **Transports : 50 ktep**
- **Industrie et déchets : 43 ktep**
- **Résidentiel : 41 ktep**
- **Tertiaire : 15 ktep**
- **Agriculture : 1 ktep**

Depuis 2005, les évolutions suivantes pour chacun des secteurs :

- **Consommation d'énergie finale dans les transports : - 3%**
- **Consommation d'énergie finale dans l'industrie : - 16%**
- **Consommation d'énergie finale dans le résidentiel : - 12%**
- **Consommation d'énergie finale dans le tertiaire : - 6%**

Dynamique d'évolution des consommations d'énergie finale (année de référence 2013)

Au cours de la dernière année	-0%
Au cours des 5 dernières années	-6%
Depuis 2005	-10%
Depuis 1990	+10%

La répartition des consommations d'énergie par source est représentée par le graphique suivant :

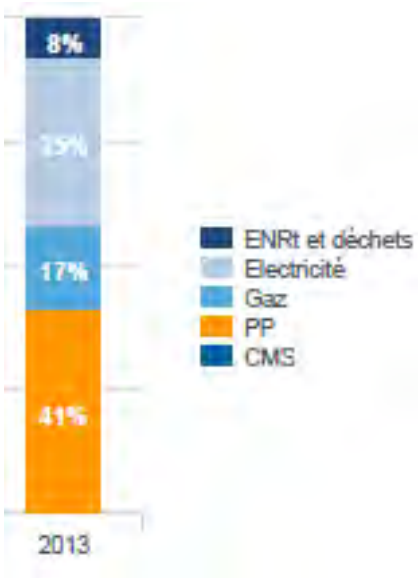

Part de chaque énergie dans la consommation d'énergie finale

Les énergies fossiles représentent une part prépondérante avec **58% de la consommation d'énergie.**

La répartition par secteur d'activité a relativement peu évolué entre 2005 et 2013. On note quand même une augmentation de la part des transports et une diminution de celle de l'industrie.

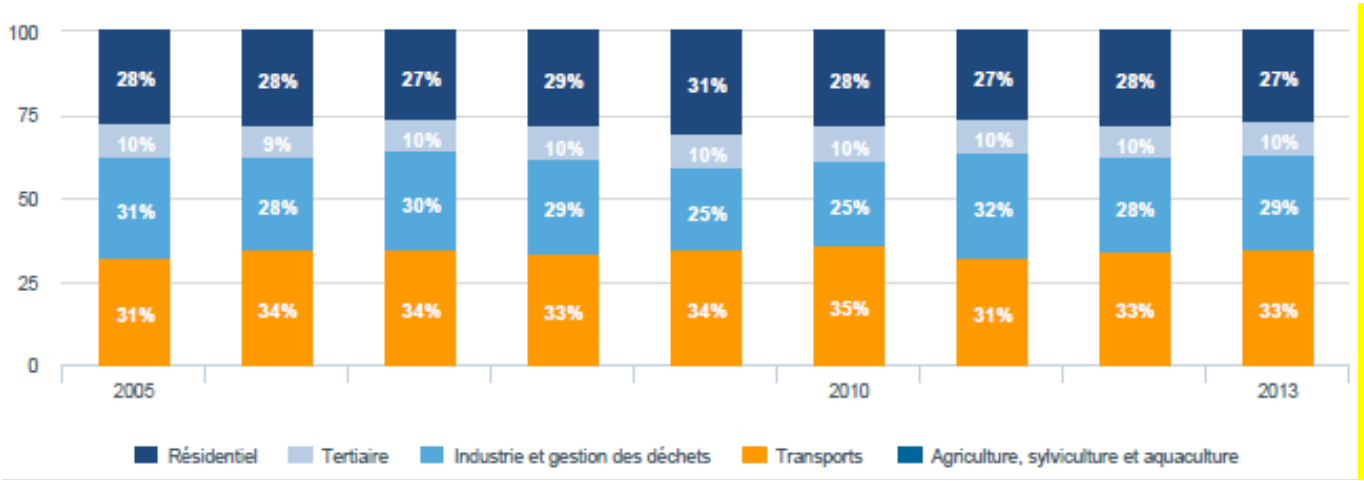

Evolution de la part de chaque secteur dans la consommation d'énergie finale

Pour chacun des secteurs, en plus de la dynamique globale d'évolution mentionnée plus haut, les caractéristiques suivantes peuvent être soulignées :

Transport : Les transports sont quasi à 100% tributaires des produits pétroliers. La répartition entre le transport des personnes et celui des marchandises est stable entre 2005 et 2013 : respectivement 58% et 42%.

Industrie : C'est le secteur dont la consommation d'énergie a le plus diminué entre 2005 et 2013 (-16%) mais la répartition entre les différentes sources d'énergie est restée relativement stable.

Résidentiel : La part des énergies renouvelables thermiques reste stable à environ 16%. La part de l'énergie électrique augmente de 27% à 31% au détriment des énergies fossiles passant de 58% en 2005 à 53% en 2013. Au sein de ces énergies fossiles, le gaz passe d'une position minoritaire à 36% en 2005 à une position majoritaire à 57% en 2013. La part consacrée au chauffage et à l'eau chaude diminue de 85% à 81% entre 2005 et 2013. Ce sont les usages spécifiques de l'énergie électrique qui augmentent le plus entre 2005 et 2013.

Tertiaire : Pour le secteur tertiaire, les énergies renouvelables thermiques sont quasi absentes. La part de l'électricité augmente de 34% à 41% entre 2005 et 2013. Celle des énergies fossiles diminue dans les mêmes proportions. Parmi les énergies fossiles, le gaz progresse de 68% à 77%. Comme pour le résidentiel, la part du chauffage et de l'eau chaude sanitaire diminue, passant de 70% à 64% entre 2005 et 2013. Cette diminution est compensée par l'augmentation de la climatisation (passant de 4% à 6%) et de celle des usages spécifiques (passant de 18% à 20%).

Agriculture : Il est notable que, du point de vue de l'énergie, l'agriculture est négligeable alors qu'elle ne l'était pas du point de vue des gaz à effet de serre (10% des émissions, avant dernier poste devant le tertiaire). Aussi est-il utile de rappeler ici que les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture ne sont pas dues à l'énergie mais au méthane (digestion des bovins) et au protoxyde d'azote (résultant de l'utilisation d'engrais azotés). Les engins agricoles représentent la partie la plus importante de la consommation d'énergie avec 76%.

2. Potentiels de réduction de la consommation énergétique

Les potentiels de réduction de consommation énergétique finale sur le territoire sont calculés de la même manière que les potentiels de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour ce qui concerne les émissions énergétiques.

Le nombre de logements sur le territoire retenu est de 24 300. Les surfaces de bâtiments tertiaires n'étant pas directement disponibles, elles ont été estimées sur la base la consommation globale des bâtiments tertiaires et d'un ratio de consommation énergétique surfacique standard observé sur d'autres territoires. L'estimation conduit à une hypothèse d'environ 300 000 m^2 de bâtiments tertiaires sur le territoire.

Chaque logement est supposé pouvoir être rénové en économisant 60% de l'énergie. Il en est de même pour la rénovation des bâtiments tertiaires.

Pour les 3 premières années (d'ici 2020), le rythme annuel de rénovation est modeste : 100 logements par an, 2 000 m2 de tertiaire.

Pour les années 2021 à 2030, le rythme s'accélère : 450 logements par an et 5 480 m2 de tertiaire.

Pour les années 2031 à 2050, le rythme s'accélère encore : 851 logements par an et 9 900 m2 de tertiaire.

Pour ce qui concerne les déplacements et les transports, dans les 3 prochaines années, on suppose 5% de réduction des distances parcourues ; pour la période 2021-2030, -15% ; pour la période 2031-2050, -30%.

Pour ce qui concerne l'industrie, dans les 3 prochaines années, on suppose 5% de diminution de consommation d'énergie ; pour la période 2021-2030, -15% ; pour la période 2031-2050, -40%.

Avec les potentiels identifiés, la trajectoire des réductions potentielles de consommation énergétique rejoint quasiment l'objectif de -50% en 2050 après un léger écart constaté en 2030 entre la courbe « objectif national » et la courbe « potentiel du territoire ».

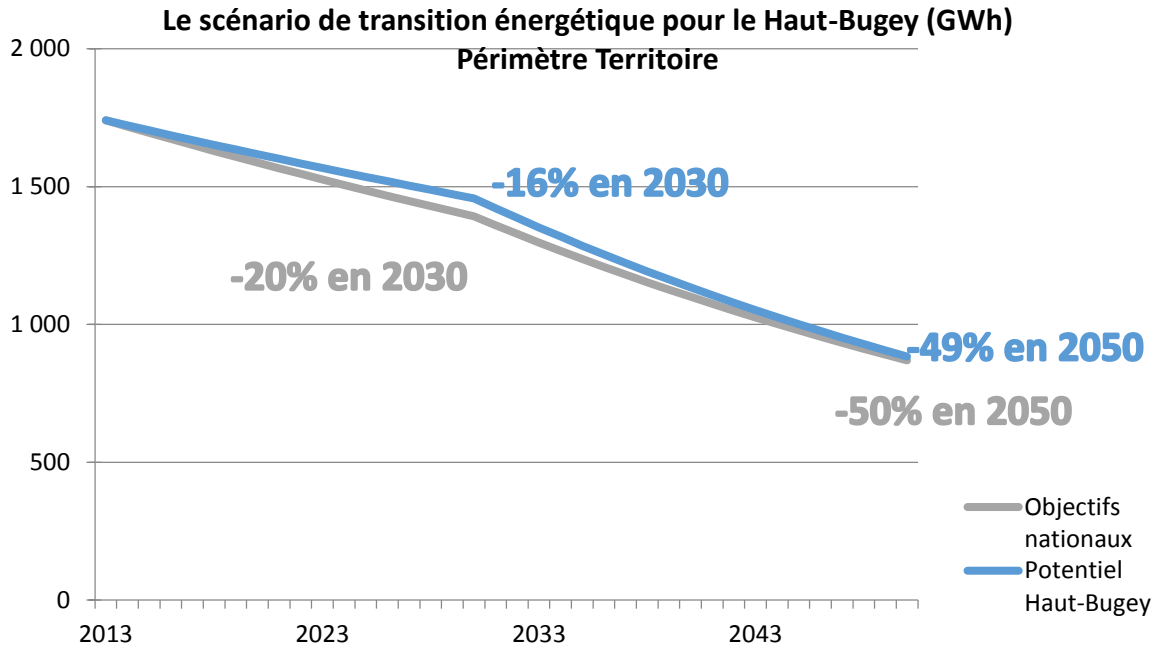

Trajectoire de réduction de la consommation d'énergie du Haut-Bugey avec les potentiels estimés

VI. Les réseaux de distribution

1. Le réseau électrique

a) Présentation du réseau

Sources et méthode de calcul **:** « Porter à connaissance lié à la procédure d'élaboration du PLUIH du Haut-Bugey » réalisé en octobre 2016

Le territoire de Haut-Bugey Agglomération est couvert par des ouvrages du réseau public de transport d'électricité. Il s'agit de :

- **Lignes aériennes 400kV GENISSIAT-POSTE - VIELMOULIN 1&2**
- **Ligne aérienne 400kV GENISSIAT-POSTE - VIELMOULIN 3**
- **Ligne aérienne 225kV CIZE - IZERNORE 1**
- **Ligne aérienne 225kV CHAMPAGNOLE - GENISSIAT-POSTE 1**
- **Ligne aérienne 225kV GENISSIAT-POSTE - VOUGLANS 1**
- **Ligne aérienne 225kV GENISSIAT-POSTE - IZERNORE 1**
- **Ligne aérienne 63kV BOLOZON - CIZE 1**
- **Ligne aérienne 63kV CHANCIA - CIZE - MOUX 1**
- **Ligne aérienne 63kV CIZE - IZERNORE 1**
- **Ligne aérienne 63kV CIZE - TREFFORT 1**
- **Ligne aérienne 63kV BELLIGNAT - IZERNORE 1**
- **Ligne aérienne 63kV IZERNORE - OYONNAX 1**
- **Ligne aérienne 63kV CHANCIA - COISELET 1**
- **Ligne aérienne 63kV COISELET - OYONNAX 1**
- **Ligne souterraine 63kV LA CLUSE - IZERNORE 1**
- **Ligne souterraine 63kV BELLIGNAT - OYONNAX 1**
- **Ligne aéro-souterraine 63kV LA CLUSE - IZERNORE 2**
- **Ligne aéro-souterraine 63kV LA CLUSE - BROU - FLEYRIAT 1**
- **Poste 225kV de IZERNORE**
- **Poste 63kV de BOLOZON**
- **Poste 63kV de LA CLUSE**
- **Poste 63kV de BELLIGNAT**
- **Poste 63kV de OYONNAX**
- **Poste 63kV de MOUX**
  Poste 63kV de COISELET

b) Enjeux et analyse des options de développement

Aucun nouveau projet n'est prévu par RTE dans le cadre du schéma directeur du réseau haute et très haute tension à horizon 2020. Pour autant, le développement de la région pourra impliquer une augmentation de la consommation en électricité qui sera étudiée en tant que besoin.

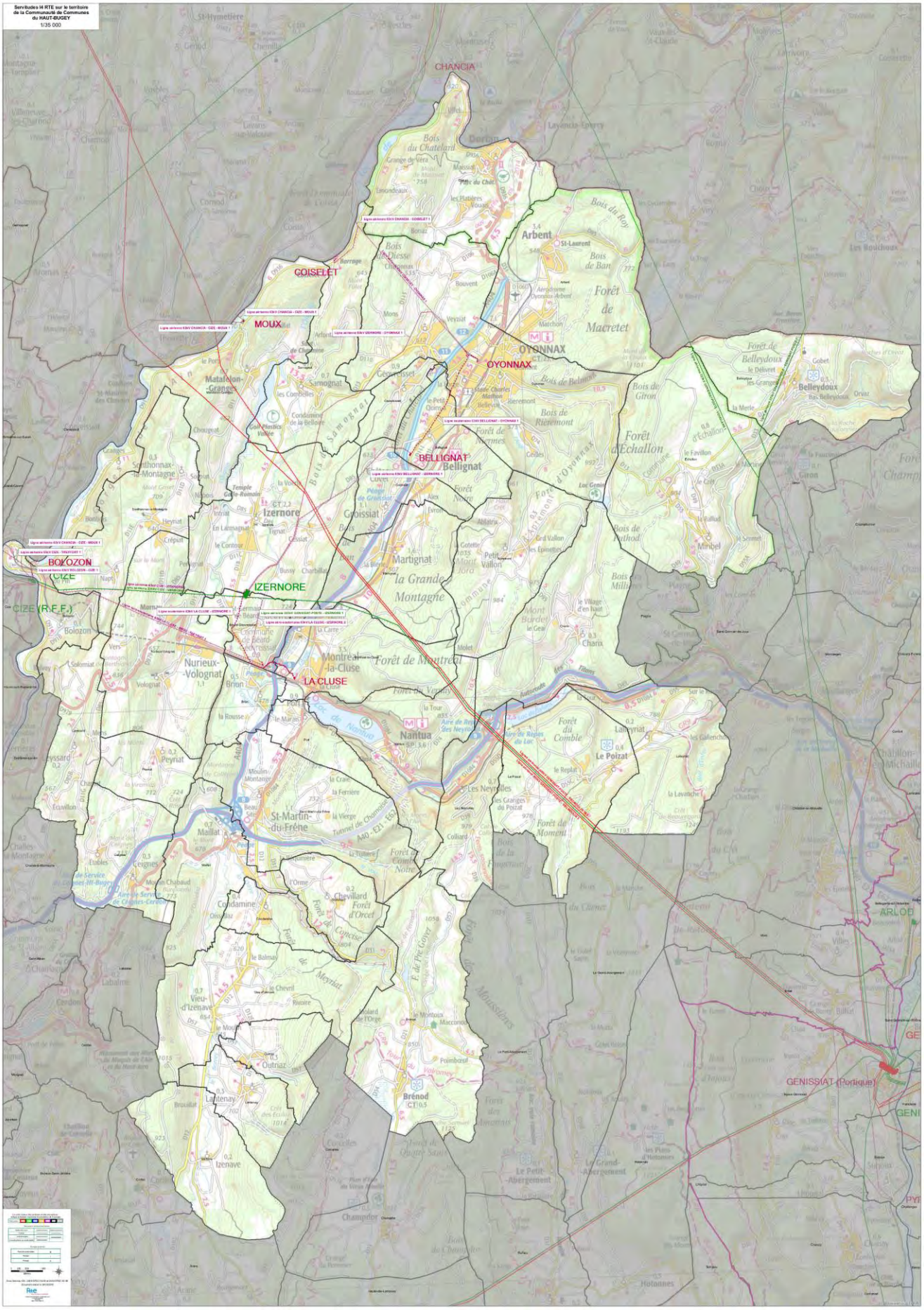
Servitudes H RTE sur le territoire de la Communauté de Communes du HAUT-BUGEY
1/35 000
CHANCIA
COISELET
MOUX
OYONNAX
BELLIGNAT
IZERNORE
BOZOZON
CIZE (R.F.F.)
LA CLUSE
Nantua
GENISSIAT (Portique)
ARLOD

2. Le réseau de transport de gaz naturel à haute pression

a) Présentation du réseau

Sources et méthode de calcul : « Porter à connaissance lié à la procédure d'élaboration du PLUIH du Haut-Bugey » réalisé en octobre 2016

Sur le territoire de HBA, 20 communes sont traversées par plusieurs canalisations et/ou concernés par plusieurs postes de transport de gaz naturel haute pression : Apremont, Arbent, Brénod, Brion, Charix, Condamine, Dortan, Géovreisset, Géovreissiat, Groissiat, Izernore, Le Poizat-Lalleyriat, Maillat, Martignat, Mataflon-Grange, Oyonnax, Port, Saint Martin du Fresne, Samognat, Vieu d'Izenave. La Communauté de Communes Haut-Bugey est concernée par les canalisations :

- **ST MARTIN – ST MARTIN (alim DP) de diamètre nominal (DN) 25 mm ; pression maximale en service (PMS) 67,7 bars**
- **MARTIGNAT – MARTIGNAT (alim DP) de diamètre nominal (DN) 50 mm ; pression maximale en service (PMS) 80 bars**
- **BRENOD – BRENOD (alim DP) de diamètre nominal (DN) 80 mm ; pression maximale en service (PMS) 67,7 bars**
- **IZERNORE – IZERNORE (alim DP) de diamètre nominal (DN) 80 mm ; pression maximale en service (PMS) 67,7 bars**
- **PORT – PORT (alim DP) de diamètre nominal (DN) 80 mm ; pression maximale en service (PMS) 97,7 bars**
- **PORT – HAUTEVILE LOMPNES de diamètre nominal (DN) 100 mm ; pression maximale en service (PMS) 67,7 bars**
- **OYONNAX – OYONNAX (alim DP) de diamètre nominal (DN) 100 mm ; pression maximale en service (PMS) 80 bars**
- **OYONNAX – OYONNAX (alim PRED) de diamètre nominal (DN) 100 mm ; pression maximale en service (PMS) 80 bars**
- **OYONNAX – PORT de diamètre nominal (DN) 150 mm ; pression maximale en service (PMS) 67,7 bars**
- **MARTIGNAT – MARTIGNAT (alim DP) de diamètre nominal (DN) 150 mm ; pression maximale en service (PMS) 80 bars**
- **ETREZ – LES ROUSSES (Etrez – la cure) de diamètre nominal (DN) 450 mm ; pression maximale en service (PMS) 80 bars**
- **OYONNAX – GROISY de diamètre nominal (DN) 450 mm ; pression maximale en service (PMS) 80 bars**

HBA est également concernée par les postes de :

- **Port coupure DP Nantua, Port, Montréal-la-Cluse**
- **Geovreisset**
- **Izernore**
- **Martignat**
- **Saint Martin du Frêne**
- **Brénod**
- **Oyonnax PDT DP**
- **Oyonnax DP**
- **Charix**

b) Enjeux et analyse des options de développement

Tout projet d'extension du réseau de distribution de gaz devra être étudié avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) en cohérence avec d'éventuels projets de réseaux de chauffage urbain.

3. Réseau de chauffage urbain de la ville d'Oyonnax

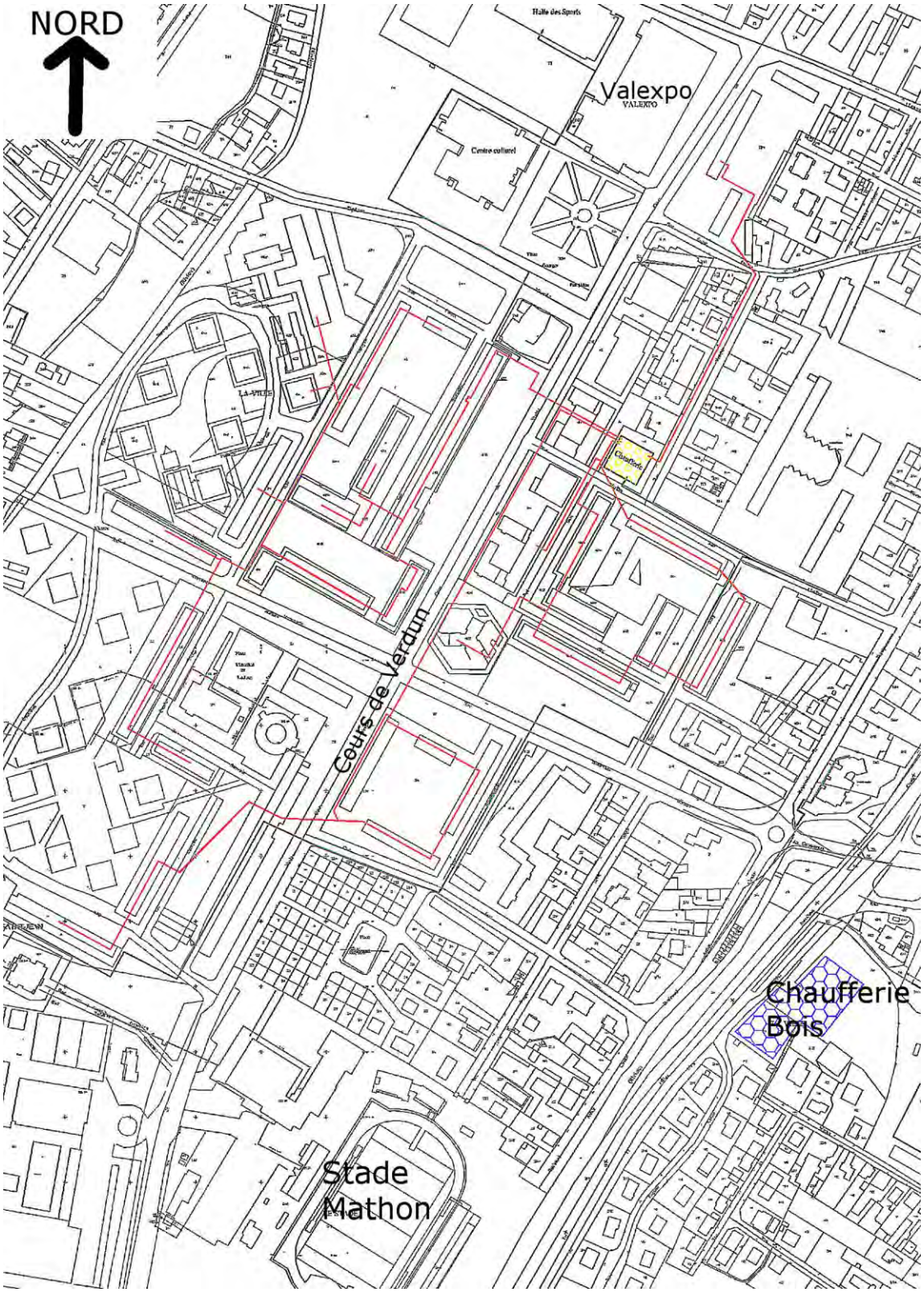

La commune du Poizat-Lalleyriat est également équipée d'une chaufferie bois associée à un réseau de chauffage d'une longueur de 400 mètres.

VII. Les énergies renouvelables sur le territoire

1. Etat de la production

Sources et méthode de calcul **:**
- Les estimations de production d'énergie renouvelables reprennent les données 2013 de l'Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de serre (OREGES) – www.oreges.rhonealpes.fr
- Le rapport du 24 février 2014 concernant l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre du diagnostic du SCoT du Haut-Bugey a été utilisé pour ce qui concerne le potentiel de développement des énergies renouvelables.
- Une étude sur le potentiel de méthanisation réalisée en 2013 à l'échelle du département de l'Ain par l'Espace Information Energie de l'Ain Hélianthe
- Des informations provenant du Bureau de Recherches Géologiques et Minières

Ces sources sont complétées par des informations obtenues auprès des services de Haut-Bugey Agglomération en ce qui concerne les projets éoliens et photovoltaïques programmés dans un avenir proche.

La production d'énergie sur le territoire est **exclusivement d'origine renouvelable**. Cette production était **en 2013 de 450 GWh** pour une consommation totale d'énergie sur le territoire de **1 740 GWh**. **La proportion d'énergie renouvelable est donc de 26%.**

Pour l'électricité, la production s'élève à 350 GWh pour une consommation de **609 GWh**, soit plus de **57%**.

Les sources d'énergie renouvelable du territoire sont principalement au nombre de deux :

- **L'hydroélectricité** : 350 GWh (stable depuis 2005)
- **La biomasse** : 100 GWh (diminution entre 2005 et 2011 jusqu'à 86 GWh puis augmentation depuis 2011).

L'énergie solaire photovoltaïque commence à émerger depuis 2009 avec en 2013 une production de 1,5 GWh pour 286 installations. **Le solaire thermique a été multiplié par 5,4 depuis 2005** mais la production reste modeste avec 0,35 GWh pour 1 864 m^2 et 44 installations (0,2% des logements).

2. Leviers d'actions et potentiels de production d'énergie renouvelable à l'horizon 2030

En équipant 10% des logements avec un **chauffe-eau solaire** de 4 m², produisant 2 MWh, et en équipant une centaine de bâtiments tertiaires avec un **chauffe-eau solaire** de 8 m², produisant 4 MWh, le territoire pourrait produire environ **5 GWh** supplémentaires.

En équipant 10% des logements avec une **toiture solaire photovoltaïque** de 20 m², produisant 3 MWh, et en équipant une centaine de bâtiments tertiaires avec une **toiture solaire photovoltaïque** de 40 m², produisant 6 MWh le territoire pourrait produire environ **8 GWh** supplémentaire.

Deux **centrales photovoltaïques au sol** sont envisagées à l'horizon 2020. L'une, construite sur un terrain de 6 ha produira annuellement 3,25 GWh. La seconde, sur une surface de 8 ha, produira 4 GWh. Le total de production annuelle de ces deux centrales sera donc de **7,25 GWh**.

L'éolien peut constituer une source de production d'énergie intéressante en conciliant l'installation des mats avec les contraintes paysagères et environnementales. Une éolienne de 2 MW produit chaque année 4 GWh. La construction d'éoliennes est envisagée sur 4 sites à l'horizon 2020 :

- **Parc éolien des Monts d'Ain** : 14MW sur les communes d'Izenave et Vieu-d'Izenave, production annuelle de 28 GWh
- **Apremont** : puissance 12 MW, production annuelle de 25 GWh
- **Charix** : puissance 25 MW, production annuelle de 50 GWh
- **Echallon** : puissance 40 MW, production annuelle de 80 GWh

La production annuelle totale d'électricité éolienne pourrait donc être, à partir de 2020 de **183 GWh**.

D'autres communes pourraient faire l'objet de dépôt de demandes concernant des projets de développement éoliens sur le territoire, notamment dans les Monts de Berthiand, les massifs du Haut-Bugey, le plateau du Retord ou la Combe du Val.

Le Schéma Départemental de l'Eolien du département de l'Ain précise le potentiel éolien sur le Haut-Bugey via la carte présentée à la page suivante.

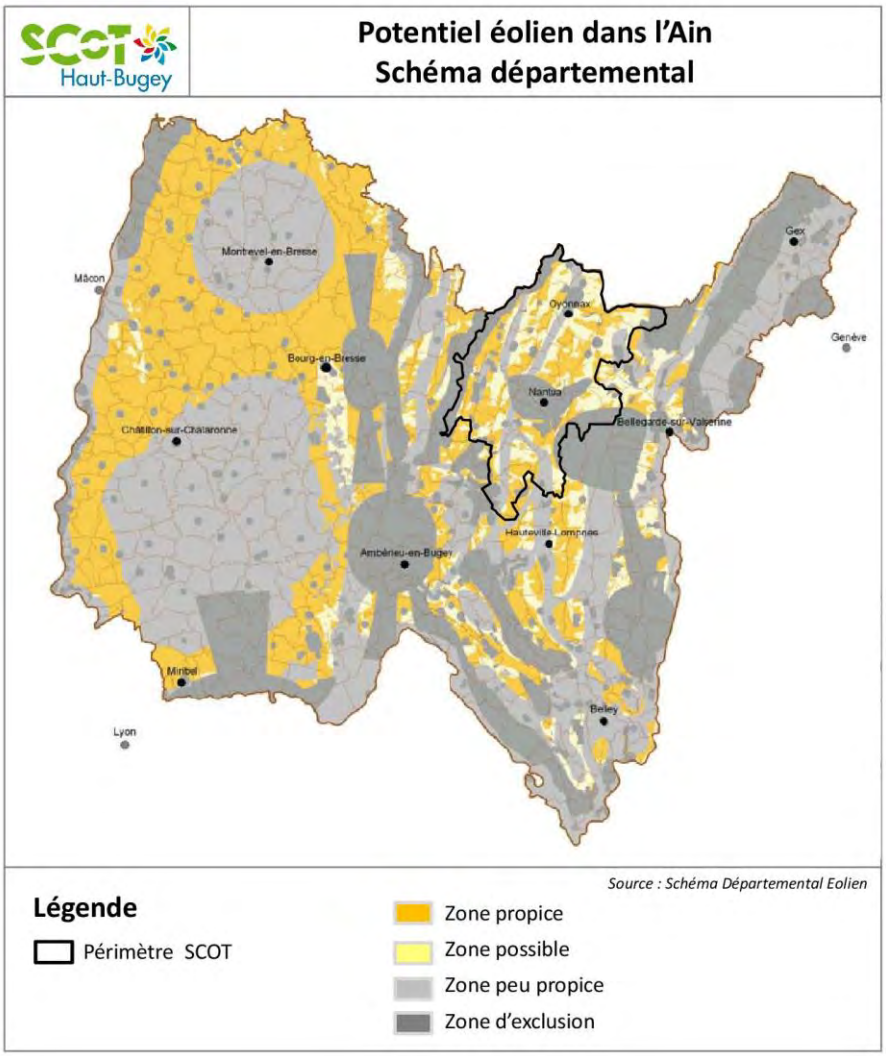

Source : Schéma Départemental Eolien, carte EODD Ingénieurs Conseils.

La présence d'une activité agricole sur le territoire avec un cheptel bovin important permet d'envisager des unités de **méthanisation** traitant les effluents des animaux d'élevage mais aussi les déchets alimentaires issus de la restauration collective et des ménages. Une étude réalisée en 2013 à l'échelle du département de l'Ain par l'Espace Information Energie de l'Ain Hélianthe montre que le potentiel de production du territoire serait approximativement entre **10 GWh et 15 GWh**.

Le développement de **centrales hydroélectriques** sur le territoire apparait difficilement envisageable, dans la mesure où le débit de la plupart des cours d'eaux (Lange, Oignin, Borrey…) est trop faible pour envisager un nouvel ouvrage, et dans un contexte où le réseau hydrographique doit être au maximum préservé de nouvelles ruptures écologiques.

Concernant le **potentiel géothermique**, le site géothermie-perspectives recense localement, via diverses informations provenant du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (hydrogéologie, géologie, hydrographie...), le potentiel géothermique sur nappe (installations de pompes géothermiques verticales et récupération de la chaleur de la Terre via la nappe phréatique) ou directement sur sondes (installations des pompes géothermiques verticales directement dans le sol à profondeur variable suivant l'utilisation). Le potentiel géothermique est à valoriser dans la vallée du Lange et de l'Oignin. En effet, le potentiel géothermique sur sondes verticales (directement dans le sol) apparait favorable en vallée et défavorable sur les plateaux. Le potentiel géothermique sur nappe est a priori défavorable sur l'ensemble du territoire.

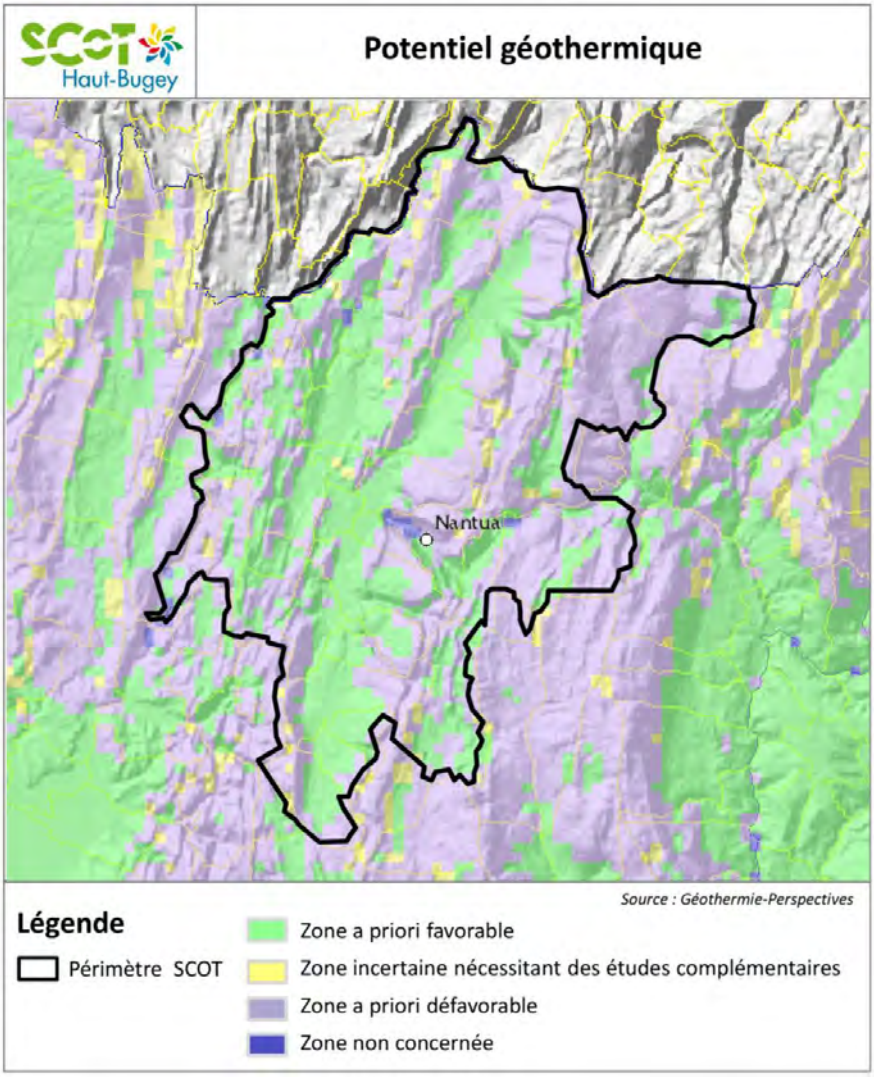

Source : Géothermie-Perspectives, carte EODD Ingénieurs Conseils.

Le potentiel de développement de la géothermie est difficilement quantifiable mais elle pourrait atteindre plusieurs GWh avec un déploiement important de pompes à chaleur. Ainsi, si on équipe d'une pompe à chaleur ayant un coefficient de performance de 3, 5% des logements rénovés avec une cible de réduction de 60%, 3% de logements non rénovés et 5% des surfaces tertiaires rénovées avec une cible de réduction de 60%, le potentiel de production pourrait atteindre **14 GWh**.

Mais la principale source d'énergie thermique locale pour le résidentiel et le tertiaire est sans aucun doute le bois qui pourrait alimenter des chaufferies individuelles et collectives performantes. Une politique volontariste de déploiement dans les secteurs résidentiel et tertiaire pourrait permettre d'atteindre une augmentation de plus de **20 GWh**.

La combinaison de la géothermie et de la biomasse pourrait permettre de réduire considérablement la part de logements encore chauffés au fioul.

Au global, c'est donc une production supplémentaire de plus de **251 GWh** qui pourrait être atteinte dans les prochaines années (horizon 2030), portant la part des énergies renouvelables à 40% de la consommation totale d'énergie en supposant que celle-ci soit stable, ce qui bien évidemment ne sera pas le cas.

GWh	Thermique	Electrique	
Hydroélectricité		350	**Existant**
Biomasse chauffage	100		
Solaire PV résidentiel		1,5	
Solaire thermique	0,35		
Solaire thermique	5,3		**Potentiel estimé**
Solaire PV résidentiel		8	
Biomasse chauffage	21		
Méthanisation	6	6	
Géothermie		14	
Hydroélectricité		0	
Solaire PV au sol		7,25	**Planifié**
Eolien		183	
TOTAL	133	570	703
Existant	100,4	351,5	451,9
Planifié + estimé	32,7	218,5	251,2

Tableau récapitulatif du potentiel de production des énergies renouvelables à l'horizon 2030

3. Trajectoires énergétiques : consommation et production

Si on superpose sur un même graphique les courbes de consommation et de production d'énergie, on se rend compte que le territoire deviendrait producteur net d'énergie quelques années avant 2050.

Par rapport aux objectifs à l'horizon 2030 qui sont respectivement de 32% pour la totalité de la consommation d'énergie et de 40% pour la consommation d'électricité, le premier objectif pourrait être atteint tandis que le second est déjà largement dépassé.

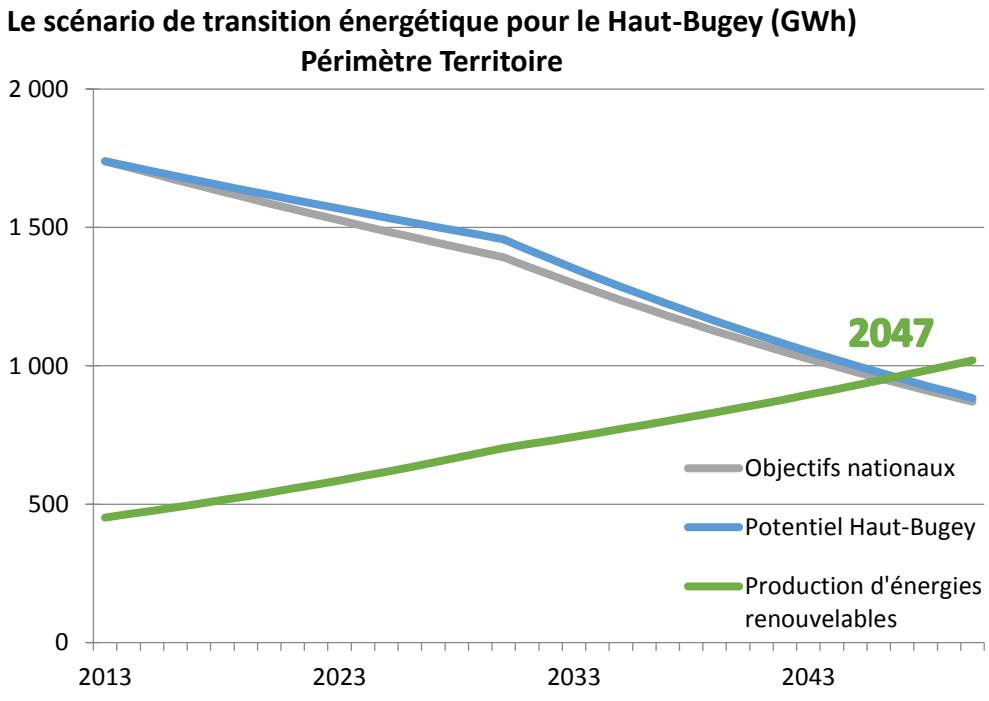

VIII. Analyse de la vulnérabilité du territoire

1. Préambule

La vulnérabilité se définit comme le degré par lequel un système risque d'être affecté négativement par les effets des changements climatiques et énergétiques sans pouvoir y faire face. La notion de vulnérabilité permet de préparer le territoire à **développer des axes d'adaptation à ces changements.** Il ne s'agit pas uniquement de dresser un constat des conséquences néfastes pour le territoire, mais d'identifier les domaines spécifiques au Haut Bugey sur lesquels une anticipation aux conséquences climatiques permettra de réduire les menaces jusqu'à tirer parti du changement, en exploitant les nouvelles opportunités.

Deux grands types de phénomènes exposent les territoires à des vulnérabilités à dépasser, celui du changement climatique, mais aussi celui de l'épuisement des énergies fossiles. Les réponses à ces phénomènes vont nécessairement être imbriquées, car l'adaptation au changement climatique doit se faire dans un **contexte de raréfaction des sources d'énergies non renouvelables et émettrice de gaz à effet de serre.**

L'étude de la vulnérabilité sur une échelle aussi fine que celle du bassin de vie permet une meilleure priorisation des angles d'adaptation. Certaines caractéristiques propres au territoire de la Communauté de Communes vont permettre d'élever la pertinence du diagnostic et des actions qu'il induira. Il est néanmoins difficile de circonscrire complètement certains phénomènes climatiques au territoire du Haut Bugey, il sera parfois préféré dans le diagnostic des données plus larges (départementales, régionales voir nationales).

L'objectif de ce diagnostic est d'identifier avec précision les menaces et leur ampleur, de dégager des opportunités à valoriser et d'établir des domaines d'actions prioritaires sur lesquels Haut-Bugey Agglomération doit intervenir.

2. Les scénarios énergétiques et climatiques du territoire

Sources et méthode de calcul **:** Les tendances livrées ici se basent sur :
- les dernières études du Groupe International d'Experts sur le Climat (GIEC)
- les données de Météo France
- les données du SRCAE Rhône-Alpes
- les données du SCoT Haut-Bugey
- des études de l'Observatoire Régional des Effets du Changement Climatique (ORECC) Auvergne-Rhône-Alpes
- les données de la DREAL Rhône-Alpes
- les données du conservatoire des espaces naturels (CREN)
- les données de l'Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à effet de Serre (OREGES)
- les données du livre blanc pour le PCET du Haut Bugey (Hélianthe, 2010)
- Plan Climat-Energie Territorial du département de l'Ain
- les données issues de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
- les données du livre blanc de la filière bois (2009)

Il s'agit d'identifier les **grandes tendances climatiques observables sur le long terme** dans le territoire. S'il existe des phénomènes globaux, (réchauffement climatique principalement) il est possible de les caractériser plus finement à un échelon local. Au niveau du département de l'Ain, le changement climatique se caractérise par quatre grands phénomènes :

- **Une hausse des températures moyennes de l'ordre de 2°C à l'horizon 2050**
- **Une hausse significative des températures extrêmes estivales, donc une augmentation de la fréquence des canicules et des vagues de chaleur.**
- **Des précipitations de plus en plus irrégulières et mal réparties dans le temps.**
- **Une remontée des épisodes cévenols venant du sud provoquant forts orages et risques d'inondations.**

Ces tendances générales observables au niveau national voir supra national sont renforcées par le contexte géographique et topographique du Haut Bugey qui le soumet à plusieurs influences climatiques ; continentales et océaniques (cf carte Rhône-Alpes ci-dessous), ce qui expose encore plus le territoire aux phénomènes extrêmes.

Ambérieu-en-Bugey	Année	Printemps	Été	Automne	Hiver
Températures moyennes	+ 1,1°C	+0,6°C	+1,5°C	+0,9°C	+1,4°C
Températures maximales	+0,8°C	stables	+1,4°C	+0,5°C	+1,1°C
Températures minimales	+1,3°C	+1,1°C	+1,6°C	+1,2°C	+1,7°C

Evolution des températures mesurées à la station d'Ambérieu-en Bugey, 1946-2006, Météo France

Source : SRCAE Rhône Alpes 2012, évolution des changements climatiques modélisés

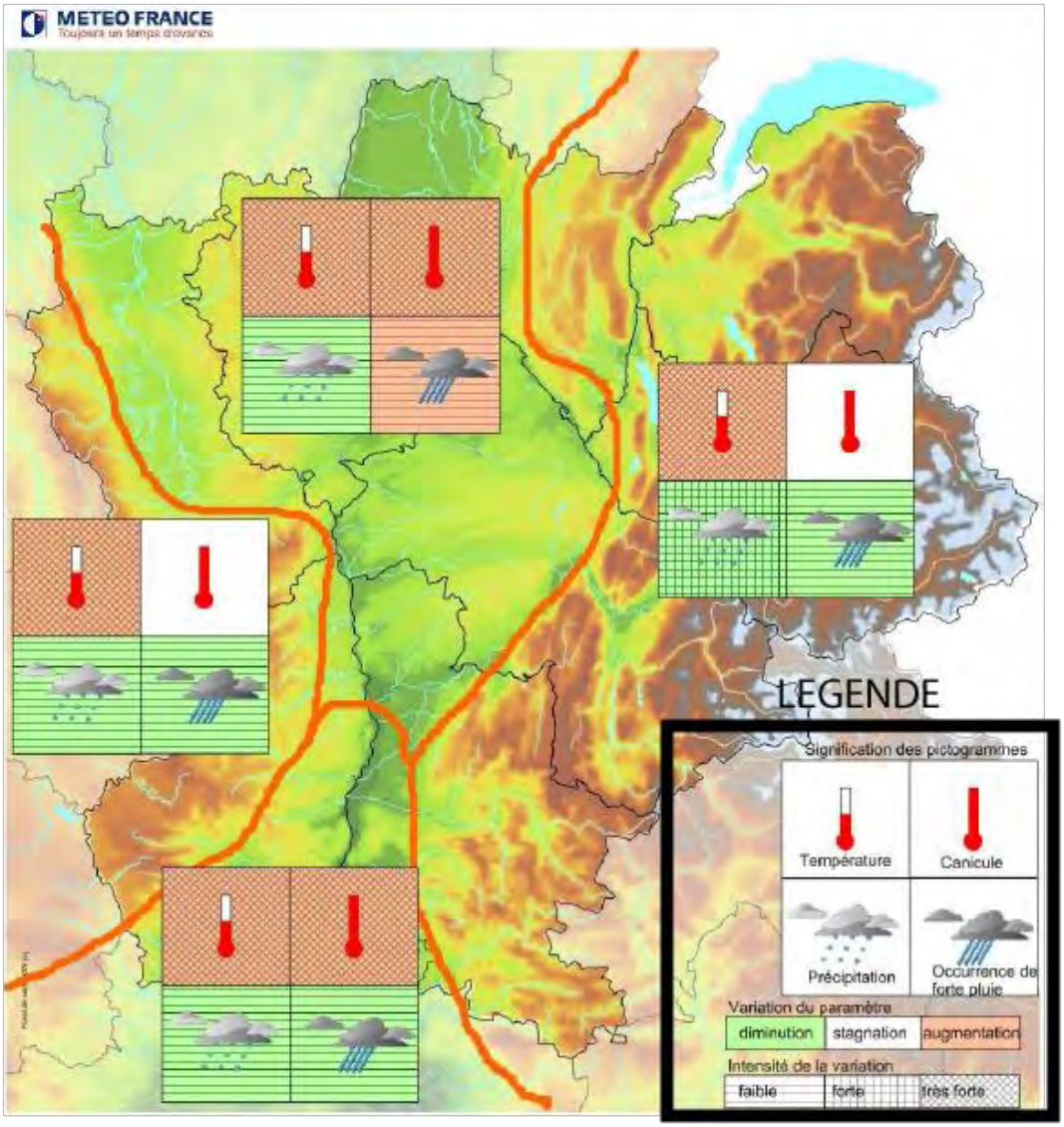

En hiver, le réchauffement attendu à la fin du XXI^{ème} siècle serait dans la fourchette **+2°C à +3°C pour le département de l'Ain.** En été, ce réchauffement **pourrait atteindre +5°C**. Le risque de canicule deviendrait fréquent.

A la fin du XX^{ème} siècle, le département de l'Ain enregistrait entre 3 et 10 jours par an de températures maximales supérieures à 35°C. A la fin du XXI^{ème} siècle, ce chiffre pourrait être compris entre 40 et 50 jours par an.

Le territoire serait soumis à **une baisse importante des précipitations en été** (entre -0,75 et -1 mm/jour), d'où une augmentation des sécheresses. On assisterait par contre à une **augmentation du nombre de jours à fortes pluies en hiver.**

En se basant sur le niveau de consommations énergétiques actuelles, le GIEC établit l'hypothèse selon laquelle **le stock prouvé d'énergies fossiles sera épuisé d'ici 2050**, en retenant une croissance annuelle des consommations l'ordre de 2%.

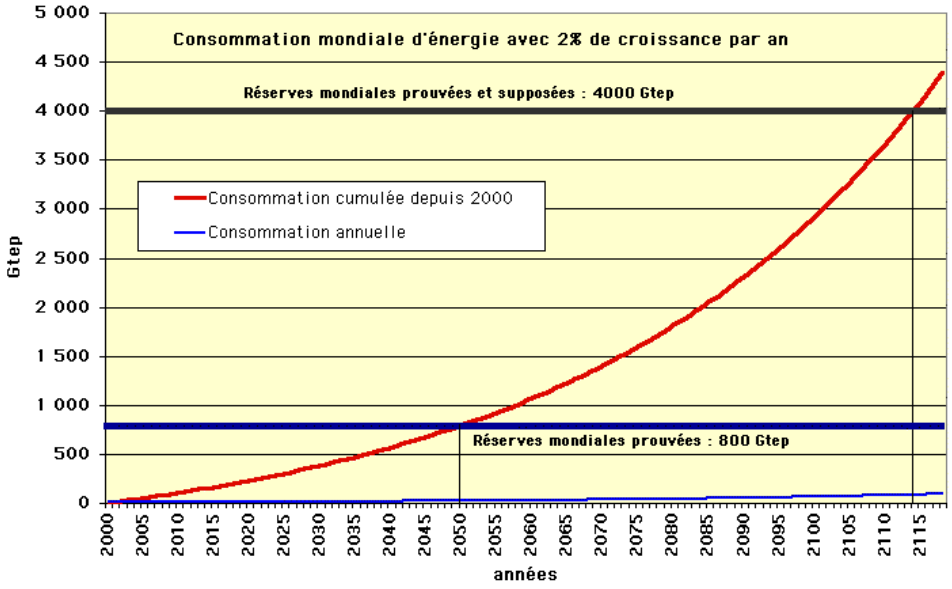

3. Des risques naturels de plus en plus probables

L'analyse des risques naturels est le premier point de diagnostic compte tenu de son lien immédiat avec les grandes tendances identifiées. Sur cette thématique, le changement climatique n'amène pas d'opportunités à développer pour le Haut Bugey, mais seulement des **éléments de vigilance.**

Le territoire est marqué par deux types de risques :

- **Risque inondations**
- **Risques géologiques** (mouvements de terrain, avalanches, gonflement des argiles etc.).

De manière générale, le relief marqué du territoire de la Communauté de Communes Haut-Bugey est traversé par des cours d'eau aux crues rapides. Le risque inondation est particulièrement présent sur un axe Nord-Sud le long de la vallée du Lange et de l'Oignin, au Nord sur la commune de Dortan en lien avec le ruisseau du Merdanson, et le long de la cluse du Lac de Nantua. De plus, d'après le dossier départemental des risques majeurs de l'Ain de 2011, 11 communes de la CCHB sont exposées aux risques mouvements de terrains.

➔ Menaces :

- Hausse probable des crues et des inondations due à une répartition de plus en plus inégale des précipitations entre les saisons, donnant des hivers particulièrement pluvieux
- Risques de gonflement/retrait des argiles accru par l'augmentation de la fréquence des vagues de chaleur, pouvant provoquer des glissements de terrain et dégradant la qualité de certains types de bâti.
- Risques d'incendies à surveiller sur un territoire boisé à hauteur de 70%

4. Une ressource en eau en proie à des tensions

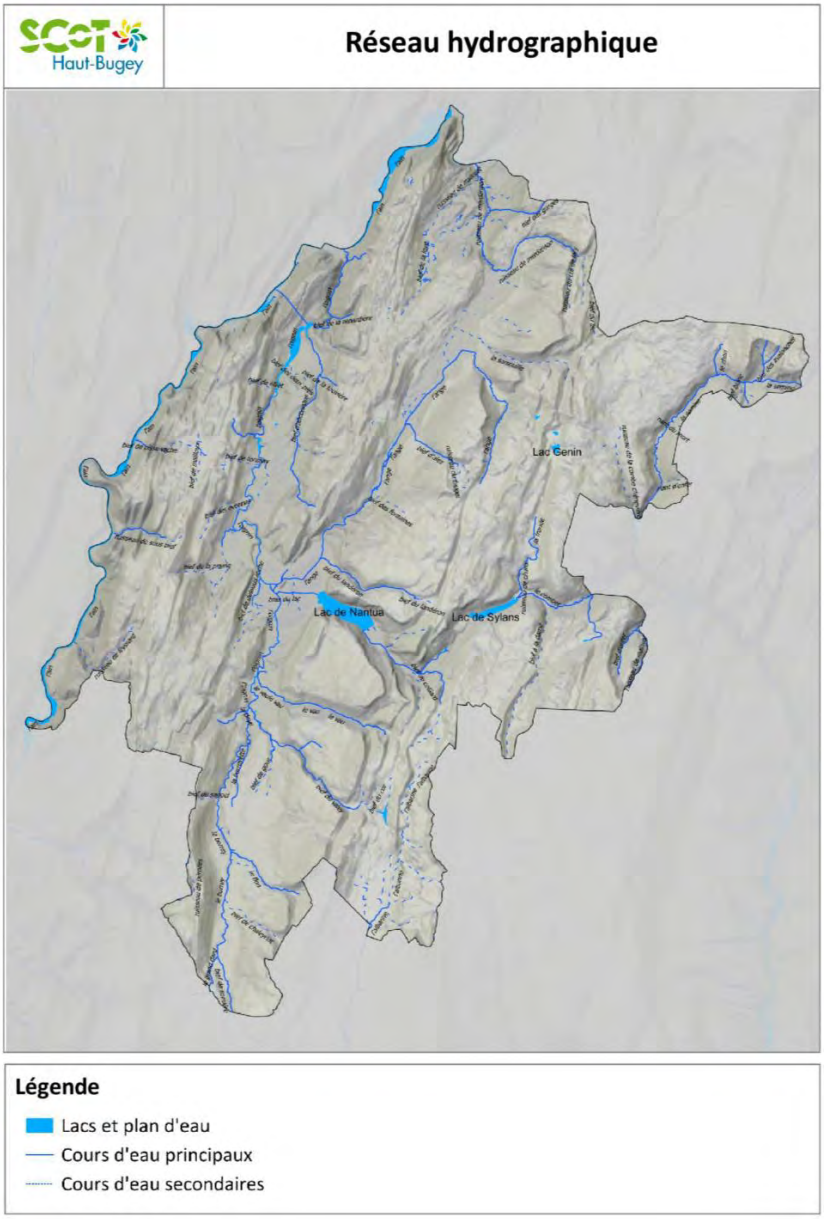

Réseau hydrographique du Haut Bugey (Scot 2014)

Il s'agit d'identifier les **impacts du changement climatique sur l'eau** en tant que ressource pour l'agriculture, pour les traitements des industries (plastique et bois notamment) et sur la qualité de cette ressource. Bien évidemment, les problématiques liées à l'adduction en eau potable et donc à la quantité disponible de la ressource pour la population sont primordiales.

Les grandes tendances climatiques de la région comme le réchauffement global, la fréquence soutenue de sécheresses et la variabilité des précipitations induisent essentiellement des menaces pour le territoire.

➔ Menaces

- Augmentation de la fréquence et de la sévérité des étiages. L'étiage correspond à une période où l'écoulement d'un cours d'eau est particulièrement faible. En période d'étiage, le niveau de débit moyen journalier est ainsi inférieur au débit moyen journalier que l'on observe habituellement, y compris en période de basses eaux. D'après les études de l'Observatoire Régional des Effets du Changement Climatique (ORECC) Auvergne-Rhône-Alpes, menées dans une station par département (station de la rivière de la Valserine pour l'Ain) sur une période de 40 ans jusqu'en 2010, les tendances observées sont respectivement : un accroissement du déficit de volume, une augmentation de la durée d'étiage, une diminution du débit minimum annuel. Cette tendance est renforcée par la volatilité des précipitations et les périodes de canicule.
- Diminution des bilans hydriques. L'ORECC met en évidence en Auvergne-Rhône-Alpes et notamment dans l'Ain (station d'Ambérieu-en-Bugey) une augmentation des déficits hydriques, notamment à partir des années 90. Ces évolutions sont liées en particulier à une augmentation de l'évaporation, elle-même en lien avec une augmentation des températures.
- Ainsi de manière générale : de plus en plus de zones soumises à pression sur la quantité disponible d'eau potable et une pression exacerbée pour les zones déjà sous pression. L'état initial de l'environnement présenté dans le SCoT Haut Bugey 2014 dresse une liste des secteurs sensibles (voir encadré)

*Les **secteurs sensibles** identifiés concernant l'**approvisionnement actuel** en eau potable sont situés :*

- *Secteur 1 - Ouest : communes de Leyssard et Nurieux-Volognat ;*
- *Secteur 3 - Centre et Nord : communes de Charix, Dortan ;*
- *Secteur 10 - Sud : commune de Brénod.*

*Les **secteurs sensibles** identifiés concernant l'**approvisionnement futur** en eau potable sont situés :*

- *Secteur 1 - Ouest : communes Leyssard et Nurieux-Volognat ;*
- *Secteur 3 - Centre et Nord : communes de Ceignes, Charix, Dortan, Les Neyrolles ;*
- *Secteur 10 - Sud : communes de Condamine et Brénod.*

- Une vigilance particulière sur la sensibilité de la ressource aux pollutions dans le territoire. Le réchauffement pourrait rendre difficile la maitrise de la qualité de l'eau. En effet, la spécificité de l'Est de l'Ain en matière de réseaux d'eau réside dans son réseau karstique, très sensible aux pollutions.
- Hausse probable des conflits d'usage pour la ressource entre industrie, agriculture, besoins en eau potable etc.
- Risque de dégradation des zones humides, zones aux fonctionnalités hydrologiques, écologiques, paysagères, et de filtre naturel. Les 157 zones humides présentes sur le périmètre de HBA constituent 4% de son territoire. 17% de ces zones sont composés d'espaces à forte valeur patrimoniale comme les marais ou tourbières, ce qui est remarquable.

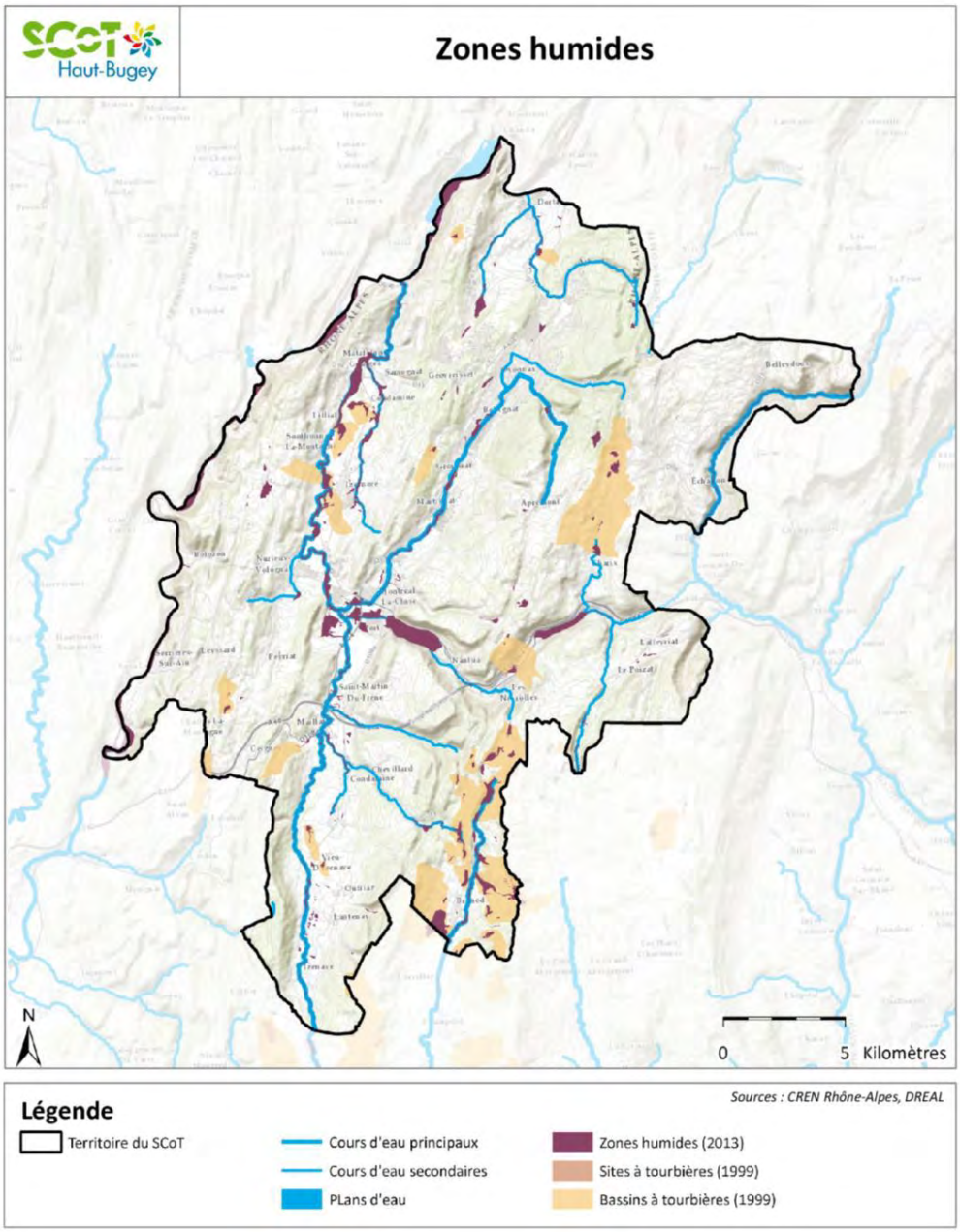

Source : DREAL Rhône-Alpes et CREN, carte EODD Ingénieurs Conseils

5. Une biodiversité à préserver et de nombreux espaces naturels sensibles sur le territoire

Le territoire de Haut-Bugey Agglomération possède un **patrimoine naturel précieux**, **mais fragile**. Les grandes tendances climatiques vont accroitre sa fragilité et menacer les espèces faunistiques et floristiques remarquables vivant dans ces espaces naturels.

Nous venons de voir l'importance des zones humides, le territoire recense aussi : 5 750 ha de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF) soit 11% du territoire, 21 200 ha en ZNIEFF de type 2 soit 40% du territoire, 35 tourbières inventoriées au Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) soit 262 ha situées d'une part sur les communes de Brenod et Les Neyrolles et d'autre part sur les communes d'Izernore et Samognat, ainsi que 2 arrêtés préfectoraux de protection de biotope pour l'étang de Loups à Brenod (accueillant l'iris de Sibérie, une plante rarissime), et la protection des oiseaux rupestres (Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Hirondelle des rochers, …). De plus, 6 sites d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont été établis par le conseil départemental.

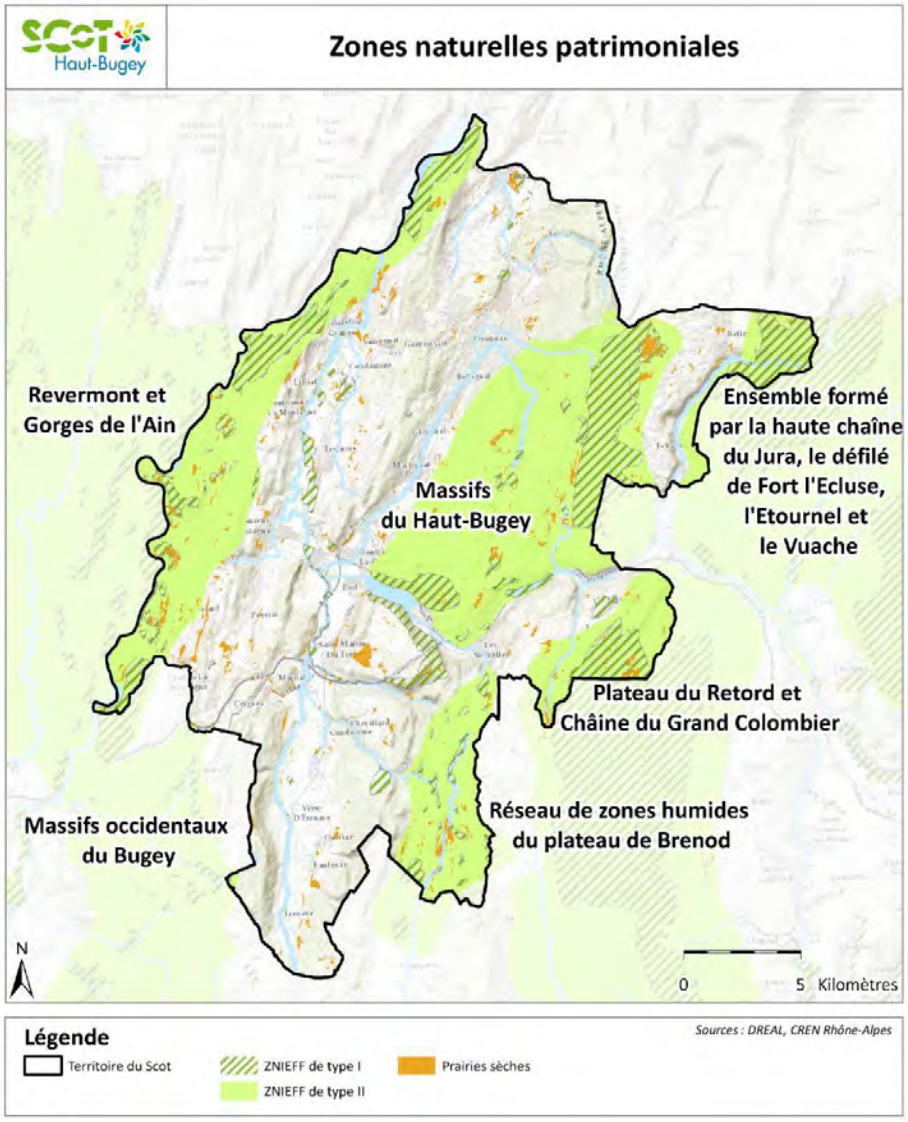

Source : DREAL Rhône-Alpes et CREN, carte EODD Ingénieurs Conseils

Sur ces questions, le changement climatique se traduisant par une augmentation de la température moyenne provoque des **mutations à moyen et long terme des zones d'habitat de la faune et de la flore.** Ces mutations sont susceptibles de bouleverser les espèces, les forcer à migrer, et amener des déséquilibres écosystémiques. Une hausse de température d'1°C pourrait correspondre à une migration des espèces de 100km vers le nord et de 150m en altitude en Auvergne-Rhône-Alpes.

Menaces	Opportunités
Migration d'espèces forestières déstabilisant la filière bois à long terme (cf paragraphe sur la forêt) **Risque de déséquilibre des écosystèmes par des migrations désynchronisées (certaines espèces végétales migrent plus vite que les animaux qu'elles abritent par exemple)** **Risque de rupture de corridors biologiques : les espèces évoluant dans des milieux isolés migrent très lentement et la rapidité des mutations induites par le réchauffement, en isolant encore plus leur habitat, peut leur être fatal.** **Prolifération des espèces invasives, résistant mieux au changement climatique (renouée du Japon et des Sakhaline, le robinier faux-acacia ou l'ambroisie à feuilles d'armoise).** **Risques sanitaires liés à l'apparition de moustiques, insectes et parasites (cf paragraphe sur la santé)**	**Arrivée de nouvelles espèces, venant du sud ou des plaines, non invasives, contribuant à la régénération écologique.**

6. Le secteur du logement : une exposition forte aux menaces énergétiques

Il s'agit d'analyser la sensibilité du Haut Bugey à la raréfaction des énergies fossiles et donc à l'augmentation de leur prix. En ce qui concerne le logement, il est intéressant d'affiner l'analyse en s'inscrivant dans le contexte du réchauffement climatique déjà identifié.

On observe tout d'abord que **le logement occupe une place prépondérante dans la consommation d'énergies du territoire.**

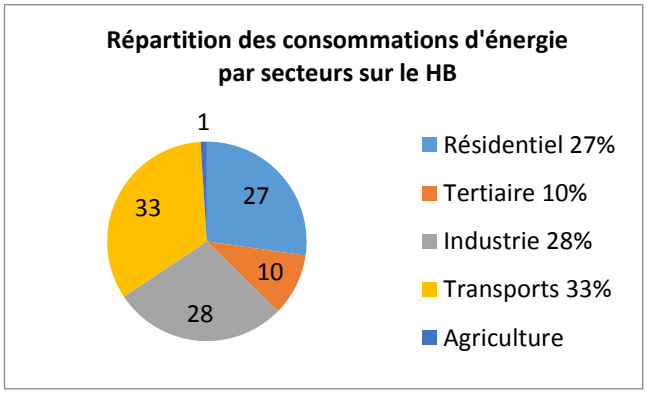

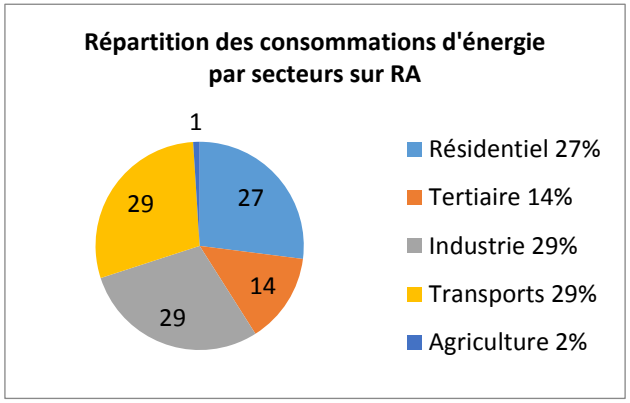

Sources : OREGES Rhône-Alpes, profil énergie climat de la CCHB et de la région Rhône-Alpes 2013

Le territoire du Haut Bugey, comme la plupart des territoires de l'Ain, se caractérise par un **parc de logements particulièrement anciens**, ce qui se traduit par de mauvaises performances énergétiques et une exposition accrue aux phénomènes climatiques extrêmes. La part des maisons individuelles est égale à la part de l'habitat collectif, ce qui est légèrement plus faible que la proportion départementale, mais au-dessus de la moyenne de Rhône-Alpes.

Période	Avant 1975	1975-1989	1990-2005	Total
Nombre de logements	12614	6732	4958	24304
%	51,9	27,7	20,4	100

Répartition des logements du Haut-Bugey en fonction de leur année de construction/rénovation

Source : Hélianthe, livre blanc pour le PCET du Haut Bugey

Le fait que seulement 20% des logements du territoire aient été battis ou rénovés après 1990 entraîne le parc immobilier vers une consommation importante.

L'ancienneté des logements et la part élevée de maisons individuelles conduit le département de l'Ain à afficher le taux de consommation énergétique par habitant le plus élevé de la Région :

Consommation énergétique par logement (2002)	
Ain	2,09
Ardèche	1,56
Drôme	1,64
Isère	1,72
Loire	1,91
Rhône	1,57
Savoie	1,40
Haute Savoie	1,62
Région Rhône Alpes	1,68

Source : EXPLICIT-ICE 2004

Fort de ces données, nous pouvons identifier les menaces induites par le renchérissement des énergies fossiles et le changement climatique, mais aussi les opportunités à exploiter.

Menaces	Opportunités
Une augmentation de la précarité énergétique du territoire. C'est la menace la plus évidente et la plus directe, induite par la raréfaction des énergies fossiles qui constituent la source d'énergie principale des logements (plus de 50% selon les chiffres de l'OREGES). La précarité énergétique est la résultante de trois facteurs cumulatifs : la faiblesse des revenus des ménages, les mauvaises performances énergétiques des habitations, et le taux d'effort énergétique qui est la part du revenu disponible du ménage consacrée aux dépenses d'énergies. A partir du seuil de 10% d'un budget consacré aux dépenses d'énergies, on parle de précarité énergétique. Le revenu moyen annuel par foyer fiscal du Haut Bugey (22370€ en 2009) est inférieur à la moyenne régionale (24120€ en 2009, chiffres DGFIP). Le parc de logements anciens couplé à des revenus plus faibles sur le territoire que dans la région fait du Haut Bugey un territoire particulièrement sensible à la précarité énergétique. **Des conséquences sur le bien-être et/ou la santé de plus en plus sérieuses en cas de fortes chaleurs estivales. La mauvaise isolation des bâtiments, en particulier à la chaleur, va peser de plus en plus sur le confort et la santé des habitants.** **Une nouvelle augmentation de la consommation énergétique liée à l'augmentation du besoin de confort d'été, hausse de la climatisation, éléments qui renforcent donc la précarité énergétique de certains ménages.**	**Une baisse de la facture énergétique en hiver. Des hivers plus doux (particulièrement sur le territoire) permettront de limiter les dépenses de chauffage.** **Des opportunités économiques d'offres de réhabilitation et de rénovation des bâtiments en isolation thermique.** **Des possibilités de stimuler une offre BTP/artisanat local sur le confort d'été avec à la fois la climatisation standard, mais aussi des solutions innovantes et alternatives, non productrice de gaz à effet de serre (objectif atténuation) comme les puits canadiens, etc.** **Un développement des énergies renouvelables pour la consommation des logements.**

7. La mobilité face au renchérissement des énergies fossiles

Après avoir analysé la précarité énergétique dans le logement, il convient d'étudier la **vulnérabilité énergétique des déplacements dans le Haut Bugey**, caractérisés par la **prépondérance de la voiture individuelle**. Sur ce point, la vulnérabilité est essentiellement énergétique et donc liée à la **hausse des coûts des carburants**. Il faut prendre en compte le nombre de véhicules motorisés par ménage et la distance domicile/ travail parcourue pour mesurer la sensibilité du territoire sur ce domaine. Le Haut Bugey comporte un pôle d'emploi et de services à Oyonnax, par conséquent, la plupart des ménages situés en périphérie de cette ville parcourt peu ou pas de km. En revanche, une partie très majoritaire des ménages habitant les communes plus rurales de la communauté de communes, notamment au sud et à l'est vont **parcourir des distances plus importantes.** En ce qui concerne le taux de voitures individuelles par ménage, il est de 86,6% (SCoT Haut Bugey) ce qui est plus faible que dans le département, mais plus élevé que dans la région.

Pour synthétiser, ci-dessous une carte du département où sont superposées les précarités énergétiques logement et déplacement. Nous voyons bien avec cette carte la situation préoccupante des communes de l'est et surtout du sud du territoire du Haut Bugey.

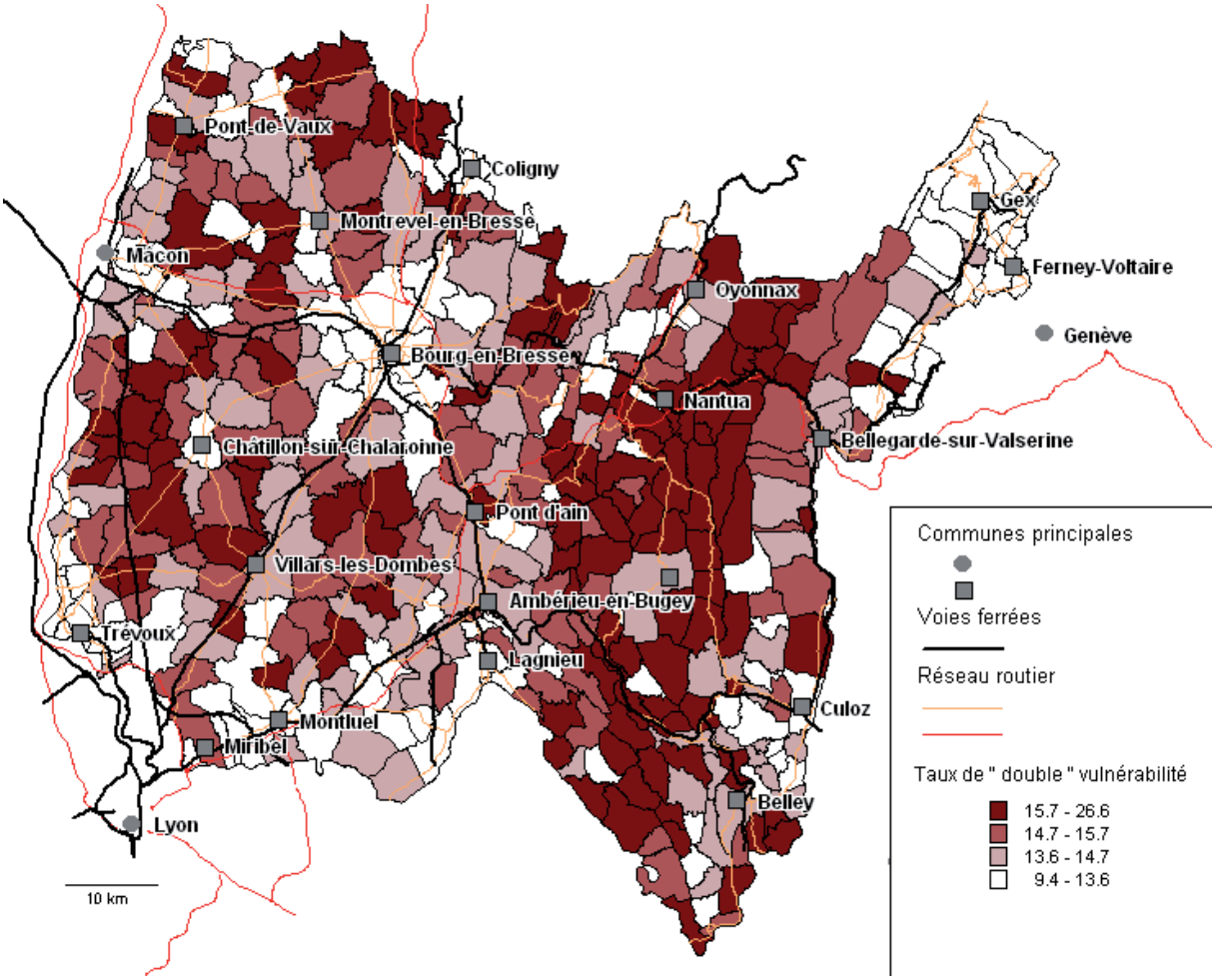

Source : PCET du département de l'Ain

Menaces	Opportunités
Une hausse de la précarité énergétique et renforcement de la spirale de précarité.	**Une opportunité pour développer les offres de co-voiturage.**
Des difficultés de mobilité pour rejoindre les centralités comprenant les lieux de services, lieux de consommations mais aussi lieux d'emplois.	**Une opportunité pour développer le transport à la demande solution de transport public pertinente en milieu rural.**
De moins en moins de flexibilité pour les actifs éloignés des zones d'emploi.	**Une stimulation des solutions d'atténuation du changement climatique par la compétitivité accrue des sources d'énergies alternatives et renouvelables, face à des énergies fossiles émettrices de GES de moins en moins rentables.**

8. Les activités économiques et leur nécessaire adaptation aux changements climatiques et énergétiques

En s'appuyant sur les activités économiques du territoire, il s'agit ici d'établir la vulnérabilité de chacun des secteurs au changement climatique.

a) Agriculture et élevage, une forte sensibilité

Si l'activité agricole n'est pas très développée sur le territoire (elle représente 1% de l'emploi contre 2,7% à l'échelle du département) c'est néanmoins un domaine où le changement climatique a de grands impacts.

Comparé au profil du département, le Haut Bugey présente les caractéristiques classiques de l'agriculture de basse et moyenne montagne : une prépondérance de l'élevage bovin et de la filière lait. La place des grandes cultures y est plutôt faible. Ainsi, **les enjeux pèsent principalement sur la production fourragère pour l'élevage, et sur la préservation de la filière lait**, grand atout du territoire à travers les 3 AOP (voir carte Massif du Bugey).

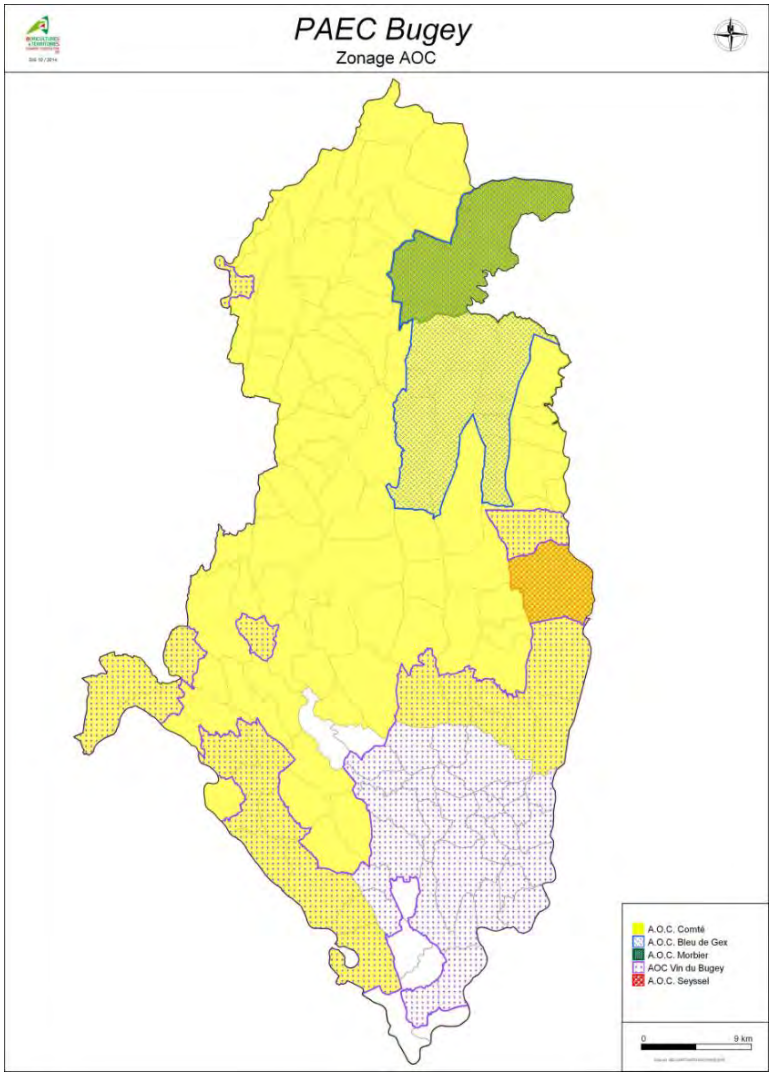

Menaces	Opportunités
Des besoins d'irrigation de plus en plus forts dans un contexte de hausse des tensions autour de la ressource eau (voir le point consacré à cette dernière) **Des cultures du département et du territoire particulièrement vulnérables, (maïs et blé).** Les pertes engendrées par la canicule de 2003 sur l'agriculture et la sylviculture dépassent les 4 milliards d'euros pour l'ensemble de la France. Parmi les éléments répertoriés au niveau agricole, on retrouve une baisse de production de 29% pour le maïs et de 20% pour le blé.) **Une perte de rendement sur la production fourragère**, production clé pour la filière lait. La canicule de 2003 a entraîné une baisse de 60% de la production fourragère. Le raccourcissement de la période de croissance ainsi que la baisse des précipitations provoquant la sécheresse des prairies renforcent la tendance. La question cruciale de l'autonomie financière des exploitations agricoles du territoire se pose ici, au vu de la grande sensibilité de l'élevage face au réchauffement. **Un taux de mortalité élevé des bovins** en cas de canicule	**Anticiper les types de culture à développer dans le territoire** **Un meilleur rendement de la production fourragère en cas d'une concentration en CO_2 limitée** **Avancer la période de la première coupe** pour la production fourragère, et maintenir l'autonomie financière du cycle d'exploitation agricole.

b) L'industrie (hors bois), une caractéristique du territoire

Le secteur industriel est une véritable spécificité du territoire de Haut-Bugey Agglomération, qui contient le premier centre industriel de plasturgie en Europe, la « Plastic Vallée ». Le Haut Bugey se distingue nettement par des emplois répartis de manière quasi-équivalente entre l'industrie et le tertiaire (voir tableau ci-dessous). Ainsi, 6000 emplois se trouvent dans le domaine de la plasturgie, soit la moitié des actifs industriels, ou encore 20% de l'ensemble des emplois du territoire, ce qui est loin d'être négligeable.

	Part de l'agriculture	Part de l'industrie et des constructions	Part du tertiaire
France métropolitaine	2,7%	20,3%	75,8%
Ain	1%	33%	66%
Haut Bugey	0,4%	***48,9***%	50,7%

Répartition des emplois par secteur en 2015. Source Insee CLAP

(Connaissance locale de l'appareil productif)

Menaces	Opportunités
Une baisse de compétitivité des industries du plastique, grandes consommatrices d'énergie. D'après le PCET de l'Ain, l'activité économique risque d'être affectée par la raréfaction des énergies fossiles et l'augmentation du prix de l'énergie, plus particulièrement pour les secteurs fortement consommateurs d'énergie. Parmi les secteurs industriels qui seront probablement les plus touchés, on peut citer pour le département de l'Ain notamment le secteur de la plasturgie regroupant 11000 salariés. Néanmoins un processus déjà amorcé de substitution des sources fossiles au profit de l'électricité permet d'atténuer cette menace. **Des pressions sur la ressource en eau pour l'industrie (cf le paragraphe sur la ressource en eau)**	**Une consolidation du secteur de la construction de rénovation énergétique (cf le paragraphe sur le logement))** **Stimuler l'activité de recherche dans le pôle de compétitivité pour développer des solutions industrielles innovantes aux conséquences néfastes du changement climatique**

c) Le tourisme : faire du changement climatique une force à moyen terme malgré sa menace immédiate

Le tourisme, encore peu développé sur le territoire, constitue néanmoins un potentiel d'emplois pour pallier la réduction drastique des emplois industriels observés ces dernières années (- 16% entre 1999 et 2009 quand la part de l'emploi industriel ne diminue que de 1,8% en Rhône-Alpes). Le territoire du Haut Bugey possède des **atouts en termes de tourisme vert, loisirs familiaux et sportifs ainsi qu'en termes d'agritourisme**. C'est pourquoi l'analyse de l'impact du changement climatique sur ce secteur est importante : il s'agit de mieux s'armer pour développer ce secteur.

Le territoire possède dans l'est plus montagneux des stations de ski de fond et d'activités de moyenne montagne hivernales (station de Belleydoux, station d'Apremont et station du plateau de Retord proche sur le territoire de Valromey). La diversité et la qualité paysagère du Haut Bugey sans compter la présence de quelques sites naturels remarquables (lac de Nantua, lac de Genin, gorges de l'Ain…) font de l'ensemble de son territoire un terrain propices aux sports et loisirs de nature.

Menaces	Opportunités
De moins en moins d'enneigement pour les stations de moyenne montagne. Aucune étude n'existe à l'échelle du massif du Jura, plus proche du Haut Bugey, mais il est possible d'extrapoler les données issu des scénarios réalisés sur les massifs des Alpes et des Pyrénées. Dans l'hypothèse d'une augmentation de 2 degrés, à 1500 mètres on assisterait à une diminution du nombre de jours avec neige au sol de l'ordre d'un mois environ ce qui ferait passer de 5 à 4 mois d'enneigement dans les Alpes et de 3 à 2 mois dans les Alpes du sud et les Pyrénées. L'épaisseur de neige diminuerait fortement : environ 40 cm de moins dans les Alpes du Nord (un mètre actuellement), 20 cm en moins dans les Alpes du Sud et les Pyrénées (actuellement 40 cm). Il est à noter également que pour des activités de type ski de fond ou traineau, le recours à la neige de culture (canons) est pratiquement impossible.	**Développement du tourisme estival de moyenne montagne. C'est en effet une grande opportunité à valoriser pour compenser voire dépasser les pertes de fréquentation vues dans les menaces. La forêt, la richesse paysagère, naturelle, et les sites d'eau sont susceptibles d'attirer des touristes cherchant à fuir les trop fortes chaleurs en été.**

d) Zoom sur la filière bois et les enjeux forestiers, un secteur clé du Haut Bugey

Le taux de boisement de la France est en moyenne de 27%. Le département de l'Ain quant à lui voit ses forêts occuper 37% de son sol. **C'est plus des 2/3 (72%) du territoire du Haut Bugey qui est couvert de forêts[1].** Le territoire compte également un **nombre notable d'établissements spécialisés dans le travail du bois.**

Concernant les essences que l'on peut trouver dans le Haut Bugey, elles peuvent se ranger dans trois catégories, en fonction de leur « étage de végétation » respectif. Le premier étage, dit collinéen, est l'étage le plus bas dans les massifs montagneux des régions tempérées. Il se trouve au-dessous de 800–1200 m d'altitude. On trouve essentiellement dans cet étage des forêts de feuillus. Sur le Haut Bugey on va retrouver en majorité des chênes accompagnés de châtaigniers. L'étage collinéen représente 25% des surfaces boisées du territoire. L'étage montagnard quant à lui représente 72% de ces surfaces, le dernier étage (subalpin) étant marginal. Cet étage montagnard se trouve entre 500-800 mètres et 1600-1700 mètres d'altitude. Les parties les plus basses sont le domaine des feuillus : le hêtre, le noisetier… Aux altitudes plus élevés on trouve les résineux : le sapin, l'épicéa, des essences abondantes dans le Haut Bugey. La carte ci-dessous permet de prendre en compte l'impact du réchauffement sur le peuplement.

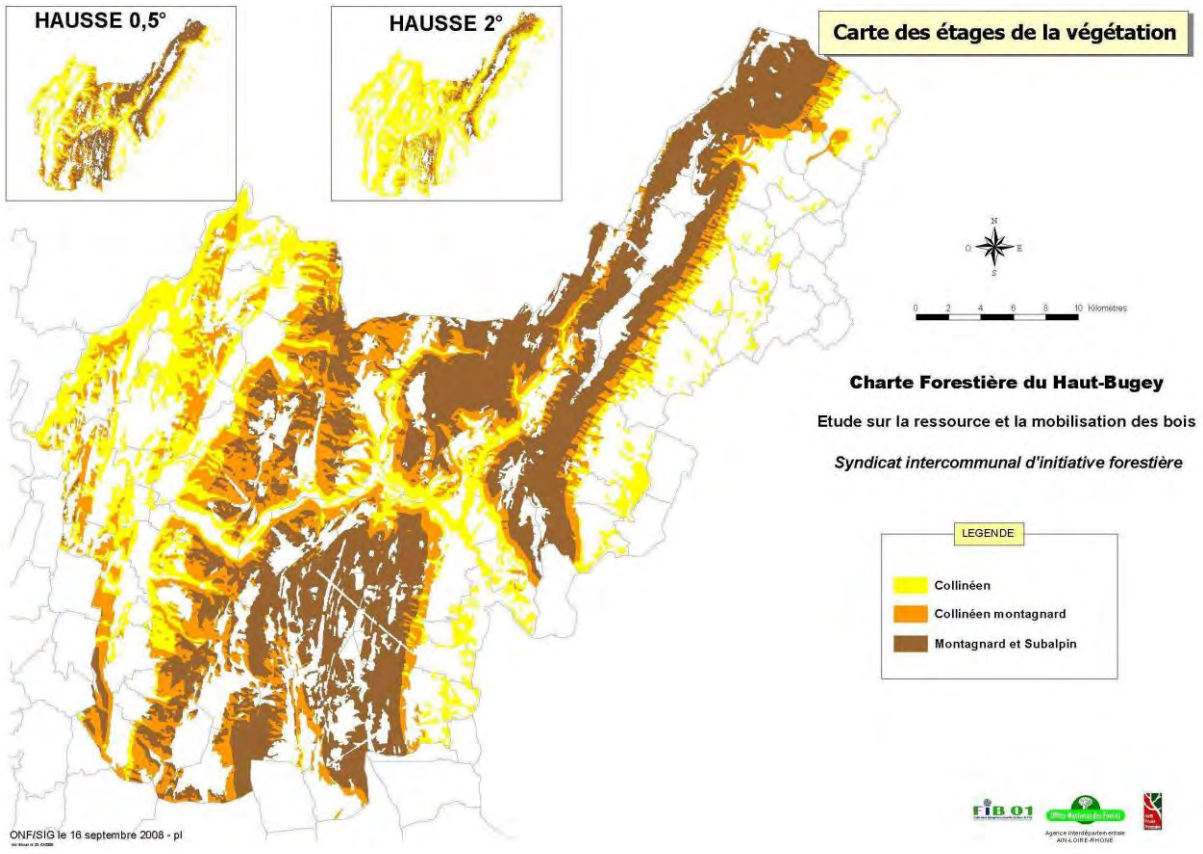

[1] Source : livre blanc de la filière bois 2009

Menaces	Opportunités
Dégradation de la forêt par le réchauffement climatique. En effet, au-delà d'une certaine hausse de la température, le stress hydrique chronique et les canicules entraînent un dépérissement des arbres (notamment pour les espèces nécessitant une forte humidité telles que le hêtre, l'épicéa et le sapin). **Affaiblissement des arbres par l'influence grandissante des insectes ravageurs. Le typographe et le scolyte ont tendance à survivre de plus en plus en hiver, grâce à la douceur de ces derniers. De plus, un réchauffement climatique sera favorable à leur prolifération précoce et une hausse de leur durée de vie.** **Baisse de l'efficacité des mesures d'atténuation, car une forêt en mauvaise santé c'est un puits carbone absorbant les gaz à effet de serre en mauvais état** **Migrations d'espèces à long terme peuvent déstabiliser les acteurs de la filière bois. Il est prévu, sur un cycle de l'ordre du siècle, un remplacement des essences alpines ainsi que du chêne, du châtaigner et du hêtre par du chêne vert et du pin maritime. Ce ne sont pas les mêmes usages, et ce ne sont pas les mêmes valorisations économiques.**	**Si le réchauffement est limité, hausse de la productivité. Le changement climatique induit d'une part l'allongement de la saison de la croissance (la période de croissance des arbres a déjà augmenté d'une quinzaine de jours depuis 1960) et d'autre part une stimulation de l'activité photosynthétique du fait de la hausse de la concentration en CO_2 dans l'atmosphère (un doublement de la concentration en CO_2 peut augmenter de 20 à 30% la production photosynthétique des forêts). Mais comme nous venons de le voir, un réchauffement non maitrisé entraine l'effet inverse.** **Stimulation de la filière bois énergie et du bois bûche par le renchérissement des énergies fossiles**

Dans le Haut-Bugey, 50% du volume d'épicéa et 9% du volume de sapin sont actuellement en situation de ***risque sanitaire fort*** *(arbres affaiblis, attaques d'insectes). Les peuplements résineux menacés se situent notamment dans le Bugey central, le Bugey oriental et la Petite Montagne. Une simple augmentation de la température de 0,6°C conduirait à accroître ce risque de 27%, soit une perte supplémentaire d'environ 700 000 m^3.*

9. Les impacts sur la santé des populations

Selon l'INSEE en 2012, la population du Haut Bugey est relativement jeune comparée aux départements voisins. La proportion des moins de 30 ans sur le territoire est de 38%, contre 37% dans l'Ain et 34% dans le Jura. Ces tranches d'âge sont moins exposées aux aléas climatiques que d'autres. En revanche, la dynamique depuis 20 ans présente certains risques. On observe un solde migratoire négatif depuis 1990 en moyenne, ce qui démontre que la faible croissance démographique n'est portée que par l'accroissement naturel. D'après l'INSEE, quand on observe de plus près les flux migratoires, on observe que ce sont majoritairement les jeunes qui quittent le territoire. Le solde migratoire négatif des moins de 39 ans représente 27,3% de la population du territoire quand le solde migratoire des 40 ans et plus, lui aussi négatif, ne représente que 4,8% de la population du territoire. Certes, les ménages de retraités sont plutôt moins nombreux que dans la région, mais leur part a augmenté de 5 points en dix ans, laissant entrevoir un vieillissement de la population.

Ainsi, **il existe un risque de vieillissement brutal de la population si la tendance reste la même à l'horizon de 2050**. Or, les effets du changement climatique détaillés en introduction seront présents à l'aube de la deuxième moitié du siècle.

Ajoutons à la structure de la population un contexte géographique proche de la zone d'influence de la Méditerranée, et qui expose le territoire à des phénomènes de changement d'environnement (plus de détails dans le paragraphe traitant de la biodiversité). **L'enjeu ici concerne les maladies infectieuses et parasitaires ainsi que les allergies.**

Menaces	Opportunités
Risques pour la santé des jeunes enfants, personnes âgées et publics déjà affaiblis en cas de vagues de chaleur plus fréquentes. De plus l'isolement de ces publics en précarité de mobilité en zone rural les expose davantage. Néanmoins, le caractère montagneux du territoire permet d'atténuer les phénomènes de canicule et réduit les risques sanitaires qui lui sont liés. En effet, si la chaleur accumulée dans la journée ne parvient pas à diminuer la nuit en zone de plaine, les variations nocturnes en montagne permettent une relative fraicheur et réduisent les risques liés à une succession de jours à trop forte chaleur. **Exposition accrue aux maladies vectorielle en cas d'une remontée croissante de moustiques tigres ou autres parasites. La présence de marais et zones humides renforce la tendance.** **Remontée vers le nord de certaines espèces invasives allergènes, comme l'ambroisie, avec la hausse des températures.**	**Baisse de la mortalité due au froid l'hiver**

La canicule de 2003 s'est traduite sur le département de l'Ain par une surmortalité comprise entre 50 et 75%. Les causes de cette surmortalité sont multiples :

- une multiplication par 20 des coups de chaleur, déshydratations et hyperthermies

- une augmentation de 45% des décès des maladies cardiovasculaires et un doublement des décès dus à des maladies de l'appareil respiratoire liés aux niveaux plus élevés d'ozone troposphérique

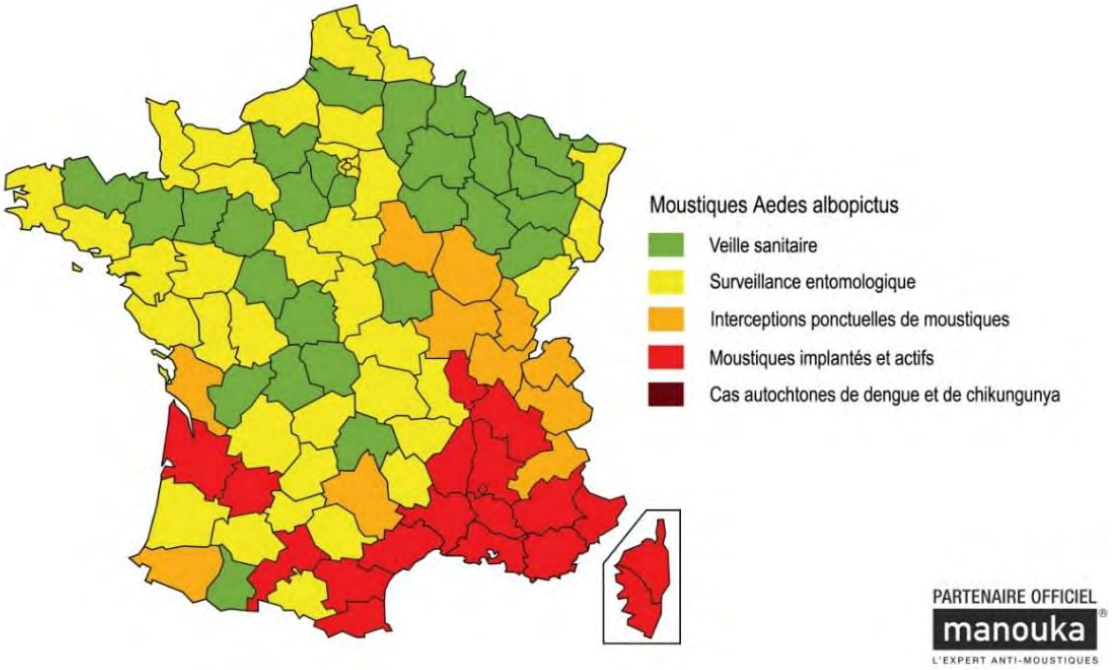

Source : Vigilance Moustique- 2016

IX. L'élaboration du PCAET couplée à une démarche Cit'ergie

La CCHB (aujourd'hui HBA) a structuré la démarche d'élaboration de son PCAET avec une démarche Cit'ergie. Pour une collectivité, les avantages sont les suivants :

- **Implication des services** pour réaliser un état des lieux des pratiques de la collectivité (fonctionnement et politiques publiques menées).
- **Obligation de s'inscrire dans un cadre stratégique** avec la détermination d'une vision politique et de principes directeurs correspondant aux 6 domaines du référentiel Cit'ergie.
- **Structuration du plan d'actions grâce à un référentiel** permettant de couvrir tous les champs d'action de la collectivité et d'accéder à des bonnes pratiques d'autres collectivités en France et en Europe.
- **Processus d'évaluation et de suivi** avec la mise en place obligatoire d'un tableau de bord de suivi des actions et un tableau de bord de suivi d'indicateurs.
- **Visites annuelles du conseiller Cit'ergie**, au nombre de 3 en années 2,3 et 4, permettant d'assurer un suivi des progrès réalisés et de l'avancement du plan d'actions.

La première étape a consisté à réaliser un état des lieux du fonctionnement de la collectivité et des politiques publiques menées. L'état des lieux Cit'ergie démarré en février 2016 et mis à jour au printemps 2017 permet à la Communauté de Communes Haut-Bugey d'atteindre **115,4 points sur un potentiel de 420 points, soit un score de 27,5%.** Le détail de l'évaluation pour chacun des 6 domaines du référentiel Cit'ergie est le suivant :

Domaine	Evaluation quantitative
Planification	36,5%
Patrimoine	18%
Energie, eau, assainissement, déchets	23%
Mobilité	14%
Organisation	27%
Communication, coopération	40%
TOTAL	27,5%

Au-delà de l'évaluation quantitative, il apparait important de souligner de manière qualitative et synthétique les points faibles et les marges de progrès de la collectivité.

Les atouts du Haut Bugey

- **S'appuyer sur l'histoire et les acquis**
  - Démarche CDDRA (Forêt, agriculture, mobilité)
  - Dynamisme industriel (économie circulaire, excellence, innovation) (AEPV)
  - Potentiel énergies renouvelables : bois, éolien
  - Culture du risque inondation (SIVU)
- **Les bases d'un projet de territoire avec le SCOT**
- **Des ressources internes compétentes et dynamiques**
- **Le PLH et l'OPAH (ex-CCO)**
- **S'appuyer sur les partenaires : SIEA, Hélianthe**
- **Capitaliser les initiatives :**
  - Des communes
  - Des acteurs économiques

Principaux axes de progrès

- **Appropriation des nouvelles compétences : eau, assainissement**
- **Consolidation de compétences historiques à la nouvelle échelle : déchets, mobilité, habitat**
- **En interne :**
  - consolider le suivi énergétique (outil attendu)
  - Approfondir la réflexion naissante : mobilité des agents, achats, dématérialisation, éco-gestes ...
- **Transformer les initiatives des acteurs du territoire en programme d'actions structuré**

De manière plus détaillée, pour chaque domaine, les atouts et les marges de progrès peuvent être résumés de la manière suivante :

Domaine 1 : Planification du développement territorial

Notation initiale	Points forts	Axes de progrès
(potentiel = 80) **36,5%**	- L'engagement dans **Cit'ergie** comme outil pour élaborer le PCAET réglementaire avec un **chargé de mission** dédié Energie-climat - Une étude de **vulnérabilité et 2 Bilans Carbone** réalisés (Patrimoine et compétence et Territoire) - Livre blanc PCET rédigé par **Hélianthe** à l'échelle du pays (2010) - Premier plan d'actions proposé à l'échelle du **CDDRA** (2012) - **Déchets** : Compostage à domicile, déchetteries, ressourcerie, valorisation énergétique, compostière Dortan, ramassage carton Oyonnax - Un **SCOT** jetant les bases d'un urbanisme durable - Un **PLH** à l'échelle de l'ex-CCO - Une **vision territoriale** des consommations et production d'**énergie** (Oreges) - Des **études EnR réalisées** : appro bois, méthanisation , diagnostic SCOT	- Achever l'élaboration du **PCAET** et le mettre en œuvre - **Consolider la collecte et le traitement** des déchets à l'échelle du territoire (Plan de prévention des déchets) - Intégrer un volet « Mobilité » dans un ambitieux **PLUI** à élaborer (enjeux énergie-climat) - Intégrer un ambitieux volet « **Habitat** » dans le PLUI (enjeux énergie-climat) - Elaborer une **programmation énergétique territoriale**

Domaine 2 : Patrimoine de la collectivité

Notation initiale	Points forts	Axes de progrès
(potentiel = 66) **18%**	- Une **équipe en place** pour gérer le patrimoine communautaire - L'achat d'un outil de gestion patrimoniale (incluant la **gestion énergétique)** - Les **Diagnostics de performance énergétique** obligatoires - L'approvisionnement de plusieurs bâtiments par le réseau de **chauffage urbain** d'Oyonnax	- Finaliser le calcul des **indicateurs énergie/GES** du patrimoine - **Evaluer** les travaux réalisés du point de vue des consommations d'énergie - Construire un **référentiel de spécifications énergétiques** allant au-delà de la réglementation pour les constructions et les rénovations - **Réaliser des audits énergétiques** pour les bâtiments les plus énergivores - Elaborer un **programme pluriannuel d'investissement** portant sur les rénovations énergétiques - Formaliser l'implication de **tous les services utilisateurs** - **Déployer des EnR** sur le patrimoine - Réfléchir à l'**achat d'électricité verte** - Développer une politique **d'économie d'eau dans les bâtiments** (centre nautique)

Domaine 3 : Approvisionnement énergie, eau, assainissement, déchets

Notation initiale	Points forts	Axes de progrès
Energie : **(potentiel = 32)** **27%**	- La présence et le support du **SIEA** - Un réseau de **chauffage urbain public** à Oyonnax	- **Promouvoir les EnR** sur le territoire - Favoriser l'achat d'**électricité verte** - Etudier les **potentiels de récupération de chaleur** industrielle
Eau : **(potentiel = 8)** **22,5%**	(Compétence limité : production, stockage et transport + Pas de moyens propres)	- Récupérer la **totalité de la compétence** au niveau de la CCHB - Affirmer une **gestion énergétique** du service de l'eau - Promouvoir les économies de consommation au travers de la **politique commerciale**

Notation initiale	Points forts	Axes de progrès
Assainisst : (potentiel = 14) **23%**	(Compétence limité : transport et traitement + Pas de moyens propres) - La dernière STEP construite (Dortan) et les projets de rénovation (3) font intervenir des **techniques économes en énergie** - Le **compostage** d'une partie des boues d'épuration	- Récupérer la **totalité de la compétence** au niveau de la CCHB - Etudier la **récupération de chaleur** sur les eaux usées
Déchets: (potentiel = 12) **13%**	- La **valorisation énergétique** d'une partie importante des déchets - Un système de **compostage collectif et individuel**	- Obtenir la connaissance de la **performance énergétique** de l'usine d'**incinération** - Développer la filière de **valorisation** des **biodéchets** + envisager la **valorisation énergétique**
Total : (potentiel = 66) **23%**		

Domaine 4 : Mobilité

Notation initiale	Points forts	Axes de progrès
(potentiel = 71) **14%**	- Une première édition de la journée de sensibilisation **« au travail, j'y vais autrement »** - Le démarrage de l'utilisation de **véhicules électriques** : une zoé et deux vélos attendus - Un guide technique des **aménagements cyclables** - Projet de **voie verte** - Une association très active à Oyonnax : **Vel'Oyo** - Un **service de Transport en Commun** sur les communes de l'ancien district - Une réflexion naissance sur le **covoiturage**	- **Augmenter** le parc de **véhicules électriques** - Formaliser un **guide des déplacements professionnels ou un PDA** (Plan de déplacement de l'Administration) - **Intégrer des critères de mobilité alternative** dans le fonds de concours de financement des voiries d'intérêt communautaire - **Accélérer la politique cyclable** sur le territoire de l'agglomération (schéma directeur) - Approfondir la réflexion sur la **plateforme de mobilité** - **Améliorer les part modales** des TC (2%) et du vélo (2% pour les 2 roues)

Domaine 5 : Organisation interne

Notation initiale	Points forts	Axes de progrès
(potentiel = 44) **27%**	- Une **mission PCAET** bien identifiée - Une première édition de la journée de sensibilisation **« au travail, j'y vais autrement »** - Une bonne implication dans les ateliers d'état des lieux **Cit'ergie** - Des actions ponctuelles de **formation énergie/climat** - Une démarche de **dématérialisation** en cours	- **Formaliser et déployer** l'organisation **Cit'ergie** - Intégrer une culture de l'**évaluation et du suivi** + les enjeux **énergie-climat** dans les fiches de postes - Mettre en place une charte interne des « **éco-gestes** » - Mettre en place un **plan de formation** sur les enjeux énergie/climat - Prendre en compte la **vulnérabilité** et de l'**adaptation** dans la mise en œuvre des politiques publiques - Définir et déployer une politique **d'achats responsables** - Raisonner en **coût global** - Identifier un **budget « énergie/climat »** - Expérimenter le **tiers financement** (Opérateur OSER)

Domaine 6 : Communication, coopération

Notation initiale	Points forts	Axes de progrès
(potentiel = 93) **40%**	- Une page dédiée aux **économies d'énergie** sur le site internet - Des **bailleurs sociaux** actifs - Des **contacts nombreux** : Ademe, RAEE, Hélianthe, DDT, DREAL, Air RA, BBA, PNR - Une place active dans le développement de Plastipolis, Plasticampus (**excellence, innovation**), soutien à **TRIVEO** - **Soutien actif à la filière bois** : Sylv'Acctes, PAT, fonds local de replantation - Soutien actif à une **agriculture (circuits courts)** avec enjeux environnementaux et climatiques - Une stratégie touristique orientée vers le **tourisme « vert »** - Une **culture de concertation** (CDDRA, PSADER, SCOT) - Un acteur de la transition énergétique : **Hélianthe** - **Des outils pédagogiques**	- **Communiquer** sur le PCAET et Cit'ergie - Organiser des **manifestations exemplaires** (internes et externes) - Un dialogue à créer avec les **bailleurs sociaux** sur la **thématique énergie** - Développer les filières professionnelles innovantes : **nouvelles technologies de plasturgie, Xylofutur** - Développer les **circuits courts** - **Activer les réseaux de concertation** pour élaborer le PCAET - Développer les **actions pédagogiques** dans les écoles - **Envisager des aides diversifiées** aux acteurs du territoire

En conclusion, l'état des lieux Cit'ergie révèle un potentiel de progrès intéressant permettant de pouvoir prétendre :

- Au label CAP Cit'ergie au cours des 4 premières années du 1er cycle de la démarche.
- Au label Cit'ergie, quatre années plus tard.

Cette première marche du podium ne pourra être atteinte que si la volonté politique formalisée en stratégie dans le cadre de la démarche Cit'ergie et déclinée en un ambitieux Plan Climat Air Energie Territorial se traduit en actes concrets et tangibles par une mise en application volontariste des fiches actons du PCAET dans les prochaines années.

Le plan d'actions tel qu'il est décrit dans le présent document permet d'atteindre avant 2020 un nombre de points Cit'ergie de 194, soit un score de 46%.

X. Questionnaire aux communes

Les communes occupent une place centrale dans les politiques liées au changement climatique et à la qualité de l'air. Dans le cadre de l'élaboration du PCAET et afin de préciser la connaissance des actions réalisées, engagées ou projetées sur le territoire, **les communes ont été invitées à renseigner un questionnaire les interrogeant entre autres sur leurs projets** en terme de rénovation thermique de leurs parcs de bâtiments, de développement des énergies renouvelables, d'éclairage public, de gestion du parc de véhicules…

Une majorité de communes ont répondu favorablement à cette sollicitation. L'analyse des résultats a permis l'**enrichissement des diagnostics territoriaux et notamment de mettre en lumière l'engagement effectif des communes pour les enjeux énergétiques, climatiques et de la qualité de l'air.** Les communes agissent déjà sur leur patrimoine bâti, leur éclairage public, le développement des énergies renouvelables ou encore au travers de leurs flottes de véhicules ou de leurs politiques d'achats. L'incitation aux éco-gestes, l'implication des habitants, la préservation des terres font également partie des préoccupations des communes.

XI. Synthèse des diagnostics

Le territoire de Haut-Bugey Agglomération compte de nombreuses ressources naturelles, technologiques et économiques - qu'il convient de ***préserver, de valoriser et de dynamiser.*** Il ressort de l'analyse globale des impacts du changement climatique et du renchérissement des énergies fossiles sur le territoire de Haut-Bugey Agglomération trois grands types d'enjeux fortement sensibles sur le territoire : **les enjeux sociaux, les enjeux économiques, et les enjeux paysagers.**

Les enjeux sociaux sont particulièrement prégnants dans l'Ain et dans le Haut Bugey en raison de la double vulnérabilité énergétique du territoire : logement et mobilité. Avec le renchérissement des énergies fossiles, les coûts de déplacements et ceux liés au secteur résidentiel sont susceptibles d'évoluer à la hausse, augmentant le taux de précarité énergétique des habitants. Si les besoins de chauffage peuvent être atténués par une hausse des températures moyennes en hiver, la mauvaise performance énergétique du bâti couplée au développement des besoins énergétiques de confort d'été en période de canicule peuvent alourdir cette précarité.

Pour une mobilité durable et efficace : Structurée aujourd'hui principalement autour de l'usage de la voiture individuelle, la mobilité apparait comme un sujet majeur à traiter sur le territoire :

- Secteur le plus émissif de gaz à effet de serre – il est à prendre en compte pour la préservation de la qualité de l'air du territoire
- Forte dépendance des acteurs du territoire aux énergies fossiles pour assurer leurs déplacements (domicile-travail, accessibilité aux lieux de services, de santé…)
- Vulnérabilité face à l'augmentation des prix des carburants, vecteur d'amplification de la précarité énergétique de certains ménages
- Indispensable pour assurer l'accès à l'emploi et à la formation
- Nécessaire au développement du tourisme et à la valorisation du territoire

Pour un patrimoine bâti sobre en énergie : Le bilan carbone « Patrimoine & services » met en lumière le potentiel d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre incombant au parc de bâtiments de Haut-Bugey Agglomération.

Mais l'habitat est également identifié comme un secteur clé qu'il convient d'améliorer en prenant en compte les enjeux suivants :

- Un parc de logement ancien
- Des ménages en situation de précarité énergétique
- Des risques sanitaires pour les ménages les plus vulnérables

Les enjeux économiques s'expliquent en premier lieu par la présence importante du secteur industriel sur le territoire. Le réchauffement climatique d'une part, et la raréfaction des ressources en eau et énergétiques d'autre part représentent des risques significatifs pour l'économie du territoire. Les conflits d'usage sur l'eau vont devenir de plus en plus préoccupants, et la gestion des cycles de l'eau, compétence de la communauté, un champ d'action à investir.

Par ailleurs, la compétitivité de l'industrie est inversement proportionnelle aux coûts des intrants énergétiques, composés aujourd'hui d'une part non négligeable d'énergies fossiles, amenées à disparaitre, et donc à voir leur prix grimper. Il faut donc poursuivre l'effort de transition. La filière plasturgique en recherche permanente d'innovation et déjà sensible à la part importante des coûts de l'énergie dans ses processus de fabrication - se doit de poursuivre ses efforts d'efficacité énergétique pour assurer sa compétitivité.

Ensuite, le secteur du tourisme de nature et de moyenne montagne, véritable atout à développer, est inextricablement lié à l'évolution des conditions climatiques du territoire. Son potentiel économique est à valoriser en fonction de ces évolutions. L'industrie du bois, spécificité marquée du territoire, est impactée directement par les changements climatiques de long terme, et il convient de réfléchir à des pistes d'adaptation dès aujourd'hui.

Le territoire du Haut Bugey a une identité géographique forte, et un patrimoine naturel remarquable. La forêt en constitue un élément essentiel, en plus d'être un secteur économique majeur, et son peuplement sera conditionné au changement climatique. Avec un territoire recouvert à 70% par la forêt et une hausse potentielle de la production, la prise en compte des enjeux sylvicoles – et notamment de développement du bois-énergie et de préservation de la fonction de puits carbone sont importants.

L'identité du Haut Bugey est aussi liée à ses exploitations agricoles, son élevage laitier et ses produits de qualité. L'agriculture est un secteur très exposé aux phénomènes climatiques. La préservation de la filière lait et de ses AOP associées est un enjeu important pour l'agriculture locale.

Ainsi, c'est toute la dimension paysagère et la biodiversité du Haut Bugey qui se retrouvent impactées par les tendances climatiques et énergétiques du XXI^{ème} siècle. Un nombre important de ces impacts rendent vulnérables le territoire, mais le Haut-Bugey peut également en saisir les opportunités.

CHAPITRE 3

DEMARCHE PARTICIPATIVE ET GOUVERNANCE

I. Un parti pris de participation des acteurs du territoire

1. Le principe de participation à l'origine de la démarche

Dès l'élaboration du cahier des charges de la mission « Assistance à l'élaboration et à l'animation d'un Plan Climat Air Energie Territorial et d'une démarche Cit'ergie », celui-ci exprimait le souhait de « **développer une démarche de concertation continue tout au long de la démarche ».** Ainsi, dès l'élaboration de la démarche, il était demandé que la concertation implique les agents et les élus de la Communauté de communes et des communes, des acteurs économiques du territoire ainsi que des acteurs associatifs.

Ce parti pris a donné lieu dans un premier temps à la **participation d'agents, d'élus et de partenaires pour construire l'état des lieux qualitatif, permettant de mesurer et évaluer les acteurs en mouvement et les dynamiques à l'œuvre sur le territoire.**

2. Le forum ouvert

Pour lancer la dynamique d'élaboration du PCAET, le choix s'est porté sur une journée dite de **« Forum ouvert ».** Cette méthode très participative permet, en réunissant un groupe qui partage une question commune, de **faire émerger toute la richesse de l'intelligence collective.** Son approche est particulièrement puissante pour développer la participation, accompagner le changement, accélérer les projets et les consultations et pour favoriser la mobilisation de chacun des membres d'un groupe dans un esprit de collaboration et de créativité. Cette méthode offre une structure innovante et simple, adaptée pour les collectivités, et crée une atmosphère cordiale favorable à la créativité, à la motivation et à l'engagement des participants.

Le forum ouvert s'est déroulé **le 11 mai 2016 après-midi au complexe Valexpo à Oyonnax.**

L'objectif de cette première étape était de créer un espace de rencontre et de dialogue entre les acteurs du territoire de manière à permettre l'émergence d'axes stratégiques, de pistes d'actions ou encore de synergies entre acteurs. La question centrale proposée lors de cette journée était :

« Comment agir individuellement et collectivement pour réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de notre territoire ? »

Une **quarantaine de personnes** a répondu à l'invitation de la Communauté de Communes Haut-Bugey. Elles ont travaillé tout l'après-midi, dans des ateliers dont elles ont elles-mêmes défini l'ordre du jour, pour dresser les premières pistes d'action visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Ce travail collectif, brassant autour de sujets d'intérêt commun des personnes d'horizons différents (13 agents, 6 élus, 7 partenaires institutionnels, 5 acteurs économiques et 9 acteurs associatifs), a permis de produire **12 rapports durant la phase d'émergence et 6 plans d'actions pendant la phase de convergence.**

Des premières pistes d'actions très concrètes ont été exprimées sur les thèmes suivants :

- **Mobilité (2)** avec l'association Veloyo Eco-mobilité
- **Bâtiments (2)** avec Hélianthe / Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain
- **Economie/industrie (4)** avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, la Direction Départementale des Territoire de l'Ain et le Gîte de la Semine
- **Agriculture (2)** avec l'association Terre de liens
- **Environnement (1)** avec l'association Rhône-Alpes-Energie-Environnement
- **Energies renouvelables (1)** Hélianthe / Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain
- **Consommation et déchets (4)** avec l'association Colibris
  Sensibilisation (2) avec le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Haut-Jura et l'association Veloyo Eco-mobilité

Cette journée a été suivie par l'organisation de deux séries d'ateliers thématiques.

3. Une construction collective en ateliers

A l'issue du forum ouvert du 11 mai, deux séries d'ateliers ont été proposées. La première pour structurer, ordonner et hiérarchiser le plan d'actions. La seconde pour progresser dans la rédaction des fiches actions. Les personnes invitées à ces ateliers ont été principalement des personnes inscrites au forum ouvert, le cercle ayant également été élargi à des participants supplémentaires. Les 6 thématiques de travail proposées dans les ateliers ont étaient les suivantes - chaque atelier ayant pour objectif de traiter la thématique de manière globale (réduction des émissions, adaptation aux changements climatiques, qualité de l'air) :

A – Habitat : Comment réduire la facture énergétique ?

B – Economie : Des entreprises innovent pour une économie vertueuse.

C – Agriculture : Quelle agriculture pour alimenter les habitants du Haut-Bugey en circuits courts ?

D – Déchets : Vers un territoire zéro gaspillage.

E – Mobilité : Développer des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.

F – Transversal / mobilisation : Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire.

a) La première série d'ateliers (du 19 au 22 septembre 2016)

Chaque atelier a réuni entre 8 et 12 personnes. La matière première de ces ateliers était constituée des pistes d'actions ayant émergé du forum ouvert mais aussi des pistes d'actions que le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) préconise d'intégrer dans les Plans Climat infrarégionaux ou encore des pistes d'actions résultant de l'expérience du cabinet accompagnant la CCHB. Les participants ont été invités à hiérarchiser collectivement les actions pour faire émerger les axes stratégiques d'un plan d'actions tout en identifiant des porteurs de projet pour chaque action.

A l'issue de cette première série d'ateliers, une trentaine d'actions ont été identifiées s'organisant en une matrice croisée entre :

- Sept axes thématiques : approche transversale concernant le suivi de la démarche, approche transversale concernant le déploiement des énergies renouvelables, approche transversale concernant la sensibilisation des acteurs du territoire en vue de les mobiliser, « je me loge », « je me déplace », « je travaille » et « je consomme ».

- Les différents niveaux d'implication de la collectivité : sensibilisation, exemplarité, politiques publiques, soutien à des initiatives des acteurs du territoire.

<table>
<tr><td></td><td colspan="4">Animer la démarche PCAET et l'évaluer au fil de l'eau</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="4">Améliorer l'autonomie énergétique du territoire par le recours à des énergies renouvelables et locales tout en préservant l'environnement</td></tr>
<tr><td></td><td>Je me loge</td><td>Je me déplace</td><td>Je travaille</td><td>Je consomme</td></tr>
<tr><td>Sensibilisation</td><td colspan="4">Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser</td></tr>
<tr><td>Exemplarité de la CCHB (patrimoine)</td><td>Rénovation patrimoine CCHB</td><td>Flotte de véhicules CCHB + PDA</td><td>Organisation, dématérialisation, formation</td><td>Politique achats CCHB</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Politiques publiques CCHB</td><td>Aide rénovation</td><td>Stratégie de mobilité Coordination</td><td>Stratégie de dév. Éco Orienter fonds innov Critères E/C bât éco</td><td rowspan="2">Politiques déchets / eau / assainist</td></tr>
<tr><td colspan="2">Stratégie pour un PLUIH ambitieux</td><td>Stratégie de dév. agriculture /forêt</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Avec les acteurs du territoire</td><td rowspan="2">Guichet unique de rénovation</td><td>Plateforme de mobilité Déployer SD modes doux</td><td>Fiches bonnes pratiques Animations CCI Ecopôle</td><td rowspan="2">Epicerie solidaire</td></tr>
<tr><td colspan="2">Mise en place de PDIE</td></tr>
</table>

b) La seconde série d'ateliers (du 10 au 13 octobre 2016)

Après validation de la structure du PCAET, les invitations ont été envoyées aux participants des ateliers pour réunir une deuxième session de travail. L'objectif de cette deuxième session était **d'échanger sur les fiches actions de manière à ce que les participants s'approprient leur contenu pour ensuite les compléter.** Les 6 thèmes traités étaient les mêmes que lors de la première série d'ateliers.

II. Une gouvernance interne partagée

Au démarrage de l'élaboration du PCAET, **deux comités ont été mis en place pour assurer la gouvernance et le suivi de la démarche.** Une réunion de lancement, organisée le 2 février 2016, a réuni les membres des deux comités pour partager les enjeux et objectifs de la démarche.

Le **comité de pilotage** réunit des élus et des agents représentants des commissions en charge des thématiques impactées par le PCAET, ainsi que des représentants de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et des services de l'Etat (DREAL et DDT) :

Nom	**Prénom**	
BOIRON	Sandrine	Directrice Générale des Services Techniques
CARRIER	Annie	Action sociale et politique de la ville (Vice-présidente)
CORTINOVIS	André	Développement durable, environnement (Vice-président)
DELAGNEAU	Dominique	Eau et assainissement (Vice-président)
DOCHE	Claude	Développement économique (Membre de la commission)
DORVILLE	Jérôme	ADEME, Direction Régionale Rhône-Alpes
DUPARCHY	Jean-Pierre	Eau et assainissement (Membre de la commission)
FROMENT	Jean-Claude	Infrastructures et voiries (Vice-président)
GAILLARD	Jean-Claude	Transport et mobilité (Membre de la commission)
LIEUTAUD	Anne-Cécile	Pôle Développement du territoire (services CCHB)
MARTIGNONI	Florence	DDT Ain
MONTANARO	Nicolas	DDT Ain
MARTINEZ	Julien	Action sociale et politique de la ville (Membre de la commission)
MERMET	Jacques	Forêt et agriculture (Membre de la commission)
PALISSON	Didier	Tourisme et aménagement touristique (Membre de la commission)
ROISIL	Jacqueline	ADEME, Direction Régionale Rhône-Alpes
PLESSIS	Géraldine	Pôle Développement durable et Environnement (services CCHB)
SASSO	David	Service Développement économique (services CCHB)
SAUVAGE	Julien	Plan Climat-Energie Territorial (services CCHB)
SAVOYE	Daniel	Forêt et agriculture (Vice-président)
SIBOIS	Gérard	Plan Climat-Energie Territorial (Elu référent) Aménagement du territoire & SCoT (Membre de la commission)
VAREYON	Jacques	Environnement et gestion des déchets
WEBER	Morgane	DDT Ain

Le **comité technique** réunit des agents représentant les services concernés par le PCAET :

Nom	Prénom	Service
ALLARD	Vincent	Tourisme & aménagement touristique
AZEVEDO	David	Ressources humaines
BACH	Maryline	Finances & Marchés publics
CORDIER	Daphnée	Aménagement de l'espace & PLUi
COCHET	Catherine	Service à la population / Habitat
CASSAR	Suzy	Service à la population / Habitat
CURE	Sandrine	Infrastructures et voiries
DERAIN	Nathalie	Application du droit des sols et fonciers
FREQUELIN	Cyril	Développement durable et Environnement
GOYFFON	Emilie	Eau & Assainissement
HUGONNET	Fiona	Aménagement de l'espace & SCoT
MOLLARD	Quentin	Agriculture, forêt, LEADER
PLESSIS	Géraldine	Développement durable et Environnement
RAVICHON	Françoise	Transport
REYS	Simon	Déchets et environnement
RODDE	Guillaume	Communication
SAUVAGE	Julien	Plan Climat-Energie Territorial

Les deux instances se sont réunies à 4 reprises, chaque réunion du comité de pilotage étant couplée avec une réunion du comité technique :

- Le 7 avril 2016 : Restitution des diagnostics (Bilans carbone, vulnérabilité, qualité de l'air, questions aux communes et Cit'ergie) et préparation du séminaire participatif.

- Le 13 septembre : Lancement de la phase d'élaboration du PCAET par des ateliers participatifs suite au séminaire du 11 mai, proposition d'une vision politique, décision que la CCHB se tienne prête à postuler au prochain appel à manifestation d'intérêt de l'Etat concernant les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

- Le 28 novembre : Proposition de principes directeurs déclinant la vision politique et structurant le PCAET, validation de l'architecture du PCAET tel que résultant des ateliers participatifs, détermination des prochaines étapes de validation des actions dans les commissions thématiques.

Entre décembre 2016 et février 2017, chaque commission thématique de la CCHB a étudié les propositions d'actions, a eu la possibilité d'en proposer d'autres et a validé les actions concernant son périmètre de responsabilité. Il a été demandé à chaque commission de valider pour chaque action les indicateurs de suivi.

- Le 13 novembre 2017 : Validation de la rédaction du PCAET, de ses fiches-actions, ses objectifs opérationnels et de son évaluation environnementale.

Le PCAET présenté par Haut-Bugey Agglomération est le résultat de cette démarche impliquant à la fois les élus en charge des différentes thématiques, les agents des services concernés mais aussi des acteurs issus du territoire : partenaires, acteurs économiques et acteurs associatifs.

CHAPITRE 4

STRATEGIE TERRITORIALE

Avec son Plan Climat-Air-Energie Territorial, Haut-Bugey Agglomération propose un plan d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, développer des énergies moins émissives, adapter son territoire aux inéluctables changements climatiques mais aussi contribuer à améliorer la qualité de l'air. Les actions proposées couvrent la période 2017-2022, soit 6 années.

L'élaboration du PCAET est l'occasion de :

- **Mettre en valeur et capitaliser sur le territoire ce qui se fait déjà, autant par les services de la Communauté de Communes que par les communes, les acteurs économiques et les associations.**
- **Donner le signe d'un amorçage des politiques publiques en faveur du climat vis-à-vis des acteurs du territoire dont certains sont en attente.**
- **Développer et étendre les expériences réussies par la mise en réseau, de manière à partager les réussites et donner envie à d'autres acteurs de se mettre en mouvement.**

Avec le PCAET, il s'agit bien pour Haut-Bugey Agglomération d'agir sur trois niveaux :

- **En étant exemplaire dans son fonctionnement et en tant que maître d'ouvrage direct sur son patrimoine.**
- **Dans l'exercice de ses compétences réglementaires.**
- **En tant qu'animatrice, auprès de tous les acteurs publics ou privés du territoire.**

Par ailleurs et de par la construction récente de la Communauté de Communes Haut-Bugey, aujourd'hui Haut-Bugey Agglomération, **un travail politique de définition de stratégies sectorielles doit être mené.** C'est le cas en matière de déplacements (réflexion en cours), en matière de politique économique, agricole et forestière mais aussi en matière de rénovation du patrimoine communautaire et de déploiement des énergies renouvelables sur le territoire. **Sur ces thèmes, sans attendre, la définition d'une stratégie et la construction du plan d'actions qui en découlera, des actions à court terme et « sans regret » peuvent être mises en œuvre.**

D'autres compétences ont déjà fait l'objet d'une réflexion stratégique et/ou d'un document structurant. C'est le cas pour l'aménagement du territoire à travers le SCoT et le travail en cours sur le volet « Habitat » ainsi que pour la politique « Déchets ».

Pour ces raisons, le PCAET de Haut-Bugey Agglomération est constitué à la fois d'actions structurantes visant à établir des stratégies et d'autres actions pouvant être déployées à court ou moyen terme sans attendre la validation des politiques sectorielles.

I. Vision et principes directeurs

1. La vision de Haut-Bugey Agglomération

Dans la dynamique de la COP21 fin 2015 puis de la COP22 fin 2016, mais aussi de la publication de la Loi de transition Energétique pour la Croissance Verte promulguée en août 2015 avec ses décrets d'application parus en 2016, la vision politique suivante s'est imposée :

« Avec tous les acteurs du territoire, agir durablement pour positionner le Haut-Bugey sur la trajectoire d'une transition énergétique visant le facteur 4 à l'horizon 2050 »

Cette vision politique indique clairement l'ambition des élus d'inscrire Haut-Bugey Agglomération dans la dynamique des accords internationaux sur le climat et de la loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte mais aussi d'impliquer tous les acteurs du territoire dans une démarche de long terme.

2. Les principes directeurs associés

La vision politique affirmée, la démarche Cit'ergie requiert que les élus se prononcent sur des principes directeurs associés à chacun des domaines du référentiel Cit'ergie. Les principes directeurs sont des engagements permanents que la collectivité adopte en matière d'énergie et de climat et qu'elle applique dans toutes ses politiques. Ils constituent un fil directeur pour les élus et l'administration. Ils servent également de moyens de communication vis-à-vis des acteurs privés et publics, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la collectivité. Pour la Communauté de Communes Haut-Bugey, les principes directeurs sont :

DOMAINE D'EVALUATION DU REFERENTIEL CIT'ERGIE	PRINCIPE DIRECTEUR ASSOCIE
Structuration des politiques publiques	Elaborer et suivre l'exécution d'ambitieux documents structurant les politiques publiques du Haut-Bugey de manière à inscrire le territoire sur une trajectoire de transition énergétique et à anticiper les changements climatiques
Patrimoine de la collectivité	Maitriser les consommations d'énergie et d'eau et déployer des sources d'énergie renouvelable pour atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique
Compétences « réseaux » : énergie, eau, assainissement, déchets	• Développer les compétences « réseau » du Haut-Bugey (énergie, eau, assainissement et déchets) pour contribuer à inscrire le territoire sur la trajectoire de transition énergétique • Développer les énergies renouvelables en préservant la qualité environnementale et paysagère du territoire du Haut-Bugey
Mobilité	Repenser la mobilité pour tenir compte des enjeux énergétiques et climatiques et préserver la qualité de l'air

Organisation de la collectivité	Organiser les services et le fonctionnement de la collectivité pour prendre en compte les enjeux énergétiques et climatiques
Collectivité animatrice du territoire	Construire un projet de territoire pour le Haut-Bugey avec les habitants et les acteurs socio-économiques : construction, rénovation des bâtiments, innovations au service d'une économie préservant les ressources naturelles, agriculture et gestion de la ressource sylvicole portant la préoccupation des circuits courts

II. Axes stratégiques du PCAET

Fort de l'analyse des différents diagnostics enrichie des échanges résultants de la démarche participative, la vision et les principes directeurs associés sont déclinés en un **plan d'actions structuré autour de 7 axes stratégiques :**

Trois approches transversales :

- **Animer, suivre et évaluer la démarche**
- **Améliorer l'autonomie énergétique du territoire par le recours aux énergies renouvelables locales**
- **Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser**

Quatre axes thématiques :

- **Pour un patrimoine bâti sobre en énergie**
- **Pour une mobilité durable et efficace**
- **Pour une économie locale innovante et vertueuse**
- **Pour un espace naturel préservé et valorisé**

1. Animer, suivre et évaluer la démarche PCAET

L'article 188 de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte précise qu'**un dispositif de suivi et d'évaluation doit être mis en place dans le cadre du PCAET**. Le suivi et évaluation constituent des activités essentielles. Ils sont réalisés tout au long de la mise en œuvre du projet et s'accordent à donner une vision quantitative permettant de **situer l'avancement du projet par rapport à des objectifs établis.**

Le choix de la CCHB de s'inscrire dans une démarche Cit'ergie témoigne de l'importance accordée au suivi et à l'évaluation de son PCAET. En effet, dans la démarche Cit'ergie, plusieurs éléments concourent à l'objectif de suivi et d'évaluation :

- **Animation de la démarche en mode projet** par le chef de projet Cit'ergie en capacité de fédérer les services autour d'un objectif commun.
- **Instances de gouvernance** (comité de pilotage et comité technique) se réunissant au minimum deux fois par an pour mesurer l'avancée des actions, identifier les éventuels points de blocage et identifier les solutions pour y remédier.
- **Outils de pilotage** intégrés dans la démarche au travers d'un tableau de bord de suivi du plan d'actions, d'un tableau de bord d'indicateurs Cit'ergie et du suivi des indicateurs de réalisation et de résultats liés aux actions mises en œuvre.
- **Démarche pluriannuelle** se déroulant sur un cycle de 4 ans avec l'accompagnement d'un conseiller extérieur dont le rôle est, en années 2, 3 et 4, de tenir avec les deux instances de gouvernance une réunion annuelle de manière à évaluer l'avancement du plan d'actions.
- **Regard extérieur du conseiller Cit'ergie** permettant d'apporter une comparaison avec d'autres collectivités de même type, nourrissant la collectivité du retour d'expérience de collectivités engagées dans une démarche de progrès.
- **Chef de projet Cit'ergie en lien avec le réseau des collectivités Cit'ergie**, il peut participer à des journées d'étude et d'échange entre collectivités engagées.
- **Objectif d'atteindre un niveau de labellisation**, CAP Cit'ergie en l'occurrence, permet de maintenir les équipes concentrées sur ce but à atteindre.

Dans ce cadre, le chargé de mission PCAET de la CCHB, aujourd'hui HBA assure les missions suivantes :

- Il veille à ce que les actions figurant dans le PCAET soient mises en œuvre par les personnes qui en ont reçu la responsabilité (en interne de la CCHB ou partenaires extérieurs).
- Il assure la mise en œuvre des actions qui lui ont été affectées.
- Il prépare et anime deux fois par an les réunions des deux instances de gouvernance telles que décrites ci-dessus. Il en rédige les comptes rendus / relevés de décisions et les diffuse aux participants, aux absents et aux instances décisionnaires non présentes.
- Il tient à jour le tableau de bord d'avancement du plan d'actions et assure la mise à jour des indicateurs en les collectant auprès des personnes en charge de la mise en œuvre des actions et du suivi des indicateurs.
- Il prépare avec le conseiller Cit'ergie la visite annuelle.
- Il participe autant que possible aux réunions proposées par le réseau des collectivités Cit'ergie.

Pour ce premier axe stratégique, cette action unique et transversale se déroule sur toute la durée de la mise en œuvre du PCAET.

2. Améliorer l'autonomie énergétique du territoire par le recours aux énergies renouvelables locales tout en préservant la qualité environnementale et paysagère

Sur le territoire, ce sont d'ores et **déjà 26% des consommations d'énergie qui sont couvertes par des sources d'énergie renouvelable. La consommation devant en principe décroitre,** avec ses forêts, ses rivières, son ensoleillement et son potentiel éolien, le territoire pourrait atteindre une couverture de ses besoins en 2046.

- Avec une forêt privée morcelée entre des centaines de propriétaires, une **stratégie d'exploitation raisonnée de la ressource bois** permettrait d'apporter à la fois des ressources financières aux propriétaires tout en couvrant les besoins énergétiques des habitants.

- La **production hydroélectrique** est déjà une réalité sur le territoire mais son potentiel de développement est quasiment nul, contraint par la nécessité de **gérer la ressource en eau** en prenant en compte tous ses usages.

- Des **projets de parcs éoliens** existent. Il appartient à Haut-Bugey Agglomération que ces installations soient réalisées dans un **déploiement cohérent sur tout le territoire** et en lien avec les autres politiques menées, par exemple le tourisme et la préservation de l'environnement. De même, des **projets de déploiement de parcs solaires photovoltaïques** sur des friches industrielles doivent être menés.

- Un **réseau de chauffage urbain**, déjà déployé sur Oyonnax et alimenté par une ressource biomasse, doit servir d'exemple notamment par la poursuite son extension en cohérence avec les besoins des secteurs potentiellement concernés.

a) Cohérence avec les outils de planification

Au travers du PADD de son SCoT, le Haut Bugey a d'ores et déjà pris conscience des **impacts locaux de la raréfaction et du coût des énergies notamment fossiles**, ainsi que de **l'opportunité de développer des filières d'énergies renouvelables.** Le PADD souligne l'**importance pour le territoire du développement de la filière bois-énergie.** Le DOO du SCoT envisage le déploiement des énergies renouvelables sous deux angles complémentaires :

- **Par l'intermédiaire de la réhabilitation du parc de logements anciens,** le DOO recommande le recours aux énergies renouvelables et à la mutualisation des systèmes de production de chaleur notamment en élaborant un schéma directeur des réseaux de chaleur.
- Dans le chapitre sur la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, le DOO fait le lien avec la **nécessité de mettre en place une stratégie énergie-climat intégrant le développement des énergies renouvelables.** Le même document précise par ailleurs la nécessité de **favoriser la production d'énergies renouvelables à partir des ressources durables présentes et à venir sur son territoire** : gisement forestier, gisement solaire, gisement éolien, gisement hydroélectrique, gisement en produits méthanisables… De manière plus précise encore, le DOO prescrit :
    - Etudier, pour les opérations d'aménagement de plus 5 000 m² de surface de plancher, l'approvisionnement en énergies renouvelables :
        - Inciter l'installation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.
        - Privilégier l'installation de chaufferies bois dans les grands projets d'habitats collectifs ou les zones d'activités face à d'autres moyens de chauffage utilisant des énergies non renouvelables, tout en vérifiant l'impact sur la qualité de l'air.

- **Respecter les orientations sur l'éolien du Schéma Régional Climat Air Energie Rhône-Alpes** et inscrire les projets de développement éolien dans une démarche concertée afin de prendre en compte la sensibilité paysagère.
- **Encourager le développement de l'énergie solaire** thermique ou photovoltaïque :
  - Ne pas entraver l'installation de dispositifs de production d'énergie solaire liés aux bâtiments (y compris les bâtiments agricoles), excepté dans les secteurs où la réglementation en vigueur empêche ce type d'installation (par exemple : site classé, Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine - AVAP).
  - Permettre l'installation de panneaux solaires sur tout terrain artificialisé (dont carrières), en ombrière sur des terrains non bâtis mais artificialisés, en réinvestissement de sites désormais inexploités mais anciennement artificialisés et impropres à l'activité agricole (friches urbaines, ancien site d'exploitation industrielle, anciennes gravières ou décharges publiques…).
  - En dehors de ces cas, tout projet développé sur un espace agricole, forestier ou naturel n'est pas encouragé.

La stratégie de déploiement des énergies renouvelables s'inscrit dans les objectifs du SRCAE de la région Rhône-Alpes :

- **30% de part des renouvelables dans la consommation d'énergie du territoire en 2020.**
- **Développer la planification des énergies renouvelables au niveau des territoires (ex : 12,5% du parc logements équipés en 2020 de solaire thermique).**
- **Développer les réseaux de chaleur et privilégier le recours aux énergies renouvelables.**

La stratégie de déploiement des énergies renouvelables s'inscrit dans les objectifs de la SNBC qui préconise en particulier « d'orienter la production vers la chaleur renouvelable et la récupération de chaleur et de développer les réseaux de chaleur urbains, afin de permettre un recours accru aux énergies renouvelables et de récupération par le chauffage ».

b) Stratégie territoriale dans le cadre du PCAET

Haut-Bugey Agglomération travaillera dans un premier temps à établir un **schéma directeur de déploiement des énergies renouvelables sur son territoire.** Cette approche stratégique globale ne doit pas empêcher dans l'intervalle le déploiement d'opérations pilotes ponctuelles.

Cette action a stratégiquement été positionnée en transversal de manière à couvrir aussi bien le champ de l'habitat, celui des déplacements mais aussi celui de systèmes plus larges tels que l'installation de réseaux de chauffage urbain, l'installation de systèmes photovoltaïques au sol sur des terrains délaissés et non utilisables pour d'autres usages (anciennes décharges par exemple), l'installation d'éoliennes, l'installation de systèmes de méthanisation.

Pour ce deuxième axe du PCAET, cette action unique et transversale se déroule sur toute la durée de mise en œuvre du PCAET.

3. Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser

Sensibiliser, informer et former les acteurs du territoire est une obligation tant les enjeux en lien avec l'énergie, le climat et la qualité de l'air nécessitent des changements de comportements profonds de chacun

a) Cohérence avec les outils de planification

Sur ce thème, le SRCAE de la région Rhône-Alpes définit les orientations suivantes pour impliquer le citoyen dans les politiques publiques relatives aux thématiques « Climat Air Energie » :

- **Sensibiliser aux enjeux et développer le conseil aux particuliers.**
- **Susciter et développer l'alimentation et la consommation écoresponsable.**
- **Générer et accompagner les changements de comportement pour plus de sobriété.**
- **Contribuer à l'exemplarité des services publics.**

La SNBC préconise « la sensibilisation des citoyens à l'impact de leur choix de consommation », en particulier en matière de consommation durable, d'économie circulaire, de réduction du gaspillage alimentaire et de gestes simples et comportement vertueux dans les bâtiments.

b) Stratégie territoriale dans le cadre du PCAET

La première population à sensibiliser est celle des **élus et des agents de HBA**. Si jusqu'à présent quelques élus ont participé au comité de pilotage ainsi qu'à des réunions d'ateliers, il reste à convaincre et mobiliser la grande majorité de ceux qui n'ont pas encore été impliqués dans la réflexion. **Il est important d'informer les élus et les agents sur les enjeux mais aussi sur le processus de changement de comportement.**

Les **autres populations sont très diffuses.** La finalité est de déterminer **une stratégie, une méthode et un calendrier** afin d'encourager le passage à l'acte des différents acteurs du territoire. Une première étape consiste à identifier des relais associatifs en partant de projets ou de réalisations ponctuelles. Les actions s'organisant autour d'un programme annuel mettant en perspective les différents enjeux climatiques, énergétiques et de façon plus large environnementaux. Dans la mesure du possible, ces actions de sensibilisation se feront en articulation avec des événements existants.

Il est envisagé un temps fort par trimestre en s'appuyant sur les grandes thématiques du PCAET : habitat, déplacements, tri des déchets/économie circulaire, alimentation… En matière d'animations scolaires, l'opportunité se présentera d'enrichir l'offre existante, une plaquette décrivant toutes les animations proposées en matière de Développement Durable sera mise à jour.

Par ailleurs, le PCAET fera l'objet d'une **plaquette explicative à destination du grand public.**

Avec l'**Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain** et le **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Haut-Jura**, le territoire bénéficie d'opérateurs disposant des compétences portant sur toutes les thématiques à couvrir et sur lesquels il pourra s'appuyer pour **animer différentes actions d'information et de sensibilisation.**

Cette action nécessite dès le début une **réflexion stratégique** afin d'identifier les cibles, les sujets à couvrir ainsi que les partenaires à mobiliser, pour élaborer ensuite une **planification temporelle des actions à déployer.** Son positionnement dans la structure du PCAET signifie pour HBA la nécessité de **mener cette réflexion de façon globale et transversale.** Une fois les actions pertinentes identifiées, elles seront mises en œuvre par chacun des services concernés (mobilité, habitat, eau et assainissement, déchets …).

Pour ce troisième axe du PCAET, cette action unique et transversale se déroule sur toute la durée de mise en œuvre du PCAET.

4. Pour un patrimoine bâti sobre en énergie

L'habitat constitue le deuxième poste le plus important d'émissions de gaz à effet de serre avec 24% des émissions du territoire. Avec 9% en plus pour le tertiaire, le bâtiment représente 33% des émissions du territoire. En termes de consommation d'énergie, le bâtiment devient le premier poste consommateur avec 37% des consommations d'énergie du territoire (27% pour l'habitat et 10% pour le tertiaire).

Les principaux enjeux identifiés sont :

- **Avec 52% des logements construits avant 1974 et seulement 20% construits après 1990, le parc bâti présente des caractéristiques thermiques médiocres ;**
- **La facture énergétique en augmentation pour les ménages peut entrainer une augmentation de la précarité énergétique ;**
- **La rénovation énergétique du parc bâti peut induire une activité économique importante tout comme le déploiement de systèmes d'énergie renouvelable ;**
- **La préservation d'un environnement de qualité et d'une activité agricole de proximité est l'opportunité d'envisager des formes urbaines moins consommatrices d'espaces naturels et agricoles.**

Par ailleurs, le bilan carbone « Patrimoine & services » met en lumière le **potentiel d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre incombant au parc de bâtiments de la collectivité.** Une analyse plus détaillée des consommations énergétiques des bâtiments doit être réalisée – dans la mesure où le parc bâti de HBA compte un certain nombre de bâtiments dont le caractère « énergivore » s'explique par les usages propres à ces derniers (centre nautique et stations d'épuration notamment).

a) Cohérence avec les outils de planification

Comme le souligne le SCoT, le parc de logements se caractérise par sa spécialisation au sein de mêmes ensembles urbanisés : la ville centre et les pôles concentrent la quasi-totalité du parc collectif et du parc social du territoire ; le périurbain est monotypé sur de la maison pavillonnaire. Une partie du parc est également marquée par sa vétusté, ne contribuant pas à son attractivité. L'enjeu est de mettre en adéquation les besoins et les attentes de la population dans un contexte de diminution de la taille des ménages et de recherche d'une plus grande performance énergétique.

Face à un vieillissement du patrimoine bâti et à la fragilité des fonctions urbaines de certains centres villes, centres-bourgs et villages, un des éléments stratégiques forts du SCoT consiste à **accompagner la réhabilitation de l'ensemble des logements vacants et du parc ancien**, tout en recherchant systématiquement des **économies d'énergie dans les bâtiments publics et privés**, ce qui permettra de limiter la « précarité énergétique » liée, dans certains cas, à l'état du bâti ancien.

Il s'agit également de limiter l'imperméabilisation des sols et les consommations énergétiques mais aussi de rénover et renouveler l'ensemble de l'offre de logement pour **répondre aux exigences environnementales et énergétiques de qualité.**

Le DOO du SCoT traduit ses principes en prescriptions et recommandations. Ainsi, l'objectif d'atteindre un taux de logements vacants de 7% (11% actuellement) du parc de logements sur les communes du chapelet urbain et de l'espace rural est visé. Les politiques de réhabilitation de l'ensemble du parc de logements privé ou public très ancien sont identifiées comme prioritaires en favorisant les constructions optimisant le recours aux énergies renouvelables et à la mutualisation des systèmes de production de chaleur.

Le DOO préconise aussi :

- **De prévoir dans les documents d'urbanisme locaux un objectif de rénovation énergétique du parc de logements.**
- **De traduire les objectifs de rénovation énergétique en actions et outils financiers, notamment dans les secteurs présentant le plus fort potentiel de rénovation.**
- **De développer un service de conseil et de suivi de la qualité des travaux de rénovation énergétique réalisés. Le contenu et les modalités de mise en œuvre de ce service étant renvoyés dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial.**

La stratégie de déploiement de ces prescriptions et recommandations s'inscrit dans les objectifs du SRCAE de la région Rhône-Alpes :

- **A l'horizon 2020 : Réduction de 33% des consommations d'énergie finale pour le résidentiel par rapport à 2005.**
- **Rénovation de 85 000 logements par an en moyenne entre 2010 et 2020, et prioritairement les logements construits entre 1945 et 1979.**
- **Des rénovations très performantes dès 2015 : atteinte du niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation) rénovation.**
- **Un rythme de rénovation du parc tertiaire de 3% par an avec des gains énergétiques de 45%.**
- **Pénétration forte du solaire thermique dans les logements et du solaire photovoltaïque dans le tertiaire.**
- **Généralisation des constructions neuves passives : ¼ des constructions neuves en 2015 et 100% dès 2020.**
- **Réduction des consommations d'électricité spécifique (-15% dans le résidentiel et stabilisation dans le tertiaire) et limitation de la climatisation.**
- **Placer la rénovation du parc bâti au cœur de la stratégie énergétique :**
  - Généraliser les audits énergétiques,
  - Assurer des plans de rénovation ambitieux et cohérents avec le facteur 4,
  - Des pouvoirs publics exemplaires sur leur patrimoine bâti,
  - Des SCOT, PLU, PLH inspirés par ces objectifs,
  - Coordonner et diversifier les outils de financement existants.
- **Construire de façon exemplaire :**
  - S'assurer de la mise en œuvre de la RT 2012,
  - Anticiper la construction des bâtiments à énergie positive,
  - Encourager la conception bioclimatique et les technologies passives.
- **Intégrer pleinement les dimensions air et climat dans l'aménagement des territoires :**
  - Intégrer les préoccupations de sobriété, de qualité de l'air,
  - Polariser le développement des villes sur les centralités,
  - Densifier l'urbanisation autour des gares et pôles d'échanges,
  - Intégrer la mixité fonctionnelle.

La stratégie décrite dans les paragraphes suivants s'inscrit dans les préconisations sectorielles de la SNBC regroupées sous le titre : « des bâtiments bas carbone ». Il s'agit de réduire les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur de 54% à l'horizon 2028 pour viser une réduction de 87% en 2050. Pour atteindre ces objectifs, la massification de la rénovation énergétique et une meilleure maîtrise des consommations liées aux comportements et à l'utilisation de l'électricité spécifique sont mentionnées.

b) Stratégie territoriale dans le cadre du PCAET

Compte tenu du contexte, du SCoT de la CCHB et du SRCAE de la Région Rhône-Alpes, il convient que la Communauté d'Agglomération s'inscrive dans **un plan de rénovation de son patrimoine** de manière à minimiser sa consommation d'énergie et réduire ses émissions de gaz à effet de serre. En préalable à ce plan de rénovation, des actions de **sensibilisation et de mobilisation des usagers des bâtiments** à la problématique de réduction des consommations d'énergie seront mises en place. Un **référentiel technique** couvrant la construction de nouveaux bâtiments mais aussi et surtout la rénovation du patrimoine sera élaborée. Un **bilan énergétique** de tous les bâtiments et équipements publics significatifs sera réalisé. Un **système de contrôle régulier des consommations d'énergie et d'eau** de ces bâtiments sera mis en place rapidement, un outil ayant été acheté et une personne recrutée pour assurer cette mission. Le plan de rénovation et le référentiel technique du patrimoine permettront aussi d'envisager **l'augmentation de la part des énergies renouvelables** produites dans les bâtiments et équipements de la Communauté d'Agglomération. Enfin, des actions seront menées pour **augmenter la maîtrise de la consommation d'eau** dans les bâtiments publics.

Sur le territoire, la consommation d'énergie des 24 300 logements représente 27% de la consommation d'énergie totale et 24% des émissions de gaz à effet de serre. Alors que la Communauté de Communes vient d'élaborer son SCoT établissant des principes ambitieux et que le travail est en cours pour élaborer le PLUI avec un volet Habitat, le moment est propice pour que la collectivité se dote d'une **stratégie en vue de concevoir un PLUiH ambitieux.**

En parallèle avec la réflexion stratégique et sans attendre l'aboutissement de cette réflexion, la Communauté de Communes étudiera la mise en place d'un **dispositif d'aide à la rénovation thermique des logements du territoire** et d'**un guichet unique de la rénovation énergétique** à l'image de ce qui est réalisé sur des territoires voisins. Les objectifs de ce dispositif sont d'informer et sensibiliser les habitants mais aussi et surtout de massifier la rénovation énergétique des logements en mettant les propriétaires en relation avec des entreprises formées et labellisées ainsi qu'avec les dispositifs financiers existants (certificats d'économie d'énergie, prêts bancaires …).

Les actions concernant l'habitat s'inscrivent dans une logique temporelle qui s'articule entre les actions à lancer rapidement sans regret et celles qui nécessitent un peu plus de temps de réflexion.

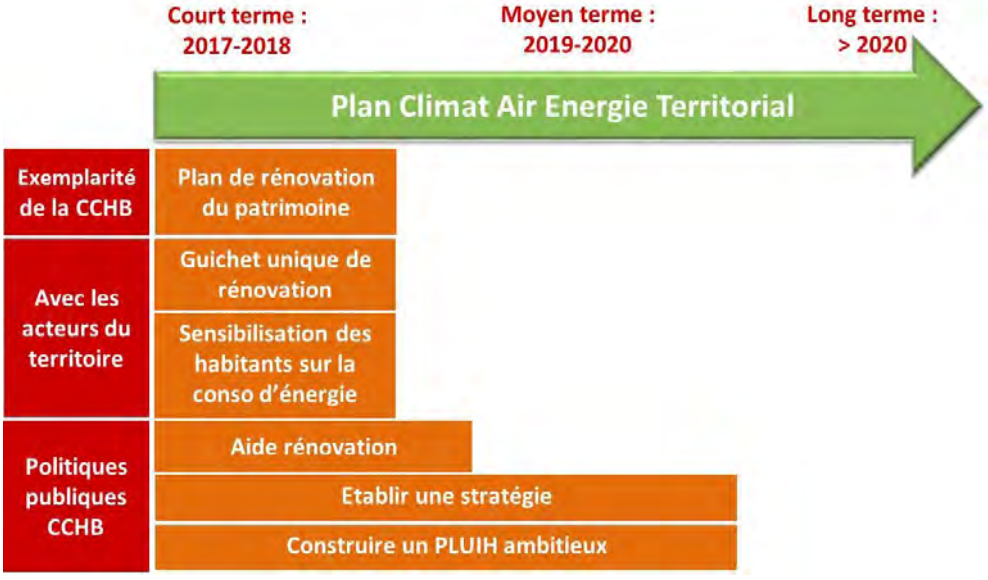

5. Pour une mobilité durable et efficace

La mobilité – structurée aujourd'hui principalement autour de l'usage de la voiture individuelle – apparait comme un sujet majeur à traiter sur le territoire :

- **Secteur le plus émissif de gaz à effet de serre (42% des émissions du territoire) – il est à prendre en compte pour la préservation de la qualité de l'air du territoire ;**
- **Forte dépendance des acteurs du territoire aux énergies fossiles pour assurer leurs déplacements (domicile-travail, accessibilité aux lieux de services, de santé…), 33% de la consommation d'énergie du territoire incombe aux déplacements et au transport ;**
- **Vulnérabilité face à l'augmentation des prix des carburants, vecteur d'amplification de la précarité énergétique de certains ménages ;**
- **Indispensable pour assurer l'accès à l'emploi et à la formation ;**
  Nécessaire au développement du tourisme et à la valorisation du territoire.

a) Cohérence avec les outils de planification

Comme le souligne le SCoT, **la topographie du territoire**, la **faible densité urbaine** qui éloigne les lieux de vie et les lieux de travail et l'organisation du temps de travail sont autant de facteurs qui participent à une utilisation majoritaire de la voiture individuelle et à une dispersion des flux, rendant peu propice le développement d'une offre en transports en commun performante sur l'ensemble du territoire. Cette situation renforce les problèmes de mobilité pour les personnes en difficulté ou éloignées des centres.

L'enjeu est de rationnaliser l'utilisation de la voiture et de répondre aux besoins de mobilité de tous les Haut-Bugistes, notamment :

- **En développant une offre de transports en commun et/ou de transports à la demande performants ;**
- **En renforçant le maillage ferroviaire ;**
- **En diversifiant les modalités de déplacement par un maillage de mobilité en mode actif au sein de l'armature urbaine pour les déplacements courts (développement des pistes cyclables et des aménagements sécurisés, et promotion du schéma directeur cyclable du Haut-Bugey) ;**
- **En poursuivant le développement du covoiturage, en poursuivant le développement des plans de déplacement interentreprises, en promouvant le transport à la demande, l'auto-stop participatif et les pédibus.**

Le DOO du SCOT traduit ses principes en prescriptions et recommandations. Ainsi, le DOO prescrit de :

- **Développer les pôles d'échanges de Brion et de la gare d'Oyonnax.**
- **Etudier le développement d'aires de covoiturage** en lien notamment avec les entrées et sorties d'autoroute.
- **Etudier le développement du transport en commun** au sein du chapelet urbain et la connexion entre le pôle de vie et les pôles complémentaires. La connexion avec les pôles d'échanges devra être prise en compte.
- **Contribuer à élaborer un plan de transport** pour organiser l'offre de transport TER en partenariat avec la Région et la SNCF.
- **Mettre en œuvre le schéma des voies douces du Haut-Bugey.**
- **Améliorer l'accessibilité par les modes doux** de tous les services, équipements, pôles d'emplois, les zones résidentielles significatives, pôles de loisirs et de tourisme pour le confort et la sécurité de tous les usagers.

- **Réaménager les espaces publics et maîtriser le stationnement** en faveur des modes doux en centre-ville, centre bourg, centre village, notamment en aménageant des stationnements vélos.
- **Améliorer la coordination des planifications entre les partenaires** : élaborer un plan d'actions partagé entre les différentes AOM.

Le DOO recommande aussi de :

- **Créer une plateforme de mobilité** afin d'apporter de la lisibilité à l'offre existante, répondre aux besoins de mobilité des personnes en difficulté, favoriser les nouveaux modes de déplacements durables et encourager les alternatives à la voiture individuelle. La plateforme se traduit par de l'information matérielle et immatérielle, de l'animation et de l'accompagnement des différents publics.
- Conduire les démarches et les études nécessaires à la **mise en place d'un système performant de déplacements sur l'ensemble du territoire** en lien avec les territoires voisins, et l'ensemble des acteurs influents du transport comme : les partenaires et les autorités organisatrices de la mobilité concernés, les employeurs, les organisateurs de grandes manifestations, les opérateurs touristiques.
- **Généraliser les actions de management de la mobilité et de marketing individualisé** qui prennent appui notamment sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) qui reposent sur l'élaboration d'un plan de développement de la fibre et/ou du très haut-débit.
- **Offrir pour tout le territoire des rabattements sur les lignes principales** par la mise en place de systèmes alternatifs de transports, valorisant la généralisation progressive des téléphones intelligents qui intègrent la géolocalisation.
- **Améliorer la qualité de service pour le transport de l'ensemble des habitants** en développant notamment une tarification intégrée entre la SNCF, le CD 01 et les collectivités, en lien avec les AOM.
- **Mutualiser l'offre de transport en commun avec l'offre scolaire.**
- **Renforcer la liaison transport en commun par le rail et/ou la route en lien avec les AOM.**
- **Soutenir toutes les démarches visant à améliorer le service ferroviaire.**
- Améliorer la qualité de service pour le transport de tous, notamment en assurant la continuité de parcours jusqu'au point d'arrivée.

La stratégie de déploiement de ces prescriptions et recommandations s'inscrit dans les objectifs du SRCAE de la région Rhône-Alpes :

- A l'horizon 2020 :
  - **- 26% de consommation d'énergie finale par rapport à 2005,**
  - **- 36% d'émissions de GES par rapport à 2005,**
  - **5% de véhicules électriques.**
- **Préparer la mobilité de demain en préservant la qualité de l'air** : développer TIC, transports en commun, intermodalité, modes doux, covoiturage, auto partage, PDA, PDE, PDIE.
- **Optimiser les transports de marchandises** en encourageant les schémas logistiques les moins polluants et les plus sobres (flux locaux propres).

La stratégie décrite dans les paragraphes suivants s'inscrit dans les préconisations sectorielles de la SNBC regroupées sous le titre : « des transports bas carbone ». Il s'agit de réduire les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur de 29% à l'horizon 2028 pour viser une réduction de 70% en 2050. Pour atteindre ces objectifs, la transition vers des vecteurs énergétiques moins carbonés, la maîtrise de la demande de mobilité et l'amélioration des taux de chargement des véhicules sont mentionnées.

b) Stratégie territoriale dans le cadre du PCAET

Forte de sa compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, Haut-Bugey Agglomération doit pouvoir établir une stratégie globale de mobilité sur le territoire tout en déployant des actions sans regret dès maintenant.

Au titre de l'exemplarité, HBA élaborera son **Plan de Déplacement de l'Administration** de manière à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles de ses agents et à celles de ses élus, limitant ainsi à la fois ses émissions de gaz à effet de serre et sa facture énergétique.

HBA élaborera sa **stratégie de mobilité** pour le territoire et la transcrira dans son schéma d'organisation de la mobilité intégrant la préservation de l'axe ferroviaire, le développement des transports en commun sur l'armature urbaine, le déploiement de mobilités alternatives (en particulier le covoiturage) et l'encouragement des modes actifs de mobilité pour les déplacements courts.

Sans attendre la définition de la stratégie de mobilité, des actions d'amélioration des services peuvent être mises en place à court terme. Ainsi, pour faciliter le rabattement des usagers vers les arrêts de bus existants, un système d'**autostop organisé** pourrait être mis en place. Une autre action pouvant être déployée à court terme concerne un **service de transport à la demande**.

Un enjeu important consiste à informer le public sur les différents services déjà déployés ou qui seront déployés dans le futur. Pour ceci, HBA participera dans un premier temps au réseau de relais mobilité du département puis déploiera une **plateforme physique et internet de mobilité**.

Composante essentielle de cette offre de service de mobilité, les mobilités actives seront encouragées pour les courts trajets. **Une voie « douce » entre Oyonnax et Nantua est en cours de réalisation, elle devrait être finalisée à horizon 2020.** HBA dispose d'un **schéma directeur des voies douces** qu'il est nécessaire de rendre opérationnel. Pour ceci, HBA le diffusera dans un premier temps aux élus et techniciens des communes. In fine, un comité vélo sera institué au niveau de HBA de manière à impliquer les usagers représentés par les associations, les élus et les techniciens pour travailler ensemble à la mise en place des aménagements de mobilité douce de manière à aménager des itinéraires sécurisés continus, cohérents et de qualité.

Enfin, en lien avec sa compétence développement économique, HBA peut légitimement **aider les entreprises à mettre en place des Plans de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE)** à l'échelle des zones d'activité. L'utilisation de la voiture individuelle est en effet largement utilisée sur le territoire pour les déplacements domicile-travail. Combien de voiture arrivent le matin dans les zones d'activité avec seulement le conducteur à bord ? Pourtant, à l'échelle d'une zone d'activité, il est possible d'animer une démarche proactive visant à mettre en relation les salariés habitant le même secteur de manière à ce qu'ils envisagent le covoiturage plus convivial, moins polluant et surtout plus économique.

Les actions concernant les déplacements s'inscrivent dans une logique temporelle qui s'articule entre les actions à lancer rapidement sans regret et celles qui nécessitent un travail de longue haleine qui s'inscrira dans la durée.

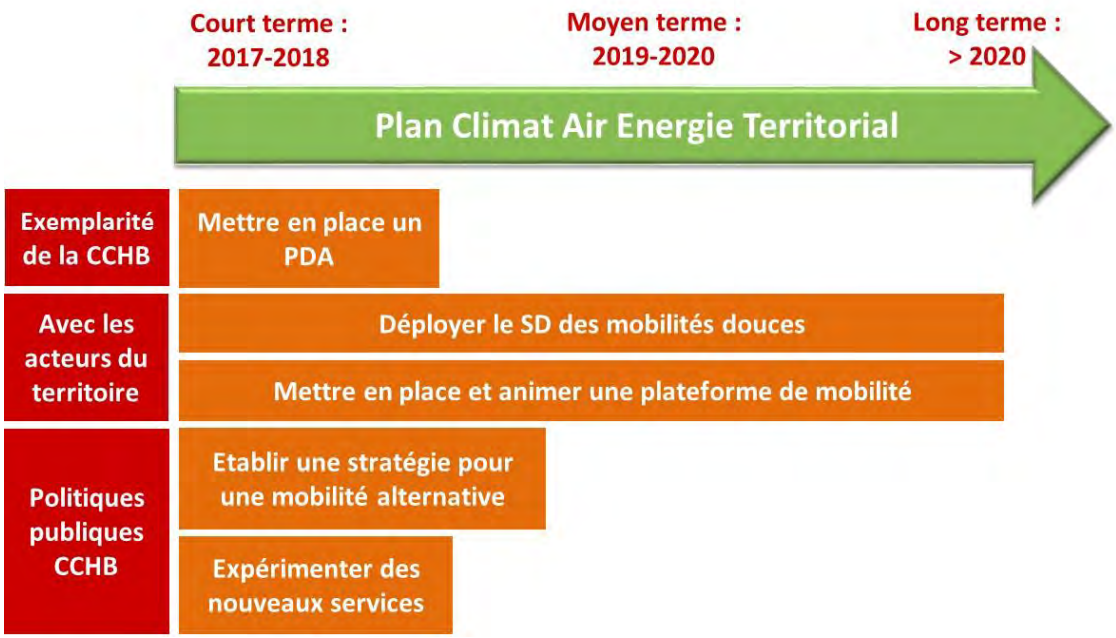
Court terme :
2017-2018
Moyen terme :
2019-2020
Long terme :
> 2020
Plan Climat Air Energie Territorial
Exemplarité de la CCHB
Mettre en place un PDA
Avec les acteurs du territoire
Déployer le SD des mobilités douces
Mettre en place et animer une plateforme de mobilité
Politiques publiques CCHB
Etablir une stratégie pour une mobilité alternative
Expérimenter des nouveaux services

6. Pour une économie locale innovante et vertueuse

L'économie locale orientée autour de la plasturgie, de l'agriculture et de la sylviculture pourrait se voir directement impactée par les évolutions énergétiques et climatiques :

- **Conflit d'usage pour la ressource en eau ;**
- **Qualité de la ressource en eau ;**
- **Evolution des coûts de l'eau ;**
- **Prix de l'énergie (possible baisse de compétitivité) ;**
- **Perte de rendement, vulnérabilité des cultures et des cheptels ;**
- **Dégradation de la forêt, insectes ravageurs, baisse du « puits carbone ».**

La filière plasturgique, déjà vertueuse du point de vue de la qualité de l'air, en recherche permanente d'innovation et déjà sensible à la part importante des coûts de l'énergie dans ses processus de fabrication, se doit de **poursuivre ses efforts d'efficacité énergétique pour assurer sa compétitivité.**

La préservation de la filière lait et de ses AOP associées est un enjeu pour l'agriculture locale.

Avec un territoire recouvert à 70% par de la forêt et une hausse potentielle de la production, la prise en compte des enjeux sylvicoles – et notamment de développement du bois-énergie et de préservation de la fonction de puits carbone – doit être prise en compte.

6.1. Le développement d'une industrie vertueuse

a) Cohérence avec les outils de planification

Comme le souligne le SCoT, il est important de « **Valoriser l'identité industrielle du territoire** » mais aussi de « **Favoriser les capacités d'innovation de l'activité économique** » visant à permettre le développement de l'emploi productif, à conserver les entrepreneurs locaux et en attirer de nouveaux tout en veillant à limiter les nuisances et les conflits avec les espaces résidentiels environnants.

Par ailleurs, pour ce qui concerne le secteur industriel, la stratégie et les actions du PCAET s'inscrivent dans les objectifs du SRCAE de la région Rhône-Alpes :

- **A l'horizon 2020 : -28% de consommation d'énergie finale par rapport à 2005 pour le secteur industriel.**
- **Réaliser des économies d'énergie dans les différents secteurs industriels :**
  - Caractériser le gisement d'économie d'énergie (audits énergétiques),
  - Miser conjointement sur la sobriété et l'efficacité énergétique (valorisation de la chaleur fatale et cogénération).
- **Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique industriel.**
- **Maitriser les émissions polluantes du secteur industriel.**
- **Repenser l'organisation de l'activité industrielle sur les territoires :**
  - Ecologie industrielle (économie circulaire, mutualisation, partage),
  - Eco-conception.
- **Faire de la Région un laboratoire des nouvelles technologies de l'énergie.**
- **Former aux métiers de la société postcarbone.**
- **Evoluer vers une économie peu consommatrice d'eau.**

La stratégie décrite dans les paragraphes suivants s'inscrit dans les préconisations sectorielles de la SNBC regroupées sous le titre : « une industrie bas carbone ». Il s'agit de réduire les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur de 24% à l'horizon 2028 pour viser une réduction de 75% en 2050. Pour atteindre ces objectifs, l'amélioration de l'efficacité énergétique, le recyclage, la réutilisation, l'utilisation de matériaux bio-sourcés, la récupération d'énergie et la substitution énergétique sont mentionnés.

b) Stratégie territoriale dans le cadre du PCAET

Il appartient à HBA d'**enrichir les stratégies de développement économique** en relation avec les enjeux climat, air, énergie. Avec la « Plastics Vallée », le territoire a su se doter d'une identité forte, porteuse d'une ambition. Désormais, le temps est sans doute venu de déployer le modèle d'une industrie plasturgique vertueuse du point de vue des enjeux énergétiques mais aussi des déchets et d'y adjoindre une nouvelle dimension liée à l'industrie du bois avec la création d'une antenne régionale du pôle de compétitivité Xylofutur dans le Haut-Bugey.

HBA a aussi la possibilité d'**orienter les fonds d'investissement vers la prise en compte des enjeux climat-air-énergie**. Il s'agit de cibler les petites entreprises. Sur dix projets de primo innovations primés couvrant les secteurs plasturgie, bois et numérique, trois pourraient être orientés vers les enjeux énergétiques et d'éco-conception.

Enfin, deux acteurs essentiels seront sollicités. Le **Centre Technique Industriel (CTI),** dont la vocation est de mettre en valeur et de promouvoir des nouvelles techniques, sera sollicité pour **élaborer des fiches pratiques destinées aux entreprises** et couvrant les sujets suivants : amélioration des process ; optimisations énergétiques internes aux entreprises ; réduction et valorisation des déchets internes à l'entreprise, post production, plastiques présents dans les ordures ménagères. La **Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI)** déploie quant à elle des **animations et des outils en lien avec les enjeux énergie et climat.** Il s'agit d'augmenter leur audience, en particulier en travaillant sur les synergies avec HBA.

Ces actions s'inscrivent entre le court terme et le moyen terme suivant la nécessité de mener une réflexion plus approfondie avant de déployer l'action.

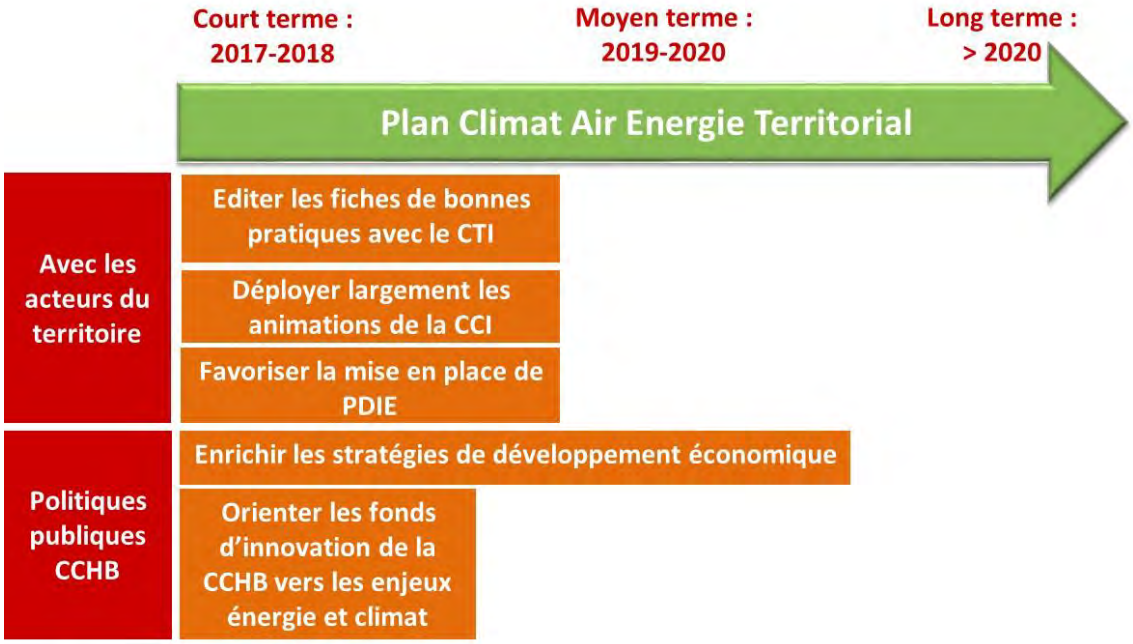

6.2. Une agriculture respectant les enjeux Climat Air Energie

L'agriculture du Haut-Bugey est une agriculture de moyenne montagne fondée sur l'élevage : sur 100 exploitations, 93 pratiquent l'élevage. On peut distinguer deux grandes filières : filière laitière (avec 51% des exploitations), filière viande (24%). Les surfaces agricoles représentent un peu plus de 20% de la surface totale du territoire et se composent essentiellement de prairies permanentes. Cela s'explique par la présence de nombreux signes de qualité : 4 Indications Géographiques Protégées (Coteaux de l'Ain, Volailles de l'Ain, Emmenthal français Est-Central, Gruyère) et 3 Appellations d'Origine Contrôlée (Comté, Morbier, Bleu de Gex) qui garantissent des pratiques extensives.

La situation est très contrastée. D'un côté, il existe une demande citoyenne pour une alimentation de meilleure qualité et locale et des porteurs de projets. D'un autre côté, les terres qui se libèrent sont récupérées par les agriculteurs en place pour faire grandir leurs exploitations.

a) Cohérence avec les outils de planification

Comme le souligne le SCoT, les espaces agricoles remplissent de nombreuses fonctions, contribuant à l'économie du territoire et à la diversité des paysages. Ils offrent des paysages ouverts de grande qualité. Le Haut-Bugey compte des entreprises agricoles modernes contribuant à une production agricole de qualité, à forte valeur ajoutée.

Le PADD du SCoT définit l'objectif stratégique de **« S'inscrire dans une ruralité moderne et favoriser le développement agricole ».** Il s'agit de préserver une activité agricole génératrice d'emploi et garante des paysages en donnant toutes les **conditions favorables au maintien, voire au développement de l'activité agricole et au soutien des filières de qualité** (AOC, biologique …). Il s'agit aussi de **structurer et valoriser la qualité de la production locale** pour la faire connaître aux habitants permanents et aux touristes et d'en faire un des moteurs d'attractivité du territoire.

Le DOO du SCoT traduit ses principes en prescriptions et recommandations. Ainsi, le DOO prescrit de :

- **Autoriser la création d'exploitations, l'adaptation et l'extension des exploitations existantes** dès l'instant où leur niveau d'activité le justifie.
- **S'appuyer, au sein des documents d'urbanisme locaux, sur un diagnostic fin mettant en évidence les espaces agricoles stratégiques spécifiques à chacune des entités géographiques du territoire** (La Plaine d'Oyonnax - Izernore - Saint-Martin-du-Fresne, la Combe du Val - Les Monts de Berthiand et le plateau du Retord). Le diagnostic prendra en compte un ou plusieurs de ces critères :
    - Les parcelles de proximités
    - Les terres de grande culture qui représentent les meilleurs potentiels agronomiques
    - Les îlots utilisés par l'agriculture biologique ou les exploitations produisant du lait pour les AOP du territoire
    - L'espace soumis à la pression foncière
    - Les exploitations les plus pérennes

Le DOO recommande par ailleurs de :

- Concerter au préalable les acteurs agricoles, dans les projets opérationnels, d'aménagements et de planification, afin d'anticiper les besoins et de limiter les préjudices sur les espaces agricoles.
- Mener une réflexion sur les possibilités d'aide au développement de filières courtes, et de partenariats dans le cadre de développement de projets touristiques.
- Mettre en place des outils de gestion du foncier tels que les Associations Foncières Pastorales qui permettent de lutter contre le morcellement foncier et la fermeture des paysages.

- Identifier et requalifier les friches agricoles notamment en identifiant et mettant en œuvre l'ensemble des outils luttant contre l'enfrichement des terres agricoles. En fonction des situations, les friches pourront être revalorisées pour l'agriculture ou faire l'objet de plantation forestière pour l'activité forêt/bois.

La stratégie de déploiement des actions du PCAET s'inscrit dans les objectifs du SRCAE de la région Rhône-Alpes :

- A l'horizon 2020 :
  - **-12% de d'émissions de GES par rapport à 2005,**
  - **Maintien de la surface agricole,**
  - **Diminuer les engrais azotés : -25% par rapport à 2005,**
  - **20% de la SAU en agriculture biologique.**
- **Promouvoir une agriculture proche des besoins des territoires :**
  - Stabiliser le foncier agricole,
  - Soutenir les circuits de distribution courts et de proximité et accompagner les évolutions des habitudes alimentaires,
  - Maîtriser la consommation d'eau et préserver sa qualité,
  - Développer les énergies renouvelables dans l'agriculture.
- **Promouvoir une agriculture durable :**
  - Adaptant l'agriculture aux enjeux du changement climatique,
  - Optimisant les pratiques culturales pour réduire l'impact des émissions polluantes.

La stratégie décrite dans les paragraphes suivants s'inscrit dans les préconisations sectorielles de la SNBC regroupées sous le titre : « une agriculture bas carbone ». Il s'agit de réduire les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur de 12% à l'horizon 2028 pour viser une réduction de 50% en 2050.

Les objectifs principaux mentionnés consistent à diminuer les émissions directes du secteur agricole (N_2O, CH_4), à stocker ou préserver le carbone dans les sols et la biomasse, et à substituer des émissions d'origine fossile par une valorisation (pour la production de matériaux bio-sourcés ou d'énergie) de la biomasse.

b) Stratégie territoriale dans le cadre du PCAET

La stratégie du territoire en matière d'agriculture a été longtemps guidée par le CDDRA (Contrat de Développement Durable avec la région Rhône-Alpes). Ce contrat étant achevé, il appartient à HBA au travers de ses politiques territoriales et notamment de son programme LEADER, compte tenu du contexte, du SCoT et du SRCAE de la Région Rhône-Alpes, de définir sa propre stratégie. Cette stratégie pourrait s'articuler autour de 3 grandes axes :

<u>Créer du lien entre les acteurs</u>

Pour créer du lien entre les acteurs, l'enjeu de la sensibilisation des élus est primordial. Il apparait nécessaire de construire une stratégie globale avec un plan pluriannuel. L'objectif global serait de mettre en relation les élus avec les associations et les professionnels au travers de temps forts. Ce plan pluriannuel pourrait s'appuyer à la fois sur le calendrier d'événements existants et sur des temps forts nationaux. Le sujet du bio à l'école pourrait également permettre de mobiliser à la fois les élus et les parents d'élèves.

Mettre en place des politiques publiques qui permettent de favoriser l'installation d'activités agricoles pérennes

La mise en place de politiques publiques en vue de favoriser l'installation d'activités agricoles pérennes sur le territoire, incluant un inventaire, une politique de mobilisation foncière, la recherche de porteurs de projet ainsi qu'un soutien financier à ces porteurs de projet, pourrait être envisagée.

Soutenir la création d'associations foncières pastorales

Pour faire suite au dispositif porté jusqu'ici par le CDDRA, l'idée serait de créer des partenariats avec les communes et de proposer un accompagnement par HBA pour soutenir la création d'associations foncières pastorales.

Ces actions pourraient s'inscrire dans un échéancier qui peut être représenté par le schéma ci-dessous. Certaines actions pourraient être d'ores et déjà déployées tandis que d'autres s'inscriraient dans le moyen ou le long terme.

6.3. Le développement de la filière bois

La forêt occupe 70 % de la surface du territoire et se compose de 1/4 de résineux, 1/4 de feuillus, 2/5 de peuplements mélangés, 1/10 d'autres peuplements. 50% de la propriété forestière est communale, 48% privée et 2% domaniale. Cette situation facilite l'exploitation forestière mais le morcellement des parcelles privées rend difficile la gestion et la valorisation de certains massifs. Aussi la ressource est-elle menacée par des maladies et par les changements climatiques.

a) Cohérence avec les outils de planification

Comme le souligne le SCoT, si la filière forêt/bois est structurante et identitaire pour le Haut-Bugey en termes d'économie et de paysage, elle est néanmoins menacée par des accès souvent difficiles à la ressource et une fragilisation du modèle économique. Un objectif du SCoT est donc de **soutenir et garantir les conditions de production des activités liées à cette filière.**

Il s'agit donc de soutenir et accompagner la structuration et le développement de la filière forêt/bois en visant à rentabiliser, exploiter et commercialiser la ressource bois et à accompagner la filière dans l'innovation.

Le DOO du SCOT traduit ses principes en prescriptions et recommandations. Ainsi, le DOO prescrit de :

- **Réserver les surfaces nécessaires à l'activité forestière, sur les surfaces de forêt, tout en favorisant les continuités boisées pour accueillir les sites de stockage et de tri du bois.**
- **Veiller à ce que l'urbanisation ne contraigne pas les accès aux forêts de production et d'intégrer les réseaux de desserte forestière ainsi que les documents de programmation de desserte** (problématique incendie et mobilisation des bois).

Le DOO préconise aussi :

- Mettre en œuvre le Programme d'Approvisionnement Territorial du Haut-Bugey.
- Favoriser une approche intercommunale et inter-massif de la forêt pour une meilleure gestion de celle-ci.
- Encourager la possibilité de la construction bois et/ou des revêtements bois et de développer les projets locaux de valorisation du bois local (bois d'œuvre et bois-énergie) en tenant compte de la capacité de production des espaces forestiers du territoire.
- Favoriser le maintien des continuités forestières, de mobiliser la profession forestière et les acteurs pour une gestion durable de la forêt.

La stratégie décrite dans les paragraphes suivants s'inscrit dans les préconisations sectorielles de la SNBC regroupées sous le titre : « Forêt-Bois-Biomasse ». Il s'agit en particulier de promouvoir une gestion multifonctionnelle de la forêt, de renforcer notablement la valeur ajoutée des usages tout en accroissant le volume de bois prélevé annuellement et d'inscrire les espaces de déprise agricole dans une dynamique de gestion durable.

b) Stratégie territoriale dans le cadre du PCAET

La stratégie de déploiement des actions du PCAET s'inscrit dans les objectifs du SRCAE de la région Rhône-Alpes :

- **Orienter la gestion forestière pour intégrer les pratiques durables et le changement climatique.**
- **Développer le bois énergie par l'exploitation durable des forêts en préservant la qualité de l'air.**
- **Développer les réseaux de chaleur et privilégier le recours aux énergies renouvelables (en particulier la ressource bois-énergie).**

La stratégie du territoire en matière de gestion de la forêt a été longtemps guidée par le CDDRA (Contrat de Développement Durable avec la région Rhône-Alpes) et la charte forestière. De nouvelles politiques contractuelles permettront de poursuivre les opérations en cours (Charte Forestière, Fonds local de replantation) et de soutenir l'économie forestière locale (notamment le soutien aux entreprises locales et à la filière bois, au travers du programme LEADER par exemple. L'enjeu économique du bois est en effet important pour le territoire, autant en termes de ressource en bois de chauffage qu'en ce qui concerne le bois d'œuvre.

La première étape pourrait-être de **mener une réflexion sur l'avenir du Massif du Bugey**. Très rapidement, il appartiendrait à HBA de **mettre en place un plan de gestion de la forêt intercommunale située près du technopole de Bellignat**.

En amont de la **gestion de la filière**, l'équilibre entre les résineux et les feuillus doit prendre en compte les changements climatiques ainsi que les débouchés économiques. La **mise en place d'un protocole de déclaration de travaux en forêt** pour maintenir des sentiers praticables par de multiples activités pourrait être envisagée, tout comme la **création de dessertes forestières pour une meilleure exploitation des bois** et la **création de plateformes de stockage**.

En matière de Recherche et Développement, le pôle Xylofutur aura pour vocation de trouver de nouveaux débouchés à la ressource bois : chimie verte, matériaux composites, bois d'œuvre …

En aval, l'installation de filières pérennes, en particulier le **développement de chaufferies bois**, nécessiterait une garantie sur l'approvisionnement tant en qualité qu'en quantité. Cela nécessiterait également une gestion des différents **conflits d'usage** : cohérence des différentes filières entre elles et avec les autres usages que sont le tourisme et la randonnée.

Un travail de **promotion des métiers du bois** pourrait également être effectué auprès des publics scolaires pour susciter les **vocations professionnelles et l'entreprenariat.**

La filière meuble/bois d'œuvre doit être en mesure de retrouver la place qu'elle avait dans la région il y a quelques décennies. Dans ce contexte, il appartient à HBA de redéfinir son niveau d'implication budgétaire au travers du fonds de replantation mais aussi d'aides à la mobilisation en ciblant ces aides vers les acteurs les plus pertinents sur toute la chaine de la valeur du bois. Enfin, le dispositif d'animation territoriale de la filière bois doit être construit en synergie avec le Département, FIB01 et la Région.

6.4. Un fonctionnement interne exemplaire

a) Stratégie territoriale dans le cadre du PCAET

Actrice de l'économie locale et engagée vers un fonctionnement interne exemplaire, HBA **élaborera une politique d'achats** qui intégrera des critères de développement durable (critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et développement économique). Cette politique d'achat sera déployée progressivement au sein des services. Visant le même objectif d'exemplarité, il est important que **l'organisation des services de HBA prenne en compte les enjeux énergétiques et climatiques**. D'ores et déjà, sont identifiées les pistes suivantes :

- Mise en place et animation d'un groupe de travail interne pour la prise de conscience et l'impulsion à tous les agents d'un comportement vertueux dans le cadre de leur travail :
- Plan de formation des agents intégrant les problématiques climat-air-énergie.
- Recueil des éco-gestes au bureau.
- Diminution du volume de papiers par la dématérialisation des documents des commissions et assemblées communautaires.
- Diminution des déplacements des élus par l'organisation de réunions à distance.

7. Pour un espace naturel préservé et valorisé

Le territoire de Haut-Bugey Agglomération bénéficie d'un **patrimoine naturel (faune et flore) qu'il convient de préserver et de valoriser.** Le réchauffement climatique pourrait être un facteur de développement du tourisme sur un territoire où les **zones de « fraicheur »** pourraient-être recherchées. Alors que les activités hivernales pourraient se voir fragilisées par une **réduction des chutes de neige** en moyenne montagne, les activités estivales orientées autour d'espaces naturels préservés (forêts, cours d'eau, lacs…) pourraient être valorisées. La préservation de la ressource en eau, tant pour sa quantité que pour sa qualité devra être anticipée et assurée.

La préservation des ressources induit aussi la nécessité d'envisager autrement le fonctionnement de la collectivité, en particulier de prendre en compte les enjeux Climat Air et Energie dans la mise en œuvre de ses compétences actuelles ou futures : production et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées et collecte et traitement des déchets.

Les ressources naturelles du Haut-Bugey lui confèrent aussi un potentiel important de développement des énergies renouvelables (bois, éolien, solaire, géothermie, hydraulique… voir le chapitre consacré à ce sujet) qu'il convient d'étudier et de valoriser **– tout en préservant la qualité environnementale et paysagère du territoire.**

a) Cohérence avec les outils de planification

Comme le souligne le SCoT, l'optimisation de la gestion des déchets ménagers, industriels, du bâtiment et travaux publics, passe par un **effort de valorisation** à poursuivre sur le territoire. Elle repose sur la valorisation des déchets ménagers à proximité des lieux de production, la prise en compte du besoin de surfaces pour l'épandage de matières organiques, la gestion des déchets inertes et une meilleure connaissance des flux et filières de déchets industriels.

Le PADD du SCoT identifie l'objectif stratégique de **« Faire du territoire un pôle d'excellence du développement durable »**. Ce principe couvre la préservation de la ressource en eau, la réduction de la vulnérabilité aux risques naturels, risques technologiques et nuisances (en particulier sonores) mais aussi une gestion des déchets favorisant la réduction à la source, le développement du réemploi et l'incitation au compostage et le développement des collectes sélectives.

Le DOO du SCoT traduit ses principes en prescriptions et recommandations. Ainsi, le DOO préconise :

- **De réduire les pressions sur le milieu aquatique en maîtrisant mieux les rejets**
- **De limiter l'augmentation du volume d'ordures ménagères par une amélioration des pratiques de tri et de compostage**
- **D'améliorer la gestion et le recyclage des déchets d'activités**
- **D'améliorer la gestion, le recyclage et la réutilisation des déchets de chantier**
- **De privilégier une utilisation locale des matériaux produits et transformés sur le Territoire**
- **De favoriser l'utilisation de matériaux issus de ressources naturelles renouvelables, notamment l'utilisation du bois**

Le DOO recommande par ailleurs :

- De maîtriser l'assainissement collectif et individuel sur le territoire
- De préserver les puits de carbones existant sur le territoire (forêts, prairies sèches)
- D'orienter les acteurs du BTP vers une économie plus circulaire
- De favoriser le recours au bois énergie dans l'habitat individuel, notamment dans les secteurs ruraux, tout en vérifiant l'impact sur la qualité de l'air

La stratégie de déploiement des actions du PCAET s'inscrit dans les objectifs du SRCAE de la région Rhône-Alpes :

- **Augmentation d'ici 2020 de 50% de la production d'énergie à partir de l'incinération des déchets en lien avec l'amélioration du rendement des unités**
- **Limiter nos déchets**
- **Développer le biogaz par l'émergence de véritables projets de territoire**
- **Interdire le brûlage à l'air libre**
- **Mettre en place des politiques tarifaires incitatives pour aller vers des économies**
- **Susciter et développer l'alimentation et la consommation éco-responsable (réutilisation, recyclage …)**
- **Développer l'écologie industrielle**

Compte tenu du contexte, du SCoT de la CCHB et du SRCAE de la Région Rhône-Alpes, il convient donc que la collectivité se consacre à la fois à améliorer son fonctionnement en visant l'exemplarité en ce qui concerne les enjeux Climat-Air-Energie et à exercer ses compétences déchets, eau et assainissement.

b) Stratégie territoriale dans le cadre du PCAET

Une ambitieuse politique « déchets »

Actuellement, il existe deux régimes de collecte et de tri des déchets, induits par l'adhésion de HBA à deux syndicats de traitement différents. La **convergence des méthodes de tri** peut être obtenue par l'adhésion de HBA à un seul et même syndicat. Au vu de la répartition des deux syndicats sur le territoire, la solution de facilité est une adhésion de toutes les communes du territoire au Sidefage. Cette démarche doit être couplée avec une négociation avec Organom qui gère aujourd'hui la collecte et le traitement sur la partie occidentale du territoire. Une des pistes de réflexion consiste en **l'échange de déchets fermentescibles (à hauteur de 1000 t/an) entre le Sidefage et Organom** (déchets fermentescibles issus des cantines scolaires ou des marchés) pour compenser la perte de tonnage engendrée par la sortie de HBA du périmètre d'Organom. Cette réflexion devra intégrer les boues d'épuration. La question de la contribution à l'habitant doit également être solutionnée.

Par ailleurs, un certain nombre d'actions sont en cours d'expérimentation ou de réflexion :

- **Collecte des cartons** dans les commerces : expérimentée à Oyonnax depuis janvier 2016, va être étendue à Bellignat et Arbent ; puis être étendue aux cartons des marchés forains.
- Relance de l'**aide à l'achat de composteurs individuels** (y compris lombri-composteurs fabriqués sur le territoire).
- Etendre l'expérimentation de **compostage collectif** réalisée avec Dynacité/Semcoda, et le partenariat avec d'autres syndics.
  Modernisation et augmentation de la densité des **points d'apport volontaire**.
- La **formation à l'éco-conduite** pour les conducteurs de bennes à ordures ménagères est une piste intéressante pour réduire les émissions de gaz à effet de serre induits par la collecte des déchets.
- La **sensibilisation et la mobilisation des habitants** feront l'objet d'un focus spécifique sur les déchets.

Dans le cadre du déploiement de la politique de la ville, le concept d'**épicerie solidaire**, sur le modèle de celle qui va être expérimenté à Oyonnax, pourrait être décliné sous l'égide de HBA dans d'autres localisations du territoire.

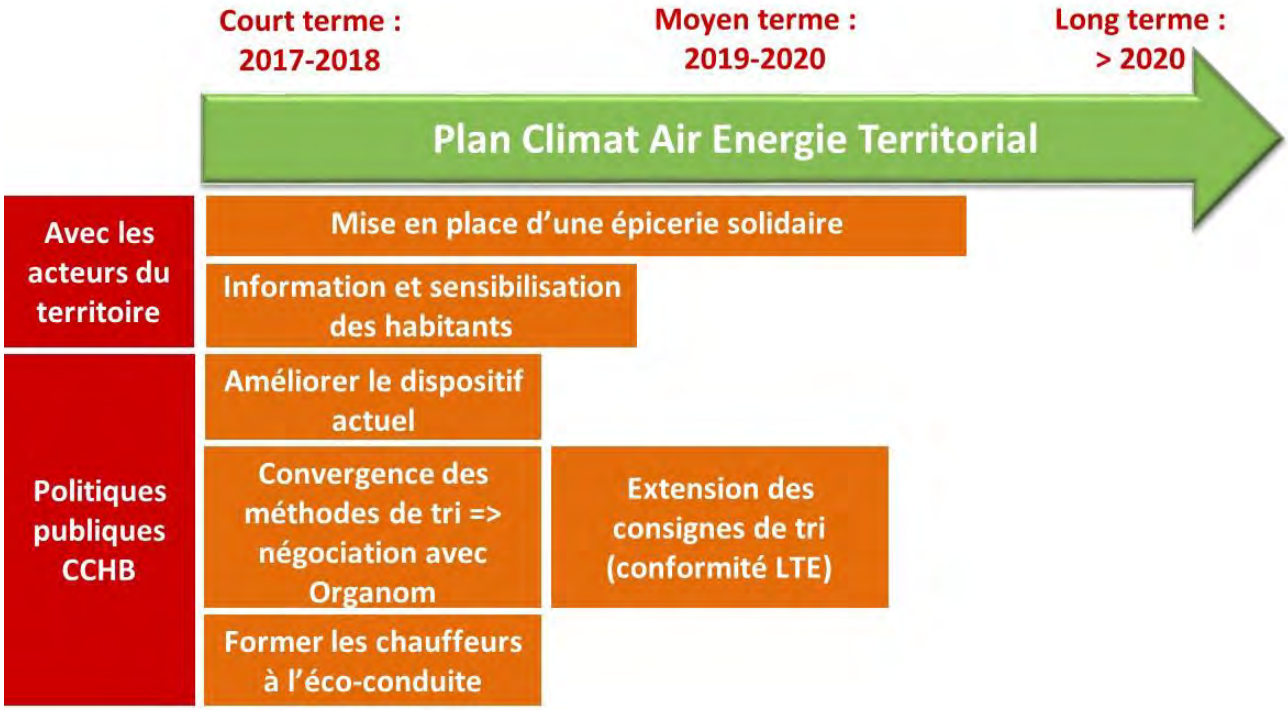

Un service de l'eau exemplaire

Dans le cadre de ses compétences actuelles, HBA peut d'ores et déjà **mettre en place un suivi et une évaluation efficaces de la performance énergétique du service**, qu'il soit géré en interne ou délégué à un prestataire. En perspective de la reprise totale de la compétence « distribution » en 2018, HBA anticipera l'organisation qui permettra de mettre en place un suivi et une évaluation efficaces de la performance énergétique du service. Ce suivi et cette évaluation permettront en particulier de privilégier les techniques les plus efficaces du point de vue du pompage et de la recherche des fuites sur le réseau.

En 2012, un bureau d'études avait produit une étude d'optimisation énergétique qui envisageait le **turbinage en utilisant l'énergie gravitaire de l'eau**. Cette étude était restée sans suite. Il apparait désormais pertinent de la réactiver.

Dans la perspective de la reprise totale de la compétence de distribution de l'eau en 2018, une réflexion sera menée pour **utiliser la facture du service comme moyen de sensibilisation des consommateurs** aux enjeux de limitation de la consommation d'eau et de préservation de la ressource : détail de consommation individuelle, comparaison avec l'année précédente et avec des moyennes, détail entre coût du service de l'eau et celui de l'assainissement mais aussi réflexion sur la tarification.

Un service assainissement exemplaire

Dans le cadre de ses compétences actuelles, HBA **mettra en place un suivi et une évaluation efficaces de la performance énergétique du service**, qu'il soit géré en interne ou délégué à un prestataire. En perspective de la reprise totale de la compétence en 2018, la CCHB anticipera l'organisation qui permettra de mettre en place un suivi et une évaluation efficaces de la performance énergétique du service.

Comme elle l'a fait dans les dernières stations rénovées et construites, HBA s'engage à **rénover les stations existantes et à construire de nouvelles stations dans le respect des impacts environnementaux**, en particulier en privilégiant les consommations d'énergie les plus faibles et en privilégiant la récupération de chaleur sur les eaux usées.

Actuellement, les boues d'épuration de la station de Dortan sont énergétiquement valorisées dans l'Isère et les autres sont épandues sur des terres agricoles. Dans le cadre de la réflexion et des discussions en cours avec Organom, il apparait pertinent d'**intégrer le traitement des boues d'épuration du territoire.**

Dans le cadre de la reprise de compétence de gestion des eaux usées par HBA sur tout le territoire, la collectivité mènera une **réflexion sur l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle** pour toutes les nouvelles constructions et procédera quand c'est possible à la séparation des réseaux.

Un pôle d'excellence du développement durable

Les enjeux environnementaux associés au territoire du Haut-Bugey sont multiples et variés. Ce patrimoine naturel est certes riche mais fragile. Les grandes tendances climatiques vont accroitre sa vulnérabilité et menacer les espèces faunistiques et floristiques remarquables vivant dans ces espaces naturels. De plus, le développement urbain et économique du Haut-Bugey s'est réalisé ces dernières années bien souvent au détriment des ressources naturelles. Une des conséquences directes est l'accroissement de l'exposition au risque inondation sur une grande partie du territoire.

Dans le cadre de sa compétence Environnement, la collectivité est engagée de longue date sur ces différentes problématiques, notamment au travers les actions des contrats de rivière Lange/Oignin et Bienne Merdanson. Elle participe également depuis plusieurs années à différentes procédures de gestion des milieux naturels au travers différentes collaborations.

Concrètement, HBA s'engage dans la délimitation/préservation d'un Espace de Bon Fonctionnement à l'échelle de son territoire afin de restaurer les fonctions de l'hydrosystème à savoir morphologie, hydraulique, biologie, hydrogéologie et bio-géochimie. De même, elle s'engage à décliner à l'échelle communautaire la Trame Verte et Bleue dans un objectif d'une meilleure adaptation de la Biodiversité aux changements climatiques et diverses pressions exercées par l'homme.

Plus spécifiquement concernant les déchets, les actions s'inscrivent dans le calendrier de réalisation suivant entre des actions pouvant être déployées rapidement et des actions s'inscrivant davantage dans la durée.

III. Objectifs stratégiques et opérationnels

Par la vision et les principes directeurs retenus par les élus de la Communauté de Communes Haut-Bugey, aujourd'hui Haut-Bugey Agglomération, le choix s'est délibérément porté sur des trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie visant les objectifs nationaux aux échéances 2020, 2030 et 2050.

Ce choix se décline suivant les grands secteurs d'activité et suivant les thématiques requises dans les textes réglementaires en objectifs stratégiques et opérationnels. Ces objectifs sont présentés dans les paragraphes qui suivent.

1. Secteur du bâtiment

Sur la base de 24 300 logements actuels et de 303 500 m² de bâtiments d'activité tertiaire, avec pour hypothèse des travaux de rénovation des bâtiments induisant une réduction de 60% de la consommation d'énergie, les objectifs visés pour la rénovation thermique des bâtiments sont reportés dans le tableau suivant. Pour les logements, l'unité est le nombre de logements. Pour le tertiaire, les objectifs sont exprimés en m². Pour les échéances 2030 et 2050, les objectifs sont aussi exprimés en pourcentage du parc traité visé.

	Rénovation	D'ici 2020	De 2021 à 2030	2030	De 2031 à 2050	2050
Logements	Sans EnR	50	228	10%	365	40%
	Avec ch bois	25	114	5%	243	25%
	Avec ch géo	25	114	5%	243	25%
Tertiaire	Sans EnR	1 000 m²	2 740 m²	10%	7 600 m²	60%
	Avec ch bois	500 m²	1 370 m²	5%	2 276 m²	20%
	Avec ch géo	500 m²	1 370 m²	5%	2 276 m²	20%

Les objectifs de réduction de la consommation d'énergie concernent aussi les autres usages de l'énergie.

A l'horizon 2030, un objectif de réduction de 10% est visé.

Entre 2031 et 2050, un objectif de réduction de 30% est visé.

2. Secteur du déplacement et des transports

Pour le secteur des déplacements et des transports, les objectifs sont exprimés en réduction des distances parcourues par rapport à la situation de référence des bilans territoriaux énergie et GES et en réduction du facteur d'émission moyen des moyens de déplacement et de transport utilisés. Les objectifs visés figurent dans le tableau suivant.

	Réduction	D'ici 2020	De 2021 à 2030	De 2031 à 2050
Déplacement	Des distances parcourues	5%	15%	35%
	Du facteur d'émission moyen	5%	15%	35%
Transport de marchandises	Des distances parcourues	5%	15%	35%
	Du facteur d'émission moyen	5%	15%	35%

3. Les activités économiques

Les objectifs visés par les activités économiques (hors tertiaire) sont reportés dans le tableau suivant. Ils sont exprimés en réduction de consommation d'énergie pour l'industrie et en réduction des émissions de GES pour l'agriculture.

	Réduction	D'ici 2020	De 2021 à 2030	De 2031 à 2050
Industrie	Conso énergie	5%	15%	40%
Agriculture	Emissions de GES	5%	10%	20%

4. Objectifs de déploiement des énergies renouvelables

Les objectifs de déploiement des énergies renouvelables font l'objet de deux tableaux. Le premier concerne les énergies renouvelables sur les bâtiments et le second les énergies renouvelables en dehors des bâtiments.

Le premier tableau indique, pour chaque période, le rythme annuel d'installations visé pour chaque type de dispositif ainsi que le pourcentage visé à chacune des échéances 2030 et 2050.

Le second tableau indique les objectifs de déploiement du photovoltaïque et de l'éolien en dehors des bâtiments d'ici 2020.

Rythme annuel de déploiement des EnR sur les bâtiments

		D'ici 2020	De 2021 à 2030	2030	De 2031 à 2050	2050
Logements	Chauffe-eau solaire (4 m²)	50	228	10%	365	40%
	Toitures photovoltaïques (20 m²)	50	228	10%	365	40%
	Non rénovés avec chauffage bois	10	70	3%	24	5%
	Non rénovés avec chauffage géo	10	70	3%	24	5%
Tertiaire	Chauffe-eau solaire (8 m²)	3	9	100	15	400
	Toitures photovoltaïques (40 m²)	3	9	100	15	400

Déploiement des EnR hors bâtiments

	D'ici 2020	
	Surface	Production
Photovoltaïque	14 ha	7,25 GWh
	Puissance	Production
Eolien	91 MW	183 GWh

5. Livraison d'énergie renouvelable par les réseaux de chaleur et évolution coordonnée des réseaux énergétiques

Les objectifs suivants sont formulés :

- **Etudier l'extension du réseau de chaleur d'Oyonnax**
- **Etudier la création de nouveaux réseaux de chaleur en cohérence avec les besoins de chaleur et avec les réseaux existants**

6. Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments

L'objectif suivant est formulé :

- **Préserver le puits carbone par une gestion raisonnée de l'exploitation forestière et par la préservation d'une agriculture de qualité**

7. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires

L'objectif suivant est formulé :

- **Encourager la production de matériaux biosourcés en cohérence avec la production alimentaire et la production de bois-énergie**

8. Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration

Les objectifs suivants sont formulés :

Préserver la qualité de l'air, voire l'améliorer

- Limiter l'usage de la voiture individuelle sans passager en développant tous les modes alternatifs à ce mode de déplacement particulièrement nuisible pour la qualité de l'air

- Veiller au déploiement du chauffage bois collectif et surtout individuel en respectant les normes en matière de rendement de combustion et de rejet de polluants atmosphériques.

9. Adaptation au changement climatique

Les objectifs suivants sont formulés :

- **Adapter l'activité touristique aux nouveaux besoins conséquences des changements climatiques**
- **Préserver l'environnement pour que le Haut-Bugey conserve son attractivité naturelle**

10. Réduction de la précarité énergétique

L'objectif suivant est formulé :

- **Réduire la précarité énergétique des particuliers et des entreprises en réduisant la dépendance énergétique du territoire aux énergies fossiles**

11. Réduction de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis de sa dépendance aux énergies fossiles

L'objectif suivant est formulé :

- **Réduire la vulnérabilité du territoire vis-à-vis de la dépendance aux énergies fossiles en développant les énergies renouvelables et locales**

12. Création d'emplois liés à la croissance verte

L'objectif suivant est formulé :

- **Développer les activités économiques liées :**

    - au recyclage
    - à l'agriculture locale
    - à la filière bois et autres matériaux biosourcés
    - aux énergies renouvelables

CHAPITRE 5

PLAN D'ACTIONS

Chaque fiche action s'articule autour des mêmes rubriques.

- **Le numéro de l'action**
- **L'axe stratégique** auquel l'action appartient
- **Le niveau d'implication** : exemplarité / politiques publiques / partenariat avec les acteurs du territoire
- **Le titre de la fiche action**
- **Un descriptif des enjeux et du contexte** :

  Pour chaque sous-action : le descriptif le public cible, les bénéfices attendus les objectifs opérationnels, le responsable et les partenaires de, la source de financement, le budget alloué et le calendrier.
- **L'état de réalisation** :

  Echelle à cinq niveaux : « Nouvelle action », « Action en cours de déploiement », « Action avancée », « Action très avancée », « Action achevée »
- **La liste des indicateurs de suivi et d'évaluation** : il s'agit des indicateurs qui permettront de suivre l'avancement de l'action
- **L'évaluation des impacts de l'action** :
  - **« Engagement financier »**

    Faible (<10 k€)

    Moyen (entre 10 et 50 k€)

    Fort (> 50 k€)

  - **« Moyens humains »**

    Faible (un seul service est impliqué)

    Moyen (plusieurs services sont impliqués)

    Fort (plusieurs services et des acteurs extérieurs sont impliqués)

- **« Impacts GES »**

  Emissions de GES faible (quelques tonnes ou dizaines de tonnes)

  Moyen (quelques centaines de tonnes)

  Fort (quelques milliers de tonnes)

- **« Réduction des consommations d'énergie »**

  Economie d'énergie faible (s'exprime en MWh)

  Moyenne (s'exprime en GWh)

  Forte (s'exprime en dizaines de GWh)

- **« Atténuation / adaptation »** : Mention si l'un des deux ou les deux sont concernés.

- **« Energie renouvelable »** : Si l'action engendre une production d'énergie renouvelable

- **« Qualité de l'air » :** Effet positif, effet neutre ou effet négatif

FICHE ACTION N°1

Animer, suivre et évaluer la démarche PCAET		
Enjeux et contexte		L'article 188 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) précise qu'un dispositif de suivi et d'évaluation doit être mis en place dans le cadre du PCAET. Le choix de s'inscrire dans la démarche Cit'ergie témoigne de l'importance accordée par HBA à cet aspect du plan climat. En effet, dans la démarche Cit'ergie, tout concourt à l'objectif de suivi et d'évaluation.
SOUS-ACTION 1.1 Animer la gouvernance du PCAET	**Descriptif**	Organiser selon les besoins du projet des rencontres du comité pilotage et du comité technique.
	Public-cible	- Responsable de projet PCAET - Membres du comité de pilotage du PCAET - Membres du comité technique du PCAET
	Bénéfices attendus	- Comité de pilotage : Assurer le portage politique au plus haut niveau de la collectivité, opérer les choix stratégiques et préparer les décisions politiques. - Comité technique : Assurer la permanence opérationnelle de la démarche dans une optique de transversalité.
	Objectifs opérationnels	- Organiser 2 à 3 rencontres du comité de pilotage par an. - Organiser 2 à 3 rencontres du comité technique par an.
	Acteurs	**Responsable :** - Responsable de projet PCAET
		Partenaires : - Membres du comité pilotage - Membres du comité technique
	Financement	HBA / Service « PCAET »
	Budget	Nul
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET
SOUS-ACTION 1.2 Suivre la démarche Cit'ergie	**Descriptif**	Assurer le suivi de la démarche Cit'ergie, notamment de la visite annuelle du conseiller : - Passage en revue des actions du PCAET, point d'avancement - Passage en revue du tableau de bord et des indicateurs - Mise à jour éventuelle du plan d'actions - Echange sur les retours d'expérience d'autres collectivités - En fonction des résultats de l'évaluation, répondre aux exigences de demande des labels Cap Cit'ergie, Cit'ergie ou Cit'ergie Gold
	Public-cible	- Responsable de projet PCAET - Conseiller Cit'ergie de la collectivité - Membres du comité de pilotage - Membres du comité technique

	Bénéfices attendus	- Vérifier chaque année que le responsable PCAET et les membres du comité de pilotage se sont appropriés la démarche et qu'ils suivent l'avancement du plan d'actions et les indicateurs associés.
	Objectifs opérationnels	- Organiser, préparer et animer le suivi annuel de la démarche Cit'ergie – avec le comité technique et le comité de pilotage. - En fonction des résultats de l'évaluation, répondre aux exigences de demande des labels Cap Cit'ergie, Cit'ergie ou Cit'ergie Gold
	Acteurs	**Responsable :** - Responsable de projet PCAET
		Partenaires : - Conseiller Cit'ergie de la collectivité - Membres du comité technique - Membres du comité de pilotage
	Financement	HBA / Service « PCAET »
	Budget	8'640 € (Prévu jusqu'en 2019 dans le cadre de l'accompagnement à l'élaboration du PCAET) Contrat à renouveler à partir de 2020.
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET
SOUS-ACTION 1.3 **Evaluer et suivre les indicateurs du PCAET**	**Descriptif**	Assurer l'évaluation et le suivi des indicateurs du PCAET, outil de pilotage du projet global et de sa gouvernance
	Public-cible	- Responsable de projet PCAET - Membre du comité technique - Membres du comité de pilotage
	Bénéfices attendus	Les outils de suivi et d'évaluation sont les garants de l'efficacité du projet pour l'adapter au mieux aux réalités concrètes de sa mise en œuvre.
	Objectifs opérationnels	- Organiser un groupe de suivi et d'évaluation - Assurer l'évaluation et le suivi des indicateurs
	Acteurs	**Responsable de l'action :** - Responsable de projet PCAET
		Partenaires : - Membres du groupe de suivi et d'évaluation - Membres du comité technique
	Financement	HBA / Pôle "Développement durable et environnement"
	Budget	Nul
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET
Etat		*Action en cours de déploiement*

Indicateurs de suivi et d'évaluation :
Indicateur de réalisation : Nombre de réunions comité de pilotage et du comité technique
Indicateur de résultat : Consommation d'énergie par type et par secteur (MWh, GWh)
Indicateurs d'impact :
- Emissions de CO_2 (patrimoine et service : $TeCO_2$; territoire : $kTeCO_2$)
- Emissions de polluants atmosphériques (mg/m^3, pourcentage de population exposée)
- Nombre et descriptif des actions d'adaptation aux changements climatiques

IMPACT		
	Engagement financier	**Moyens humains**
		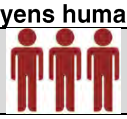
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Oui / Oui	
	Qualité de l'air	
	Effet neutre	

FICHE ACTION N°2

Améliorer l'autonomie énergétique du territoire par le recours aux énergies renouvelables locales tout en préservant la qualité environnementale et paysagère		
Enjeux et contexte		Sur le territoire, ce sont d'ores et déjà 26% des consommations d'énergie qui sont couvertes par des sources d'énergie renouvelable. Mais avec ses forêts, ses rivières, son ensoleillement et son potentiel éolien, le territoire pourrait atteindre une couverture totale de ses besoins par les énergies renouvelables à horizon 2050. Il convient d'encourager les économies d'énergie et de préserver la qualité environnementale et paysagère du territoire.
SOUS-ACTION 2.1 Elaborer un schéma directeur des énergies du Haut-Bugey	**Descriptif**	Pour construire sa transition énergétique, HBA doit connaître la production et la consommation d'énergie à l'échelle du territoire et planifier son évolution. Il s'agit d'organiser les réseaux et les installations de production pour aboutir à un système énergétique plus durable.
	Public-cible	- CCHB / Services « Urbanisme », « Planification" et « PCAET » - Communes membres de la CCHB - Habitants du territoire
	Bénéfices attendus	Le schéma directeur des énergies enrichira et précisera, entre autres, les objectifs des actions du plan climat en matière de production et de distribution énergétique, tout en intégrant les enjeux de réduction des consommations.
	Objectifs opérationnels	La conception d'un schéma directeur des énergies se déroule en plusieurs phases : - un diagnostic des consommations et des productions d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid), ainsi que des réseaux de distribution qui permettent leur circulation - une projection des évolutions énergétiques du territoire - une définition de scénari pour aboutir à un plan d'actions visant à optimiser toute la chaîne de l'énergie
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Services « PCAET » et « Planification » **Partenaires :** - HBA / Service « Développement économique » - Syndicat Intercommunal de l'Energie et de l'E-communication de l'Ain (SIEA) - Communes membre de HBA
	Financement	HBA / Service « PCAET »
	Budget	50 000 euros
	Calendrier	2018-2022
SOUS-ACTION 2.2 Encourager le développement de la	**Descriptif**	Encourager le développement des énergies renouvelables par un soutien et un suivi technique de projets et la promotion des sources d'énergies renouvelables sur le territoire.
	Public-cible	- HBA / Services « Planification » et « PCAET » - Communes membres de HBA - Agences de développement des énergies renouvelables - Habitants du territoire

<table>
<tr><td rowspan="6"></td><td>Bénéfices attendus</td><td>- Outre l'enjeu environnemental, le développement des énergies renouvelables répond à un besoin de diversification des différentes sources d'énergie.
- La production d'énergie renouvelable sur son territoire assurera une ressource financière pour la collectivité.</td></tr>
<tr><td>Objectifs opérationnels</td><td>Production supplémentaire d'énergie renouvelable sur le territoire de plus de 319 GWh par an à horizon 2030.

Couverture de 50% des besoins en énergie du territoire par des énergies renouvelables à horizon 2030.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Acteurs</td><td>Responsable : Communes porteuses des projets de production d'énergie renouvelables</td></tr>
<tr><td>Partenaires :
- HBA / Services « PCAET », « Planification », « Urbanisme » et « Développement économique»
- Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC01)
- Agences de développement des énergies renouvelables
- Autres acteurs impliqués dans les projets de production d'énergie renouvelable</td></tr>
<tr><td>Financement</td><td>- Agences de développement des énergies renouvelables
- Communes porteuses des projets de production d'énergie renouvelables</td></tr>
<tr><td>Budget</td><td>- A définir selon les opérations. Nul si HBA ne souhaite pas être partenaire du projet.
- La production d'énergie renouvelable sur son territoire assurera une ressource financière à la collectivité.</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>2017-2022 – sur la durée du PCAET</td></tr>
<tr><td colspan="2">Etat</td><td>Action en cours de déploiement</td></tr>
<tr><td colspan="3">Indicateurs de suivi et d'évaluation :
<u>Indicateur de réalisation</u> : Elaboration d'un schéma directeur des énergies pour le Haut-Bugey
<u>Indicateur de résultat</u> :
- Puissance installée pour chaque source d'énergie renouvelable (GW)
- Production d'énergie pour chaque source d'énergie renouvelable (GWh)
- Nombre de logements raccordés par réseau de chauffage urbain
<u>Indicateur d'impact</u> : Couverture des besoins en énergie du territoire par des énergies renouvelables (%)</td></tr>
<tr><td rowspan="8">IMPACT</td><td>Engagement financier</td><td>Moyens humains</td></tr>
<tr><td> </td><td> 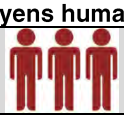 </td></tr>
<tr><td>Impact GES</td><td>Réduction conso d'énergie</td></tr>
<tr><td>
</td><td>Nul</td></tr>
<tr><td>Atténuation / Adaptation</td><td>Energie renouvelable</td></tr>
<tr><td>Oui / Non</td><td> </td></tr>
<tr><td>Qualité de l'air</td><td rowspan="2"></td></tr>
<tr><td>Effet positif, vigilance pour le déploiement du bois-énergie</td></tr>
</table>

FICHE ACTION N°3

Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser		
Enjeux et contexte		Sensibiliser, informer et former tous les acteurs du territoire est une nécessité tant les enjeux énergétiques, climatiques et de préservation de la qualité de l'air nécessitent une prise de conscience et des changements de comportements profonds de chacun. La première population identifiée est celle des élus et des agents de HBA. Si jusqu'à présent quelques élus et agents ont participé au comité de pilotage et au comité technique du PCAET ainsi qu'à des réunions d'ateliers de construction du plan d'actions, il reste à convaincre et à mobiliser la grande majorité de ceux qui n'ont pas encore été impliqués dans la réflexion. Les autres populations à sensibiliser sont très diffuses (acteurs économiques, scolaires, grand public…). La finalité est de déterminer et de mettre en œuvre une stratégie afin d'impulser le passage à l'acte des différents acteurs du territoire vers une utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles.
SOUS-ACTION 3.1 **Elaborer une stratégie d'information et de sensibilisation des acteurs du territoire**	**Descriptif**	Etablir annuellement une stratégie de sensibilisation, d'information et/ou de formation des acteurs du territoire de HBA aux problématiques en lien avec les enjeux du PCAET (Par exemple : utilisation rationnelle de l'énergie, développement des énergies renouvelables, mobilité, déchets, gestion de l'eau, bâtiments, consommation, alimentation…) en adaptant la communication au public cible.
	Public-cible	HBA / Services concernés par des opérations de sensibilisation
	Bénéfices attendus	Prévoir de façon annuelle (budget, calendrier…) des opérations de sensibilisation, d'information et/ou de formation sur les thématiques en lien avec les enjeux du PCAET.
	Objectifs opérationnels	Elaboration d'une stratégie annuelle de sensibilisation, d'information et/ou de formation des acteurs du territoire.
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service « PCAET »
		Partenaires : - HBA / Services concernés par des opérations de sensibilisation - ALEC01 - CPIE du Haut-Jura
	Financement	- HBA / Service « PCAET » - Services concernés par des opérations de sensibilisation
	Budget	Nul
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET

SOUS-ACTION 3.2 **Amplifier l'information et la sensibilisation des acteurs du territoire**	**Descriptif**	Au regard de la stratégie annuelle, déployer des actions de sensibilisation, d'information et/ou de formation des acteurs du territoire de HBA aux problématiques en lien avec les enjeux du PCAET.
	Public-cible	Tous les acteurs du territoire de HBA.
	Bénéfices attendus	Information, prise de conscience et changements de comportement des acteurs du territoire face aux enjeux climatiques, énergétiques, de préservation de la qualité de l'air et des ressources naturelles.
	Objectifs opérationnels	Nombre d'opérations de sensibilisation annuelles : 10
	Acteurs	**Responsables :** HBA / Service « PCAET » et autres services concernés par des opérations de sensibilisation
		Partenaires : - ALEC01 - CPIE du Haut-Jura - Autres organismes proposant des actions de sensibilisation, information et/ou formation
	Financement	HBA / Service « PCAET » et autres services concernés par des opérations de sensibilisation
	Budget	A définir annuellement au vue de la stratégie de sensibilisation, d'information et/ou de formation des acteurs du territoire de HBA.
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET
Etat		*Action en cours de déploiement*

Indicateurs de suivi et d'évaluation :
Indicateur de réalisation : Nombre d'opération de sensibilisation organisées
Indicateur de résultat : Nombre de personnes sensibilisées

IMPACT	**Engagement financier**	**Moyens humains**
		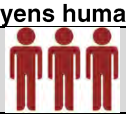
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Oui / Oui	
	Qualité de l'air	
	Effet positif	

FICHE ACTION N°4

Axe stratégique : Pour un patrimoine bâti sobre en énergie…		
Niveau d'implication : Exemplarité HBA		
Améliorer le patrimoine bâti communautaire		
Enjeux et contexte		Le bilan carbone « Patrimoine & services » de HBA met en lumière le potentiel d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie incombant au parc de bâtiments de la communauté de communes. Une analyse plus détaillée des consommations énergétiques des bâtiments doit être réalisée – dans la mesure où le parc bâti de HBA compte un certain nombre de bâtiments dont le caractère « énergivore » s'explique par les usages propres à ces derniers (stade nautique et stations d'épuration notamment).
SOUS-ACTION 4.1 Définir un référentiel pour la construction et la rénovation du patrimoine bâti communautaire	**Descriptif**	Définir un référentiel pour la construction et la rénovation des bâtiments communautaires concernant entre autre : l'utilisation efficace de l'électricité, un niveau minimum en matière de performance thermique et d'énergies renouvelables, la santé et la qualité environnementale des bâtiments.
	Public-cible	HBA / Service "Infrastructures, bâtiments"
	Bénéfices attendus	Pour chaque opération de construction, bâtiment neuf ou rénovation, la collectivité dispose d'objectifs à atteindre selon différents critères de performance du bâti.
	Objectifs opérationnels	Définition et mise en œuvre du référentiel
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service "Infrastructures, bâtiments"
		Partenaire : HBA / Service « PCAET »
	Financement	Service "Infrastructures, bâtiments"
	Budget	Nul
	Calendrier	Définition du référentiel : 2018 Mise en œuvre du référentiel : 2019-2022
SOUS-ACTION 4.2 Réaliser les bilans énergétiques et thermiques du patrimoine bâti communautaire	**Descriptif**	Réaliser le bilan énergétique et thermique de tous les bâtiments et équipements publics communautaires significatifs.
	Public-cible	HBA / Service "Infrastructures, bâtiments"
	Bénéfices attendus	La réalisation des bilans énergétiques et thermiques donnera une vue précise de l'état des bâtiments de la collectivité et permettra une évaluation de leurs consommations aux regards des standards en vigueur.
	Objectifs opérationnels	Part des bâtiments ayant fait l'objet d'un diagnostic de performance énergétique = 100%
	Acteurs	**Responsable :** Service "Infrastructures, bâtiments"
	Financement	Service "Infrastructures, bâtiments"
	Budget	Nul
	Calendrier	2017-2022 - sur la durée du PCAET

SOUS-ACTION 4.3 **Assurer un contrôle régulier des consommations de fluides du patrimoine bâti communautaire**	**Descriptif**	Mettre en place un système de contrôle régulier des consommations d'énergie (électricité, chaleur) et des consommations d'eau des bâtiments.
	Public-cible	Service "Infrastructures, bâtiments"
	Bénéfices attendus	La mise en place d'un système de suivi et de contrôle régulier des consommations (énergie, eau) permettra notamment de : - Suivre les consommations des bâtiments - Comparer un bâtiment d'une année à l'autre, - Comparer plusieurs bâtiments - Détecter les dérives et les anomalies.
	Objectifs opérationnels	- Acquérir un logiciel de comptabilité énergétique. - Assurer les ressources humaines nécessaires, avec intégration des responsabilités dans la fiche de poste concernée.
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service "Infrastructures, bâtiments"
	Financement	HBA / Service "Infrastructures, bâtiments"
	Budget	Nul
	Calendrier	2017-2022 - sur la durée du PCAET
SOUS-ACTION 4.4 **Elaborer un plan de rénovation du patrimoine bâti communautaire**	**Descriptif**	Définir une stratégie de rénovation des bâtiments communautaires sur le moyen et le long terme.
	Public-cible	Service "Infrastructures, bâtiments"
	Bénéfices attendus	La stratégie de rénovation permet, au regard de l'analyse des consommations de fluides et en fonction de l'état et des caractéristiques des bâtiments, de prévoir et de réaliser dans le temps les travaux de rénovation nécessaires.
	Objectifs opérationnels	- Définir et mettre en œuvre un plan de rénovation du patrimoine bâti communautaire - Part des bâtiments de classe F ou G selon le DPE pour l'énergie / pour les GES : 0% - Part des bâtiments de classe A ou B selon le DPE pour l'énergie / pour les GES : 30 %
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service "Infrastructures, bâtiments"
	Financement	HBA / Service "Infrastructures, bâtiments"
	Budget	A définir en fonction des travaux envisagés.
	Calendrier	2017-2022 - sur l'ensemble de la période du PCAET.

SOUS-ACTION 4.5 **Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine bâti communautaire**	**Descriptif**	En lien avec la fiche-action 2 « Améliorer l'autonomie énergétique du territoire par le recours aux énergies renouvelables locales », augmenter la production d'énergie d'origine renouvelable (électricité, chaleur) sur ses bâtiments et équipements communautaires.
	Public-cible	HBA / Service "Infrastructures, bâtiments"
	Bénéfices attendus	- Outre l'enjeu environnemental, le développement des énergies renouvelables répond à un besoin de diversification des différentes sources d'énergie. - La production d'électricité renouvelable sur son patrimoine bâti assurera une ressource financière à la collectivité.
	Objectifs opérationnels	- Augmenter le taux de couverture des besoins des bâtiments et infrastructures communautaires en chaleur par de la chaleur d'origine renouvelable (valeur cible : 23%) - Augmenter le taux de couverture des besoins des bâtiments et infrastructures communautaires en électricité par de l'électricité d'origine renouvelable (valeur cible : 23%)
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service "Infrastructures, bâtiments"
		Partenaires : ALEC01
	Financement	HBA / Service "Infrastructures, bâtiments"
	Budget	A définir en fonction des travaux envisagés.
	Calendrier	2017-2022 - sur l'ensemble de la période du PCAET.
SOUS-ACTION 4.6 **Maîtriser les consommations d'énergie et d'eau du patrimoine bâti communautaire**	**Descriptif :**	En complément des travaux d'optimisation des consommations de fluides et en lien avec la fiche-action 3 « Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser », procéder à des campagnes de sensibilisation et d'information des usagers des bâtiments et équipements communautaires afin de les inciter à l'utilisation rationnelle et à la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau.
	Public-cible :	HBA / Service "Infrastructures, bâtiments"
	Bénéfices attendus	Limiter les consommations d'énergie et d'eau par l'usage rationnel dans les bâtiments et équipements communautaires.
	Objectifs opérationnels	- Atteindre une consommation d'eau adéquate à la consommation moyenne d'eau des bâtiments selon leur usage. - Atteindre une consommation d'énergie (électricité, chauffage) adéquate à la consommation moyenne d'eau des bâtiments selon leur usage.
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service "Infrastructures, bâtiments"
		Partenaire : HBA / Service "PCAET"
	Financement	HBA / Service "Infrastructures, bâtiments"
	Budget	A défini en fonction des campagnes de sensibilisation envisagées.
	Calendrier	2017-2022 - sur l'ensemble de la période du PCAET.
Etat		*Action en cours de déploiement*

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

- Définition du référentiel pour la construction et la rénovation du patrimoine bâti communautaire
- Définition du plan de rénovation du patrimoine bâti communautaire
- Part des bâtiments ayant fait l'objet d'un DPE (%)

Indicateur de résultat :

- Nombre d'opérations de sensibilisation organisées
- Nombre de personnes sensibilisées
- Part des bâtiments de classe F ou G selon le DPE pour l'énergie / pour les GES (%)
- Part des bâtiments de classe A ou B selon le DPE pour l'énergie / pour les GES (%)

Indicateur d'impact :

- Consommation énergétique du patrimoine bâti (kWh/m2/an)
- Consommation d'eau des bâtiments (l/m2/an)
- Taux de couverture par des enr des besoins en chaleur (%)
- Taux de production d'électricité renouvelable (%)
- Consommation moyenne d'eau des bâtiments selon l'usage (l/m2/an)

IMPACT		
	Engagement financier	**Moyens humains**
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Oui / Non	
	Qualité de l'air	
	Effet positif	

FICHE ACTION N°5

Axe stratégique : Pour un patrimoine bâti sobre en énergie…		
Niveau d'implication : Politiques publiques de HBA		
Concevoir une stratégie d'habitat durable au travers d'un ambitieux PLH ou « volet habitat » du PLUiH		
Enjeux et contexte		Actuellement en cours d'élaboration, le PLUi valant Programme Local de l'Habitat (PLH) dit « volet habitat », est établit pour 10 ans. Le PLH fait néanmoins l'objet d'une évaluation triennale et d'un bilan au bout de 6 ans. Il s'agit de faire du PLH ou « volet habitat » du PLUi-H le document stratégique et de référence des politiques de l'habitat permettant d'articuler ses principaux aspects : d'une part, la production d'une offre nouvelle de logements neufs (ses caractéristiques, sa localisation) et d'autre part l'amélioration du parc de logements existant (modalités de rénovation du parc existant et sorties de vacance).
	Descriptif	Etablir au sein du PLH une stratégie afin de : - Faire de la sortie de vacance un levier de production de logements au même titre que la production neuve afin de limiter la consommation foncière (cf. SCoT et PLUi-H) - Favoriser le développement de formes urbaines économes (de type habitat intermédiaire (individuel groupé et petits collectifs)). Prioriser le développement de cette offre sur les secteurs adaptés à l'accueil d'un habitat plus dense (continuité des centres bourgs et dents creuses), dans une logique de réinvestissement urbain. (cf. PADD du PLUi-H) - Faire de la rénovation du bâti un vecteur privilégié de l'amélioration thermique des logements et de diversification de l'offre - Encourager dans le cadre de la production neuve les projets en éco-conception - Enfin, objectiver les données sur l'habitat (notamment concernant la vacance, l'état et la qualité du parc, etc.) et partager les objectifs fixés, dans le cadre de l'animation et du suivi du PLH. Via la tenue de rendez-vous « amélioration de l'habitat » (ateliers, petits déjeuner de travail) à destination des élus et techniciens de la CCHB, des communes, et des partenaires de l'habitat.
	Public-cible	- Principalement : élus communautaires et municipaux, techniciens et agents des communes. - Indirectement : acteurs de l'habitat et de la construction (propriétaires publics et privés, promoteurs, bailleurs sociaux, entreprises du BTP, etc.)
	Bénéfices attendus	Partage d'une vision claire de l'articulation des politiques en matière d'habitat, et d'objectifs à l'échelle intercommunale favorisant une adhésion de chacun aux objectifs visés.
	Objectifs opérationnels	- Rétablir un niveau normal de vacance (vacance dite conjoncturelle) de 7% à l'horizon du SCoT (15 ans) et décliner cet objectif dans le PLUi-H - Inscrire des objectifs de développement de l'habitat intermédiaire dans la programmation de logements, pour l'ensemble des strates de communes. - Prévoir un dispositif de type OPAH conçu sur l'ensemble du territoire intercommunal - Tenue de rendez-vous de l'« amélioration de l'habitat »
	Acteurs	**Responsable** : HBA / Service « Habitat »
	Financement	HBA / Service « Habitat »
	Budget	Nul
	Calendrier	Fin 2019 (date d'approbation prévue du PLUi-H)

Etat	*Action en cours de déploiement*

Indicateurs de suivi et d'évaluation :
Indicateurs de réalisation : Définition du volet H du PLUiU
Indicateur de résultat :

- Nombre ou % de logements vacants (objectif du SCoT à 15 ans de retrouver un niveau normal de vacance de 7%, soit une sortie de vacance pour environ 1000 logements)
- Objectifs de densité moyenne à atteindre a minima tels définis dans le SCoT, à savoir :
    - 27 lgts/ha pour le chapelet urbain (avec une densité moyenne supérieure pour Nantua et Oyonnax)
    - 19 lts/ha pour la frange rurbaine
    - 14 lgts/ha pour l'espace rural
- Nombre de logements construits sous forme d'habitat intermédiaire et localisés en centre-bourg.
- Nombre de logements neufs éco-construits.
- Nombre de « rendez-vous » d'animation portant sur l'amélioration du parc privé dans le cadre de l'Observatoire du PLH – nombre de personnes y ayant participé.

Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
Oui / Oui	
Qualité de l'air	
Effet positif	

FICHE ACTION N°6

Axe stratégique : Pour un patrimoine bâti sobre en énergie…		
Niveau d'implication : Politiques publiques de la CCHB		
Aider la rénovation thermique des logements privés		
Enjeux et contexte		51% des logements de la CCHB ont été construits avant 1974 (contre 46% l'échelle départementale), soit avant la première réglementation thermique. Le niveau de confort des logements locatifs privés est moindre avec seulement 77,8% des logements dotés de tous les éléments de « confort » ou encore plus d'un tiers des résidences principales classées en catégorie cadastrale 6 et 3,4% des logements de catégories 7-8 (médiocre et très médiocre). A ces caractéristiques du parc s'ajoutent les caractéristiques sociodémographiques des habitants de HBA : la part des ménages fiscaux non imposés y est de 56% (contre 51% dans l'Ain). Ainsi, en 2008, la précarité énergétique liée au logement concernait 23,6% des ménages de HBA (contre 19% au niveau départemental). Cette action pose donc l'enjeu du niveau de qualité des logements du secteur privé et des leviers d'action dont pourra disposer HBA pour en accompagner le repérage et l'amélioration. En aidant financièrement la rénovation thermique des logements, HBA contribuera au passage à l'acte de ménages qui sans cette aide n'auraient pas franchi le pas, les aidant ainsi à réduire leur facture énergétique.
	Descriptif	Cette action, découlant de la réflexion stratégique du PLUiH, consiste en la mise en place d'une politique d'aide aux propriétaires privés (qu'ils soient propriétaires occupants, bailleurs ou encore copropriétaires), pour la rénovation énergétique de leurs logements. La mise en œuvre d'un dispositif de type OPAH permet aux propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH et aux propriétaires bailleurs conventionnés de bénéficier d'un accompagnement gratuit qui : Facilite les différentes étapes d'un projet de rénovation : - consolidation et finalisation un projet - aide pour la consultation des entreprises et la commande des travaux - réalisation d'études techniques et financières Permet de monter le dossier de subvention : - Montage financier de l'opération - Contrôle des pièces administratives du dossier de convention OPAH-RU L'éventualité d'une aide aux les personnes non éligibles (propriétaires occupants dont les revenus dépassent les plafonds de ressources de l'ANAH) sera étudiée. Il conviendra de veiller, en vue de préserver la qualité de l'air du territoire, à ce que le déploiement du chauffage bois collectif et surtout individuel se fasse en respectant les normes en matière de rendement de combustion et de rejet de polluants atmosphériques.
	Public-cible	- Propriétaires privés éligibles aux aides de l'ANAH - Eventuellement, propriétaires privés non éligibles aux aides de l'ANAH (propriétaires occupants dont les revenus dépassent les plafonds de ressources de l'ANAH)
	Bénéfices attendus	- Amélioration de la qualité, notamment thermique, du parc de logements - Réduction des consommations énergétiques dues au confort thermique des logements - Recul de la précarité énergétique - Retombées économiques locales pour les entreprises du bâtiment
	Objectifs opérationnels	Pour les personnes éligibles aux aides de l'ANAH : - Mettre en œuvre un dispositif de type OPAH et étudier sa mise en œuvre sur un territoire élargit (périmètre de l'OPAH-RU actuel limité à 8 communes).

		Pour les personnes non-éligibles aux aides de l'ANAH : étudier l'opportunité et les modalités d'une aide non conventionnée.
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service « Habitat »
	Financement	HBA / Service « Habitat »
	Budget	A définir.
	Calendrier	2018 (Echéance de mise en œuvre du futur dispositif de type OPAH)
Etat		

Indicateurs de suivi et d'évaluation :
Indicateurs de réalisation : Définition d'une politique d'aide à la rénovation thermique des logements
Indicateur de résultat :
- Montant des aides allouées pour les deux cibles (€)
- Nombre d'heures de consultations et de conseil sur l'énergie et la construction (h)

Indicateur d'impact :
- Nombre de logements rénovés énergétiquement
  Part moyenne d'entreprises du bâtiment qualifiées en RGE (%)

IMPACT		
	Engagement financier	**Moyens humains**
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Oui / Non	*Non*
	Qualité de l'air	
	Effet positif	

FICHE ACTION N°7

Axe stratégique : Pour un patrimoine bâti sobre en énergie…		
Niveau d'implication : Avec les acteurs du territoire		
Etablir l'opportunité de mise en place d'un guichet unique de la rénovation énergétique		
Enjeux et contexte		51% des logements de HBA ont été construits avant 1974 (contre 46% l'échelle départementale), soit avant la première réglementation thermique. Le niveau de confort des logements locatifs privés est moindre avec seulement 77,8% des logements dotés de tous les éléments de « confort » ou encore plus d'un tiers des RP classées en catégorie cadastrale 6 et 3,4% des logements de catégories 7-8 (médiocre et très médiocre). La complexité des projets de rénovation faisant intervenir plusieurs corps de métiers et pouvant se révéler très techniques (en particulier pour le bâti très ancien et situé sur des périmètres architecturaux protégés comme à Oyonnax et à Nantua), peut constituer un frein important à la réalisation de projets de rénovation portés par les particuliers. En outre, la multiplication des acteurs intervenant dans le champ de la rénovation ainsi que la diversité et la complexité des dispositifs financiers mobilisables (éco-prêt à taux zéro, aides de l'ANAH, crédits d'impôt, etc.) ne permettent pas toujours aux ménages d'aller au bout de l'optimisation financière de leur projet. HBA en envisageant la création d'un guichet unique de la rénovation énergétique, contribuerait au passage à l'acte de ménages qui, sans ces conseils, pourraient abandonner leur projet.
	Descriptif	Le guichet unique Point Rénovation Info Service créé en 2013 et l'Espace INFO ENERGIE datant de 2001 ne sont pas suffisamment sollicités par les habitants du territoire. Un dispositif de plate-forme territoriale de la rénovation énergétique du logement privé sous forme d'un guichet unique permettrait aux propriétaires de logements de : - Se questionner sur l'intérêt de la rénovation de leur patrimoine bâti, en toute objectivité et à l'appui d'animations de terrain (animations dans les quartiers, balades thermographiques, thermo'kit, …) Ce dernier point étant à mettre en lien avec la fiche-action 3 « Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser ». - Trouver d' l'information et du conseil sur les travaux à mener et la définition des niveaux de performance visés - Bénéficier d'un accompagnement personnalisé aux différentes étapes d'un projet de rénovation - Profiter de la mise en relation avec des professionnels qulifiés du bâtiment (artisans, maitre' d'œuvre, architectes, ...), ainsi que les banques pour financer les travaux - Utiliser à bon escient le logement rénové et suivre ses consommations énergétiques
	Public-cible	Tous les propriétaires de logement, et plus particulièrement, les propriétaires occupant habitant en copropriété ou en maison individuelle dont les revenus sont supérieurs aux plafonds de ressources ANAH et qui n'entrent pas dans l'accompagnement OPAH.
	Bénéfices attendus	Cette action entraînera notamment : - des retombées économiques locales pour les entreprises du bâtiment - la mobilisation des entreprises du bâtiment et des acteurs bancaires - la réduction des consommations énergétiques dues au confort thermique des logements
	Objectifs opérationnels	- Réalisation d'une étude d'opportunité établissant les bénéfices attendus d'un guichet unique de rénovation énergétique et mettant en regard son coût prévisionnel. - En fonction des conclusions de l'étude d'opportunité, déploiement et animation d'un guichet unique de rénovation énergétique.
	Acteurs	**Responsable :** HB / Service « Habitat » **Partenaires :** ALEC01

	Financement	- Pour l'étude d'opportunité : HBA / Service « Habitat » - Pour la mise en place et l'animation plateforme : A définir en fonction des conclusions de l'étude
	Budget	- Pour l'étude d'opportunité : Pour partie inclus dans le budget alloué à l'étude préalable du futur OPAH, pour partie réalisé en interne. - Pour le dépliement et d'animation : A préciser dans le cadre de l'étude d'opportunité.
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET
Etat		*Action en cours de déploiement*

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :
- Réalisation d'une étude d'opportunité sur le déploiement d'un guichet unique de rénovation énergétique
- En fonction des conclusions de l'étude, déploiement et animation d'un guichet unique de rénovation énergétique

Indicateurs de résultat :
- Nombre d'heures de consultations et de conseil sur l'énergie et la construction (h)
- Nombre d'événements de sensibilisation réalisés

Indicateurs d'impact :
- Nombre de logements rénovés énergétiquement ayant reçu un accompagnement de la plateforme
- Nombre de personnes touchées par les opérations de sensibilisation organisées
- Part moyenne d'entreprises du bâtiment qualifiées en RGE (%)

IMPACT		
	Engagement financier	**Moyens humains**
		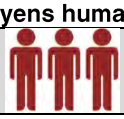
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Oui / Non	
	Qualité de l'air	
	Effet positif	

FICHE ACTION N°8

Axe stratégique : Pour une mobilité durable et efficace...		
Niveau d'implication : Exemplarité de HBA		
Elaborer et animer un Plan de Déplacements de l'Administration		
Enjeux et contexte		La mobilité – structurée aujourd'hui principalement autour de l'usage de la voiture individuelle – apparait comme un sujet majeur à traiter sur le territoire. Il s'agit en effet du secteur le plus émissif de gaz à effet de serre (42% des émissions du territoire), secteur qu'il convient également de prendre en compte dans le cadre de la préservation de la qualité de l'air du territoire. La question de la mobilité met également en lumière la forte dépendance des acteurs du territoire aux énergies fossiles pour assurer leurs déplacements (domicile-travail, accessibilité aux lieux de services, de santé…). 33% de la consommation d'énergie du territoire incombe aux déplacements et au transport et la vulnérabilité face à l'augmentation des prix des carburants constitue un vecteur d'amplification de la précarité énergétique de certains ménages. Pour prendre en compte ces enjeux, au titre de son exemplarité, HBA élaborera et animera son Plan de Déplacement de l'Administration (PDA).
SOUS-ACTION 8.1 **Elaborer un Plan de déplacements d'administration**	**Descriptif**	Le PDA est un document stratégique visant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles des agents, y compris leurs déplacements domicile-travail, et des élus de la collectivité. Il peut également concerner les déplacements dus aux visiteurs de la collectivité. Le plan de déplacements de l'administration favorisera l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.
	Public-cible	- Agents de la collectivité - Elus communautaires - Visiteurs de la collectivité
	Bénéfices attendus	- Favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle - Encourager les économies de carburant, et donc la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la préservation de la qualité de l'air
	Objectifs opérationnels	- Elaboration et animation d'un plan de déplacements de l'administration - Diminution de la consommation annuelle de carburant du parc de véhicules de la collectivité
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service "Transports"
		Partenaires : HBA / Service « PCAET », autres services impliqués
	Financement	HBA / Service "Transports"
	Budget	Nul
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET

SOUS-ACTION 8.2 **Encourager la participation au challenge « Au travail, j'y vais autrement »**	**Descriptif**	Faisant partie intégrante du futur PDA et de son animation, en lien avec la fiche-action 3 « Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser », pérenniser la participation de la collectivité au challenge organisé par la région Auvergne-Rhône-Alpes « Au travail, j'y vais autrement ». Ce challenge vise à promouvoir les modes de transports alternatifs : marche, vélo, transports en commun, covoiturage, auprès des actifs rhôvergnats, pour leurs trajets domicile-travail. Il vise également à valoriser les bonnes pratiques en matière de mobilité, qu'elles soient le fait des salariés eux-mêmes ou des établissements qui facilitent l'usage de modes alternatifs pour leurs salariés. Fort de l'expérience d'HBA, inciter les communes membres puis les différents acteurs économiques du territoire à s'engager dans la démarche.
	Public-cible	- Elus et agents de la collectivité - Elus et agents des communs membres de la collectivité - Tous employés d'une entreprise du territoire
	Bénéfices attendus	Encourager aux économies de carburant, et donc réduction des émissions de gaz à effet de serre et préservation de la qualité de l'air associées.
	Objectifs opérationnels	- Organiser et animer le challenge « Au travail, j'y vais autrement » en interne - Inciter les communs membres de HBA à participer au challenge - Inciter les acteurs économiques du territoire à participer au challenge
	Acteurs	**Responsable** : HBA / Service "Transports"
		Partenaires : HBA / Services « PCAET » et « Ressources Humaines »
	Financement	HBA / Service "Transports"
	Budget	Nul
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET
SOUS-ACTION 8.3 **Former les agents de la collectivité à l'éco-conduite**	**Descriptif**	Faisant partie intégrante du futur PDA et de son animation, en lien avec la fiche-action 3 « Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser », il convient de former à l'écoconduite les agents de la collectivité les plus exposés à l'utilisation de véhicules professionnels, et prioritairement les conducteurs de bennes et les agents de portage des repas.
	Public-cible	- Dans un premier temps : HBA / Conducteurs de bennes et agents de portage des repas - Dans un deuxième temps et au cas par cas : HBA / Autres agents exposés à une utilisation fréquentes de véhicules professionnels
	Bénéfices attendus	- Economies de carburant, et donc réduction des émissions de gaz à effet de serre et préservation de la qualité de l'air associées. - Réduction de l'usure des véhicules - Réduction de l'exposition des conducteurs au stress au volant
	Objectifs opérationnels	- Former l'ensemble des conducteurs de bennes à l'écoconduite - Former l'ensemble des agents de portage des repas à l'écoconduite - Au cas par cas, former les agents de la collectivité les plus exposés à l'usage de véhicules professionnels
	Acteurs	**Responsables :** - HBA / Pôle « Déchets et environnement » pour les agents conducteurs de bennes - HBA / Service « Service à la population » pour les agents du portage des repas - HBA / Services « Transports » et « Ressources Humaines » pour les autres agents de la collectivité

		Partenaire : Organisme formateur à l'éco-conduite
	Financement	- HBA / Pôle « Déchets et environnement » pour les agents conducteurs de bennes - HBA / Service « Service à la population » pour les agents du portage des repas - HBA / Services « Transports » pour les autres agents de la collectivité
	Budget	- Véhicule léger (portage de repas) : 1000 € HT / 4 conducteurs - Poids lourds (conducteurs de bennes) : 1200 € HT / 4 conducteurs
	Calendrier	2017-2018 (Pour les conducteurs de bennes et les agents de portage des repas) A définir au cas par cas pour les autres agents.
SOUS-ACTION 8.4 **Equiper la collectivité d'un parc de véhicules efficace et adapté**	**Descriptif**	Faisant partie intégrante du futur PDA et en lien avec la fiche-action 15 « Définir une politique exemplaire d'achat de la collectivité », adapter le dimensionnement du parc de véhicules aux besoins de la collectivité, en étudiant en cas de renouvellement ou d'achat d'un véhicule, les solutions efficientes (usage, entretien, motorisation, coût…) en privilégiant les technologies les moins consommatrices de carburant.
	Public-cible	HBA / Service « Infrastructures, bâtiments »
	Bénéfices attendus	Limiter les consommations de carburant, et donc les émissions de gaz à effet de serre et préserver de la qualité de l'air.
	Objectifs opérationnels	Rationnaliser la gestion du parc automobile selon les objectifs de la circulaire « état exemplaire » du 2 juillet 2010 et autres si évolution des objectifs en la matière.
	Acteurs	**Responsables :** - HBA / Service « Infrastructures, bâtiments » pour le parc de véhicules légers - HBA / Service « Déchets » pour le parc de bennes - HBA / Service « Portage de repas » pour les véhicules rattachés
		Partenaires : HBA / Services « Transports », « PCAET » et « Marchés publics »
	Financement	- HBA / Service « Infrastructures, bâtiments » pour le parc de véhicules légers - HBA / Service « Déchets » pour le parc de bennes - HBA / Service « Portage de repas » pour les véhicules rattachés
	Budget	A définir en fonction des besoins de renouvellement du parc de véhicules de la collectivité.
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET
Etat		*Nouvelle action*

Indicateurs de suivi et d'évaluation :
Indicateurs de réalisation : Elaboration d'un plan de déplacements de l'administration
Indicateurs de résultat :
- Distances parcourues avec les véhicules du parc (km)
- Nombre d'agents formés à l'éco-conduite (%)

Indicateurs d'impact :
- Consommation annuelle des véhicules du parc (l, kWh)
- Distances parcourues par les agents avec leurs véhicules personnels (km)
- Emissions annuelles de gaz à effet de serre dues à la mobilité ($TeqCO_2$)

IMPACT	**Engagement financier**	**Moyens humains**
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Oui / Non	*Non*
	Qualité de l'air	
	Effet positif	

FICHE ACTION N°9

Axe stratégique : Pour une mobilité durable et efficace...		
Niveau d'implication : Politiques publiques de HBA		
Définir et animer une stratégie de mobilité pour le territoire		
Enjeux et contexte		La mobilité – structurée aujourd'hui principalement autour de l'usage de la voiture individuelle – apparait comme un sujet majeur à traiter sur le territoire. Il s'agit en effet du secteur le plus émissif de gaz à effet de serre (42% des émissions du territoire), secteur qu'il convient également de prendre en compte dans le cadre de la préservation de la qualité de l'air du territoire. La question de la mobilité met également en lumière la forte dépendance des acteurs du territoire aux énergies fossiles pour assurer leurs déplacements (domicile-travail, accessibilité aux lieux de services, de santé…). 33% de la consommation d'énergie du territoire incombe aux déplacements et au transport et la vulnérabilité face à l'augmentation des prix des carburants constitue un vecteur d'amplification de la précarité énergétique de certains ménages. Il s'agit pour HBA de prendre en compte ces enjeux dans l'exercice de sa toute nouvelle compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) pour transcrire sa stratégie de mobilité dans un schéma d'organisation intégrant la préservation de l'axe ferroviaire, le développement des transports en commun sur l'armature urbaine, le déploiement de mobilités alternatives (en particulier le covoiturage) et l'encouragement des modes actifs de mobilité pour les déplacements courts. Sans attendre la définition de la stratégie de mobilité, des actions d'amélioration des services peuvent être mises en place à court terme. Ainsi, pour faciliter le rabattement des usagers vers les arrêts de bus existants, un système d'autostop organisé pourrait être mis en place. Une autre action pouvant être déployée à court terme concerne un service de transport à la demande.
SOUS-ACTION 9.1 **Définir la stratégie de mobilité sur le territoire**	**Descriptif**	Un cabinet spécialisé est désigné pour accompagner la CCHB pour la reprise de la compétence mobilité. L'enjeu est de reprendre la compétence du département sur les voyageurs et les scolaires à partir du 1er janvier 2017 avec reprise des contrats existants dans un premier temps. Dans une 2ème phase, le même cabinet va accompagner HBA pour rédiger le schéma d'organisation de la mobilité intégrant les mobilités alternatives, en particulier le covoiturage. Il conviendra de bien insister sur l'importance de préserver l'axe ferroviaire actuel et de le développer pour qu'il devienne un axe structurant de la mobilité du territoire.
	Public-cible	HBA / Service « Mobilité, transports », communes membres
	Bénéfices attendus	Préciser les orientations stratégiques prioritaires de la mobilité du territoire.
	Objectifs opérationnels	- Définition d'une stratégie de mobilité sur le territoire - Mettre en œuvre les différentes prescriptions issues de la stratégie de mobilité
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Responsable du service "Transports"
		Partenaires : Olivier Darmon Consultant
	Financement	HBA / Service "Transports"
	Budget	40'375 € TTC
	Calendrier	- Définition de la stratégie de mobilité : 2017 - Mise en œuvre des différentes prescriptions : 2018 – 2022

SOUS-ACTION 9.2 Encourager la pratique du covoiturage sur le territoire	**Descriptif**	- Au regard des conclusions de la stratégie de mobilité, engager l'implantation d'aires de covoiturage - Mettre en œuvre des actions de promotion et de communication sur le covoiturage
	Public-cible	- HBA / Service « Transports » - Grand public
	Bénéfices attendus	Faciliter et encourager la pratique du covoiturage sur le territoire.
	Objectifs opérationnels	- Implanter des infrastructures encourageant la pratique du covoiturage (visibilité, sécurité, marquage au sol…) - Mettre en œuvre des actions de promotion et de communication sur le covoiturage
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service "Transports"
		Partenaires : Communes membres de HBA
	Financement	HBA / Service « Transports »
	Budget	2 000 € (pour 2017)
	Calendrier	2017 - 2019
SOUS-ACTION 9.3 Etudier et engager l'implantation de bornes de recharges électriques sur le territoire	**Descriptif**	- Réaliser une étude d'opportunité du développement de bornes de recharges pour véhicules électriques sur le territoire - En fonction des conclusions de l'étude d'opportunité, mettre en œuvre le développement de bornes de recharges électriques sur le territoire.
	Public-cible	Grand public
	Bénéfices attendus	Permettre aux utilisateurs de véhicules électriques de recharger leurs batteries en différents endroits du territoire.
	Objectifs opérationnels	- Réaliser une étude prospective de développement de bornes de recharges pour véhicules électriques sur le territoire - Déployer un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques sur le territoire
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service "Transports"
		Partenaires : - HBA / Service « Urbanisme » - Communes membres de HBA
	Financement	
	Budget	A définir au regard des résultats de l'étude d'opportunité.
	Calendrier	2018-2022

SOUS-ACTION 9.4 **Mettre en place et animer de l'auto-stop organisé**	**Descriptif**	A la différence du co-voiturage, les personnes pratiquant l'auto-stop ne se connaissent pas et ne décident pas à l'avance du trajet effectué ensemble. Avec l'auto-stop-organisé, les usagers font partie d'un même réseau, ce qui suscite confiance et sécurité. Le système nécessite un effort important d'information et de communication puis un accompagnement.
	Public-cible	Habitants du territoire
	Bénéfices attendus	Il s'agit notamment de faciliter le rabattement des usagers vers les arrêts de bus existants (dans un premier temps sur le périmètre actuel de la délégation de service public).
	Objectifs opérationnels	- Organiser le déploiement de l'autostop organisé sur le territoire - Communiquer et animer le dispositif
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service "Transports"
		Partenaires : - DUOBUS - HBA / Services « PCAET » et « Communication »
	Financement	HBA / Service "Transports"
	Budget	A définir selon les résultats d'une étude préalable.
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET
SOUS-ACTION 9.5 **Mettre à disposition des habitants du territoire un système de transport à la demande**	**Descriptif**	Les transports à la demande se distinguent des autres services de transports collectifs par le fait que les véhicules n'empruntent pas d'itinéraire fixe et ne respectent pas un horaire précis, sauf pour satisfaire parfois un besoin. Il s'agit ici de : - Etudier l'opportunité de mise à disposition des habitants du territoire d'un service de transport à la demande - Si cette mesure se révèle adaptée aux contraintes et enjeux territoriaux mettre en place et animer le dispositif
	Public-cible	- Pour tous les habitants de HBA démunis de véhicule et ne disposant pas de services proposés par les transports en commun. - Aide à la mobilité des personnes âgées, handicapées, faciliter les sorties de leur domicile et permettre de maintenir le lien social le plus longtemps possible, y compris après un âge certain. - Demandeurs d'emplois, personnes en insertion, bénéficiaires des minimas sociaux pour les démarches relatives à leur situation (entretien d'embauche, convocation à Pôle Emploi, formation de courte durée…).
	Bénéfices attendus	- Fournir une aide à la mobilité pour les personnes confrontées à l'isolement et à la solitude et ne disposant pas de services proposés par les transports en commun existant.
	Objectifs opérationnels	- Etudier l'opportunité d'un service de transport à la demande sur le territoire - Organiser et animer un service de transport à la demande sur le territoire
	Acteurs	**Responsable :** service "Transports"
		Partenaires : - DUOBUS - RDTA - HBA / Service « PCAET »

	Financement	HBA / Service « Transports »
	Budget	A définir dans le cadre de l'étude d'opportunité.
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET
Etat		*Action en cours de déploiement*

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :
- Elaboration de la stratégie de mobilité pour le territoire
- Elaboration d'une étude d'opportunité concernant l'implantation d'aires de covoiturage sur le territoire
- Elaboration d'une étude d'opportunité concernant l'implantation de bornes de recharges électriques sur le territoire
- Elaboration d'une étude d'opportunité concernant le transport à la demande sur le territoire
- Déploiement de l'autostop organisé sur le territoire

Indicateurs de résultat :
- Nombre d'aires de covoiturage implantées sur le territoire
- Nombre de bornes de recharges électriques implantées sur le territoire
- Nombre d'actions de promotion et de communication sur le covoiturage
- Nombre de personnes inscrites au système d'auto-stop organisé
- Nombre de personnes utilisant le service de transport à la demande
- Nombre d'opérations de sensibilisation organisées

Indicateurs d'impact :

IMPACT		
	Engagement financier	**Moyens humains**
		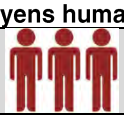
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Oui / Non	*Non*
	Qualité de l'air	
	Effet positif	

FICHE ACTION N°10

Axe stratégique : Pour une mobilité durable et efficace...		
Niveau d'implication : Politiques publiques de HBA		
Améliorer la coordination entre les opérateurs de la mobilité		
Enjeux et contexte		La mobilité – structurée aujourd'hui principalement autour de l'usage de la voiture individuelle – apparait comme un sujet majeur à traiter sur le territoire. Il s'agit en effet du secteur le plus émissif de gaz à effet de serre (42% des émissions du territoire), secteur qu'il convient également de prendre en compte dans le cadre de la préservation de la qualité de l'air du territoire. La question de la mobilité met également en lumière la forte dépendance des acteurs du territoire aux énergies fossiles pour assurer leurs déplacements (domicile-travail, accessibilité aux lieux de services, de santé…). 33% de la consommation d'énergie du territoire incombe aux déplacements et au transport et la vulnérabilité face à l'augmentation des prix des carburants constitue un vecteur d'amplification de la précarité énergétique de certains ménages.
	Descriptif	Conduire les démarches et les études nécessaires à la mise en place d'un système performant de déplacement sur l'ensemble du territoire en lien avec les territoires voisins et l'ensemble des acteurs influents du transport comme : les partenaires et autorités organisatrices de la mobilité concernés, les employeurs, les organisateurs de grandes manifestations, les opérateurs touristiques.
	Public-cible	Habitants du territoire
	Bénéfices attendus	- Synchronisation des horaires entre les opérateurs de mobilité sur le territoire. - Amélioration, optimisation du service de transport proposé
	Objectifs opérationnels	A définir.
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service "Transports"
		Partenaires : - DUOBUS - Régie des Transports de l'Ain (RDTA) - SNCF
	Financement	- HBA / Service "Transports" (DUOBUS) - RDTA - SNCF
	Budget	A définir en fonction des opportunités de coordination.
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET
Etat		*Nouvelle action*
Indicateurs de suivi et d'évaluation : Indicateur de réalisation : Démarches engagées d'optimisation de la coordination entre les opérateurs de la mobilité		

IMPACT	**Engagement financier**	**Moyens humains**
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Oui / Non	*Non*
	Qualité de l'air	
	Effet positif	

FICHE ACTION N°11

Axe stratégique : Pour une mobilité durable et efficace...		
Niveau d'implication : Avec les acteurs du territoire		
Déployer le schéma directeur des voies douces		
Enjeux et contexte		La mobilité – structurée aujourd'hui principalement autour de l'usage de la voiture individuelle – apparait comme un sujet majeur à traiter sur le territoire. Il s'agit en effet du secteur le plus émissif de gaz à effet de serre (42% des émissions du territoire), secteur qu'il convient également de prendre en compte dans le cadre de la préservation de la qualité de l'air du territoire. La question de la mobilité met également en lumière la forte dépendance des acteurs du territoire aux énergies fossiles pour assurer leurs déplacements (domicile-travail, accessibilité aux lieux de services, de santé…). 33% de la consommation d'énergie du territoire incombe aux déplacements et au transport et la vulnérabilité face à l'augmentation des prix des carburants constitue un vecteur d'amplification de la précarité énergétique de certains ménages. Composante essentielle de l'offre de service de mobilité, les mobilités actives seront encouragées pour les courts trajets. HBA dispose d'un schéma directeur des mobilités actives qu'il est nécessaire de rendre opérationnel sur la totalité du territoire en impliquant toutes les communes ainsi que les acteurs associatifs concernés.
	Descriptif	Plutôt que de rendre le schéma directeur des voies douces prescriptif pour chaque commune, l'idée est de renforcer le positionnement de l'association Véloyo Ecomobilité comme association référente pour tous conseils aux communes dès lors que des travaux de voirie sont envisagés. Il s'agit en effet de rendre le schéma des mobilités actives réellement opérationnel.
	Public-cible	Communes membres de la CCHB
	Bénéfices attendus	- Encourager la création d'un maillage hiérarchisé de réseaux cyclables et piétons - Inciter aux déplacements en vélo et à pieds - Réduire l'utilisation de la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens
	Objectifs opérationnels	- Diffuser le schéma directeur des voies douces aux élus locaux et aux techniciens des communes et du Département. - Encourager les élus municipaux à travailler avec les associations d'usagers avant d'effectuer des travaux de voirie de manière à aménager des itinéraires cyclables sécurisés de qualité dans les villes et les villages
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service "Transports"
		Partenaires : - Communes membres HBA - Département de l'Ain / Service « Voiries » - Association Véloyo Ecomobilité
	Financement	HBA / Service « Transports"
	Budget	Nul
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET

Etat	*Nouvelle action*

Indicateurs de suivi et d'évaluation :
Indicateurs de réalisation :
- Nombre de communes travaillant avec l'association Veloyo Ecomobilité

Indicateurs de résultat :
- Linéaire d'aménagements cyclables et piétonniers
- Nombre de stationnement vélo

IMPACT		
	Engagement financier	**Moyens humains**
		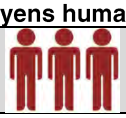
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Oui / non	*Non*
	Qualité de l'air	
	Effet positif	

FICHE ACTION N°12

Axe stratégique : Pour une mobilité durable et efficace...		
Niveau d'implication : Avec les acteurs du territoire		
Organiser et animer une plateforme de mobilité		
Enjeux et contexte		La mobilité – structurée aujourd'hui principalement autour de l'usage de la voiture individuelle – apparait comme un sujet majeur à traiter sur le territoire. Il s'agit en effet du secteur le plus émissif de gaz à effet de serre (42% des émissions du territoire), secteur qu'il convient également de prendre en compte dans le cadre de la préservation de la qualité de l'air du territoire. La question de la mobilité met également en lumière la forte dépendance des acteurs du territoire aux énergies fossiles pour assurer leurs déplacements (domicile-travail, accessibilité aux lieux de services, de santé…). 33% de la consommation d'énergie du territoire incombe aux déplacements et au transport et la vulnérabilité face à l'augmentation des prix des carburants constitue un vecteur d'amplification de la précarité énergétique de certains ménages. Un enjeu important consiste à informer le public sur les différents services déjà déployés ou qui seront déployés dans le futur. Pour ceci, HBA participera dans un premier temps au réseau de relais mobilité du département puis déploiera une plateforme physique et internet de mobilité.
	Descriptif	En lien avec la fiche-action 3 « Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser », implanter une plateforme de mobilité se traduisant par de l'information matérielle et immatérielle, de l'animation et de l'accompagnement des différents publics concernant les modes de déplacements accessibles sur le territoire.
	Public-cible	Grand public
	Bénéfices attendus	Apporter de la lisibilité à l'offre existante, répondre aux besoins de mobilité des personnes en difficulté, favoriser les nouveaux modes de déplacements durables et encourager les alternatives à la voiture individuelle.
	Objectifs opérationnels	- Participer au réseau de relais mobilité du département : inscrire HBA et encourager les structures identifiées du territoire à en faire partie - Déployer une plateforme physique et internet de mobilité permettant de centraliser l'offre, d'informer et conseiller le particulier et de pouvoir proposer une offre de services (mobilité sociale). Il s'agit à la fois d'une plateforme physique (pour sensibilisation et renseignement) et numérique mettant en valeur tous les services disponibles sur le territoire. C'est un relais d'information sur le territoire et un relais d'information des acteurs de la mobilité. - Mise en place d'un réseau local d'acteurs de la mobilité pour identifier les axes de travail. - Créer un document « mobilité » spécifique à HBA.
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Responsable du service "Transport, mobilité"
		Partenaires : HBA / Responsable du service « PCAET »
	Financement	HBA / Service "Transports"
	Budget	50'000 euros (2018 à 2020)
	Calendrier	2017–2022 – sur la durée du PCAET
Etat		*Nouvelle action*

Indicateurs de suivi et d'évaluation :
Indicateurs de réalisation :
- Participation au réseau de relais mobilité du département
- Mise en place et animation de la plateforme physique de mobilité
- Mise en place de la plateforme dématérialisée de mobilité
- Animation d'un réseau d'acteurs de la mobilité
- Nombre de communes travaillant avec l'association Veloyo Ecomobilité
- Réalisation d'un document « mobilité »

Indicateurs de résultat :
- Nombre de personnes renseignées par le biais de la plateforme de mobilité physique
- Fréquentation de la plateforme dématérialisée de mobilité (Nombre de visites)
- Diffusion du document « mobilité »

IMPACT		
	Engagement financier	**Moyens humains**
		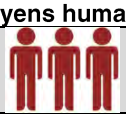
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Oui / Non	*Non*
	Qualité de l'air	
	Effet positif	

FICHE ACTION N°13

Axe stratégique : Pour une mobilité durable et efficace...		
Niveau d'implication : Avec les acteurs du territoire		
Aider la mise en place de plans de déplacements inter-entreprises		
Enjeux et contexte		La mobilité – structurée aujourd'hui principalement autour de l'usage de la voiture individuelle – apparait comme un sujet majeur à traiter sur le territoire. Il s'agit en effet du secteur le plus émissif de gaz à effet de serre (42% des émissions du territoire), secteur qu'il convient également de prendre en compte dans le cadre de la préservation de la qualité de l'air du territoire. La question de la mobilité met également en lumière la forte dépendance des acteurs du territoire aux énergies fossiles pour assurer leurs déplacements (domicile-travail, accessibilité aux lieux de services, de santé…). 33% de la consommation d'énergie du territoire incombe aux déplacements et au transport et la vulnérabilité face à l'augmentation des prix des carburants constitue un vecteur d'amplification de la précarité énergétique de certains ménages. En lien avec sa compétence développement économique, HBA peut légitimement aider les entreprises à mettre en place des Plans de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) à l'échelle des zones d'activité. L'utilisation de la voiture individuelle est en effet largement utilisée sur le territoire pour les déplacements domicile-travail. Combien de voitures arrivent le matin dans les zones d'activité avec seulement le conducteur à bord ? Pourtant, à l'échelle d'une zone d'activité, il est possible d'animer une démarche proactive visant à mettre en relation les salariés habitant le même secteur de manière à ce qu'ils envisagent le covoiturage plus convivial, moins polluant et surtout plus économique.
	Descriptif	A l'échelle de zones d'activité, encourager la mise en place de démarches visant à intégrer de manière globale la problématique des déplacements en prenant un ensemble de mesures pour rationaliser les déplacements quotidiens des usagers des sites et développer des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement.
	Public-cible	Salariés des entreprises du territoire.
	Bénéfices attendus	- Limiter l'autosolisme - Encourager les déplacements domicile-travail en covoiturage - Améliorer l'attractivité des zones d'activité - Valoriser l'image des entreprises
	Objectifs opérationnels	- Animer, auprès des entreprises, la connaissance et la pratique du co-voiturage. - Faciliter le déplacement des salariés en horaire de nuit par une mise en contact entre les salariés d'une même zone d'activité.
	Acteurs	**Responsables :** HBA / Services "Transports" et « Développement économique » **Partenaire :** CCI Ain
	Financement	HBA / Service "Transports"
	Budget	A définir.
	Calendrier	2020-2022
Etat		*Nouvelle action*

Indicateurs de suivi et d'évaluation :
Indicateurs de réalisation **:** Nombre d'entreprises concernées
Indicateurs de résultats : Nombre de salariés concernés

IMPACT		
	Engagement financier	**Moyens humains**
		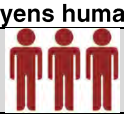
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Oui / Non	*Non*
	Qualité de l'air	
	Effet positif	

FICHE ACTION N°14

Axe stratégique : Pour une économie locale innovante et vertueuse…		
Niveau d'implication : Exemplarité de HBA		
Organiser les services pour prendre en compte les enjeux énergétiques et climatiques		
Enjeux et contexte		HBA compte en 2017 plus d'une centaine d'agents et est appelée à augmenter ses effectifs notamment au regard de ses prises de compétences. Au quotient, ces agents sont confrontés à une consommation de ressources : - Consommation d'énergie pour leurs déplacements - Chauffage, climatisation et éclairage des locaux - Utilisation du matériel informatique : Ordinateur, imprimante… - Production de déchets : papier, alimentation Chaque agent peut être acteurs de la réduction de ses impacts sur l'environnement dans sa vie de tous les jours au bureau. Dans un objectif d'exemplarité, il est important que l'organisation des services de HBA prenne en compte ses aspects.
	Descriptif	D'ores et déjà, sont identifiées les pistes d'actions suivantes : - Mise en place d'un groupe de travail interne - Plan de formation et de sensibilisation des agents - Recueil des éco-gestes au bureau - Encouragement au covoiturage lors de l'organisation des réunions - Diminution des déplacements des élus par l'organisation de réunions à distance En lien avec la fiche-action 3 « Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser », l'organisation des services sera enrichie au fil des travaux du groupe de travail interne. Constitué sur la base du volontariat des agents et de façon transversale, ce groupe de travail vise l'engagement de tous vers un comportement vertueux dans le cadre professionnel.
	Public-cible	- Agents de HBA - Elus communautaires
	Bénéfices attendus	Par la prise de conscience, impulsion à tous les agents d'un comportement vertueux dans le cadre de leur travail : - Réduction des consommations énergétiques - Réduction des consommations de papier
	Objectifs opérationnels	Le groupe de travail interne se réunira 3 à 4 fois par an, enrichira et mettra en œuvre le programme d'actions interne - notamment en précisant les points suivants : • Quels sont les axes d'amélioration envisageable ? • Quels sont les freins qui peuvent limiter les changements de comportements ? • Quels sont les leviers qui peuvent encourager la mobilisation ? • Quelles sont les méthodes de sensibilisation à mettre en place ? Avec quels moyens ?
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Services « PCAET » et « Ressources humaines »
		Partenaires : - Membres du groupe de travail interne - Agents et élus de HBA
	Financement	HBA / Service « PCAET »
	Budget	A définir en fonction des actions issues du groupe de travail interne.

	Calendrier	2017-2022 - sur la durée du PCAET.
Etat		*Action en cours*

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :
- Définition d'un groupe de travail interne
- Animation d'un groupe de travail interne (réunions/an)

Indicateurs de résultats **:**
- Actions menées en interne

Indicateurs d'impact :
- Réduction des consommations d'énergie interne (kWh)
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre interne (TeqCO_2)
- Réduction des consommations de papier (kg/T)
- Réduction de la production de déchets

IMPACT	**Engagement financier**	**Moyens humains**
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Oui / Non	*Non*
	Qualité de l'air	
	Effet neutre	

FICHE ACTION N°15

Axe stratégique : Pour une économie locale innovante et vertueuse…		
Niveau d'implication : Exemplarité de HBA		
Définir une politique exemplaire d'achat de la collectivité		
Enjeux et contexte		Le territoire de la Communauté de Communes Haut-Bugey bénéficie d'un patrimoine naturel (faune et flore) qu'il convient de préserver et de valoriser. En lien avec cet enjeu, HBA, au titre de l'exemplarité, se doit d'envisager son fonctionnement à l'aune des enjeux Climat, Air et Energie. Dans ce cadre, HBA travaillera pour élaborer une politique exemplaire d'achats avec un déploiement progressif au sein des services.
	Descriptif	Dans un objectif d'exemplarité, les achats opérés par les services de HBA se doivent d'intégrer des critères de développement durable (critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et développement économique). La définition de cette stratégie, prenant en compte le juste besoin, sera suivie d'un déploiement progressif au sein des services.
	Public-cible	- Agents de HBA - Fournisseurs de HBA
	Bénéfices attendus	- Maîtrise des coûts - Maîtrise des risques (sociaux, environnementaux, économiques)
	Objectifs opérationnels	- Elaboration d'une stratégie d'achats responsables (2017 – 2018) - Déploiement progressif de la stratégie d'achats responsables au sein des services (2018 – 2022) - Augmentation de la part des marchés avec clauses de développement durable
	Acteurs	**Responsables :** HBA / Services « PCAET » et « Marchés publics » **Partenaires :** Ensemble des services de HBA.
	Financement	HBA / Service "Marché public"
	Budget	A définir en fonction du déploiement de la stratégie.
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET.
Etat		*Nouvelle action*

Indicateurs de suivi et d'évaluation :
Indicateurs de réalisation : Rédaction d'une stratégie d'achats
Indicateurs de résultats **:** Nombre de marchés ayant des clauses de développement durable

IMP		
	Engagement financier	**Moyens humains**
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Oui / Oui	*Non*
	Qualité de l'air	
	Effet neutre	

FICHE ACTION N°16

Axe stratégique : Pour une économie locale innovante et vertueuse…		
Niveau d'implication : Politiques publiques de HBA		
Enrichir la politique de développement économique par les enjeux climat, air, énergie		
Enjeux et contexte		L'économie locale orientée autour de la plasturgie, de l'agriculture et de la filière bois pourrait se voir directement impactée par les évolutions énergétiques et climatiques : conflit d'usage pour la ressource en eau, qualité de la ressource en eau, évolution des coûts de l'eau, prix de l'énergie (possible baisse de compétitivité). La filière plasturgique, déjà vertueuse du point de vue de la qualité de l'air, en recherche permanente d'innovation et déjà sensible à la part importante des coûts de l'énergie dans ses processus de fabrication, se doit de poursuivre ses efforts d'efficacité énergétique pour conforter sa compétitivité. Avec la « Plastics Vallée », le territoire a su se doter d'une identité forte, porteuse d'une ambition. Intégrées de manière inconsciente dans les processus productifs des entreprises locales, les considérations relatives aux enjeux énergétiques ou à la gestion des déchets post-production, entre autres, devront être clairement identifiées et pour une nouvelle dimension liée à l'industrie du bois.
	Descriptif	Energie et déchets sont deux priorités importantes des travaux du Centre Technique Industriel (CTI) qui est par conséquent en mesure de mettre le résultat de ses travaux à la disposition des entreprises du territoire. D'autres acteurs de premier plan comme Trivéo montrent la voie d'un modèle d'économie circulaire. Enfin, le développement de nouveaux produits en lien avec les enjeux énergétiques et climatiques (emballages réutilisables par exemple) peut compléter l'étendue des possibilités d'une véritable « éco-plasturgie ».
	Public-cible	- HBA / Service "Economie" - Acteurs économiques du territoire
	Bénéfices attendus	Enrichir les stratégies de développement économique par les enjeux climat, air, énergie.
	Objectifs opérationnels	- Enrichissement de la stratégie économique - Mise en application de la stratégie économique enrichie
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service « Développement économique » **Partenaire** : Centre Technique Industriel
	Financement	HBA / Service « Développement économique »
	Budget	A définir en fonction de l'enrichissement de la stratégie.
	Calendrier	- Enrichissement de la stratégie économique (2018) - Mise en œuvre de la stratégie économique enrichie (2019-2022)
Etat		*Nouvelle action*
Indicateurs de suivi et d'évaluation : Indicateur de réalisation : Enrichissement de la stratégie économique Indicateurs de résultats **:** Actions menées en lien avec l'enrichissement de la stratégie économique		

IMPACT	**Engagement financier**	**Moyens humains**
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Oui / Non	*Non*
	Qualité de l'air	
	Effet neutre	

FICHE ACTION N°17

Axe stratégique : Pour une économie locale innovante et vertueuse…		
Niveau d'implication : Politiques publiques de HBA		
Orienter les fonds d'innovation vers la prise en compte des enjeux climat-air-énergie		
Enjeux et contexte		L'économie locale orientée autour de la plasturgie, de l'agriculture et de la filière bois pourrait se voir directement impactée par les évolutions énergétiques et climatiques : Conflit d'usage pour la ressource en eau ; Qualité de la ressource en eau ; Evolution des coûts de l'eau ; Prix de l'énergie (possible baisse de compétitivité). La filière plasturgique, déjà vertueuse du point de vue de la qualité de l'air, en recherche permanente d'innovation et déjà sensible à la part importante des coûts de l'énergie dans ses processus de fabrication, se doit de poursuivre ses efforts d'efficacité énergétique pour conforter sa compétitivité. Par le fonds d'innovation qu'elle structurera, HBA a la possibilité d'orienter ses efforts vers la prise en compte des enjeux climat-air-énergie.
	Descriptif	Mobiliser le Fonds d'Innovation Technologique de HBA pour les études, missions de conseils et efforts des entreprises pour réduire leurs consommations énergétiques.
	Public-cible	Entreprises du territoire issues des filières plasturgie, bois ou du numérique.
	Bénéfices attendus	Orienter les entreprises du territoire issues des filières plasturgie, bois ou du numérique vers la prise en compte des enjeux climat-air-énergie.
	Objectifs opérationnels	- Soutenir annuellement 3 entreprises issues des filières plasturgie, bois ou du numérique qui présenteront des projets d'innovation énergétique. - Nombre d'entreprises concernées : 15 sur 3 ans
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service "Développement économique" **Partenaires :** - CCI Ain - Centre Technique Industriel - Pôles de compétitivité - HBA / Service « Finances »
	Financement	HBA / Service "Développement économique"
	Budget	- 90 000 euros sur 3 ans pour HBA - 30 000 euros sous forme de mise à disposition de moyens (humains, matériels, etc…)
	Calendrier	2018-2022
Etat		*Nouvelle action*
Indicateurs de suivi et d'évaluation : Indicateur de réalisation : - Montant alloué par HBA (€) - Montant alloué en incluant les partenaires (€) Indicateurs de résultats **:** Nombre d'entreprises concernées		

IMPACT	**Engagement financier**	**Moyens humains**
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Oui / Non	*Non*
	Qualité de l'air	
	Effet neutre	

FICHE ACTION N°18

Axe stratégique : Pour une économie locale innovante et vertueuse…		
Niveau d'implication : Politiques publiques de HBA		
Définir des politiques de développement agricole en relation avec les enjeux climat, air, énergie		
Enjeux et contexte		L'agriculture du Haut-Bugey est une agriculture de moyenne montagne fondée sur l'élevage : sur 100 exploitations, 93 pratiquent l'élevage. On peut distinguer deux grandes filières: la filière laitière (51% des exploitations), la filière viande (24%). Les surfaces agricoles représentent un peu plus de 20 % de la surface totale du territoire et se composent essentiellement de prairies permanentes. Cela s'explique par la présence de nombreux signes de qualité : 4 Indications Géographiques Protégées (Coteaux de l'Ain, Volailles de l'Ain, Emmenthal français Est-Central, Gruyère) et 3 Appellations d'Origine Contrôlée (Comté, Morbier, Bleu de Gex) qui garantissent des pratiques extensives. La stratégie du territoire en matière d'agriculture a été longtemps guidée par le CDDRA (Contrat de Développement Durable avec la région Rhône-Alpes). Ce contrat étant achevé, il appartient à HBA de définir sa propre stratégie. Cette stratégie territoriale, conçue en partenariat avec les acteurs du territoire concernés, favorisera notamment la qualité paysagère du territoire et la qualité de son « puits carbone ».
	Descriptif	La stratégie agricole de HBA pourrait s'articuler autour de 3 grands axes : - Créer du lien entre les acteurs (élus, associations, professionnels) - Mettre en place des politiques publique permettant de favoriser l'installation d'activités agricoles pérennes - Soutenir la création d'associations foncières pastorales
	Public-cible	- Agriculteurs, associations et habitants du territoire
	Bénéfices attendus	- Maintenir et développer d'une économie agricole de qualité - Répondre aux besoins de nouveaux consommateurs - Assurer un dialogue territorial autour de l'alimentation permettant la montée en gamme des produits et la consommation en circuits-courts - Préserver la qualité paysagère du territoire - Préserver la qualité du « puit carbone » territorial
	Objectifs opérationnels	- Elaboration d'une stratégie agricole pour le territoire - Mise en œuvre de la stratégie agricole
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Pôle « Développement durable et environnement » **Partenaires** : - HBA / Pôle « Développement durable et environnement » - HBA / Service « Développement économique » - HBA / Pôle « Développement du territoire » - Agriculteurs du territoire - Associations - Habitants du territoire
	Financement	HBA / Pôle « Développement durable et environnement »
	Budget	A définir en fonction de la définition de la stratégie agricole
	Calendrier	2017-2022 - sur la durée du PCAET

Etat	*Action en cours*	
Indicateurs de suivi et d'évaluation : Indicateur de réalisation : Elaboration de la stratégie agricole Indicateurs de résultats **:** Actions menées en lien avec la stratégie agricole		
IMPACT	**Engagement financier**	**Moyens humains**
		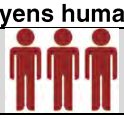
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
		Non
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Non / Oui	*Non*
	Qualité de l'air	
	Effet positif	

FICHE ACTION N°19

Axe stratégique : Pour une économie locale innovante et vertueuse…		
Niveau d'implication : Politiques publiques de HBA		
Définir des politiques de développement forestier en relation avec les enjeux climat, air, énergie		
Enjeux et contexte		La forêt occupe 70 % de la surface du territoire et se compose de 1/4 de résineux, 1/4 de feuillus, 2/5 de peuplements mélangés, 1/10 d'autres peuplements. 50% de la propriété forestière est communale, 48% privée et 2% domaniale. Cette situation facilite l'exploitation forestière mais le morcellement des parcelles privées rend par ailleurs difficile la gestion et la valorisation de certains massifs. Aussi la ressource est-elle menacée par des maladies et par le réchauffement climatique. La stratégie du territoire en matière de gestion de la forêt a été longtemps guidée par le CDDRA (Contrat de Développement Durable avec la région Rhône-Alpes) et la charte forestière. Ces deux dispositifs étant arrivés à échéance, il appartient à HBA de définir sa propre stratégie en s'appuyant sur le fonds de replantation qu'elle gère depuis plusieurs années et à l'appui de la création d'une antenne régionale du pôle de compétitivité Xylofutur dans le Haut-Bugey. L'enjeu économique du bois est en effet important pour le territoire, autant en termes de ressource en bois de chauffage qu'en ce qui concerne le bois d'œuvre. Cette stratégie forestière, conçue en partenariat avec les acteurs du territoire concernés, favorisera notamment la qualité paysagère du territoire et la qualité de son « puit carbone ».
	Descriptif	La stratégie forestière de HBA pourrait, par exemple, s'articuler autour : - d'un plan de gestion de la forêt intercommunale située près du technopole à Bellignat - d'un protocole de déclaration de travaux en forêt pour maintenir des sentiers praticables par de multiples activités - du développement de dessertes forestières pour une meilleure exploitation des bois - de la création de plateformes de stockage - du développement de chaufferies bois - la promotion des métiers du bois
	Public-cible	- Acteurs de la forêt, associations et habitants du territoire
	Bénéfices attendus	- Assurer une meilleure exploitation de la ressource - Maintenir et développer la filière économique sylvicole locale - Développer la filière bois-énergie - Valoriser de nouveaux produits bois dans la construction, avec développement de nouvelles filières innovantes (feuillus, matériaux composites, sapin blanc…) - Préserver la qualité paysagère du territoire - Préserver la qualité du « puit carbone » territorial
	Objectifs opérationnels	- Elaboration d'une stratégie forestière pour le territoire - Mise en œuvre de la stratégie forestière
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Pôle « Développement durable et environnement » **Partenaires** : - HBA / Pôle « Développement durable et environnement » - HBA / Service « Développement économique » - HBA / Pôle « Développement du territoire » - Acteurs de la forêt - Associations - Habitants du territoire

	Financement	HBA / Pôle « Développement durable et environnement »
	Budget	A définir en fonction de la définition de la stratégie forestière.
	Calendrier	2017-2022 - sur la durée du PCAET
Etat		*Action en cours*

Indicateurs de suivi et d'évaluation :
Indicateur de réalisation : Elaboration de la stratégie forestière
Indicateurs de résultats **:** Actions menées en lien avec la stratégie forestière

IMPACT		
	Engagement financier	**Moyens humains**
		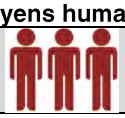
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
		Non
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Oui / Oui	
	Qualité de l'air	
	Effet négatif à minimiser par des mesures adaptées	

FICHE ACTION N°20

Axe stratégique : Pour une économie locale innovante et vertueuse…		
Niveau d'implication : Avec les acteurs du territoire		
Rédiger des fiches pratiques destinées aux entreprises		
Enjeux et contexte		L'économie locale orientée autour de la plasturgie, de l'agriculture et de la filière bois pourrait se voir directement impactée par les évolutions énergétiques et climatiques : Conflit d'usage pour la ressource en eau ; Qualité de la ressource en eau ; Evolution des coûts de l'eau ; Prix de l'énergie (possible baisse de compétitivité). La filière plasturgique, déjà vertueuse du point de vue de la qualité de l'air, en recherche permanente d'innovation et déjà sensible à la part importante des coûts de l'énergie dans ses processus de fabrication, se doit de poursuivre ses efforts d'efficacité énergétique pour conforter sa compétitivité. Le Centre Technique Industriel (CTI), dont la vocation est de mettre en valeur et de promouvoir des nouvelles technologies, sera sollicité pour élaborer des fiches pratiques destinées aux entreprises.
	Descriptif	En lien avec la fiche-action 3 « Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser », rédiger des fiches pratiques tournées vers le monde industriel pour œuvrer positivement sur les impacts environnementaux et énergétiques des producteurs : - Amélioration des process - Optimisations énergétiques internes aux entreprises - Réduction et valorisation des déchets : Internes à l'entreprise, post production, plastiques présents dans les ordures ménagères Cette action prend en considération les modalités de diffusion de ces fiches pratiques dont la couverture doit être la plus large possible tout en restant ciblée (réunions, réseaux sociaux spécialisés, site internet, brochures, etc…)
	Public-cible	- Entreprises industrielles du territoire
	Bénéfices attendus	Information et sensibilisation des entreprises industrielles du territoire.
	Objectifs opérationnels	- Rédaction de fiches pratiques thématiques - Diffusion des fiches pratiques auprès des entreprises industrielles du territoire
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service "Développement économique"
		Partenaires : - Centre Technique Industriel - CCI Ain
	Financement	HBA / Service "Développement économique"
	Budget	A définir.
	Calendrier	- Rédaction des fiches pratiques (2018) - Diffusion des fiches pratiques (2019-2022)
Etat		*Nouvelle action*

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Indicateur de réalisation : Nombre de fiches pratiques diffusées Indicateurs de résultats **:** Nombre d'entreprises concernées		
IMPACT	**Engagement financier**	**Moyens humains**
		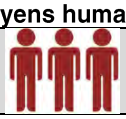
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Oui / Oui	*Non*
	Qualité de l'air	
	Effet neutre	

FICHE ACTION N°21

Axe stratégique : Pour une économie locale innovante et vertueuse…		
Niveau d'implication : Avec les acteurs du territoire		
Déployer largement des animations de la CCI sur les enjeux énergie et climat		
Enjeux et contexte		L'économie locale orientée autour de la plasturgie, de l'agriculture et de la filière bois pourrait se voir directement impactée par les évolutions énergétiques et climatiques : Conflit d'usage pour la ressource en eau ; Qualité de la ressource en eau ; Evolution des coûts de l'eau ; Prix de l'énergie (possible baisse de compétitivité). La filière plasturgique, déjà vertueuse du point de vue de la qualité de l'air, en recherche permanente d'innovation et déjà sensible à la part importante des coûts de l'énergie dans ses processus de fabrication, se doit de poursuivre ses efforts d'efficacité énergétique pour conforter sa compétitivité. La Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) déploie des animations et des outils en lien avec les enjeux énergie et climat. Il s'agit d'augmenter leur audience, en particulier en travaillant sur les synergies avec HBA.
	Descriptif	La CCI Ain organise très régulièrement des ateliers à destination des entreprises du territoire pour les sensibiliser aux enjeux de la gestion de l'énergie (pré-diagnostics énergétiques gratuits, outils de suivi, ateliers pour mise en place de l'ISO 50 001, réunions de mutualisation de retours d'expérience).En lien avec la fiche-action 3 « Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser », il s'agit d'augmenter leur audience, en particulier en travaillant sur les synergies avec HBA.
	Public-cible	- Entreprises industrielles du territoire
	Bénéfices attendus	Participation des entreprises du territoire aux animations de la CCI.
	Objectifs opérationnels	L'audience n'étant pas toujours au rendez-vous, pour l'améliorer, les pistes suivantes pourront être explorées : - Se greffer sur des animations/événements existants - Mieux utiliser les outils de communication de la CCHB - S'appuyer sur l'expérience d'acteurs vertueux - Expérimenter de nouveaux outils tels que les webinaires - Utiliser l'entrée économique et budgétaire (augmentation des coûts de l'énergie) - Mettre en valeur des « sucess story » d'entreprises accompagnées par la CCI et ayant diminué leur coût d'énergie - Articuler les propositions avec les aides à la décision de l'ADEME
	Acteurs	**Responsable :** CCI Ain
		Partenaires : - HBA / Services « Développement économique" et « PCAET » - Entreprises industrielles vertueuses du territoire
	Financement	HBA / Service « Développement économique »
	Budget	A définir selon les actions envisagées.
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET

Etat	*Nouvelle action*	
Indicateurs de suivi et d'évaluation : Indicateur de réalisation : Nombre d'animations proposées Indicateur de résultat : Nombre d'entreprises concernées		
IMPACT	**Engagement financier**	**Moyens humains**
		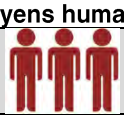
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Oui / Oui	*Non*
	Qualité de l'air	
	Effet neutre	

FICHE ACTION N°22

Axe stratégique : Pour une économie locale innovante et vertueuse…		
Niveau d'implication : Avec les acteurs du territoire		
Favoriser l'implantation d'une épicerie solidaire		
Enjeux et contexte		Les personnes en situation de précarité ont développé des compétences remarquables de gestion budgétaire. Pour autant, elles n'arrivent pas à boucler le mois et doivent arbitrer entre des besoins fondamentaux : se nourrir ou se loger, habiller les enfants ou se soigner... Dans ce contexte, l'alimentation devient la principale variable d'ajustement budgétaire. La création d'épicerie solidaire mixte est un maillon important de l'accompagnement des publics en situation de précarité alimentaire. Dans le cadre du déploiement de la politique de la ville, le concept d'épicerie solidaire, sur le modèle de celle qui va être expérimenté à Oyonnax, pourrait être décliné sous l'égide de HBA dans d'autres localisations du territoire.
	Descriptif	Aider à la création et favoriser l'implantation durable d'une épicerie solidaire dont la principale activité sera d'assurer une assistance alimentaire aux populations précaires dans une logique d'autonomisation et de responsabilisation des publics tout en permettant à tous d'accéder aux différents produits proposés. Par rapport à un service d'aide alimentaire classique, l'innovation consistera notamment à privilégier un large choix de produits frais achetés à des producteurs locaux.
	Public-cible	L'Epicerie sera mixte, elle accueillera un certain nombre de clients sans tarification aidée (clients solidaires) et un très grand nombre de clients avec une tarification aidée.
	Bénéfices attendus	- Permettre à un public exclu des circuits de consommation traditionnels de choisir les produits qu'il souhaite consommer, en vendant, à un faible prix, des denrées de qualité - Un CDI et 4 emplois en insertion seront nécessaires pour assurer l'activité de l'épicerie. L'objectif pour les salariés en insertion sera de favoriser le retour à un emploi stable en leur proposant une activité économique dont l'expérience sera un atout ultérieur sur le marché du travail.
	Objectifs opérationnels	- Soutien à la création d'une épicerie solidaire à Oyonnax. - Etudier la déclinaison du concept d'épicerie solidaire dans d'autres localisations du territoire.
	Acteurs	**Responsable :** Groupe Solid'Aire
		Partenaires : - Ville d'Oyonnax - HBA / Pôle « Service à la population » - Conseil départemental de l'Ain - Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes - Dirrecte Auvergne-Rhône-Alpes - Pôle Emploi
	Financement	- Région Auvergne-Rhône-Alpes - Département de l'Ain - HBA - CCAS Oyonnax/PQPV - Agence de services et de paiement
	Budget	Budget total : 180 000 € HBA : 3 000 € (2017)
	Calendrier	Ouverture prévue en septembre 2017 à Oyonnax.

Etat	*Action en cours*	Régio

Indicateurs de suivi et d'évaluation :
Indicateur de réalisation : Ouverture de l'épicerie solidaire à Oyonnax
Indicateurs de résultats :
- Abondement annuel par rapport au nombre de paniers aidés fournis et au nombre de familles aidées touchées
- Ratio usagers avec aide par rapport aux usagers sans aide
- Analyse qualitative par les professionnels et les usagers
- Cartographie des fournisseurs de l'Epicerie
- Analyse et composition des paniers moyens

IMPACT		
	Engagement financier	**Moyens humains**
		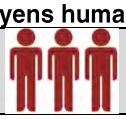
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
		Non
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Non / Oui	*Non*
	Qualité de l'air	
	Effet neutre	

FICHE ACTION N°23

Axe stratégique : Pour un espace naturel préservé et valorisé…		
Niveau d'implication : Politiques publiques de HBA		
Déployer une politique "déchets" ambitieuse en ce qui concerne les enjeux climat, air, énergie		
Enjeux et contexte		Le territoire de HBA bénéficie d'un patrimoine naturel (faune et flore) qu'il convient de préserver et de valoriser. En lien avec cet enjeu, HBA, au titre de l'exemplarité, se doit d'envisager l'exercice de ses compétences en prenant en compte les enjeux Climat, Air et Energie. En ce qui concerne la compétence « déchets », trois flux de déchets différents sont collectés sur le territoire : les déchets recyclables, le verre ménager et les ordures ménagères résiduelles (OMR). Il s'agit de prendre en compte les objectifs suivants : - Réduire la quantité de déchets produits et collectés - Optimiser la gestion et la collecte des déchets - Mieux recycler les déchets du territoire L'efficacité de cette fiche-action doit être mise en regard d'actions d'encouragement aux changements de comportements qui seront engagées dans le cadre de la fiche-action 3 « Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser ».
SOUS-ACTION 23.1 **Faire converger les méthodes de tri sur le territoire**	**Descriptif**	Actuellement, il existe deux régimes de collecte et de tri des déchets, induits par l'adhésion de HBA à deux syndicats de traitement différents. La convergence des méthodes de tri peut être obtenue par l'adhésion de HBA à un seul et même syndicat. Au vu de la répartition des deux syndicats sur le territoire, la solution de facilité est une adhésion complète au Sidefage. Cette démarche doit être couplée avec une négociation avec Organom qui gère aujourd'hui la collecte et le traitement sur la partie occidentale du territoire. Une des pistes de réflexion consiste en l'échange de déchets fermentescibles (à hauteur de 1000 t/an) entre le Sidefage et Organom (déchets fermentescibles issus des cantines scolaires ou des marchés) pour compenser la perte de tonnage engendrée par la sortie de HBA du périmètre d'Organom. Cette réflexion devra intégrer les boues d'épuration. La question de la contribution à l'habitant doit également être solutionnée.
	Public-cible	- HBA / Service « Déchets » - Habitants du territoire
	Bénéfices attendus	Simplifier les consignes de tri pour améliorer la quantité de déchets recyclés.
	Objectifs opérationnels	Adhésion de HBA à un seul syndicat de traitement
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service « Déchets »
		Partenaires : - SIDEFAGE - Organom
	Financement	HBA / Service « Déchets »
	Budget	2,5M€ (Sortie brute d'Organum)
	Calendrier	2019 - 2020

SOUS-ACTION 23.2 Assurer une collecte des cartons dans les commerces	**Descriptif**	La collecte des cartons dans les commerces est expérimentée à Oyonnax depuis janvier 2016. Cette opération va être étendue aux communes de Bellignat et Arbent ; puis être étendue aux cartons des marchés forains.
	Public-cible	- Commerçants d'Oyonnax, puis Bellignat et Arbent
	Bénéfices attendus	Améliorer la quantité de déchets recyclés.
	Objectifs opérationnels	100 tonnes de cartons collectées par an auprès des commerçants.
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Services « Déchets »
		Partenaire : SIDEFAGE
	Financement	HBA / Services « Déchets »
	Budget	0€ (équilibre budgétaire si >2t/semaine)
	Calendrier	2017-2020
SOUS-ACTION 23.3 Aider à l'achat de composteurs individuels	**Descriptif**	HBA attribue une subvention à tout usager du territoire qui acquiert un composteur individuel et qui en fait la demande, sous réserve d'un dossier de demande conforme et d'un justificatif d'achat, correspondant à 50 % du prix d'achat TTC, et d'un montant maximum de 25 € TTC.
	Public-cible	- Habitants du territoire
	Bénéfices attendus	Diminuer la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée.
	Objectifs opérationnels	20 composteurs remboursés par an.
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service « Déchets »
	Financement	HBA / Service « Déchets »
	Budget	400€/an
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET
SOUS-ACTION 23.4 Encourager le compostage collectif	**Descriptif**	Cette opération consiste à mettre en place un lieu dédié au compostage au pied d'immeubles afin que chaque résident puisse y déposer ses déchets organiques. Les composteurs étant gérés directement par les habitants.
	Public-cible	Habitants du territoire
	Bénéfices attendus	Diminuer la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée.
	Objectifs opérationnels	2 copropriétés dotées par an
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Servie « Déchets »

		Partenaire : SIDEFAGE
	Financement	HBA / Service « Déchets »
	Budget	500€/projet
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET
SOUS-ACTION 23.5 **Moderniser et augmenter les points d'apport volontaire**	**Descriptif**	La collectivité met à la disposition des usagers un réseau de contenants, répartis sur le territoire et accessibles à l'ensemble de la population.
	Public-cible	Habitants du territoire
	Bénéfices attendus	Diminuer la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée.
	Objectifs opérationnels	Densité points de tri = 1 pour 300 habitants
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service « Déchets »
		Partenaire : - SIDEFAGE - Organum
	Financement	- HBA / Service « Déchets » - SIDEFAGE
	Budget	A définir.
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET
SOUS-ACTION 23.6 **Renouveler le parc de bennes**	**Descriptif**	En lien avec la fiche-action 8 « Elaborer et animer un Plan de Déplacements de l'Administration », renouveler le parc de bennes.
	Public-cible	HBA / Service « Déchets »
	Bénéfices attendus	- Réduction des consommations de carburant - Diminution des émissions à gaz à effet de serre et préservation de la qualité de l'air
	Objectifs opérationnels	1 benne renouvelée par an
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service « Déchets »
	Financement	HBA / Service « Déchets »
	Budget	180 000€ TTC/benne
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET

SOUS-ACTION 23.7 Assurer la remise en état de palettes en bois	**Descriptif**	Dans le cadre du service « déchetterie », assurer la remise en état de palettes en bois pour leur réutilisation.
	Public-cible	Habitants du territoire
	Bénéfices attendus	Améliorer la quantité de matière recyclée.
	Objectifs opérationnels	A définir.
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service « Déchets »
	Financement	HBA / Service « Déchets »
	Budget	A définir.
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET
Etat		*Action en cours*

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateur de réalisation :
- Mise en place de la convergence de tri
- Nombre d'opérations de collecte de cartons organisée
- Montant de l'aide à l'achat de composteurs (€)
- Nombre d'opérations de compostage collectif engagées
- Part du parc de véhicules renouvelée (%)

Indicateur de résultat :
- Quantité de carton collectée (kg)
- Nombre de composteurs dont l'achat a été aidé
- Nombre de points d'apport volontaire/habitant
- Tonnage de palettes remise en état (t)

Indicateurs d'impact :
- Production de déchets ménagers et assimilés (hors déblais et gravats) par habitant (kg/hab.)
- Recyclage des déchets ménagers et assimilés (kg/hab)
- Pourcentage de déchets valorisable dans les ordures ménagères (%)

IMPACT		
	Engagement financier	**Moyens humains**
		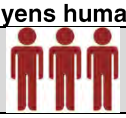
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Oui / Non	
	Qualité de l'air	
	Effet neutre	

FICHE ACTION N°24

Axe stratégique : Pour un espace naturel préservé et valorisé…		
Niveau d'implication : Politiques publiques de HBA		
Déployer une politique "eau" ambitieuse en ce qui concerne les enjeux climat, air, énergie		
Enjeux et contexte	Le territoire de HBA bénéficie d'un patrimoine naturel (faune et flore) qu'il convient de préserver et de valoriser. En lien avec cet enjeu, HBA, au titre de l'exemplarité, se doit d'envisager l'exercice de ses compétences en prenant en compte les enjeux Climat, Air et Energie. En perspective de la reprise totale de la compétence « eau » en 2018, HBA anticipera l'organisation qui permettra de mettre en place un suivi et une évaluation efficaces de la performance énergétique du service, qu'il soit géré en interne ou délégué à un prestataire. L'efficacité de cette fiche-action doit être mise en regard d'actions d'encouragement aux changements de comportements qui seront engagées dans le cadre de la fiche-action 3 « Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser ».	
SOUS-ACTION 24.1 Suivre la performance énergétique service « eau »	**Descriptif**	Mettre en place un suivi et une évaluation de la performance énergétique du service « eau ». En fonction des résultats du suivi et de l'évaluation, mettre en place des mesures correctives adaptées.
	Public-cible	HBA / Service « Eau, assainissement »
	Bénéfices attendus	Réduction potentielle des consommations d'énergie dues au service « eau ».
	Objectifs opérationnels	- Assurer le suivi et l'évaluation de la performance énergétique du service « eau » - Diminution de la consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable - Rendement du réseau : 85%
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service « Eau, assainissement »
	Financement	HBA / Service « Eau, assainissement »
	Budget	A définir.
	Calendrier	2018 - 2022
SOUS-ACTION 24.2 Utiliser l'énergie gravitaire de l'eau	**Descriptif**	Réactiver l'idée d'utiliser l'énergie gravitaire de l'eau pour produire de l'énergie.
	Public-cible	HBA / Service « Eau, assainissement »
	Bénéfices attendus	Produire de l'énergie d'origine renouvelable.
	Objectifs opérationnels	- Relancer l'étude de production d'énergie par l'utilisation de la force gravitaire de l'eau. - En fonction de conclusion de l'étude, mettre en œuvre les prescriptions.
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service "Eau, assainissement"

	Financement	HBA / Service « Eau, assainissement »
	Budget	25 000 € (Pour la partie études budgétés en 2017)
	Calendrier	2017-2022 – sur la durée du PCAET
SOUS-ACTION 24.3 Utiliser la facture « eau » comme moyen de sensibilisation des usagers	**Descriptif**	En lien avec la fiche-action 3 « Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser », faire de la facture du service « eau » un moyen de sensibilisation des usagers à leur consommation en vue de les inciter à utilisation rationnelle de celle-ci.
	Public-cible	Usagers du service « eau »
	Bénéfices attendus	Réduction de la quantité d'eau consommée.
	Objectifs opérationnels	Intégrer à la facture du service « eau » des informations visant à sensibiliser l'usager sur sa consommation et son évolution.
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service « Eau, assainissement »
	Financement	HBA / Service « Eau, assainissement »
	Budget	Nul
	Calendrier	2018-2022 – avec la reprise totale de la compétence de distribution de l'eau
Etat		*Nouvelle action*

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :
- Suivi et évaluation de la consommation énergétique du service « eau »
- Réalisation d'une étude de production d'énergie à partir de la force gravitaire de l'eau
- Eléments pédagogiques portant sur la facturation de l'eau

Indicateurs de résultat :
- Actions correctives et d'amélioration des installations du service de l'eau
- Principes de tarification et de facturation votés et publiés

Indicateurs d'impact :
- Consommation d'énergie (kWh/hab)
- Consommation d'énergie (kWh/m3 pompés)
- Rendement des réseaux de distribution
- Production d'électricité obtenue par microturbinage (kWh)

Engagement financier	**Moyens humains**
	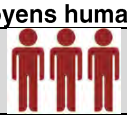
Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
Oui / Oui	
Qualité de l'air	
Effet neutre	

FICHE ACTION N°25

Axe stratégique : Pour un espace naturel préservé et valorisé…		
Niveau d'implication : Politiques publiques de HBA		
Déployer une politique "assainissement" ambitieuse en ce qui concerne les enjeux climat, air, énergie		
Enjeux et contexte		Le territoire de Haut-Bugey Agglomération bénéficie d'un patrimoine naturel (faune et flore) qu'il convient de préserver et de valoriser. En lien avec cet enjeu, HBA, au titre de l'exemplarité, se doit d'envisager l'exercice de ses compétences en prenant en compte les enjeux Climat, Air et Energie. En matière d'assainissement, dans le cadre des compétences actuelles, la CCHB mettra en place un suivi et une évaluation efficaces de la performance énergétique du service, qu'ils soient géré en interne ou délégué à un prestataire. En perspective de la reprise totale de la compétence « assainissement » en 2018, HBA anticipera l'organisation qui permettra de mettre en place un suivi et une évaluation efficaces de la performance énergétique du service, qu'il soit géré en interne ou délégué à un prestataire.
SOUS-ACTION 25.1 Suivre la performance énergétique du service « assainissement »	**Descriptif**	Mettre en place un suivi et une évaluation de la performance énergétique du service « assainissement ». En fonction des résultats du suivi et de l'évaluation, mettre en place des mesures correctives adaptées.
	Public-cible	HBA / Service « Eau, assainissement »
	Bénéfices attendus	Réduction potentielle des consommations d'énergie dues au service « assainissement ».
	Objectifs opérationnels	Optimisation des consommations énergétiques des STEP
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service "Eau, assainissement"
	Financement	HBA / Service "Eau, assainissement"
	Budget	A définir.
	Calendrier	2018 - 2022
SOUS-ACTION 25.2 Déployer des techniques vertueuses	**Descriptif**	Pour toute nouvelle station ou toute rénovation de station existante, déployer les techniques les plus vertueuses.
	Public-cible	HBA / Service « Eau, assainissement »
	Bénéfices attendus	- Exemplarité de la collectivité - Utilisation rationnelle de l'énergie
	Objectifs opérationnels	- Intégration des clauses spécifiques des CCTP - Optimisation des consommations énergétiques des STEP
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service « Eaux, assainissement »

	Financement	HBA / Service « Eaux, assainissement »
	Budget	A définir.
	Calendrier	2017–2022 - sur la durée du PCAET
SOUS-ACTION 25.3 Optimiser l'élimination des boues d'épuration	**Descriptif**	Privilégier les filières d'élimination des boues d'épuration qui minimisent les impacts environnementaux.
	Public-cible	HBA / Service « Eau, assainissement »
	Bénéfices attendus	- Exemplarité de la collectivité - Utilisation rationnelle de l'énergie - Minimisation des impacts environnementaux
	Objectifs opérationnels	Augmentation des quantités de boues d'épuration éliminées par des filières minimisant les impacts environnementaux.
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Service « Eau, assainissement »
	Financement	HBA / Service « Eau, assainissement »
	Budget	A définir.
	Calendrier	2018 - 2022
SOUS-ACTION 25.4 Assurer la gestion des eaux pluviales	**Descriptif**	Mettre en œuvre une gestion vertueuse des eaux pluviales.
	Public-cible	- HBA / Services « Eaux, assainissement », « infrastructures, bâtiments » et « Urbanisme » - Tout aménageur du territoire
	Bénéfices attendus	Protection du milieu naturel et de prévention des inondations (protection des biens et des personnes).
	Objectifs opérationnels	- Maîtriser les flux localement - Améliorer le fonctionnement des STEP
	Acteurs	**Responsables :** HBA / Service « Eau, assainissement", « Infrastructures, bâtiments » **Partenaire :** HBA / Service "Urbanisme"
	Financement	- HBA / Budget général. - Agence de l'eau
	Budget	A définir.
	Calendrier	2018 - 2022

Etat	*Action à diffuser*

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'habitants desservis par une station d'épuration ayant fait l'objet d'une étude d'optimisation environnementale et énergétique

Indicateurs de résultats :

- Ratio kWh/kgDBO5 éliminé
- Actions correctives et d'amélioration
- Pourcentage de boues valorisées énergétiquement (%)
- Distance parcourue par les boues d'épuration (km)
- Pourcentage de nouvelles constructions avec infiltration des eaux de pluie à la parcelle (%)
- Pourcentage de linéaire de réseau séparatif par rapport au linéaire total de réseau d'assainissement (%)

IMPACT	**Engagement financier**	**Moyens humains**
		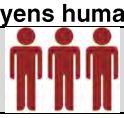
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Oui / Oui	*Non*
	Qualité de l'air	
	Effet neutre	

FICHE ACTION N°26

Axe stratégique : Pour un espace naturel préservé et valorisé…

Niveau d'implication : Politiques publiques de HBA

Elaborer et mettre en œuvre une politique de préservation de la biodiversité et du grand cycle de l'eau

Enjeux et contexte	Le territoire de Haut-Bugey Agglomération bénéficie d'un patrimoine naturel (faune et flore) qu'il convient de préserver et de valoriser. Ce patrimoine naturel est certes riche mais fragile. Les grandes tendances climatiques vont accroitre sa vulnérabilité et menacer les espèces faunistiques et floristiques remarquables vivant dans ces milieux naturels. Le développement urbain et économique du Haut-Bugey s'est réalisé ces dernières années bien souvent au détriment des ressources naturelles. Une des conséquences directes étant l'accroissement de l'exposition d'une grande partie du territoire au risque inondation. En ce sens, HBA est engagée de longue date pour la gestion de » ces différentes problématiques, notamment au travers les actions des contrats de rivière Lange/Oignin et Bienne Merdanson**.**

SOUS-ACTION 26.1 **Proposer une trame verte et bleue à l'échelle de la communauté de communes du Haut-Bugey**	**Descriptif**	La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement qui vise à maintenir et reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire pour que les espèces animales et végétales puissent, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer. L'objectif de cette action est de décliner à l'échelle communautaire le schéma de cohérence écologique.
	Public-cible	- HBA / Pôle « Développement durable et environnement » - Communes membres - Habitants du territoire
	Bénéfices attendus	- Préserver et restaurer les ressources naturelles et la biodiversité. - Faire en sorte que la biodiversité s'adapte au mieux au changement climatique et diverses pressions exercées par l'homme.
	Objectifs opérationnels	- Identifier les réservoirs de biodiversité sur le territoire - Analyser les continuités écologiques en cohérence avec le SRCE et le SCOT - Evaluer les zones de conflits - Identifier les corridors écologiques présents, à développer ou à préserver - Animer une démarche de concertation/sensibilisation - Définir et mettre en œuvre un plan d'action
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Pôle « Développement durable et environnement » A partir du 1er janvier 2018 : SR3A **Partenaires :** Acteurs de l'environnement sur le territoire
	Financement	- HBA / Pôle « Développement durable et environnement » - Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse - Conseil départemental de l'Ain - Région Auvergne-Rhône-Alpes
	Budget	A définir en fonction des études.
	Calendrier	- Définition de la trame Verte et Bleue sur le territoire de HBA (2017-2018) - Mise en œuvre du plan d'actions (2018 – 2022)

SOUS-ACTION **Proposer un Espace de Bon Fonctionnement pour la communauté de communes Haut-Bugey**	**Descriptif**	L'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) est l'espace dans lequel pourront se dérouler sans contraintes les phénomènes résultant des principales fonctions de l'hydrosystème. Il s'agit des fonctions liées à la morphologie, l'hydraulique, la biologie, l'hydrogéologie et la biogéochimie. L'objectif de cette action est de décliner à l'échelle communautaire les EBF dans l'objectif de les préserver et les restaurer.
	Public-cible	- HBA / Pôle « Développement durable et environnement » - Communes membres - Habitants du territoire
	Bénéfices attendus	Restaurer les fonctions de l'hydrosystème.
	Objectifs opérationnels	- Définition des Espace de Bon Fonctionnement - Mener une démarche de concertation/sensibilisation - Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions
	Acteurs	**Responsable :** HBA / Pôle « Développement durable et environnement » A partir du 1er janvier 2018 : SR3A
		Partenaires : Acteurs institutionnels et techniques du territoire
	Financement	- HBA / Pôle « Développement durable et environnement » - Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse - Conseil départemental de l'Ain - Région Auvergne-Rhône-Alpes
	Budget	A définir en fonction des études.
	Calendrier	- Définition des Espace de Bon Fonctionnement de la CCHB (2017 – 2018) - Mise en œuvre du plan d'actions (2018 – 2022)
Etat		*Action en cours*

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Indicateurs de réalisation :
- Elaboration du diagnostic préalable à la définition de la trame Verte et Bleue
- Elaboration de la définition des Espaces de Bon Fonctionnement

Indicateurs de résultat :
- Approbation et mise en œuvre de la trame Verte et Bleue
- Approbation et mise en œuvre de l'Espace de Bon Fonctionnement
- Linéaire/surface restauré de la trame Verte et Bleue (m/m²)
- Linéaire/surface restauré d'Espace de Bon Fonctionnement (m/m²)

IMPACT		
	Engagement financier	**Moyens humains**
	Impact GES	**Réduction conso d'énergie**
	Non	*Non*
	Atténuation / Adaptation	**Energie renouvelable**
	Non / Oui	*Non*
	Qualité de l'air	
	Effet positif	

Un plan d'actions hiérarchisé et structuré

Le plan d'actions est organisé en trois axes stratégiques transversaux et quatre axes stratégiques thématiques qui ont été décrits dans le chapitre précédent. Il s'organise en 26 actions dont certaines sont découpées en sous-actions. Il regroupe ainsi 54 sous-actions.

Trois catégories d'actions sont répertoriées :

- Action portée par Haut-Bugey Agglomération au titre de l'exemplarité (12)
- Action portée par Haut-Bugey Agglomération au titre de ses compétences (38)
- Action portée par un partenaire ou en commun par HBA et un partenaire (8)

Chaque action a été caractérisée par un ensemble de 10 critères :

1 – Nature de l'action : Etude (7), Réflexion stratégique (9) ou action concrète (38). Même si des études et des réflexions stratégiques sont programmées, la majorité des actions est bien constituée d'actions concrètes.

2 – L'échéance : court (déjà lancée ou lancée en 2018 = 26 actions), moyen (sera lancée dans les deux ans = 26 actions) ou long terme (sera lancée dans un délai supérieur à deux ans = aucune action).

3 à 6 – Les champs couverts : atténuation (48), adaptation (19), énergie renouvelable (14), qualité de l'air (positif = 21 actions, neutre = 29 actions, vigilance et/ou précaution = 2 actions).

7 – Le nombre d'acteurs impliqués : un service de HBA (2), plusieurs services de HBA (9), des services de HBA et des acteurs extérieurs (41). Une grande majorité des actions concernent donc des acteurs du territoire au-delà des services de HBA.

8 – Le coût supporté par HBA : échelle à trois niveaux (quasi équilibre entre les trois niveaux)

9 – L'impact en réduction de GES : échelle à 4 niveaux (0 à 3)

10 – L'impact en diminution de consommation d'énergie : échelle à 4 niveaux (0 à 3)

Les **actions « idéales »**, à lancer en priorité, seraient les **actions concrètes**, pouvant être **mises en œuvre rapidement**, couvrant les champs de **l'atténuation**, de **l'adaptation** et **des énergies renouvelables**, ayant un **effet positif sur la qualité de l'air**, **impliquant un maximum d'acteurs** du territoire, **peu onéreuse pour HBA** et avec **des impacts importants** en termes de réduction de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.

Deux actions répondent aux 8 premiers critères : **« Animer, suivre et évaluer la démarche PCAET »** et le **volet déploiement de « Sensibiliser les acteurs du territoire en vue les mobiliser »**. Ces deux actions sont indéniablement les deux actions prioritaires du plan d'actions.

Toutes les autres actions répondent à plusieurs critères parmi les 10 critères précités.

D'une manière générale, dans chacun des axes, figurent des actions de type « étude » (7 actions) et « réflexions stratégiques » (9 actions) mais le plan d'actions est conçu de manière à ce que ces actions, souvent de moyen terme, n'empêchent pas la **réalisation d'actions concrètes** (38 actions), **pouvant être mises en œuvre rapidement** (23 actions), **impliquant de nombreux acteurs** (20 actions).

Parmi ces 20 actions, certaines cumulent l'avantage d'avoir un effet positif sur la qualité de l'air, de présenter un coût faible ou moyen pour HBA et de générer d'importantes réductions de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, il s'agit **des actions concernant la rénovation de l'habitat et la mise en œuvre de mobilités alternatives sur le territoire**. Ces actions sont prioritaires à mettre en œuvre.

Les douze **actions impliquant les services de HBA dans un souci d'exemplarité** et d'entraînement sont importantes, en particulier **les cinq actions concrètes pouvant être mises en œuvre rapidement**. Elles présentent l'avantage d'un faible coût de mise en œuvre même si leur impact est modeste en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie. Il s'agit des actions de suivi de la consommation énergétique des bâtiments communautaires et des actions en lien avec l'évolution du parc de véhicules communautaires et avec l'évolution des pratiques organisationnelles et comportementales des agents de la collectivité (Challenge « Au travail, j'y vais autrement », formation écoconduite et déploiement d'une organisation prenant en compte les enjeux climat, air et énergie).

Deux actions demandent une vigilance et des précautions dans leur mise en œuvre de manière à ce que leur impact positif en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie **ne soit pas entaché par un impact négatif sur la qualité de l'air**. Il s'agit de la phase déploiement de « Améliorer l'autonomie énergétique du territoire par le recours aux énergies renouvelables locales » et de « Définir des stratégies de développement forestier en relation avec les enjeux climat-air-énergie » en particulier en ce qui concerne le volet de développement de la filière bois-énergie.

Concernant les deux derniers critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie, **seules six actions ont un impact maximum**. Il s'agit de celles qui agissent sur la **rénovation énergétique de l'habitat et sur le déploiement de modes de mobilité alternative à la voiture**.

CHAPITRE 6

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

L'article 188 de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte précise qu'un **dispositif de suivi et d'évaluation doit être mis en place dans le cadre du PCAET.** Le suivi et évaluation constituent des **activités essentielles.** Elles sont réalisées **tout au long de la mise en œuvre du projet** et s'accordent à donner une **vision quantitative** permettant de **situer l'avancement du projet** par rapport à des objectifs établis.

L'axe stratégique « Animer, suivre et évaluer la démarche PCAET » ainsi que la fiche-action associée décrivent :

- **L'animation de la gouvernance du PCAET** avec 2 à 3 réunions par an du comité technique et du comité de pilotage ;
- **Le suivi annuel de la démarche Cit'ergie** avec :
    - la revue annuelle du plan d'actions par le chef de projet PCAET et le conseiller Cit'ergie ;
    - la réunion annuelle du comité de pilotage et du comité technique en présence du conseiller Cit'ergie ;
- **Le dispositif d'évaluation et de suivi des indicateurs du PCAET** avec la mise en place de trois types d'indicateurs :
    - Des indicateurs de réalisation : par exemple un nombre de logements rénovés ;
    - Des indicateurs de résultats : par exemple les économies d'énergie obtenues suite à la rénovation des logements ;
    - Des indicateurs d'impact : par exemple les émissions de gaz à effet de serre évitées suite à cette rénovation.

Chaque fiche action contient un ou plusieurs indicateurs. Dans le cadre de l'animation de l'action, le responsable de l'action est chargé de **collecter les indicateurs et de les communiquer au chef de projet du PCAET** qui les regroupe et les consigne dans un tableau de bord de suivi des indicateurs.

La **mise à jour des indicateurs est annuelle** pour tous les indicateurs sauf pour les émissions de gaz à effet de serre patrimoine et compétences de la collectivité qui font l'objet d'une mise à jour tous les 3 ans.

Le chef de projet du PCAET met à jour à l'occasion de chaque réunion des instances de gouvernance le suivi de l'avancement des actions du PCAET. Pour ceci, avant chaque réunion de gouvernance du PCAET, il interroge les responsables des fiches actions sur leur avancement et consigne les informations dans un tableau de bord de suivi des actions du PCAET.

Annexes

ANNEXE 1

Bilan des émissions de gaz à effet de serre incombant au fonctionnement interne de Haut-Bugey Agglomération

Modalités de collecte des données et hypothèses de calcul

Le Bilan Carbone réalisé pour les activités et les services de la Communauté de Communes Haut-Bugey porte sur les émissions de gaz à effet de serre associées :

- aux consommations d'énergies de son patrimoine bâti
- aux déplacements des agents et des élus (déplacements domicile-travail et déplacements professionnels),
- aux consommations de papiers,
- aux immobilisations.

1. Pour les émissions de gaz à effet de serre dues aux consommations d'énergie du patrimoine bâti

L'ensemble des données a pour référence l'année 2014. Les informations ont été collectées sur la base des relevés de consommations identifiées sur les factures des différents fournisseurs d'énergie pour les bâtiments gérés par la CCHB.

2. Pour les émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements des agents et des élus

c) Pour les déplacements domicile-travail

L'ensemble des données a pour référence l'année 2014. Les distances ont été évaluées selon la ville d'habitation de chaque agent et élu du conseil communautaire. A raison de :

- 423 trajets annuels pour un agent, 22 pour un élu membre du bureau, un conseiller communautaire et un élu membre d'une commission.
- Les émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements des personnes résident sur la commune d'Oyonnax sont négligées.
- La répartition des véhicules par type de carburant est estimée à 75% de véhicules diesel pour 25% de véhicules essence (Source : Évolution du marché, caractéristiques, environnementales et techniques - Véhicules particuliers neufs vendus en France, ADEME édition 2013).
- La consommation moyenne par véhicule étant estimée à 6,82 l/100 km (Source : valeur moyenne de l'année 2008 - http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/340/1207/consommation-denergie-emissions-polluantes-liees.html)

d) Pour les déplacements professionnels

L'ensemble des données a pour référence l'année 2014. Les informations ont été collectées sur la base des relevés de consommations identifiées sur les factures de carburants pour les véhicules de services de la CCHB.

3. Pour les émissions de gaz à effet de serre dues aux consommations de papier

L'ensemble des données a pour référence l'année 2014. Ce poste prend en compte les achats de papier utilisés pour les photocopies. Les informations ont été collectées sur la base des relevés de consommations identifiées sur les factures des fournisseurs de photocopieuses de la CCHB.

4. Pour les émissions de gaz à effet de serre dues aux immobilisations

Les postes d'émissions de gaz à effet de serre dues aux immobilisations sont les bâtiments, le parc de véhicules et le parc informatique. Ces postes ont été évalués sur la base de l'état des biens de la CCHB pour 2015.

ANNEXE 2

Canalisations de transport de gaz naturel à haute pression sur le territoire du Haut-Bugey

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

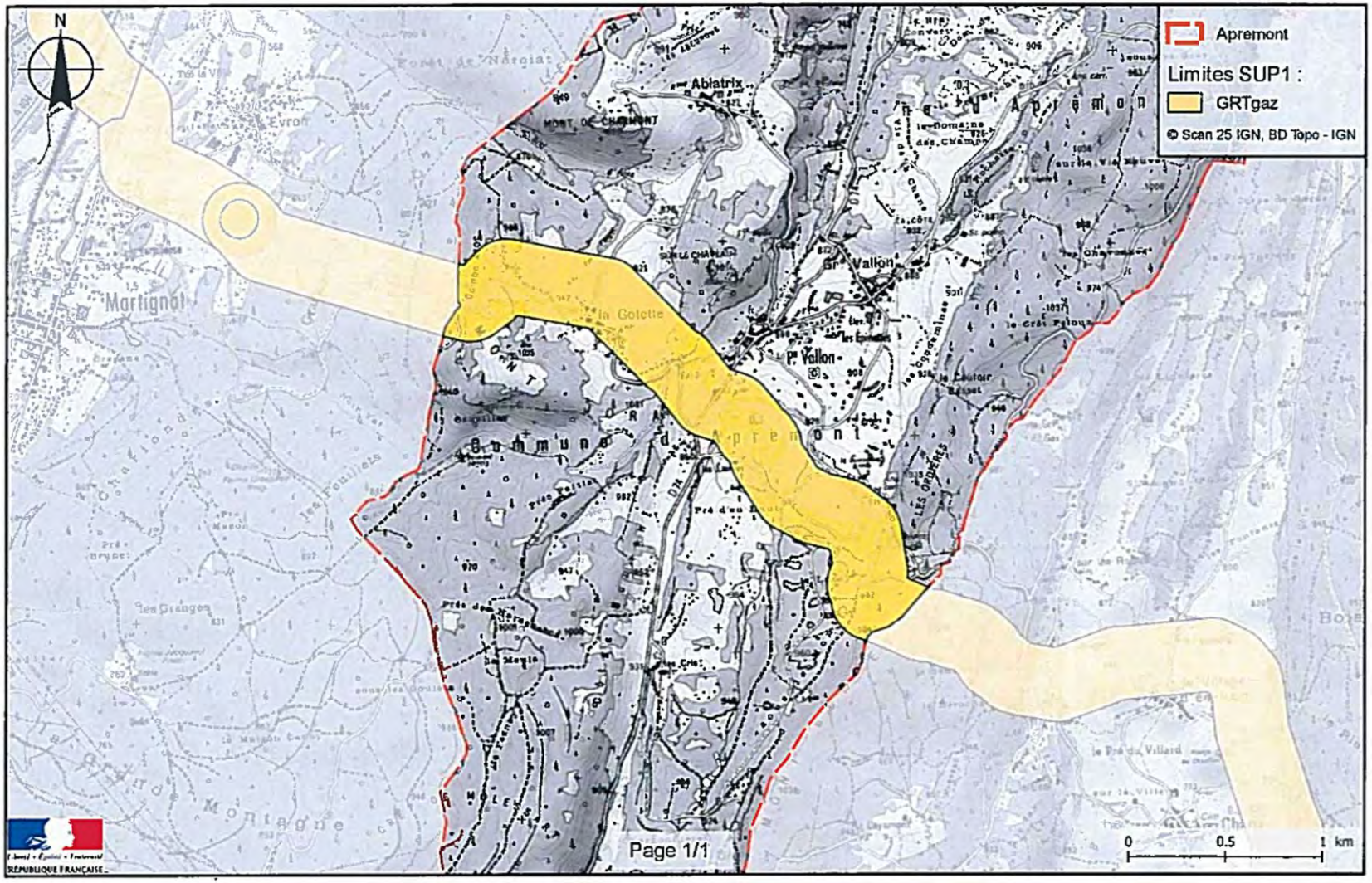

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

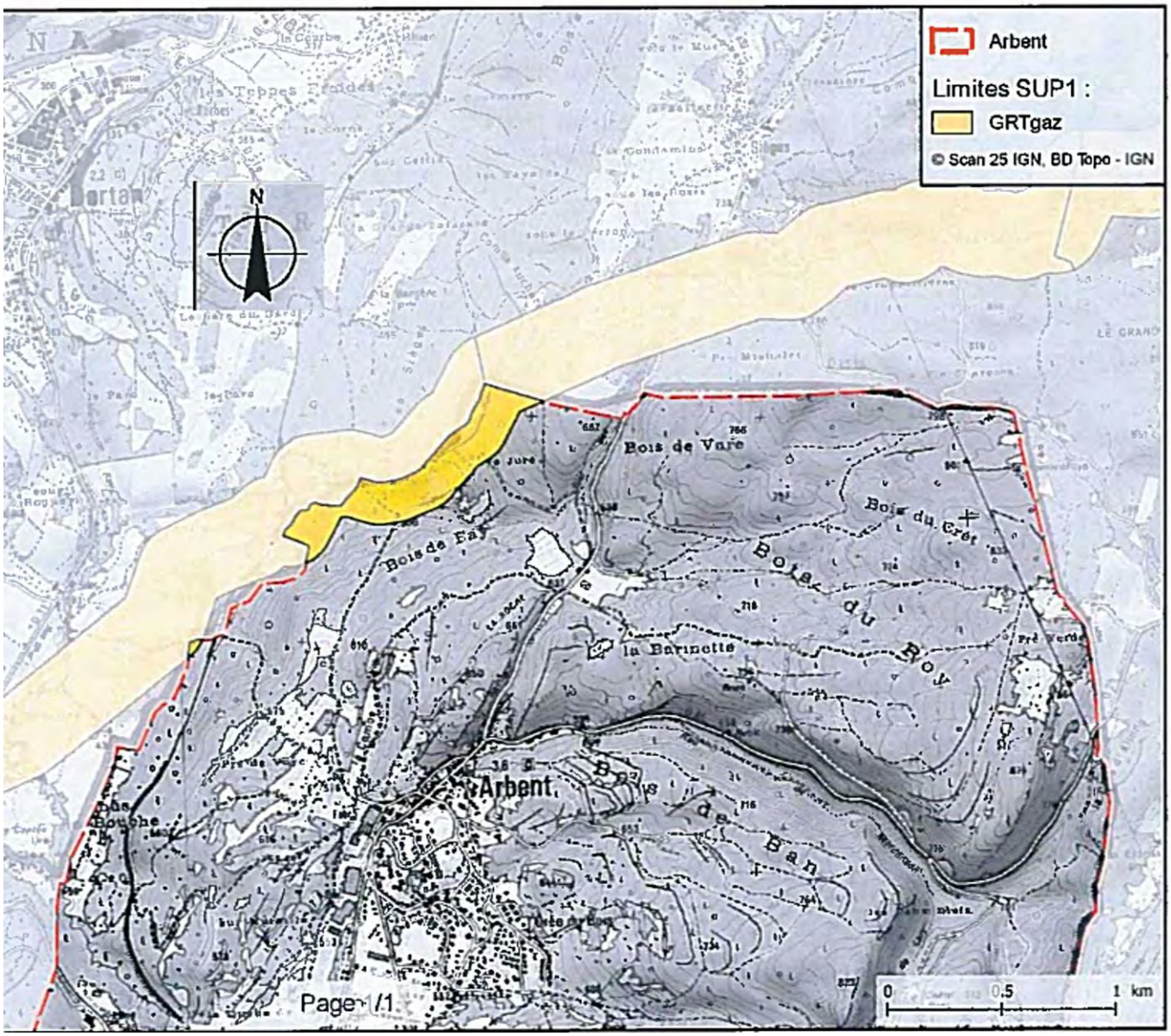

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

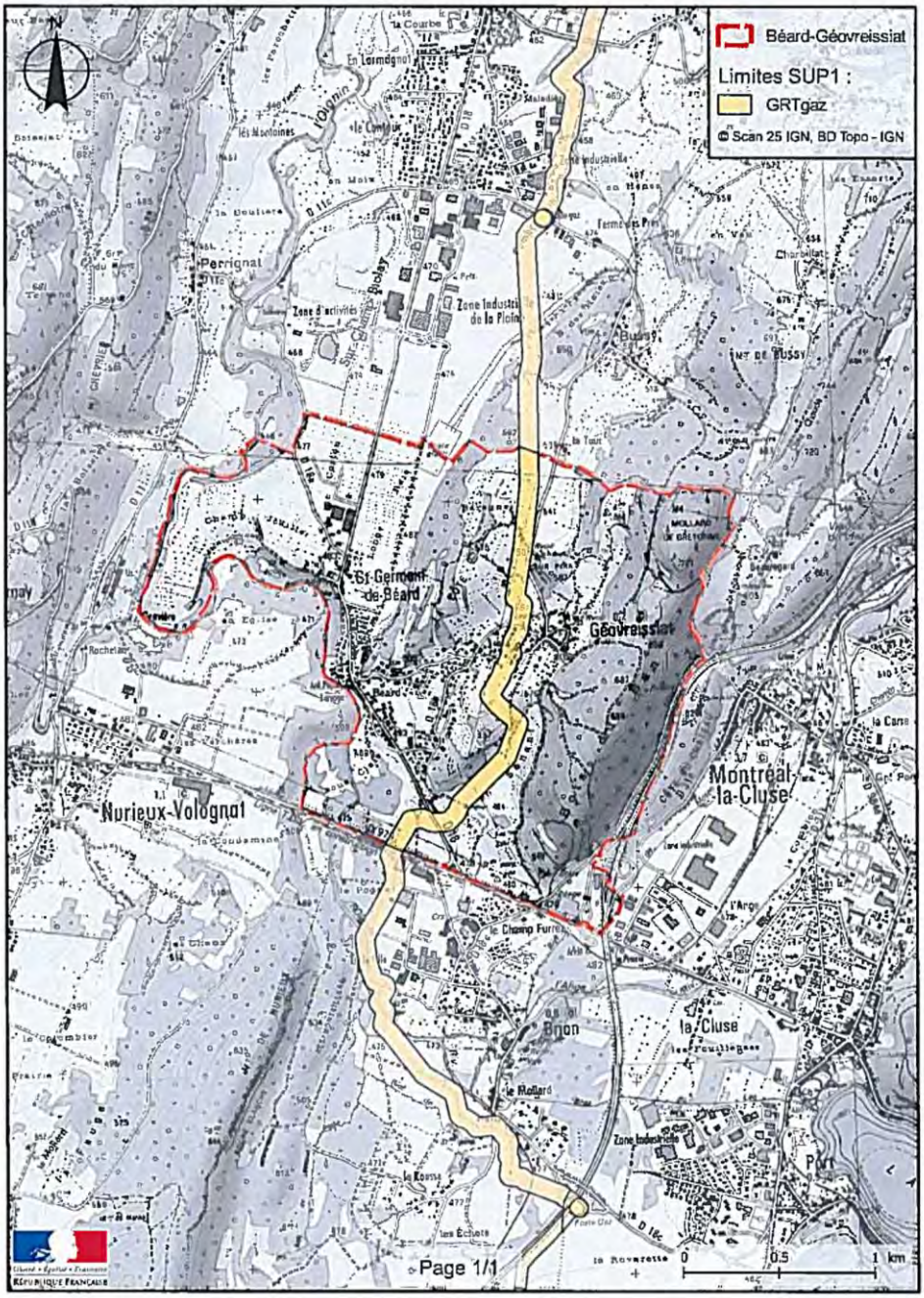

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

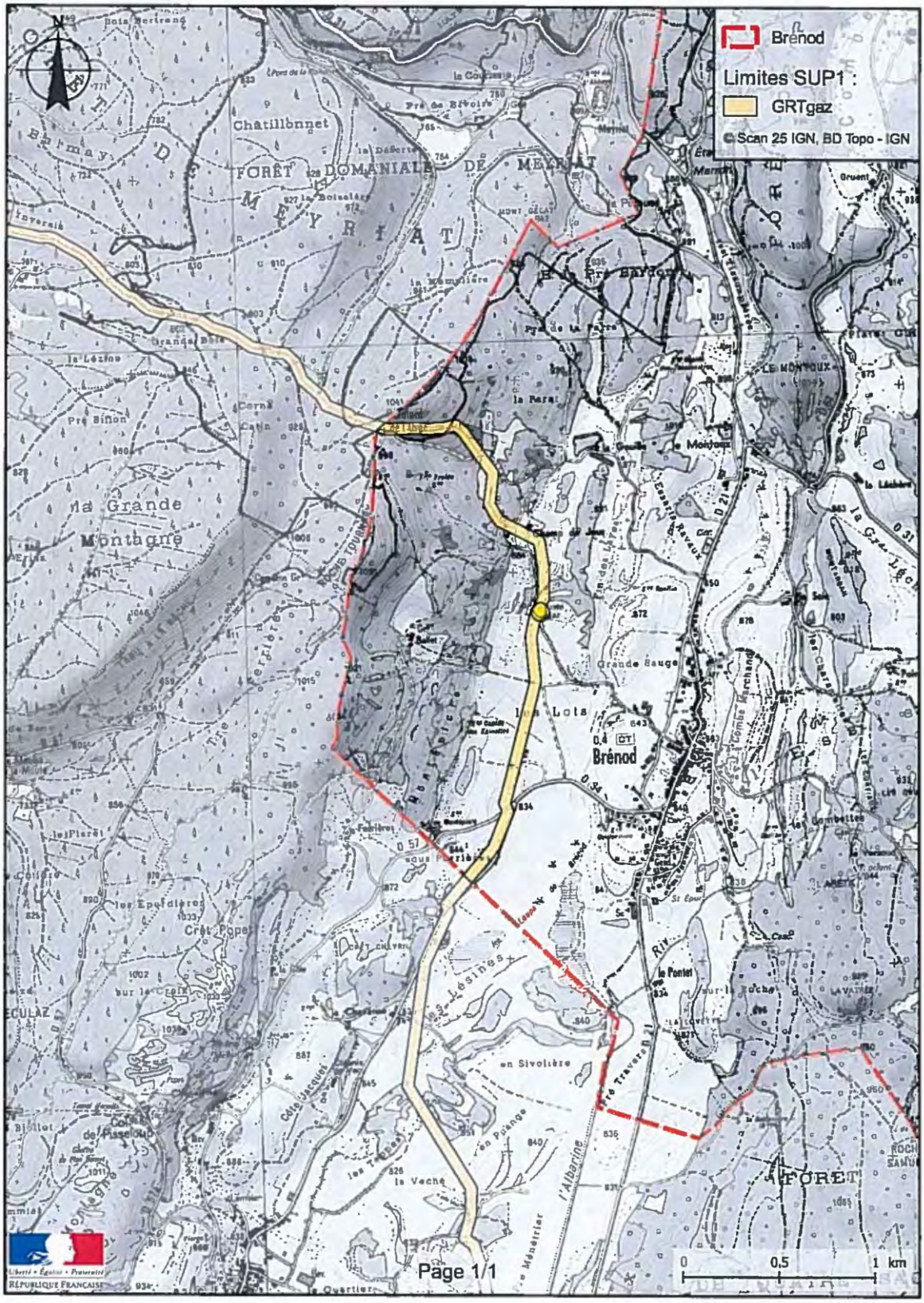

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

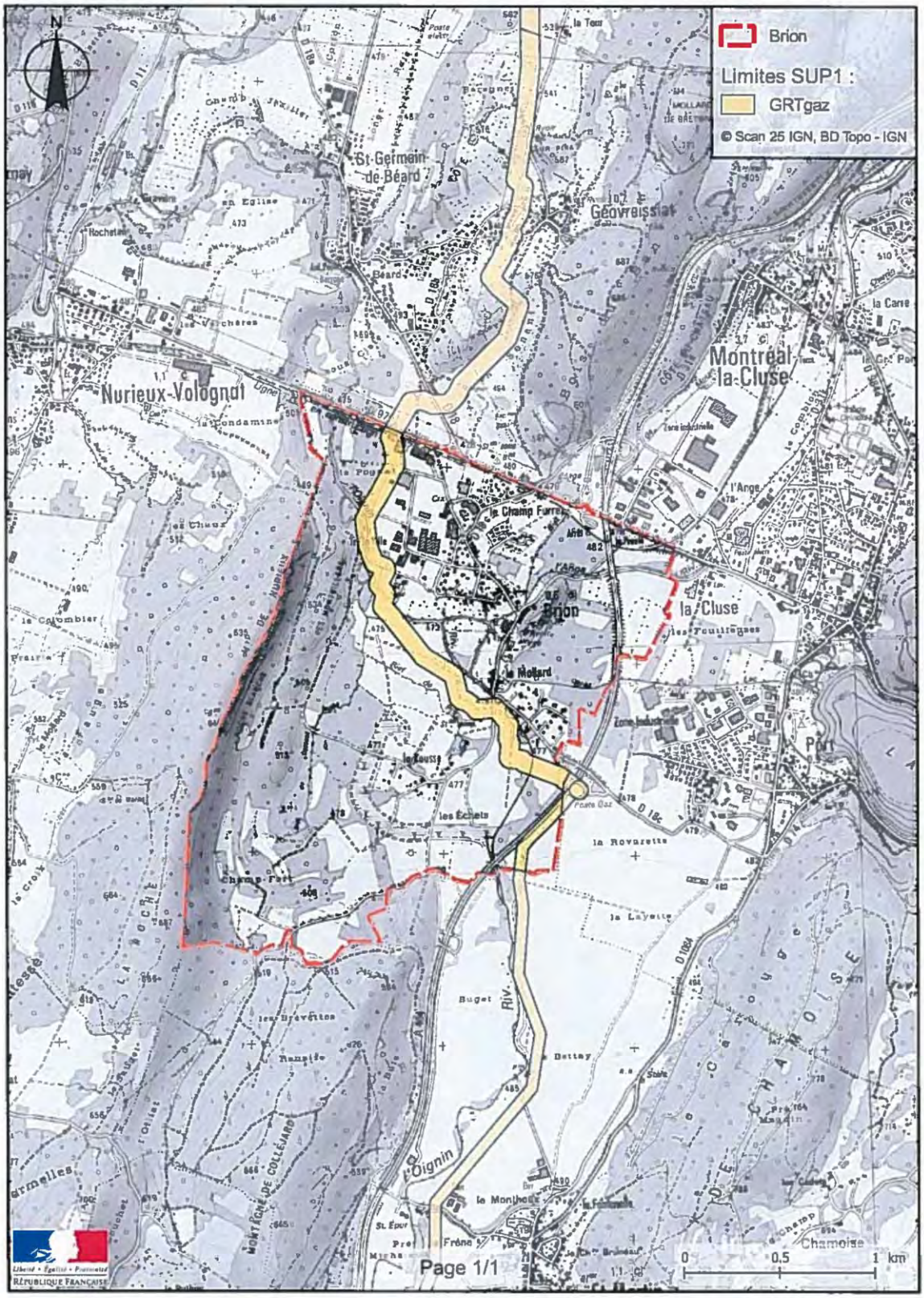

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

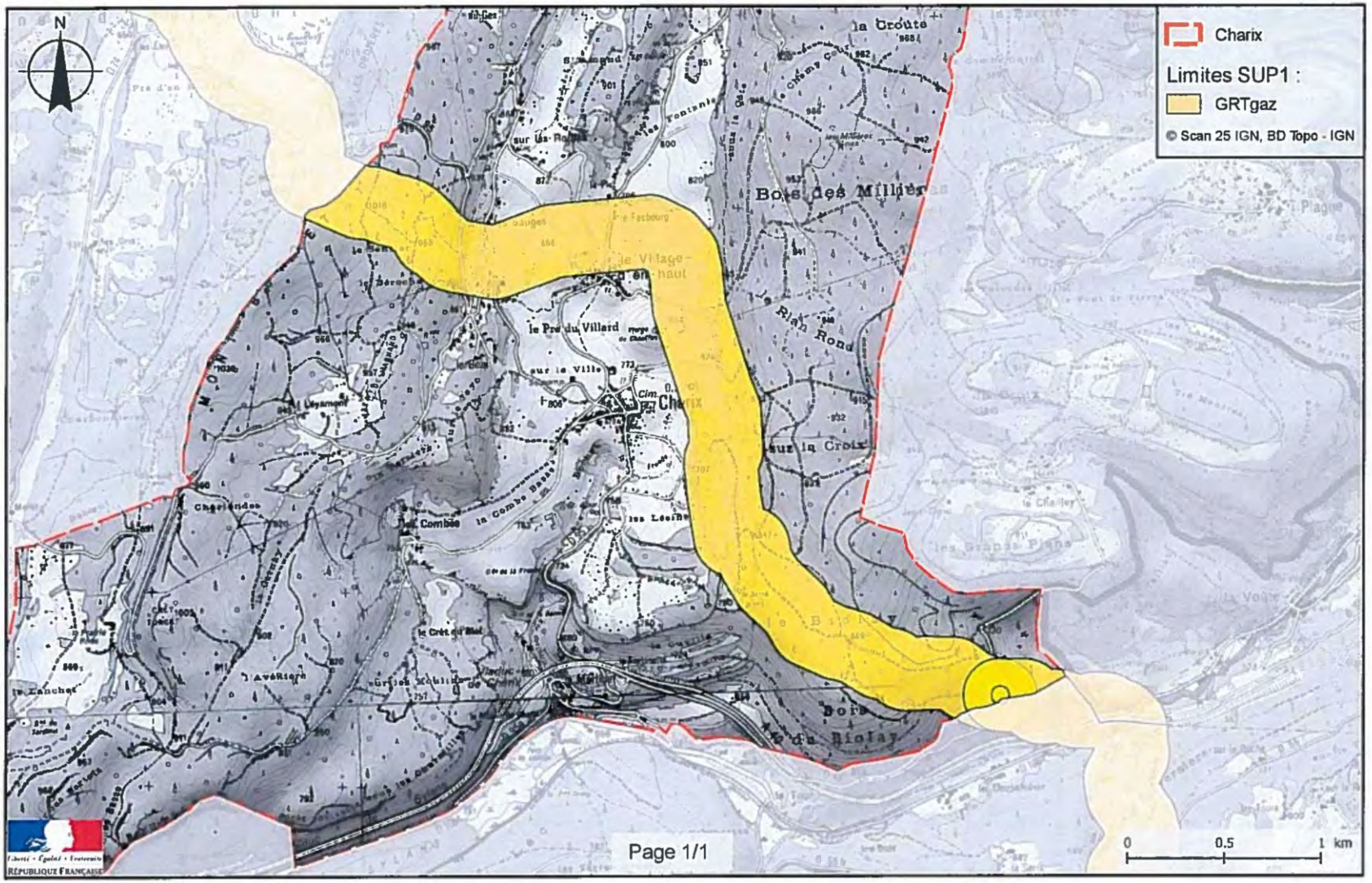

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

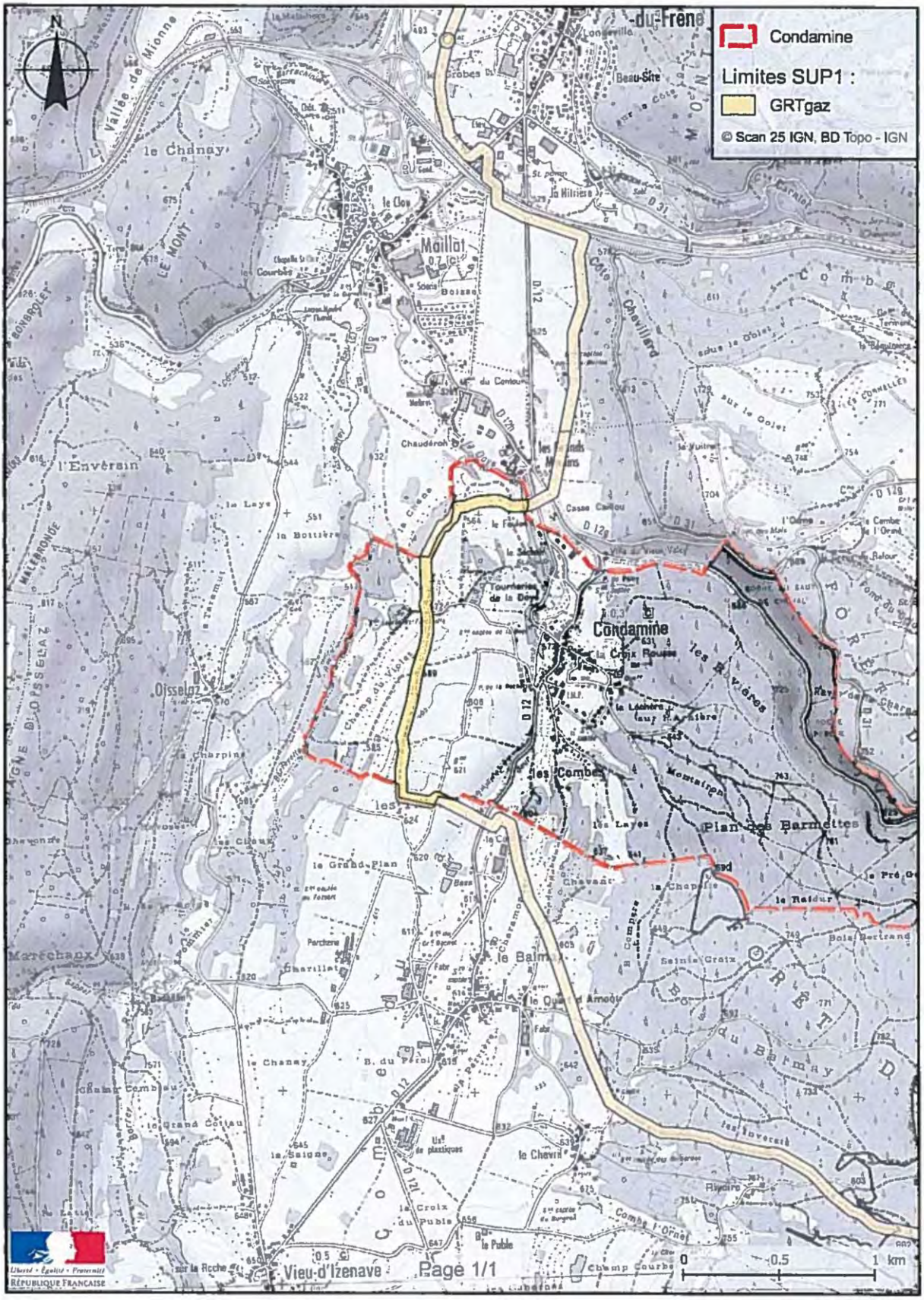

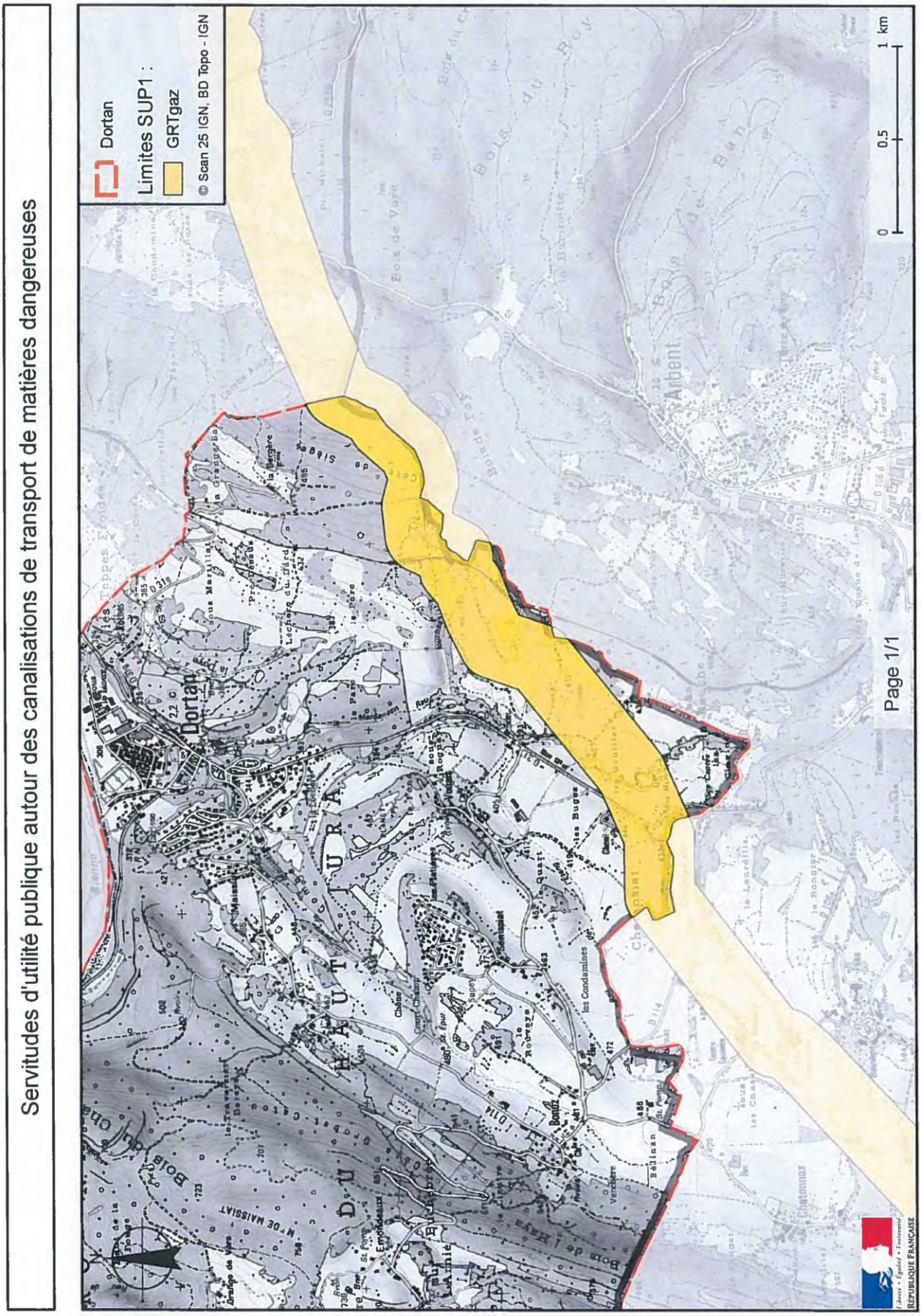
Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses
Dortan
Limites SUP1 :
GRTgaz
Scan 25 IGN, BD Topo - IGN
0
0.5
1 km
Page 1/1
Dortan
Arbent
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

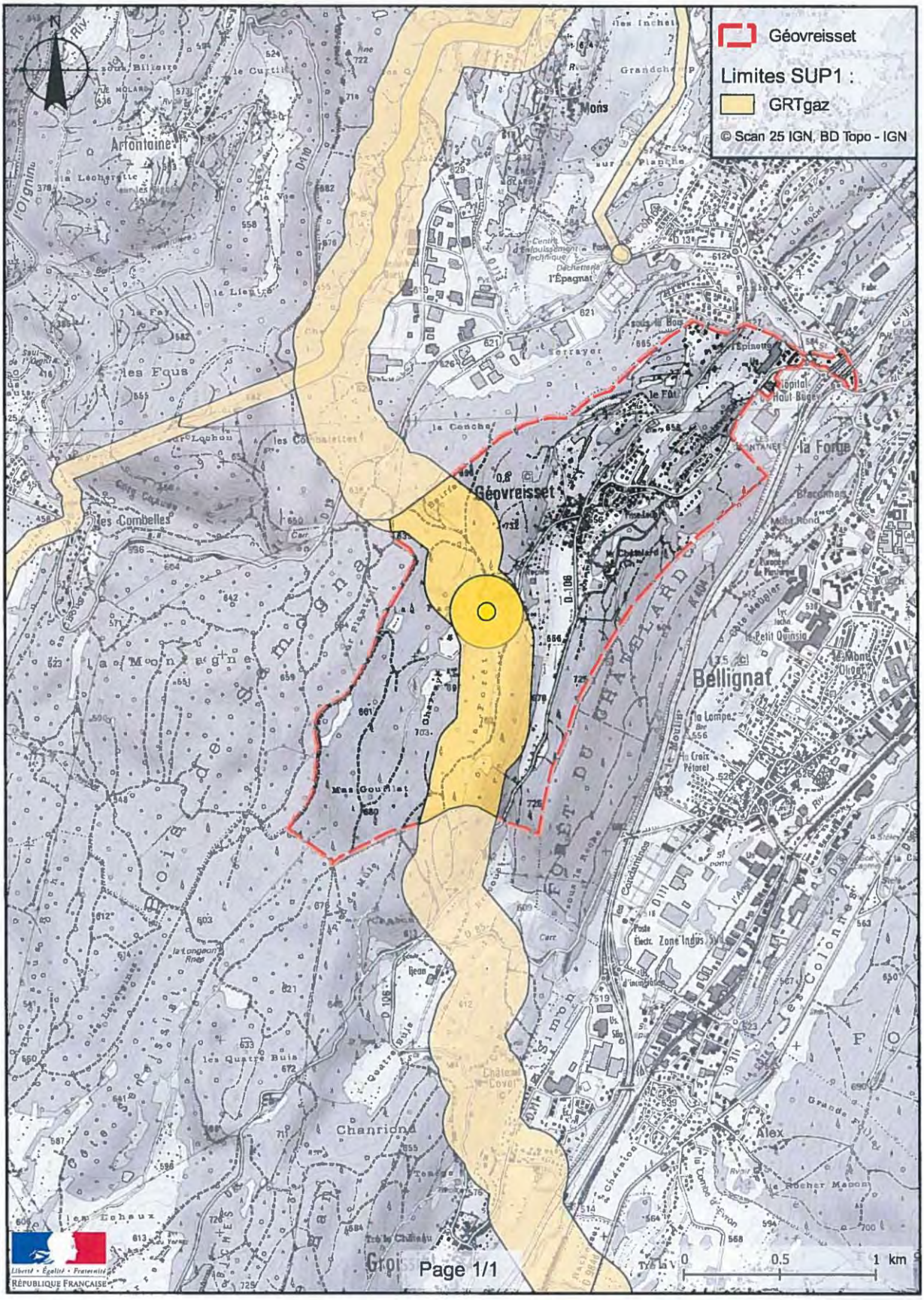

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

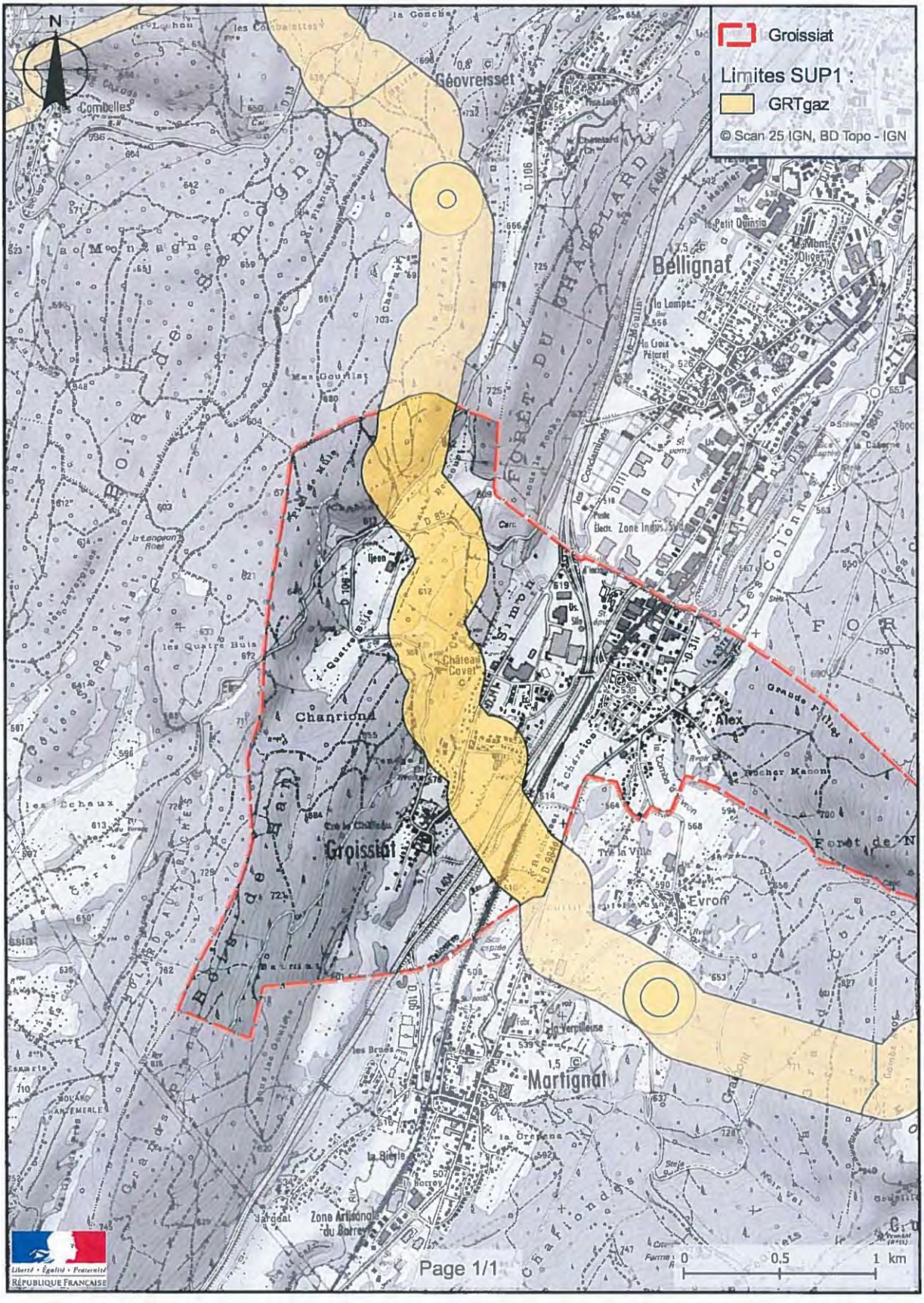

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

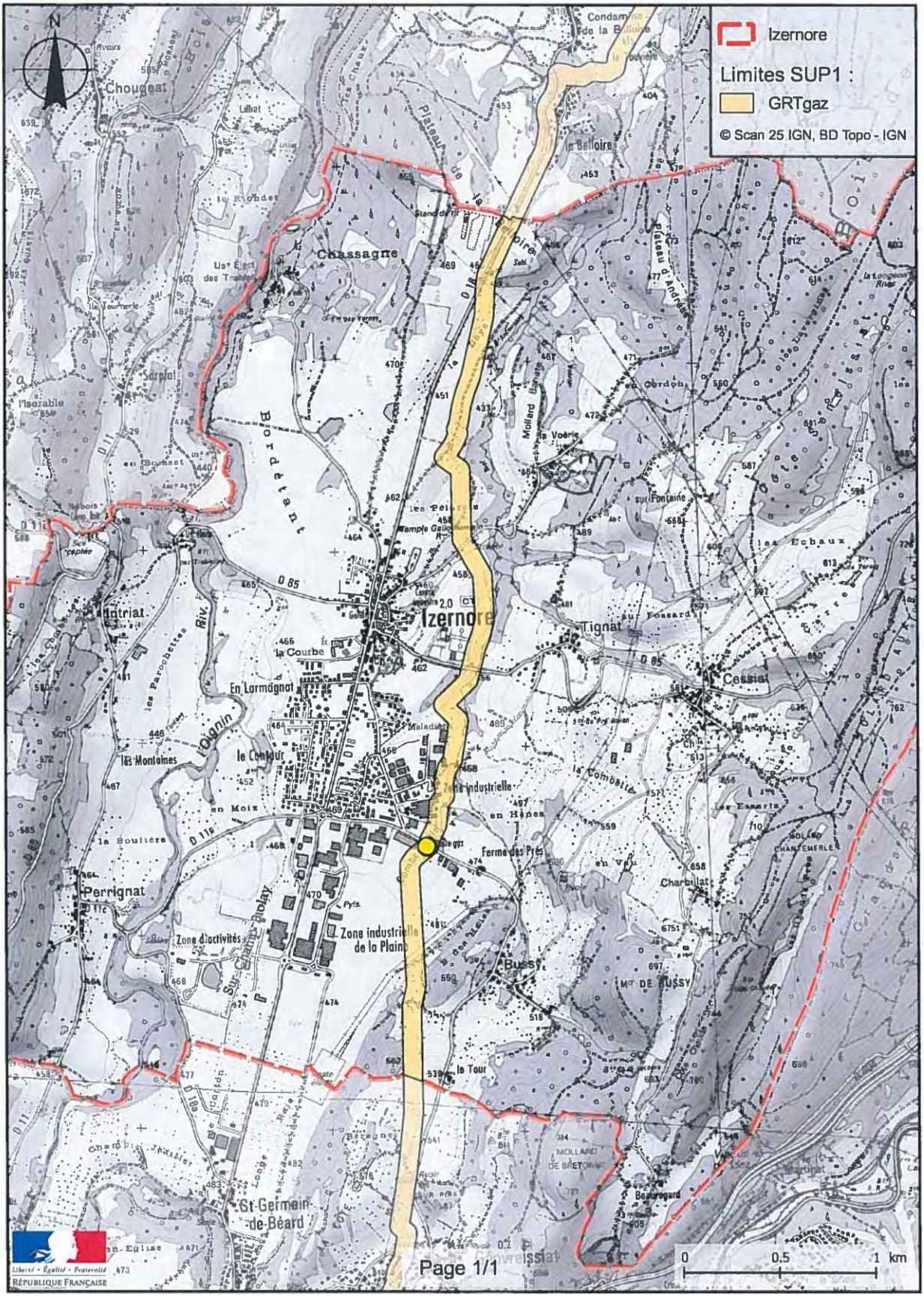

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

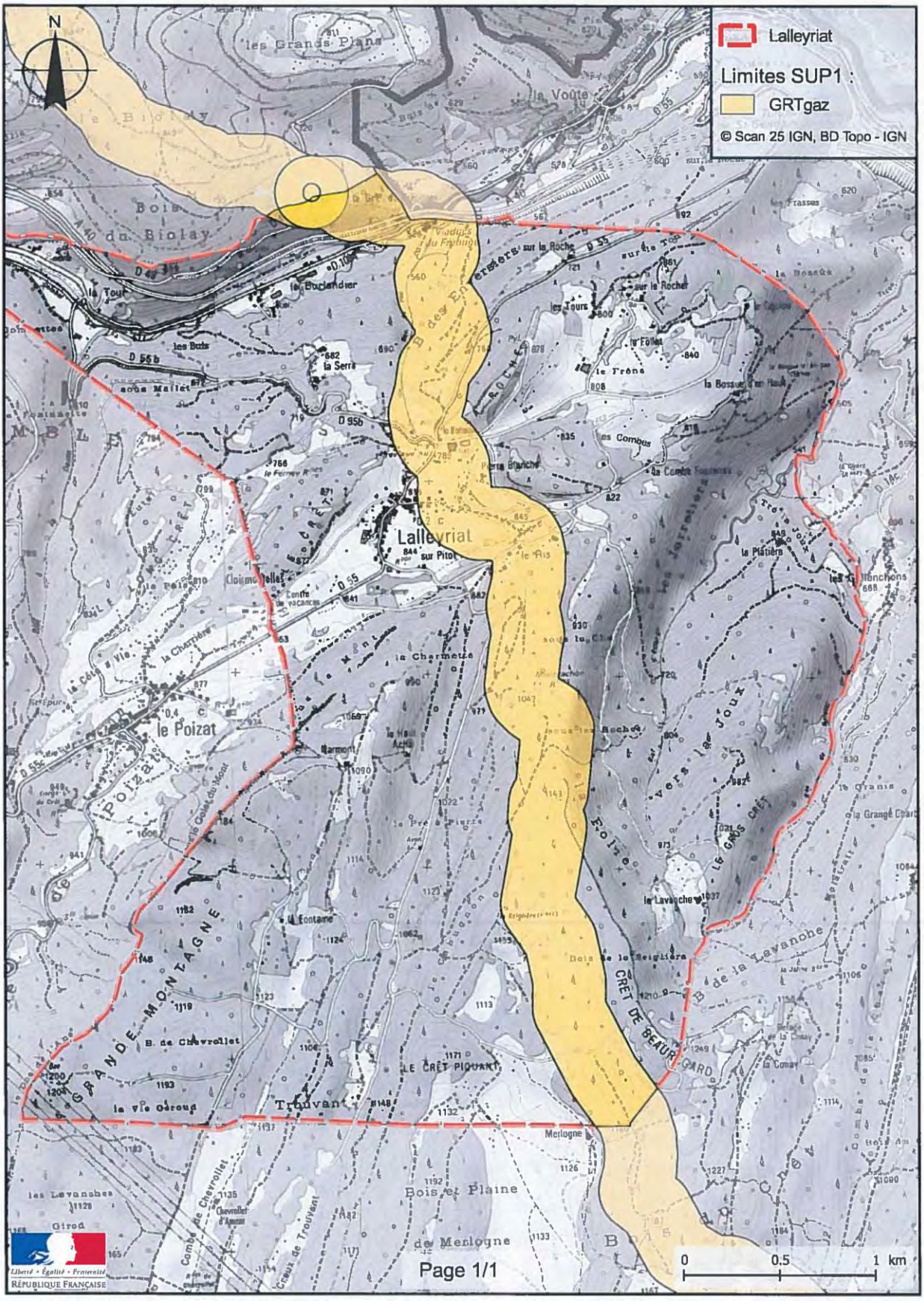

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

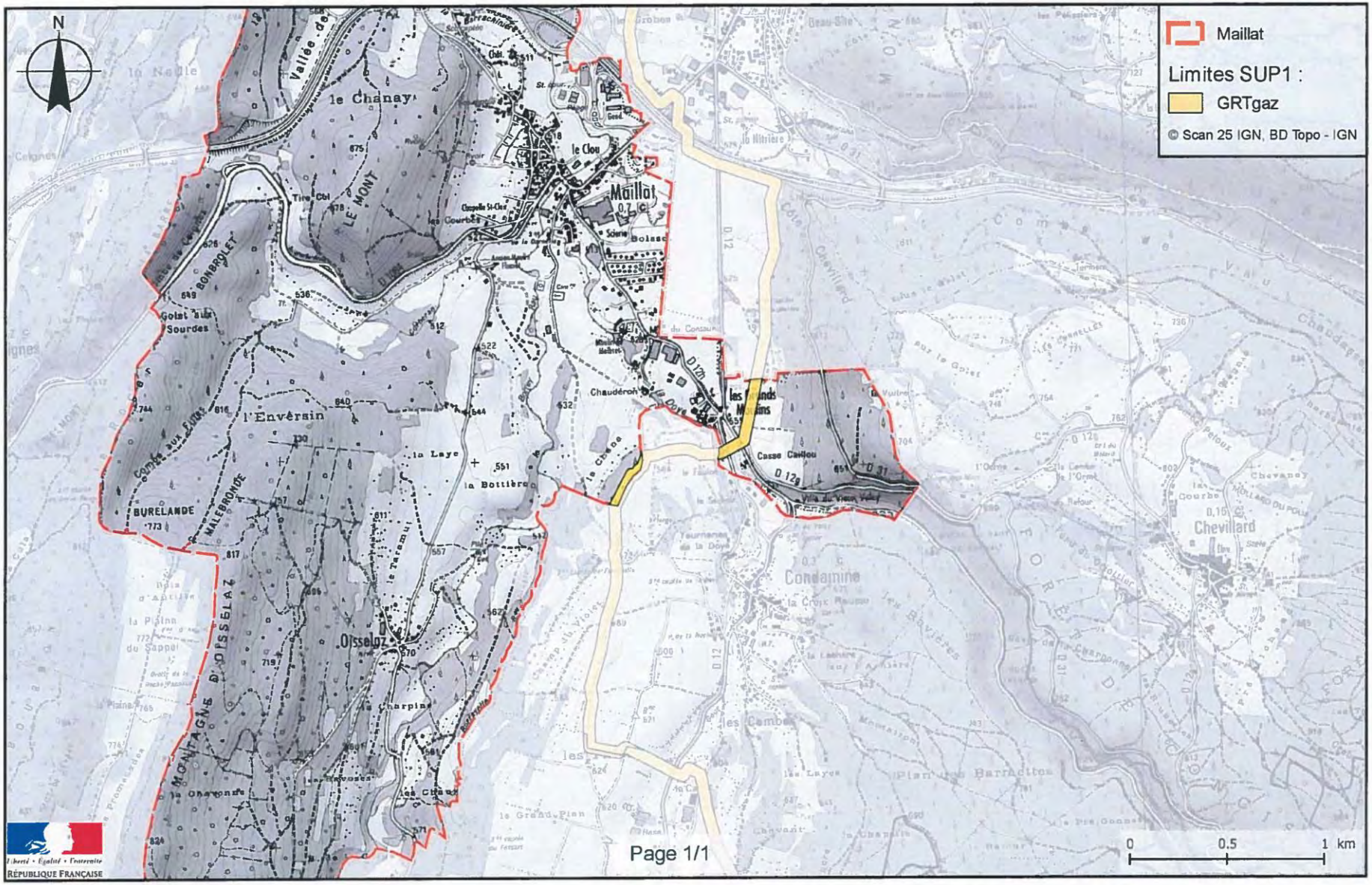

Page 1/1

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

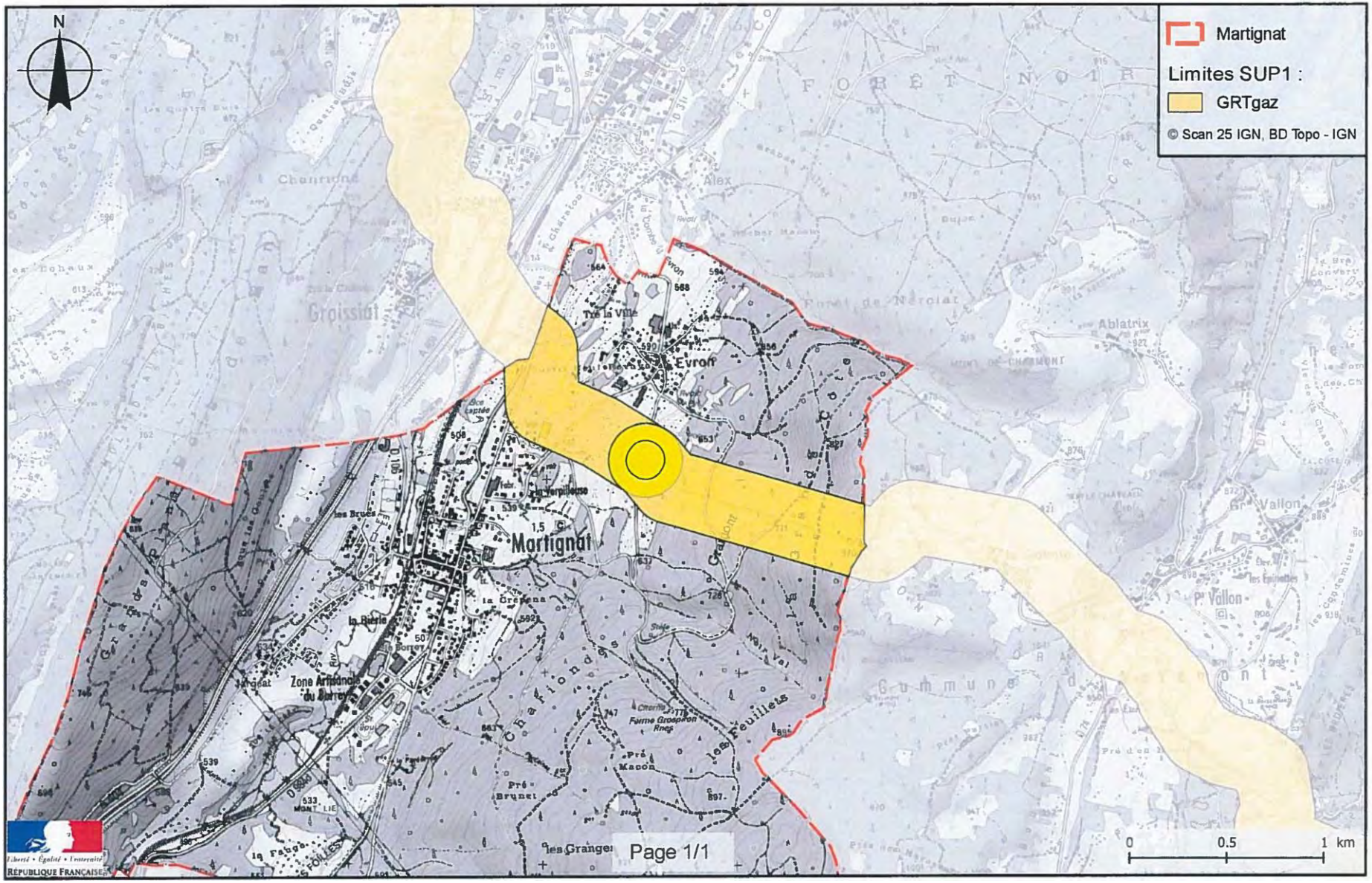

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

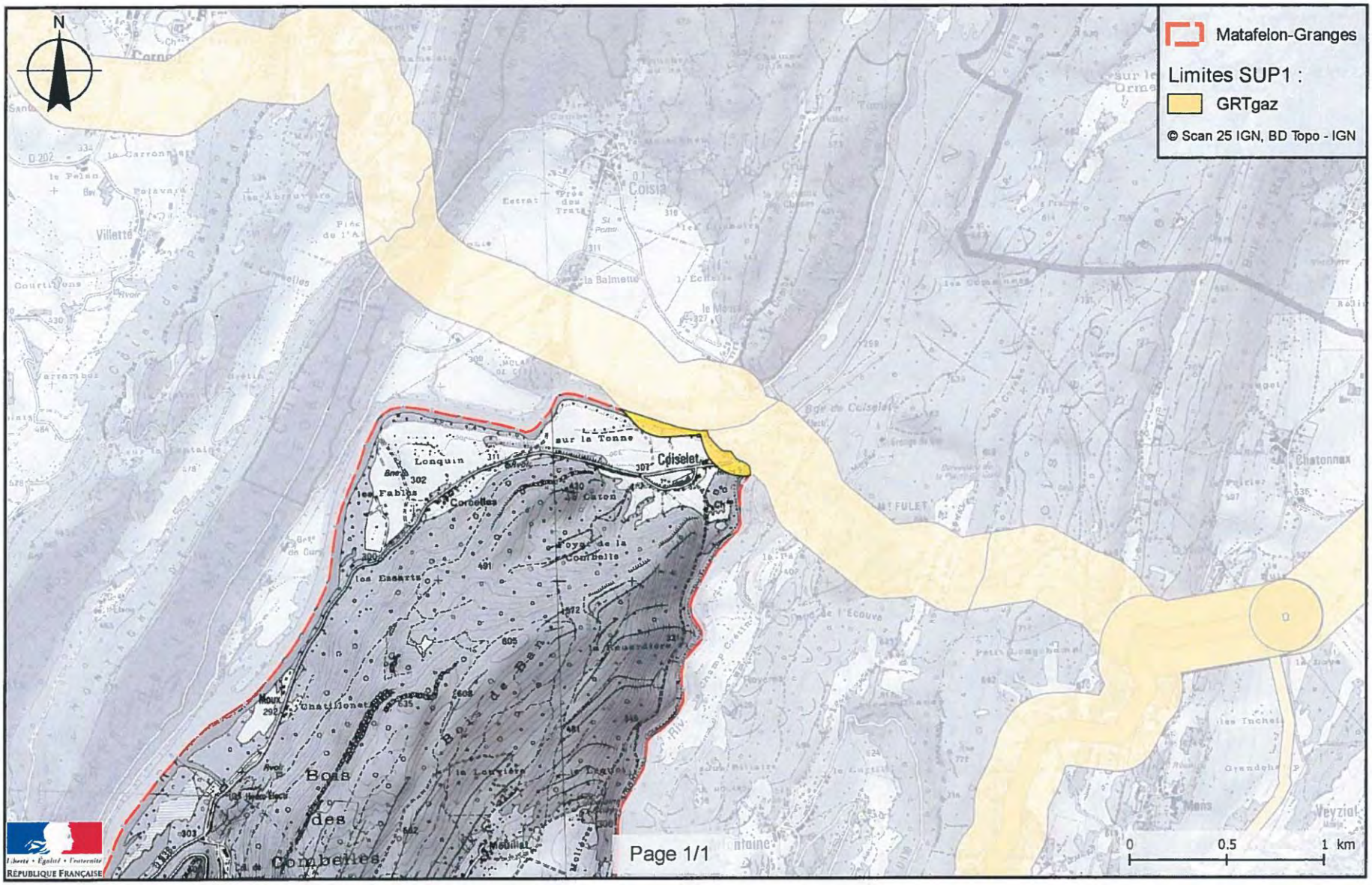

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

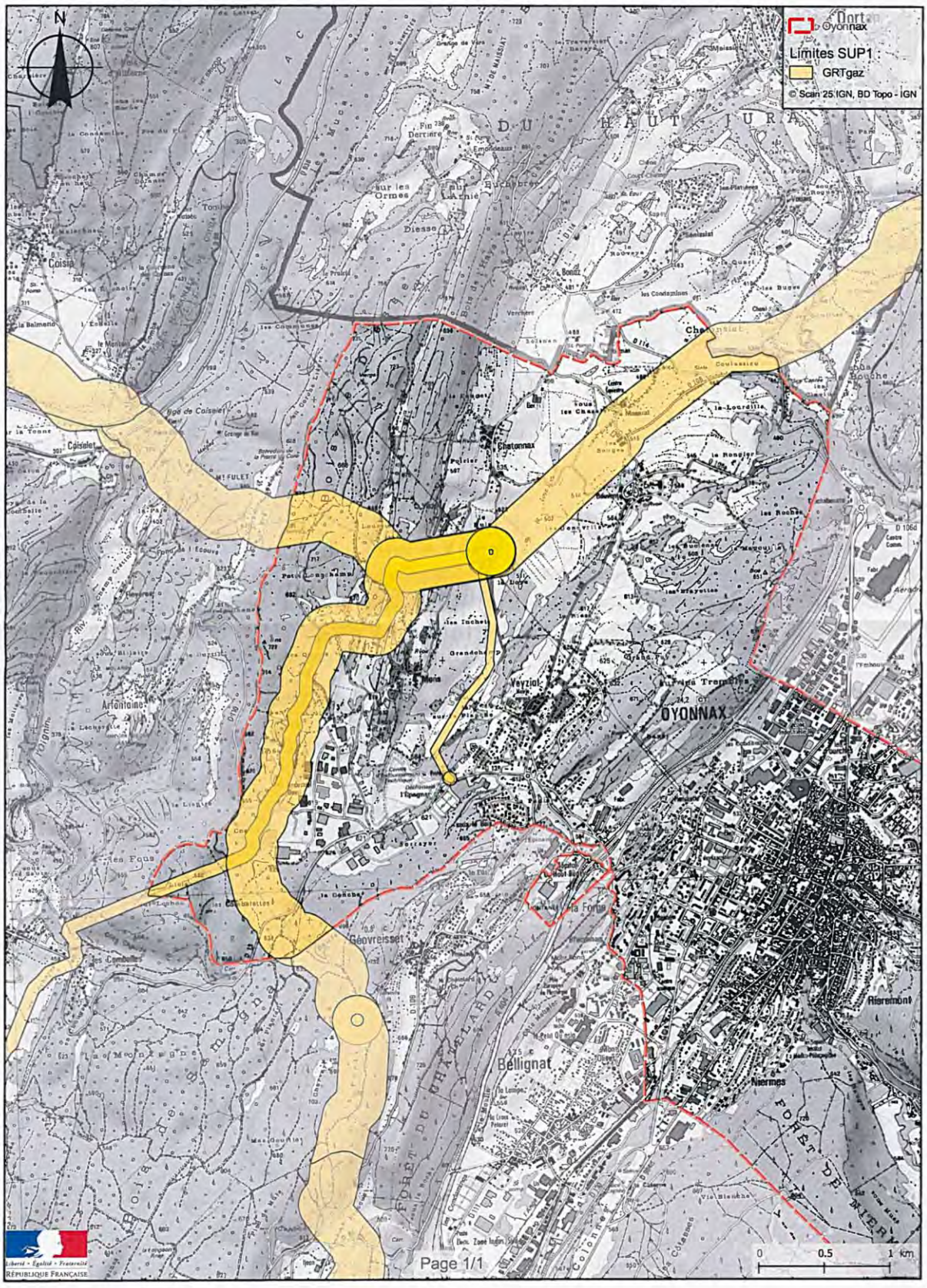

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

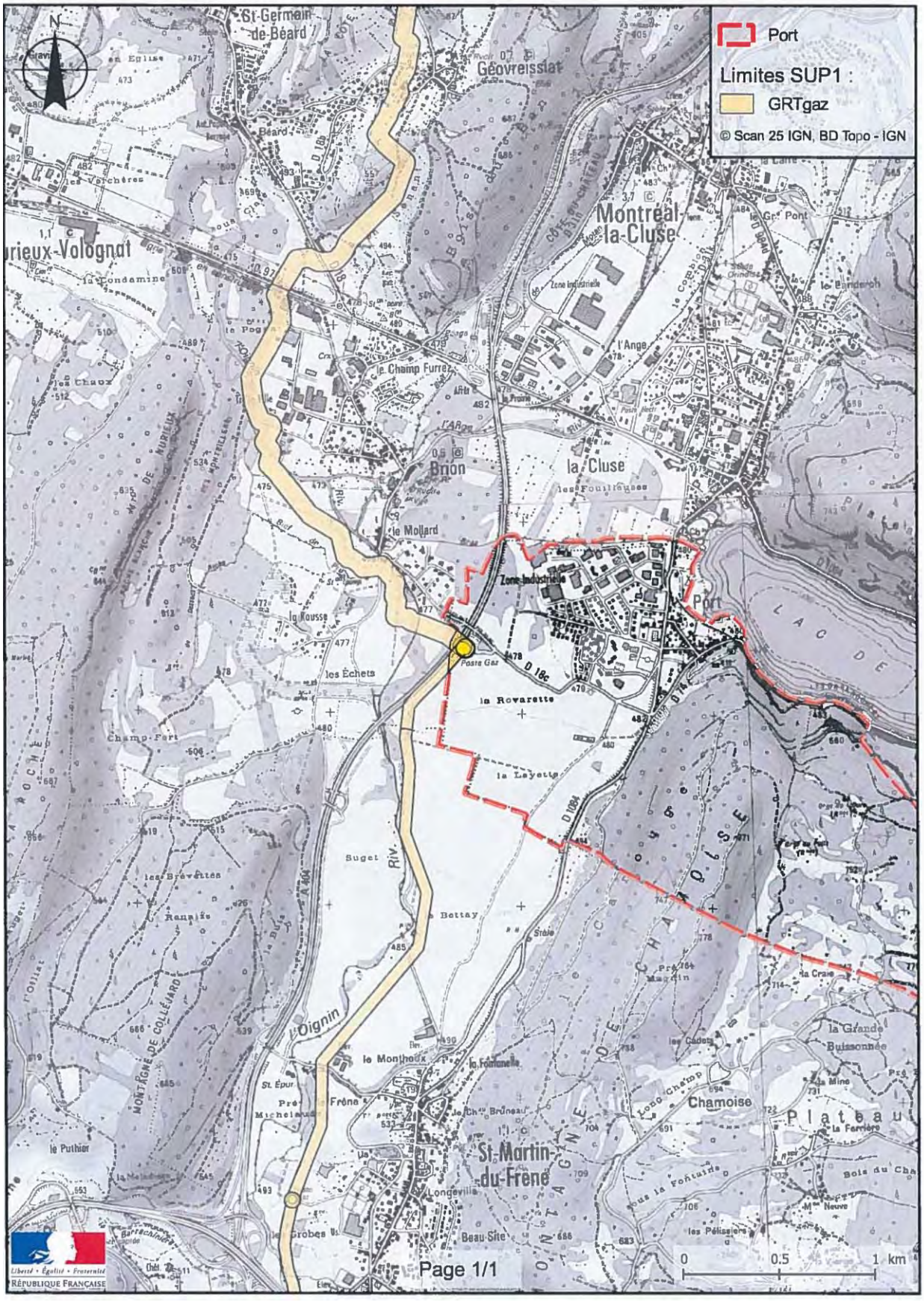

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

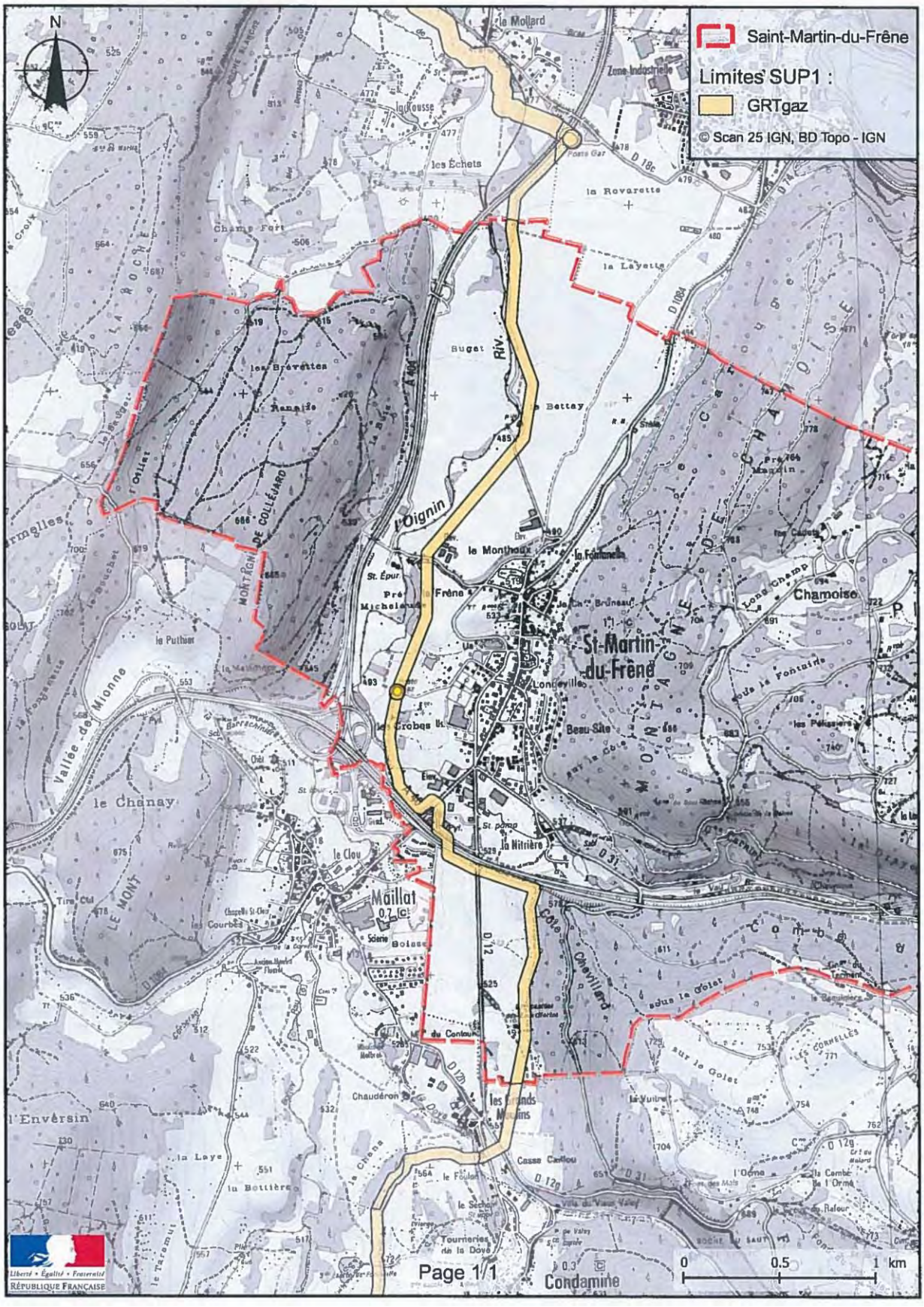

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

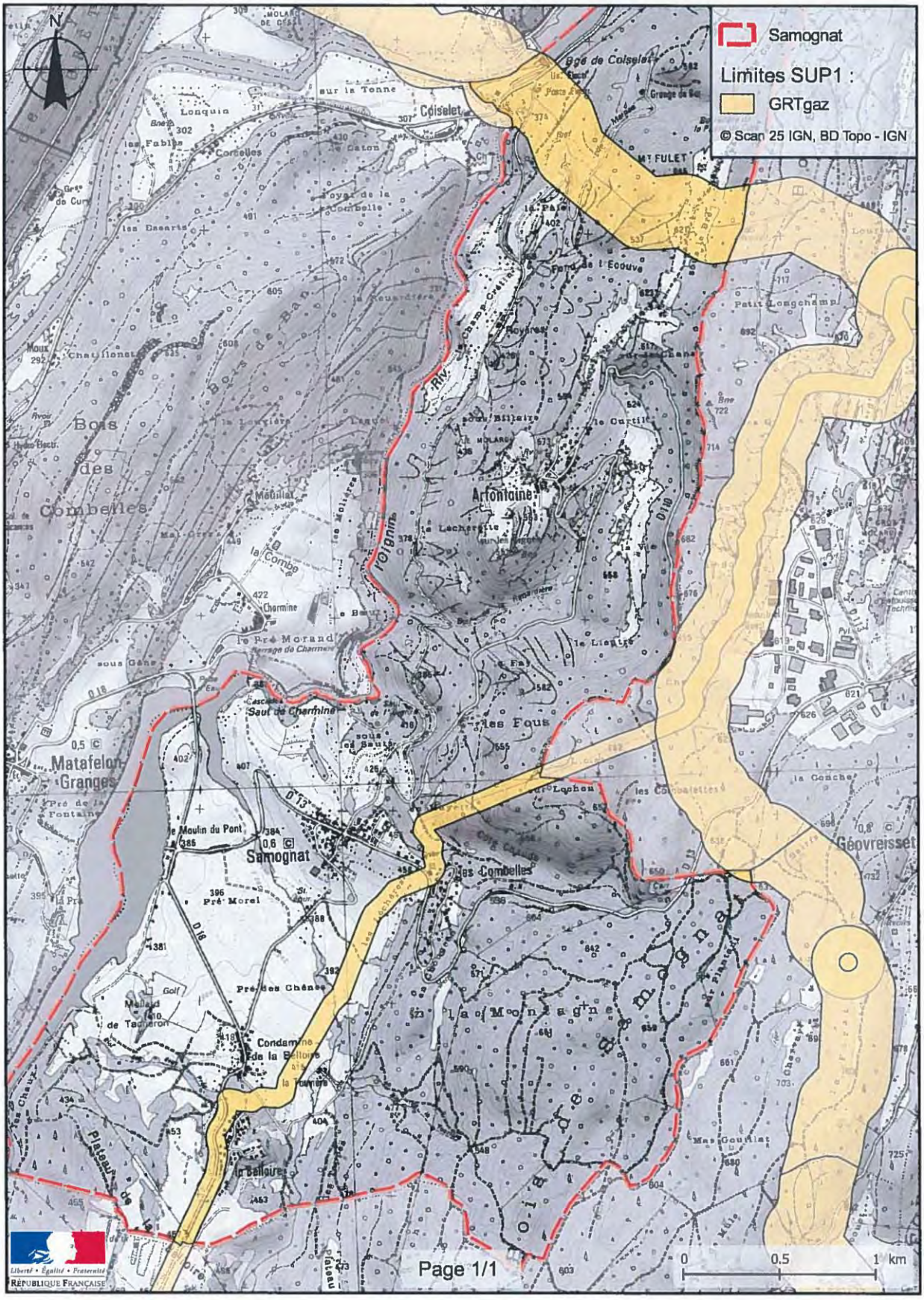

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

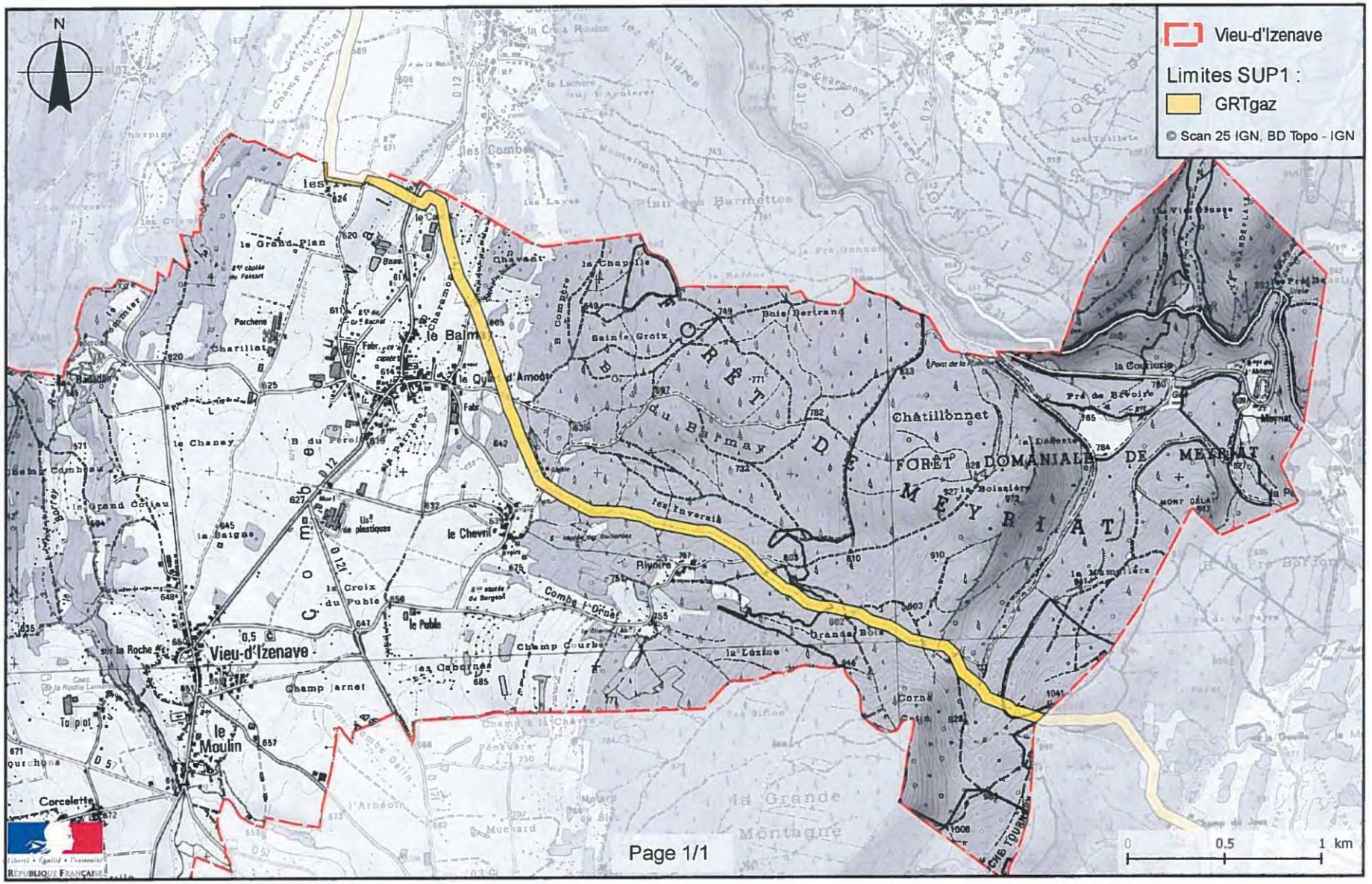

ANNEXE 3

Elément de diagnostic dans le cadre de l'élaboration du PCAET

Questionnaire aux communes

ELABORATION DU PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL

QUESTIONNAIRE AUX COMMUNES

En s'engageant dans l'élaboration de son Plan-Climat-Air-Energie Territorial, la Communauté de Communes Haut-Bugey, à l'appui des acteurs territoriaux, vise à :

- **limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre**
- **réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique**
- **préserver la qualité de l'air**

Les communes occupent une place centrale dans les politiques liées au changement climatique et à la qualité de l'air. Afin de préciser notre connaissance des actions réalisées, engagées ou projetées sur le territoire, nous vous serions reconnaissants de renseigner le questionnaire ci-dessous et de le retourner d'ici au **lundi 4 avril 2016** à l'attention de :

Monsieur Julien Sauvage
Chargé de mission Plan Climat Air Energie Territorial
Communauté de Communes Haut-Bugey
57 rue René Nicod – CS 80502
01117 Oyonnax Cedex
Email : jsauvage@cc-hautbugey.fr

L'analyse des résultats viendra enrichir les diagnostics territoriaux en cours de réalisation (bilan des émissions de gaz à effet de serre, diagnostic de vulnérabilité, état des lieux Cit'ergie) et contribuera à l'élaboration du Plan-Climat-Air-Energie Territorial de la Communauté de Communes Haut-Bugey.

Pour chacun des thèmes ci-dessous, nous vous remercions de nous indiquer les actions que avez pu réaliser et celles que vous envisagez en nous précisant les années de réalisation et, le cas échéant, vos retours d'expériences.

Gérard SIBOIS

Elu référent au PCAET

Julien SAUVAGE

Chargé de mission PCAET

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nom de la commune :

Nombre d'habitants :

Référents communaux :

Référent politique	*Référent technique*
Nom, prénom :	Nom, prénom :
Fonction :	Fonction :
Tél / email :	Tél / email :

ACTIONS REALISEES ET PROGRAMMEES PAR LA COMMUNE

Rénovation thermique de bâtiments :

Développement des énergies renouvelables :

Gestion de l'éclairage public :

Flotte de véhicules :

Mobilité, transport :

Achats durables :

Eco-gestes :

Préservation des terres agricoles :

Implication des habitants :

Adaptation au changement climatique :

Autre(s) action(s) :

COMMENTAIRES :

ANNEXE 4

Séminaire participatif, recueil des discussions

LISTE DES ACRONYMES

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

AOP : Appellation d'Origine Protégée

CDDRA : Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes

CCI : Chambres de Commerce et d'Industrie

CEE : Certificats d'Economies d'Energie

CO_2 : Dioxyde de Carbone

CO_2e : Equivalent Dioxyde de Carbone

COP : Conferences of the Parties (Conférences des Parties)

COV : Composés Organiques Volatils

CREN : Conservatoire Régional d'Espaces Naturels

CTI : Centre Technique Industriel

DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs

ENS : Espace Naturel Sensible

GES : Gaz à Effet de Serre

GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

GWh : Gigawattheure

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

LTECV : Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

MWh : Mégawattheure

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

ORECC : Observatoire Régional des Effets du Changement Climatique

OREGES : Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial

PCET : Plan Climat-Energie Territorial

PDA : Plan de Déplacements d'Administration

PDE : Plan de Déplacements Entreprise

PDIE : Plan de Déplacements Inter-Entreprises

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLUiH : Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

RDTA : Régie Départementale des Transports de l'Ain

RT : Réglementation Thermique

RTE : Réseau de transport d'électricité

SAU : Surface Agricole Utile

SCoT : Schéma de Cohérence Territorial

SIEA : Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone

STEP : Station d'Epuration des eaux usées

SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie

Tep : Tonne Equivalent Pétrole

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique